John Adams Library,

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF Nº
ADAMS
164.9

RÉPONSE
DE
Mr. VARILLAS
A LA
CRITIQUE
DE
Mr. BURNET.

Sur les deux premiers Tomes de l'Hiſtoire des Révolutions arrivées dans l'Europe en matiére de Religion.

Suivant la Copie imprimée

A PARIS,
Chez CLAUDE BARBIN, au Palais, ſur le ſecond Perron de la Sainte Chapelle.

M. DC. LXXXVII.

x ADAMS 164.9

AU ROY.

SIRE,

Si le Sieur Burnet se fût contenté de me critiquer, je me serois mis d'autant moins en devoir de lui répondre, qu'il ne touche point au fond de mes Ouvrages, & qu'il s'amuse par

tout à reprendre des bagatelles. Mais, SIRE, *il s'en prend à* VÔTRE MAJESTE' ; *& par une audace incomprehensible il l'attaque d'une maniére si outrageuse, que la Postérité ne pourra jamais s'étonner assez que l'on ait permis les impressions & le débit d'un si méchant Livre.*

Mais la maniére la plus héroïque de repousser la calomnie quand elle s'attache aux Personnes les plus élevées dans le monde, n'est pas de lui repartir, ni de la representer telle qu'elle est. C'est, SIRE, *de la mépriser, & l'Histoire Romaine en fournit un exemple trés-remarquable dans le premier des Sci-*

pions

pions Africains. Ce grand Homme aprés avoir assujetti la République de Carthage qui avoit si long-temps conteſté à celle de Rome l'Empire de l'Univers, ne pût éviter l'envie de ſes Compatriotes, qui le voyoient trop au deſſus d'eux. Les Tribuns du Peuple l'accuſérent de s'être approprié les richeſſes d'Antiochus Roi de Syrie qu'il venoit de vaincre, au lieu de les porter dans le Treſor public comme ç'avoit été juſques-là la coûtume inviolable des Conſuls aprés qu'ils avoient conquis des Etats. Scipion aſſûré de ſon innocence, obéït aux Magiſtrats, & comparût à l'aſſignation qui lui avoit été

donnée. Il monta sur la Tribune aux Harangues, où l'on s'attendoit qu'il parlât pour sa justification. Mais il se contenta de dire que le même jour il avoit autrefois obtenu une entiére victoire sur l'Armée des Carthaginois commandée par le fameux Hannibal, & qu'il prioit les Romains de le suivre au Capitole où il en alloit rendre graces à Jupiter. Il descendit de la Tribune en achevant ces mots; & s'avança vers le Capitole où les Romains l'accompagnérent si généralement, qu'il ne resta que ses Accusateurs sur la Place publique. VÔTRE MAJESTE', SIRE, *en use de même à l'égard de*

Burnet & de ſes Confreres. Elle n'en tire point d'autre punition que celle de les abandonner à leur mauvais génie ; & Elle ne les regarde que comme autant d'exhalaiſons & de vapeurs groſſiéres, qui ne font que d'inutiles montres de leur impuiſſance à chaque fois qu'elles entreprennent d'offuſquer la lumiére du Soleil. On eſt perſuadé dans les quatre Parties de la Terre, que VÔTRE MAJESTE', *bien loin de troubler la tranquillité de l'Europe, lui a donné la paix; & même qu'Elle la lui a donnée ſi hautement, qu'aucun des articles du projet qu'Elle en avoit dreſſé n'a été rebuté. On y croit encore que la*

Chré-

Chrêtienté lui eſt principalement redevable des avantages continuels qu'Elle remporte depuis quatre ans contre les Infidéles ; & que c'eſt Vous, SIRE, *qui lui avez donné les moyens de joindre & de tourner ſes Armes à la deſtruction de la Secte de Mahomet. Quant à moi*, SIRE, *j'aurois été mauvais François, ſi je me fuſſe diſpenſé de repartir aux calomnies de Burnet. Je l'ai pourtant fait avec un tempérament qui ne ſçauroit être deſagréable a* VÔTRE MAJESTE', *puis que j'ai évité les deux extrêmitez dans leſquelles je ne pouvois tomber ſans me rendre également coupable. Car ſi j'euſſe répondu à*

mon

mon Adversaire dans une juste étenduë, les personnes de bon sens n'auroient pas manqué de me reprocher que j'en avois trop fait de cas; & si je n'y eusse point du tout répondu, Burnet auroit profité de ma négligence en s'imaginant que mon silence lui donnoit gain de cause. Je n'ai donc reparti ni trop, ni trop peu; & je me suis prévalu de l'occasion d'écrire la plus favorable, qui pouvoit s'offrir,

SIRE,

A vôtre trés-humble, trés-obéïssant, & trés-fidéle Sujet & Serviteur,

VARILLAS.

APPROBATION de Monsieur Coquelin, Chancelier de l'Eglise & de l'Université de Paris, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.

J'Ai lû la Réponse que Monsieur Varillas a faite à la Critique de Monsieur Burnet; & je suis persuadé que ceux qui liront l'une & l'autre sans prévention, trouveront que la Critique de Monsieur Burnet est un de ces Ouvrages où les Protestans qui se sont réfugiez en Hollande ne s'étudient qu'à voiler la verité par un nuage d'injures & de faits calomnieux, & où l'on voit le caractére du Païs qui leur sert d'azile, duquel on peut dire ce que Tertullien disoit autrefois de celui de Marcion. *Dies numquam patens; sol numquam liber: unus aer nebula: totus annus, hybernum: omne quod flaverit, aquilo est*; & qu'au contraire la Réponse de Monsieur Varillas est digne de la modération d'un veritable Chrêtien, qui ne cherche qu'à mettre la verité dans

dans son jour ; & qui bien loin de rendre injure pour injure, se contente de dire à celui qui tâche de l'en accabler, ce que le même Tertullien disoit à Hermogene. *Viderit persona : cum doctrina mihi quæstio est.* Ainsi l'on trouvera autant de verité, de lumiére & de bonne foi dans l'Histoire & la Réponse de Monsieur Varillas, que de fausseté, d'obscurité & d'artifice dans la Critique de Monsieur Burnet. C'est le jugement que j'en ai porté aprés les avoir lûës fort exactement. Donné en Sorbonne ce 8. de Juillet 1687.

Signé, COQUELIN,
Chancelier de l'Eglise &
de l'Université de Paris.

Extrait

Extrait du Privilége du Roi.

PAr Grace & Privilége du Roi, donné à Versailles le 17. Juillet 1687. Signé par le Roi en son Conseil, GAMART, il est permis au Sieur Varillas de faire imprimer par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choisir, un Livre par lui composé, intitulé *Réponse à la Critique de M. Burnet*, icelui vendre & débiter dans tout le Royaume pendant le temps & espace de dix ans : Faisant défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres de contrefaire ni faire contrefaire ledit Livre, ni d'en vendre de contrefaits, ni même d'impression étrangére, à peine de trois mille livres d'amende, confiscation des Exemplaires, & de tous dépens, dommages & intérêts, ainsi qu'il est plus au long contenu audit Privilége.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris le 19. Juillet 1687. suivant l'Arrest du Parlement du 8. Avril 1653. &c. à la charge que le débit dudit Livre se fera par un Imprimeur ou Libraire, suivant les Statuts, Arrêts, Réglemens & Edit de Sa Majesté.

Signé, J. B. COIGNARD, Syndic.

Et ledit Sieur Varillas a cédé & transporté son droit du present Privilége à Claude Barbin, Marchand Libraire à Paris, pour en jouïr le temps porté par icelui, suivant l'accord fait entr'eux.

Achevé d'imprimer le 9. Août 1687.

RE-

REPONSE
DE
Mr. VARILLAS
A LA
CRITIQUE
DE
Mr. BURNET.

Sur les deux premiers Tomes de l'Hiſtoire des Révolutions arrivées dans l'Europe en matiére de Religion.

LA Critique de Monſieur Burnet, dont je n'ai lû que la traduction Françoiſe, eſt diviſée en deux parties. La premiére contient une longue Préface d'un Auteur qui ne ſe nomme point. Elle eſt aſſez bien écrite, mais au reſte je n'ai point

d'intéreſt à y répondre. Cet Auteur m'attaque ſur des contradictions prétenduës entre mon Hiſtoire des Révolutions arrivées dans l'Europe en matiére de Religion, & un Livre intitulé *l'Hiſtoire du Vicleſianiſme*, qu'il m'attribuë. Il eſt vrai que ce Livre fut imprimé à Lion il y a quelques années par Jean Certe à mon inſçû, auſſi n'a-t-il pas parû ſous mon nom ; & comme il contient pluſieurs choſes qui m'ont été dérobées, il en contient auſſi pluſieurs qui ne ſont pas de moi. Non ſeulement je ne l'ai point avoüé pour mien, mais de plus j'en ai ſollicité la ſuppreſſion ; & ce fut à ma Requête qu'il intervint un Arreſt du Conſeil qui ordonna cette ſuppreſſion, & condamna le Libraire à ſix cens livres d'amende. Ainſi l'on ne peut en bonne juſtice me rendre reſponſable de ce Libelle, ni en tirer aucune concluſion à mon deſavantage.

L'autre partie eſt la Critique de M. Burnet, qui ne garde avec moi aucunes meſures d'honneur ni de bien-ſéance ; & ſa mauvaiſe foi eſt d'autant plus étrange, qu'il ſe diſpenſe des Loix les plus inviolables de l'honnêteté, que les deux plus emportez Critiques de nôtre ſiécle, qui ſont Joſeph Scaliger contre le Jeſuite Serarius, & Gaſpard Sciopius contre le même Scaliger, ont obſervées avec une extrême exactitude. Tous ceux qui juſqu'à preſent avoient écrit des Critiques, s'étoient donnez la peine de rapporter exactement les propres termes des Auteurs qu'ils cenſuroient, ſans y rien ajoûter, diminuer, ni changer. Et à dire le vrai la choſe doit être ainſi, puis que

que c'eſt une maxime de Logique qu'une propoſition n'eſt plus la même pour peu qu'on y ajoûte ou qu'on en retranche. Mais M. Burnet n'auroit pas trouvé ſon compte à me garder cette fidélité. Il prend des mots que j'ai dits par ci par là, & dans de differentes périodes : Il les cout à ſa mode : Il ſupprime les raiſons & les motifs qui juſtifioient ce que j'avance : Il joint ce qui ne l'étoit point ; & par tant d'artifices, il me fait ſouvent dire des fauſſetez auſquelles je ne penſois pas dans des occaſions où il n'y avoit rien à reprendre. S'il me prenoit envie d'imiter ſes emportemens, & d'examiner ſa Vie depuis qu'il étoit Chapelain de Madame la Ducheſſe de Hamilton, juſqu'à preſent qu'il eſt devenu par ſa faute Citoyen de Hollande, j'écrirois des choſes ſi ſinguliéres qu'il y auroit de quoi rendre ma Réponſe la plus agréable à lire qui ait été imprimée de long-temps. Mais il eſt bon qu'un Catholique montre à un Calviniſte des exemples de modération ; & je prétens examiner la Critique de M. Burnet, ſans m'émanciper au de là des devoirs de la Charité Chrêtienne. Il en profitera s'il veut : mais quoi qu'il en arrive, je me ſerai toûjours aquitté de ce qui eſt le plus convenable à un honnête homme. Il me permettra néanmoins de lui dire par avance, qu'il n'avoit point aſſez de lecture pour critiquer mes Ouvrages, & qu'il devoit mieux connoître ſes forces avant que de m'attaquer. Je vais l'en convaincre, s'il lui reſte tant ſoit peu de bonne foi ; & s'il ne lui en reſte pas, il me ſuffira de montrer que je n'ai rien

négligé de ce qu'il faloit pour le redreſſer.

J'avois déclaré au commencement de ma Préface que mon deſſein étoit d'attaquer l'Héréſie du côté de la Politique ; & de prouver que tous ceux qui ſe ſont ingérez depuis plus de trois cens ans d'enſeigner ou de prêcher contre l'ancienne Religion, ont agi par des motifs purement humains, & ſouvent criminels ; & que ceux qui les ont appuyez de leur crédit & de leurs armes, l'ont fait pour exciter dans toutes les Contrées de l'Europe des Révolutions qui leur donnaſſent occaſion ou prétexte de les uſurper. Ce deſſein eſt d'une ſi vaſte étenduë, qu'il comprend preſque toutes les Régions de l'Europe ; & j'avois commencé de l'executer avec tant d'exactitude, que j'avois évité toutes les digreſſions autant qu'il m'avoit été poſſible. J'avois parcouru la plûpart des Nations Chrêtiennes, & montré que la même ambition y avoit excité toutes les Révolutions arrivées en matiére de Religion. Puis que M. Burnet entreprenoit de me réfuter, il faloit qu'il me convainquît d'avoir manqué d'executer mon projet en tout, ou du moins en partie, & c'eſt là pourtant ce qu'il n'a pû faire. Il ne parle pas même d'aucune des Révolutions que j'ai traitées, bien loin d'en démontrer la fauſſeté ; & les équitables Lecteurs de ſa Critique jugeront infailliblement aprés l'avoir lûë, qu'il faut bien qu'il approuve mon Ouvrage, puis qu'il ne dit rien contre ce que j'y ai écrit de plus important, quoi qu'il s'agît principalement & preſque uniquement de cela. Il ne s'amuſe

qu'à

qu'à des bagatelles comme sont celles-ci. *Si le Duc de Nortomberland Dudley peut être nommé Gouverneur d'Edoüard Six. Si Sander mourut de faim ou de quelque autre mal. Si les Cantons Protestans des Suisses doivent passer pour grands ou pour petits; & si ces Cantons se pervertirent en moins d'un an, ou s'ils employerent dix années à quitter l'ancienne Religion pour suivre la Doctrine de Zuingle.* Je rapporte ces quatre endroits, parce qu'ils se presentent les premiers à mon idée, tous les autres leur étans semblables. Mais quand tout ce que M. Burnet dit contre moi dans sa Critique seroit vrai, de quoi pourtant on va voir que je ne conviens pas, mes dix premiers Livres ne laisseroient pas de mériter de la créance, puis qu'il seroit vrai que je ne m'y serois trompé que dans des faits de peu d'importance, ce qui n'est que trop humain. Tout son artifice se réduit donc à tâcher de décréditer mon Ouvrage en rendant ma personne mépriſable; & je serois obligé de l'endurer en qualité de Chrêtien aussi bien que tous les épanchemens de sa bile, quoi qu'il la répande d'une maniére tout à fait chagrinante, si ma cause particuliére n'étoit tellement attachée à celle de ma Religion que je défens, qu'il ne m'est pas possible de séparer l'une de l'autre. Je me propose néanmoins d'écrire avec tant de modération, que je n'opposerai rien aux injures qui me regardent, mais seulement aux attentats qu'on me reproche contre la Verité.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

MOnſieur Varillas a donné au Public en peu d'années un ſi grand nombre de Livres d'Hiſtoires, & ces Livres ont été ſi bien reçûs que cet Auteur ſemble être comme aſſuré de l'eſtime & de l'approbation de nôtre ſiécle. Il s'imagine que les choſes du monde les plus fauſſes paſſeront pour des veritez certaines, dans les Ouvrages où l'on verra ſon Nom. Nous ſommes d'ailleurs en un temps où bien des gens croyent avoir droit d'en uſer comme il leur plaît à l'égard des Proteſtans, & peut-être que des Auteurs comme M. Varillas ſe perſuadent auſſi qu'il leur eſt permis de dire contre eux tout ce qui leur vient dans l'eſprit. Ils font autant qu'on le peut faire avec la plume la même choſe que l'on voit faire à d'autres par des voyes de fait. Peut-être même que la conduite de ces derniers, leur a inſpiré le deſſein d'écrire de la ſorte. On ne ſçauroit s'empêcher de reſſentir une extréme pitié pour des malheureux, que l'on traite avec une dureté non ſeulement indigne du Chriſtianiſme, mais que la ſeule humanité fait regarder avec horreur. Il ſemble que c'eſt pour diminuer cette pitié naturelle, que l'on s'applique à décrire les commencemens de la Réformation d'une maniére odieuſe, & qui ne peut être propre qu'à inſpirer une violente haine pour les Réformez.

RE-

RE'PONSE.

JE ne sçai pourquoi Monsieur Burnet me donne d'abord tant de loüanges, si ce n'est qu'il s'imagine de tirer plus d'avantage de ma prétenduë défaite, dont il s'est trop tost vanté. *Car si j'ai donné au Public en peu d'années un si grand nombre de Livres d'Histoires; & si mes Livres ont été si bien reçûs, que je semble être comme assuré de l'estime & de l'approbation de nôtre siécle*, il s'ensuit de-là que son Livre n'ayant pas eû le même succés, la seule envie de flétrir ma Réputation lui a mis la plume à la main contre moi. *Si ma maniére d'écrire*, comme il dit, *page cinquiéme, est fort agréable*, ne devoit-il pas s'occuper plûtôt à l'imiter, lui qui en est tout à fait éloigné, qu'à la contredire? *& si je parois découvrir bien des secrets, & donner des portraits des personnages dont je parle tirez d'aprés nature*, quelle justice y avoit-il de me censurer pour des defauts prétendus, qui ne regardent directement ni le dessein que je me suis proposé, ni la maniére dont je l'ai executé?

Il faut que la verité soit bien forte, puisqu'elle ne permet point à Monsieur Burnet de la dissimuler à l'entrée de sa Critique, comme il fait par tout ailleurs. Il découvre la cause qui lui a mis la plume à la main contre moi, en avoüant que c'est parce que *je fais autant qu'on peut faire avec la plume, la même chose que l'on voit faire à d'autres par des voyes de fait, & que la conduite de ces derniers*

m'a inſpiré le deſſein d'écrire de la ſorte. Qu'il ne ſçauroit s'empêcher de reſſentir une extrême pitié pour des malheureux qu'on traite, dit-il, *avec une dureté non ſeulement indigne du Chriſtianiſme, mais que la ſeule humanité fait regarder avec horreur. Qu'il ſemble que c'eſt pour diminuer cette pitié naturelle que je me ſuis appliqué à décrire les commencemens de la prétenduë Réformation d'une maniére odieuſe, & qui ne peut être propre qu'à inſpirer une violente haine pour les Prétendus Réformez.*

Il m'eſt tout à fait aiſé de me juſtifier de ces calomnies. J'écrivis mon Hiſtoire des Révolutions arrivées en matiére de Religion, l'an mil ſix cens ſoixante-dix, long-temps avant qu'on eût pris les derniéres meſures pour abolir le Calviniſme en France; & celui qui la copioit à meſure que je la compoſois ne m'ayant pas été fidéle, il s'en diſtribua la même année un ſi grand nombre des dix premiers Livres manuſcrits, leſquels Monſieur Burnet attaque ſeulement dans ſa Critique, que plus de deux mille perſonnes en avoient dés ce temps-là. Ces perſonnes me rendront témoignage que je n'ai point écrit pour ſeconder par ma plume la conduite d'autrui; & à dire le vrai je ne le pouvois ſans être Prophete, puiſqu'en mil ſix cens ſoixante-dix on ne diſtinguoit point en France les Calviniſtes d'avec les Catholiques.

CRITI-

CRITIQUE
DE M. BURNET.

IL est vrai que les Princes, qui sont comme au dessus des Loix, agissent diversement, selon que leurs passions les agitent plus ou moins, ou qu'on les ménage avec plus ou moins d'adresse. Le desir de la gloire, joint avec l'ardeur de la jeunesse, leur fait entreprendre des guerres aussi funestes dans leurs suites qu'elles sont difficiles à justifier dans leurs commencemens. La même ambition jointe à une disposition d'esprit superstitieuse & agissant dans un âge plus avancé, leur fait violer des Edits, jurez solemnellement, & confirmez plusieurs fois de la maniére du monde la plus authentique. Elle peut porter les Princes à des sévéritez, qu'il est plus aisé de déplorer que de décrire, & que le respect que nous avons pour l'Auguste Caractére d'une Tête Couronnée, nous oblige de supprimer, plûtôt que de les representer dans toute leur étenduë. Peut-être qu'une expression trop vive de nôtre douleur sembleroit être une accusation de ceux que nous croyons devoir respecter, aprés même tout ce qu'ils ont fait souffrir à nos Freres. Il vaut donc mieux supporter patiemment nos afflictions, que de faire éclater nos plaintes à leur desavantage. Mais nous ne nous sentons pas obligez d'avoir les mêmes égards pour de miserables Auteurs, qui ont vendu leur plume, & qui déchirent nôtre réputation, pour s'attirer une récompense de ceux qui ont été

les principaux inſtrumens des ſouffrances de nos Freres. Ceux qui violent toutes les régles de la guerre, ne doivent pas attendre de quartier s'ils ſont pris. On pardonne à un Hiſtorien qui favoriſe ſon parti, qui met dans tout leur jour les beaux endroits de ceux à qui il veut du bien, qui fait remarquer avec ſoin tout ce qu'on peut reprendre dans leurs ennemis, qui ne fait même que toucher legérement les fautes des premiers, & qui juge avec la derniére ſévérité de celles des autres. C'eſt à la verité violer les loix d'une Hiſtoire exacte, mais il eſt ſi naturel d'en uſer ainſi, que ſi cela diminuë la créance que l'on auroit en cet Hiſtorien, ſa perſonne n'en reçoit aucun tort, & ſa réputation n'en eſt point flétrie. Mais s'il n'a aucun égard à la verité, ni à l'honnêteté, s'il permet à ſon imagination d'inventer tout ce qu'il lui plait, & s'il ſe donne la liberté d'écrire tout ce qui lui vient dans la penſée; il ne doit pas trouver étrange qu'on entreprenne de faire au public un fidéle portrait de ſa conduite, & qu'on la lui repreſente telle qu'elle eſt. Encore que la Religion & la conſcience nous obligent de garder bien des meſures, & que les ſentimens dans leſquels on nous a élevez, nous engagent à écrire d'une maniére auſſi modérée qu'il eſt poſſible, ſi ce que nous avons à dire de ceux contre qui nous écrivons, eſt auſſi ſcandaleux que veritable, & que toute la douceur que nous pouvons apporter à le dire, ne puiſſe empêcher qu'ils ne s'en trouvent bleſſez, on ne pourra attribuer nôtre conduite qu'à l'amour que nous avons pour la verité, ou à une legitime indignation que des injuſtices criantes ont néceſſairement produite.

RE-

REPONSE.

JE ſerois mauvais François ſi je paſſois ſous ſilence, l'artifice avec lequel M. Burnet travaille à noircir la réputation de l'invincible LOUÏS XIV. car encore qu'il ne le nomme point, il le déſigne d'une maniére aſſez connoiſſable, puis que ce qu'il en dit ne ſçauroit convenir qu'à ce Prince. Il feint de le ménager en écrivant *que le reſpect qu'il a pour une Tête couronnée, l'oblige à ſupprimer plûtôt les ſévéritez de Sa Majeſté Très-Chrétienne, que de les repreſenter dans toute leur étenduë. Qu'une expreſſion trop vive de ſa douleur & de celle de ſes Confreres ſembleroit être une accuſation de ceux qu'ils croyent devoir reſpecter, aprés même ce qu'ils leur ont fait ſouffrir. Qu'il vaut bien mieux ſupporter patiemment leurs afflictions, que de faire éclater leurs plaintes à leur deſavantage.* Mais M. Burnet ne s'eſt expliqué de cette ſorte, qu'aprés avoir dit en voulant parler de LOUÏS LE GRAND, *Il eſt vrai que ce Prince qui eſt comme au deſſus des Loix, agit diverſement ſelon que ſes paſſions l'agitent plus ou moins, ou qu'on le ménage avec plus ou moins d'adreſſe: Que le deſir de la gloire joint avec l'ardeur de la Jeuneſſe lui a fait entreprendre des Guerres auſſi funeſtes dans leur ſuite, qu'elles ſont difficiles à juſtifier dans leurs commencemens: Que la même ambition, jointe à une diſpoſition d'eſprit ſuperſtitieuſe, & agiſſant dans un âge plus avancé, lui a fait violer des Edits, jurez ſolemnellement, & confirmez*

pluſieurs fois de la maniére du monde la plus authentique, & qu'elle l'a porté à des ſévéritez qu'il eſt plus aiſé de déplorer que de décrire. Si la gloire du Roi n'étoit pas venuë à un ſi haut degré, que toute la malignité de M. Burnet & des autres Calviniſtes réfugiez en Hollande eſt incapable de l'obſcurcir, je me mettrois en devoir de la défendre plus au long. Mais il ſuffit ici de remarquer en paſſant que l'ambition n'a pas eu plus de part dans les Guerres de Sa Majeſté, que la ſuperſtition dans le deſſein qu'elle a executé d'abolir l'Héréſie en France. Quand elle déclara la Guerre aux Eſpagnols en mil ſix cens ſoixante ſept, ce fut ſeulement pour ſe mettre en poſſeſſion des Etats acquis à la Reine ſon Epouſe par le droit de dévolution; & quand elle porta ſes armes victorieuſes dans la Hollande, les motifs qu'elle en publia pour lors & la Paix qu'elle donna depuis à toute l'Europe, ſont tout à fait éloignez de ce qu'en dit M. Burnet. Si elle n'a pas crû devoir ſouffrir plus long-temps le Calviniſme dans ſon Royaume, la ſuperſtition ne lui en a pas ſuggeré la penſée, mais le veritable zéle pour la Religion Catholique qui ne lui a pas permis de ſouffrir plus long-temps une Secte qui avoit arraché de ſes Prédéceſſeurs par force & les armes à la main les Edits dont elle abuſoit. Quant à moi *je n'ai point vendu ma plume*, comme je le montrerai bien-tôt par un détail trés-veritable, & je n'ai jamais pris d'autre parti que celui de la verité. *Je ne déchire en aucun lieu la réputation des Calviniſtes, & je n'ai jamais penſé à tirer*

une

une récompense de ceux que M. Burnet dit avoir été les principaux instrumens des souffrances de ses freres. La maniére dont j'ai toûjours vécu m'a mis à couvert de cela; & il n'y a que ceux qui ne m'ont jamais vû comme M. Burnet, qui osent m'accuser d'écrire en mercenaire.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

ON ne peut pas nier que M. Varillas n'ait une maniére d'écrire, qui est fort agréable. Il paroit découvrir bien des secrets, & donner des portraits des personnages dont il parle, tirez d'aprés nature. Il méle à son Histoire des réflexions de Politique, qu'on lit avec plaisir; quoi qu'il eût bien pû s'en passer, puis que ceux qui ont quelque connoissance des affaires du monde, sçavent parfaitement que la conduite des Princes & des Grands n'est pas si constante & si réguliére, qu'il lui plait de la representer. Des accidens imprévûs, des bizarreries d'un Prince, des intrigues d'amour, des emportemens de jalousie, & mille autres passions semblables, sont les veritables principes de presque tout ce qui arrive au monde. Ce n'est pas toûjours l'intérêt qui gouverne les Etats, le caprice & la passion ont aussi leur tour, & souvent même ont plus de part que l'intérêt dans la conduite des hommes. C'est ce qui m'a toûjours fait juger que les Livres de M. Varillas ont un peu trop de l'air des Romans, & que bien des intrigues dont il parle, sont trop fines pour être veritables. Il est vrai qu'afin de passer dans l'es-

prit

prit du Lecteur pour un Hiſtorien digne de foi, il cite des Lettres & des Relations d'où il aſſure qu'il a tiré ce qu'il avance. Mais il ne dit, ni ſi elles ſont imprimées, ni ſi elles ſont encore en Manuſcrit. Il ne marque point où il les a vûës, ni où on les peut trouver. Quoi que cette maniére de citer ſoit extrêmement ſuſpecte, j'avouë que j'aurois eu de la peine à me perſuader, que ces prétendus Mémoires que perſonne n'a vûs, ne ſubſiſtent que dans l'imagination de M. Varillas. Mais étant à Paris l'Eté paſſé, je me trouvai heureuſement avec de trés-honnêtes gens de la Communion de l'Auteur, qui ſe ſont appliquez particuliérement à étudier l'Hiſtoire de France, & qui m'ont découvert ce myſtére. Ce ſont des gens qui n'ont jamais eu de chagrin contre M. Varillas, que celui que leur a donné la liberté qu'il prend de publier ce qu'il lui plaît d'inventer pour de veritables Hiſtoires. Ils m'ont aſſuré qu'on ne doit avoir aucune créance pour ce qu'il dit: Qu'il a ramaſſé divers petits contes qu'il cout enſemble, comme il le trouve à propos, ſans avoir aucune bonne autorité pour les ſoûtenir, & que la plûpart des piéces qu'il cite ſont de ſa pure invention. Enfin ils parloient de tous ſes Livres d'une maniére ſi dure & ſi mépriſante, que je n'oſe répéter leurs paroles, de peur qu'il ne ſemble que je veüille imiter le ſtile de nôtre Auteur, le plus méchant modéle que l'on pût jamais ſuivre.

RE'PONSE.

MOnſieur Burnet établit pour principe *que la conduite des Princes & des Grands n'eſt pas*

pas toûjours constante & réguliére ; & que des accidens imprévûs, des bizarreries d'un Prince, des intrigues d'amour, des emportemens de jalousie, & mille autres passions semblables, sont les veritables principes de presque tout ce qui arrive au monde. Que ce n'est pas toûjours l'intérest qui gouverne les Etats : Que le caprice & la passion ont aussi leur tour, & souvent même ont plus de part que l'intérest dans la conduite des hommes. J'en demeure d'accord aussi bien que M. Burnet : mais je soûtiens qu'il n'y a jamais eu d'Histoires où la conduite de ceux que je décris, soit moins uniforme que la mienne ; *& que les accidens imprévûs, les bizarreries des Princes, les intrigues d'amour, les emportemens de jalousie, & mille autres passions semblables,* en occupent plus de la moitié. Ceux qui se donneront la peine de lire dans mon premier Livre l'Histoire de la Courtisane Perez, dans le cinquiéme celle de Collombine, dans le neuviéme celle d'Anne de Boulen, & dans le dix celle de Jean de Leyde, en seront convaincus.

M. Burnet ajoûte *que les intrigues dont je parle sont trop fines pour être veritables* ; & je lui répond que si cela est, Tacite passera pour l'Auteur le plus Romanesque qui ait jamais été, puisqu'il n'y a en aucun autre lieu des intrigues si fines que celles qu'il décrit. De plus tout le monde demeurera d'accord que les Histoires que j'ai fait imprimer jusqu'à present, & celles qu'on a fait imprimer aprés qu'on me les a dérobées, traitent de la conduite des personnes qui ne cédent point en Politique à celles

les de Tacite. Laurens de Médicis, Catherine son arrière-petite-fille, & l'Amiral de Châtillon, n'étoient point inférieurs à Agrippine, à Tibére, ni à Séjan. Charles-Quint dans mon Education du Prince, dans mon François Premier, & dans mon Histoire des Révolutions, avoit enchéri sur le même Tibére; & Louïs XI. la Reine Blanche, & la Duchesse de Valentinois dans mes commencemens des Histoires de S. Louïs, de Louïs XI. & de Henri II. n'en doivent rien aux personnes qui ont fait le plus de bruit dans l'Empire Romain depuis la mort d'Auguste jusqu'à celle de Vespasien. Si j'ai examiné leur conduite dans la même méthode que Tacite, pourquoi faut-il que j'en sois blâmé? & n'est-il pas visible qu'il n'y a que la seule envie qui y puisse trouver à redire, puisque d'ailleurs les autres circonstances sont tout à fait semblables. Si M. Burnet dans son Histoire de la prétenduë Réformation d'Angleterre ne s'est attaché pour ainsi dire qu'à l'écorce des Evénemens, & s'il n'en a representé que les motifs qui sautoient aux yeux, je ne lui ai point fait un procés là-dessus, & je lui ai laissé paisiblement prendre place entre les bas Historiens. Si je m'éleve au dessus du vulgaire; & si je tâche d'approcher des Anciens, pourquoi me suscite-t-il une quérelle là-dessus, puisque je ne lui contestois pas le stile rampant qu'il a bien voulu prendre. A l'égard de mes citations j'y ai répondu si pertinemment dans la Préface de mon Histoire de François Premier, que M. Burnet ne m'auroit pas fait

cette

cette objection s'il en avoit vû l'endroit. J'y ai dit que j'étois obligé d'avoüer par reconnoissance, que je n'ai pas seulement profité des Manuscrits du Roi, mais encore de ceux de Bibliothéques célébres de la Moignon & de Menards, & de plusieurs autres écrits qui m'ont été communiquez. Qu'avec tout cela néanmoins je n'oserois répondre de la fidélité de toutes les piéces que je cite aux Marges: car outre que celles qui sont venuës entre mes mains n'étoient pas toutes originales, quand elles l'eussent été, je suis fort éloigné de répondre que ceux qui les ont écrites, ayent été exempts de passion, d'intérest, d'ignorance, ou de prévention; & si mon Lecteur est raisonnable, il se doit contenter de la peine que j'ai prise d'en faire des Extraits, & de lui rapporter ce qu'elles contiennent de meilleur, sans m'obliger de plus à lui en garantir l'exactitude.

On se plaint que je ne marque pas les endroits où sont presentement tous les Manuscrits que je cite; & je réponds que ces Manuscrits sont de trois sortes, du Roi, de Messieurs du Pui, & de divers autres particuliers. Pour ceux du Roi il auroit été inutile de les citer, & pour en être convaincu on n'a qu'à prendre garde que de plus de quatre mille citations de Layettes qui sont dans le Greffier Jean du Tillet, & dans le célébre Pierre du Pui, il n'y en a pas une qui ne se trouve maintenant fausse, quoi qu'il soit certain qu'elles étoient toutes veritables au temps que ces deux illustres Auteurs écrivoient: outre qu'il

y a vingt-trois ans que je ſuis ſorti de la Bibliothéque du Roi, & que depuis elle a bien changé de face. Quant aux ſept cens ſoixante quatorze Manuſcrits de Meſſieurs du Pui, chacun ſçait qu'ils ont diſparu ; & que celui à qui ils avoient été léguez par Teſtament, en a diſpoſé d'une maniére qui n'eſt pas venuë à la connoiſſance du Public. Pour les Originaux que divers particuliers de Paris & des Provinces m'ont communiquez, je n'en ai vû la plûpart qu'à condition de garder le ſecret ; & ſi l'on m'a permis d'inſtruire mes Lecteurs des particularitez les plus curieuſes que j'y trouverois, on m'a défendu de découvrir les perſonnes auſquelles eux & moi en ont l'obligation.

De plus ſur quel fondement M. Burnet veut-il que l'on croye tous les maux qu'il raconte lui avoir été dits de moi lorſqu'il étoit à Paris, lui qui ne nomme point les Auteurs de ces calomnies ; & qui veut pourtant que je ne puiſſe pas écrire une ligne ſans faire en même temps des Marges plus larges que mon texte, en citant tous les Auteurs dont je l'ai tiré, & même les endroits où ces Auteurs ſe trouvent preſentement. Quand on veut impoſer à ſon Adverſaire une Loi, il lui en faut montrer l'exemple en l'obſervant par avance, & ſans cela M. Burnet ne mérite pas plus que moi d'être crû ſur ſa parole. Enfin il eſt d'autant plus à plaindre qu'il ne voit pas la facilité que j'ai de tourner ſon raiſonnement contre lui-même. Car la verité eſt que ſi on lui a dit du mal de moi, des gens trés-dignes

de

de foi m'en ont dit mille fois plus de lui ; & que s'il me prenoit envie de transcrire ici les Mémoires qui m'ont été envoyez sur son sujet, je le couvrirois d'une éternelle confusion.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

JE trouvai qu'il étoit si universellement décrié à Paris, qu'il a sans doute raison de dire dans l'Avertissement de l'Histoire des Révolutions, que Monseigneur l'Archevêque de Paris a pensé à lui dans les conjonctures où tout le monde l'avoit abandonné. En effet je n'ai jamais vû un homme dans un mépris si général ; & l'on n'attribuë l'estime où sont ses ouvrages dans les Païs étrangers, qu'à sa maniére d'écrire, à qui il ne manque aucune des beautez de l'Histoire que la verité, & à l'ignorance où sont les Etrangers à l'égard de l'Histoire de France. Il est vrai qu'enfin il a trouvé un Protecteur & une pension, & qu'il nous donne ici un échantillon de la maniére dont il l'a méritée. Mais si l'on examine cet ouvrage à la rigueur, il y a bien de l'apparence qu'il la perdra, parce qu'on n'a accoûtumé de payer les Ecrivains mercenaires, qu'autant de temps qu'ils sont utiles. On trouve ici tant de fautes, qu'au lieu qu'en d'autres livres il faut quelquefois chercher avec peine des matiéres de Critique, il en paroit d'abord ici un si grand nombre, qu'on auroit sujet de craindre de lasser le Lecteur, si l'on entreprenoit de les relever

lever toutes l'une aprés l'autre. C'eſt pourquoi on eſt obligé de choiſir ſeulement les plus remarquables; & encore on en trouve tant, qu'on ne ſçait ſi le Public ne jugera point, que ce n'étoit pas la peine de critiquer un Livre ſi plein de fautes.

RE'PONSE.

J'Avois dit dans ma Préface que Monſeigneur François de Harlai Archevêque de Paris avoit penſé à moi dans des conjonctures où tout le monde m'avoit abandonné. Il a plû à M. Burnet de ſe ſcandaliſer de cette expreſſion; & parce qu'il voyoit bien que s'il la laiſſoit dans l'état où elle eſt, il n'y auroit pas lieu d'y trouver à redire, il a inventé un menſonge dans la ſeule vûë de la rendre ridicule, en aſſûrant que ce Prélat me donnoit penſion. Cependant la verité eſt que je n'ai jamais été & que je ne ſuis ſon Penſionnaire. Mais il eſt auſſi vrai qu'en mil ſix cens ſoixante-dix la Penſion que je recevois du Roi m'ayant été retranchée immédiatement aprés que j'eus compoſé l'Hiſtoire de François Premier, Monſeigneur de Paris, alors Archevêque de Roüen, qui ne m'avoit jamais vû, & qui ne me connoiſſoit que par le manuſcrit du premier Livre de cette Hiſtoire que le Maréchal d'Albret lui avoit montré, fut touché de ma diſgrace. Il diſpoſa l'Aſſemblée du Clergé de France à me vouloir donner une Penſion de cinq cens écus, & m'en envoya porter la parole par l'Ab-

l'Abbé de S. Luc. Je ne jugeai pas à propos d'accepter cette Penſion ; & l'Archevêque de Roüen au lieu de ſe picquer de mon refus, obtint de la même Aſſemblée qu'elle me feroit un preſent de mille livres. L'Abbé de la Hoguette pour lors Agent du Clergé, depuis Evêque de Poitiers, & preſentement Archevêque de Sens, eut la bonté de me les porter lui-même, & je les reçûs. Je laiſſe à juger au public s'il y a lieu de comparer, comme l'on a fait, cet honoraire, à l'execrable or de Touloufe dont parlent les Anciens. Le dernier jour de Novembre mil ſix cens ſoixante-dix-neuf l'Archevêque de Roüen devenu Archevêque de Paris, obtint du Roi en ma faveur une Penſion de cinq cens écus ſur l'Abbaye de la Victoire. Je perſiſtai dans la réſolution que j'avois priſe de ne me point charger du bien d'Egliſe ; & ce Prélat infatigable à m'obliger garda dix-huit mois entiers le Brevet de cette Penſion, pour éprouver ſi durant un ſi long-temps je ne changerois pas de deſſein. Il me trouva toûjours ferme, & nonobſtant il ne laiſſa pas de me procurer le dernier jour de Mai mil ſix cens quatre-vingt-cinq une gratification du Roi de deux mille livres. Ce furent là les raiſons ſur leſquelles il me ſembla, lorſque j'écrivois la Préface des deux premiers Tomes de l'Hiſtoire des Révolutions arrivées dans l'Europe en matiére de Religion, que tant de bien-faits reçûs de Monſeigneur l'Archevêque méritoient bien trois lignes de remerciment, & néanmoins on m'en veut faire un crime.

En

En mil ſix cens ſoixante-neuf le Penſionnaire Wigt me fit offrir de la part de Meſſieurs les États une Penſion trés conſidérable pour écrire l'Hiſtoire de Hollande à commencer par la Tréve de mil ſix cens neuf, où Metterein Groſſius & la plûpart des autres ont achevé les leurs. J'en écrivis à Monſieur de Pompone pour lors Ambaſſadeur de France auprés des Provinces-Unies, qui me répondit par une Lettre écrite & ſignée de ſa main que j'ai gardée, qu'il me conſeilloit de refuſer cette Penſion. Je ſuivis ſon avis; & ſi je l'euſſe acceptée, je ne penſe pas qu'on l'eût oſée comparer à l'or de Toulouſe. Cependant les Catholiques euſſent plus eu de ſujet de la nommer ainſi, que n'en ont les Calviniſtes d'appeller de cette ſorte le preſent de mille livres que j'ai reçû du Clergé de France en mil ſix cens ſoixante-dix. Enfin Monſieur l'Avocat Général Talon ſçait que je ne voulus point accepter il y a cinq ans une Penſion de feu Monſeigneur le Prince. Ainſi l'argent ne m'a jamais empêché & ne m'empêche point encore de dire la verité autant que je l'ai connuë dans les Hiſtoires que j'ai données, & que je donne au Public.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

Monſieur Maimbourg a propoſé au monde un modéle d'écrire l'Hiſtoire, que peu de gens ſont capables d'imiter, mais qui a tant fait de

de bruit dans nôtre siécle, que le seul débit de ses Livres n'est pas une petite marque que nous avons dégénéré de la vertu de nos Peres. Cet Auteur semble avoir si fort perdu toute sorte de pudeur, & se soucier si peu de l'honnêteté la plus commune qu'on le regarderoit comme un prodige, si l'on ne sçavoit pas qu'il a vécu cinquante ans dans la Société des Jesuistes. Comme il n'a aucun égard à la verité, ni à la vrai-semblance, il semble aussi être à l'épreuve des reproches les mieux fondez, & des preuves les plus évidentes qu'il soit possible d'apporter pour prouver qu'un Historien n'est qu'un lâche prévaricateur. Ces preuves ayant été proposées d'une maniére à couvrir de confusion tout autre que lui, il n'a ni assez de sincérité pour avoüer ses fautes, ni assez d'honneur pour s'en justifier. Il trouve toûjours de nouvelles matiéres d'écrire; & il ne lui manque jamais, comme on m'a dit que lui-même s'en étoit vanté plusieurs fois, d'une nouvelle piéce de vin de Champagne, pour échauffer son imagination & entretenir sa chaleur, jusqu'à ce qu'il ait compilé quelque Histoire nouvelle. Aprés cela il s'imagine que deux ou trois périodes emportées dans une Préface, suffisent pour le delivrer d'une éternelle confusion, à laquelle ses propres fautes l'ont condamné. Il a même la hardiesse de dédier ses Livres au Roi, quoi qu'il n'y ait encore eu personne qu'il ait pû persuader de la sincérité de ses Histoires. Cette adresse lui a si bien réüssi, qu'il semble que M. Varillas la lui ait enviée: & comme il a un stile plus châtié, & un air plus fin pour imposer à ses Lecteurs, il n'y a pas voulu lui être inférieur dans une hardiesse,

dieſſe, que je n'oſerois nommer par ſon nom. Mais quoi que M. Varillas ait raffiné ſur la Méthode de M. Maimbourg, c'eſt à ce dernier qu'eſt dûë la gloire de l'invention, & la récompenſe qu'elle mérite. Ecrire l'Hiſtoire eſt une eſpéce de métier, où il eſt bien plus criminel d'avoir de faux poids & de fauſſes meſures que dans les autres, parce que la tromperie s'étend beaucoup plus loin, & cauſe bien plus de préjudice à ceux qui ne la connoiſſent pas d'abord, quoi que dans la ſuite elle ſe découvre aſſez aiſément. S'il y a des degrez dans le menſonge, aſſurément celui qu'on dit le plus hardiment, qui s'inſinuë le plus avant dans l'eſprit, que l'on accompagne de plus de graces, & qu'on laiſſe aux ſiécles à venir revêtu de l'apparence trompeuſe de la Verité; cette ſorte, dis-je, de menſonge eſt la plus criminelle. Mais il y a des gens dont la conſcience eſt auſſi endurcie, que leur pudeur eſt éteinte, & qui ſont ſans remords intérieurs, comme ils n'ont point de ſentiment pour les reproches publics. Un Empereur étonné qu'un Romain extraordinairement endetté pût dormir tranquillement, croyoit que ſon matelas étoit enchanté; ne pouvant concevoir que dans le mauvais état de ſes affaires il pût avoir un ſommeil ſi tranquille, à moins qu'il n'y eût quelque vertu aſſoupiſſante dans ce matelas. Ceux qui ſentent en eux-mêmes la force que la verité & la modeſtie ont ſur une ame droite & ſincére, ont de la peine à s'imaginer par quels moyens d'autres peuvent étouffer ces ſentimens, à moins que la nature ne produiſe quelquefois des hommes d'une diſpoſition toute particuliére.

RE-

REPONSE.

JE n'ai point rafiné sur la Méthode de feu M. Maimbourg; & s'il y avoit de la gloire à mériter & de la récompense à espérer, elles me seroient dûës & non pas à lui, puisque j'avois écrit mon Histoire plusieurs années avant qu'il pensât à composer celles du Lutheranisme & du Calvinisme; & l'on connoît assez la personne qui lui prêta les Manuscrits qui m'avoient été dérobez, dont il tira ce qu'il lui plût. Mais quoi que M. Burnet prétende faire rejallir sur moi les contre-coups qu'il porte à un homme qui ne vit plus, il n'a pas sçû néanmoins si bien dissimuler en cet endroit, qu'il n'ait découvert malgré lui que mes Epîtres Dédicatoires au Roi, sont une des causes qui m'ont attiré sa haine & celle de ses Confreres. Mais puis que cela est, la persecution que je souffre m'est trop glorieuse pour me permettre de m'en plaindre, & le chagrin qu'il en témoigne ne m'empêchera pas de continuër.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

MAis sans m'étendre davantage en préambules, je commencerai à faire remarquer à M. Varillas les fautes les plus considérables qu'il ait commises. Quoi que je n'attende rien de sa sincérité, j'espére que le Public aura plus de

justice & d'équité qu'il n'en paroît en nôtre Auteur. M. Varillas commence son Histoire par une vûë générale, qu'il donne des progrés de ce qu'il appelle Hérésie. Cet abregé est conçû en stile prophétique, & contient les événemens que l'Auteur se propose de raconter comme s'il les prédisoit. Dans onze pages de suite selon l'Edition d'Amsterdam, il a si peu l'air d'un Historien, & il est si plein de figures de déclamateur, qu'il n'y a personne qui ne crût plûtôt lire un Moine peu judicieux, & aveuglé de passion, qu'un Historien sérieux & sincére, qui doit écrire de sang froid, & ne se laisser jamais entrainer aux transports vicieux d'une Réthorique passionnée. Quoi qu'il soit sans doute plus aisé de prophétiser le passé que l'avenir, & qu'on s'expose moins à se tromper lors que la haine se mêle dans l'Histoire, & qu'elle se trouve jointe avec une negligence à s'instruire de la verité, aussi grande qu'est celle de M. Varillas, elle fait commettre des fautes énormes.

REPONSE.

JE n'aurois jamais crû que M. Burnet eusse eû si peu de connoissance de la maniére d'écrire l'Histoire qu'il en paroît ici; & il faut de nécessité qu'il n'ait jamais lû aucun des principaux Historiens anciens & modernes, pour s'expliquer d'une maniére si irréguliére qu'est la sienne. Quoi pour avoir écrit quelques pages du commencement de mon Histoire au futur au lieu du present ou du prétérit parfait, *j'écris en stile de Prophete.* Si cela étoit,

étoit, le Roi David & les autres Prophetes de l'Ancien Teſtament ne mériteroient pas ce nom, puiſque la plûpart de leurs Propheties ſont exprimées au temps preſent, quoi qu'elles regardent des choſes qui ne devoient quelquefois arriver que mille ans aprés, & quelquefois plus tard. J'aurois à la verité prophetiſé, ſi j'euſſe écrit les choſes qui devoient arriver aprés l'impreſſion de mon Livre, mais j'ai marqué dés la premiére page que je n'écrivois l'Hiſtoire de l'Héréſie que depuis l'année mil trois cens ſoixante-quatorze juſqu'en celle de mil ſix cens cinquante-huit ; & par conſequent comme il y avoit vingt-ſept ans que les derniéres choſes que je devois traiter étoient arrivées, il eſt vrai de dire qu'elles étoient paſſées à mon égard, & qu'ainſi je n'avois pas lieu de prophetiſer, puiſque je les racontois telles qu'elles s'étoient paſſées. Mais je ne ſçaurois aſſez m'étonner que M. Burnet n'aye point lû l'Hiſtoire de Tite-Live qui commence comme moi par l'avenir, *facturus ne operæ pretium ſim*, & celle de ſaint Hilarion par ſaint Hiérôme, *ſcripturus vitam beati Hilarionis habitatorem ejus invoco Spiritum ſanctum.* Cependant perſonne avant M. Burnet ne s'étoit aviſé de traiter de Prophete Tite-Live, ni ſaint Hiérôme. Il eſt donc vrai que mon Abregé, quoi qu'il ſoit conçû en des termes qui regardent l'avenir, n'eſt pas pour cela *conçû en ſtile prophetique, & que je ne prédis pas les événemens que je me propoſe de raconter.* Mon deſſein n'a été que de montrer en gros les matiéres dont je devois traiter dans toute

l'étenduë de mon Ouvrage ; & comme je n'en donnois d'abord au Public que la dixiéme partie, il a fallu m'énoncer par le futur au lieu du preſent, & dire l'on y verra, au lieu de dire l'on y voit. Si cela s'appelle prophetiſer, on ne trouvera rien de plus fréquent que des propheties dans les Livres mêmes qui en ſont les plus éloignez.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

S'Il avoit recueilli l'Hiſtoire de ces derniers ſiécles des Livres ou des Lettres qu'il cite ſi ſouvent, il n'auroit pas dit que le Gouverneur d'Edoüard VI. fut un Duc de Northumberland, puis qu'il n'y a aucune Hiſtoire de ce temps-là, qui ne témoigne le contraire. Ce fut le Duc de Somerſet, qui fut le Gouverneur de ce Prince ; & pour le Duc de Northumberland, quoi qu'il fut chargé du principal ſoin des affaires les deux derniéres années du Régne d'Edoüard, que ce Prince fut en âge de majorité, il ne fut jamais Gouverneur du Roi, ni n'eût d'autre caractére que celui de Conſeiller d'Etat, encore qu'il fût extrémement conſidéré d'Edoüard. Ce Duc témoigna en mourant qu'il avoit toûjours été Catholique Romain dans ſon cœur, de ſorte que la profeſſion extérieure qu'il fit de la Religion Réformée, pour mettre à couvert ſes intérêts, ne prouve pas plus ſolidement qu'il appartenoit à nôtre Egliſe, que la Profeſſion forcée que les nouveaux Convertis font aujourd'hui de la Religion Catholique, prouve qu'ils

qu'ils sont veritablement de l'Eglise Romaine.

REPONSE.

J'Ai tiré de la Négociation de Monsieur de Noaille en Angleterre que le Duc de Northumberland étoit Gouverneur d'Edoüard VI. à prendre le mot de Gouverneur d'un Prince dans la signification la plus étenduë qu'il ait en François, & dans la maniére dont M. de Chiévre fut Gouverneur de Charles-Quint, quoi que Marguerite d'Autriche Tante paternelle de ce Prince eût le tître de sa Gouvernante. Car M. de Noaille eût ordre de s'adresser directement à ce Duc : de traiter avec lui de toutes les affaires qui regarderoient la France, de lui demander la réparation de tous les dommages que les Pirates faisoient à nos Vaisseaux Marchands, & de convenir avec lui de l'execution du dernier Traité que Henri Pere d'Edoüard avoit fait avec sa Majesté Trés-Chrêtienne. M. de Noaille remarque de plus qu'il ne vit Edoüard qu'une fois & par cérémonie, & que ce jeune Prince qui n'avoit que treize ans le renvoya à Northumberland. Si cela n'est pas être Gouverneur d'un Prince, je ne sçai pas ce qu'il faudroit de plus, puis que le Duc de Sommerset à qui M. Burnet attribuë pourtant cette qualité, n'avoit jamais eû tant de pouvoir à la Cour d'Angleterre. Si M. Burnet avoit lû nos Historiens, il auroit vû que la Comtesse de Beaujeu sœur aînée de Charles VIII passa pour Gouvernante de ce Prince durant les

neuf premiéres années de ſon Régne, quoi qu'il fût déja majeur quand il commença à régner. Et de fait cette Princeſſe ſoûtint durant tout ce temps-là le poids des affaires de la Monarchie ſi généralement, que le Roi ſon Frere ne s'en mêloit point du tout, ſon inclination n'étant alors que pour la chaſſe & pour l'amour.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

DAns la même page il dit que Marie Reine d'Ecoſſe, à la perſuaſion du Comte de Morray ſon Frere naturel, ſe maria à un ſimple Gentilhomme qu'il nomme en marge Henri d'Arley, ce qui eſt une nouvelle preuve que nôtre Auteur n'eſt pas extrêmement bien verſé dans l'Hiſtoire des derniers ſiécles. Cet Henri qu'il appelle d'Arley, étoit Henri Lord d'Arly, fils aîné du Comte de Lenox, l'une des principales Familles d'Ecoſſe, & l'une des branches de celle des Stewarts. Il eſt vrai qu'elle étoit ſortie de cette derniére Famille, avant que les Stewarts parvinſſent à la Couronne par la voye du mariage. Mais le grand Pere de cet Henri fut marié à une femme qui étoit fort proche de la Couronne, Couſine germaine du Roi Jacques IV. & ſœur d'Hamilton Comte d'Aran. La mere du Lord d'Arly étoit auſſi ſœur utérine du Roi Jacques V. étant fille de la Reine Doüairiére d'Ecoſſe ſœur de Henri VIII. Cette Princeſſe eût de ſon ſecond mariage avec le Comte d'Angus (Dowglaſs) Iſabelle Dowglaſs qui fut

fut élevée dans la Cour d'Angleterre, & que le Roi Henri VIII. donna en mariage au Comte de Lenox. De ce mariage nâquit le Lord Darly, qui étant Cousin germain de la Reine d'Ecosse étoit le plus proche Héritier de la Couronne d'Angleterre aprés elle. Il auroit pû être un dangereux Compétiteur dans cette succession, étant né & élevé en Angleterre : de sorte que ce mariage, bien loin d'avoir rendu Marie mépriſable à ſes Sujets, eſt l'une des plus ſages actions de ſa Vie. M. Varillas ne pouvoit rien imaginer de plus honorable à la mémoire du Comte de Morray, que de le faire l'Auteur d'un ſi ſage conſeil.

REPONSE.

MOnſieur Burnet prétend par une inſigne calomnie que j'ai traité de ſimple Gentilhomme le Lord d'Arlay ; & je ſoûtiens qu'il a ajoûté le mot *de ſimple* à celui de Gentilhomme, & qu'on ne le trouvera dans aucun exemplaire des deux Editions de mon Livre faites à Paris, qui ſont les ſeules que j'avouë. Je n'avois garde d'ignorer la généalogie de ce ſecond mari de la Reine Marie Stuart, & je l'avois lûë fort amplement avec toutes les avantures de Matthieu Stuart ſon pere dans l'Hiſtoire de la Reine Elizabeth par Camden. Mais ne diroit-on pas à voir M. Burnet s'ériger en Critique de mon Hiſtoire, qu'il a étudié toute ſa vie cette vaſte ſcience ; & qu'il a négligé pour elle celle de la Controverſe, où devoit être ſa principale application. Cependant il eſt ſi mauvais

Hiſtorien, qu'encore qu'il ſoit Ecoſſois, il ignore la Généalogie des Rois d'Ecoſſe; & commet en peu de lignes deux fautes d'extrême importance, que le moindre petit écolier d'Edimbourg auroit évitées. La premiére eſt *que le grand-pere de Henri Stuart Lord d'Arlay avoit épouſé la ſœur du Seigneur de Hamilton Comte d'Aren*; & pourtant toutes les Hiſtoires & les Généalogies qui ont parû juſqu'à preſent, conviennent que Matthieu Pere du Lord d'Arlay, épouſa Marguerite Douglas, & que Jean Pere de Matthieu & Ayeul de Henri, n'avoit point eû d'autre femme qu'Elizabeth Stuart fille du Comte d'Ashol; & que Matthieu Pere de Jean, & Bisayeul de Henri, n'avoit été marié qu'à Marguerite de Hamilton, qui étoit à la verité couſine germaine de Jacques IV. Roi d'Ecoſſe en qualité de fille de Marguerite, qui l'étoit de Jacques II. comme Jacques IV. étoit fils de Jacques III. qui l'étoit du même Jacques Second.

La deuxiéme faute de M. Burnet conſiſte, en ce qu'il *nomme Iſabelle la mere de Lord d'Arlay*; & néanmoins dans tous les Auteurs Contemporains ſans en excepter ſon favori Camden, elle eſt appellée Marguerite. Je pourrois ajoûter en troiſiéme lieu, ſi je ne ménageois plus la réputation de M. Burnet qu'il n'épargne la mienne, qu'il ne parle pas avec aſſez de reſpect de la Généalogie du même Lord d'Arlay, & qu'il tombe de cette ſorte dans le défaut qu'il me reproche mal à propos, puis qu'il dit que ce *Henri étoit ſorti de la Maiſon des Stuarts avant qu'elle vint à la Cou-*

Couronne. Cependant il devoit dire au lieu du mot *d'avant*, ceux-ci *dans le même temps* qu'elle parvint à la Couronne. Car Walter Stuart eût deux fils, Robert & Alexandre. Robert qui étoit l'aîné fut Roi d'Ecoſſe, & ſon cadet Alexandre fut le premier de la Branche de Henri d'Arlay. Voilà ce que c'eſt que de cenſurer les autres, ſur des matiéres que l'on n'entend pas ſi bien à beaucoup prés qu'eux. Si M. Burnet eût ſçû parler réguliérement, & convenablement à la dignité du grand Monarque qui régne ſi heureuſement aujourd'hui ſur l'Angleterre, ſur l'Ecoſſe & ſur l Irlande, il auroit pû dire que la premiére Branche des Stuarts dont la Reine Marie Biſayeule de Sa Majeſté Britannique étoit ſortie en droite ligne, a euë douze Rois conſecutifs; & que Henri d'Arlay Biſayeul paternel de Sa Majeſté deſcendu de même en droite ligne de la ſeconde Branche des Stuarts, a euë des Marquis de Stuart, des Comtes d'Aubigny, des Régens d'Ecoſſe, des Vice-Rois de Naples, des Amiraux de Sicile, & des Maréchaux de France. Si j'euſſe écrit en Anglois, je n'euſſe pas manqué d'appeller d'Arlay Milord: mais j'écrivois en nôtre Langue, où le mot de Gentilhomme ſignifie tous les Nobles d'extraction depuis la roture juſqu'à la Principauté excluſivement. Tout le monde ſçait que le Roi François Premier donna encore plus d'étenduë à ce mot, lors que pour contrecarrer l'Empereur Charles-Quint qui lui avoit écrit une Lettre dont les deux premiéres pages étoient remplies de Titres magnifiques,

Sa Majeſté Trés-Chrêtienne ſe contenta de prendre la qualité de premier Gentilhomme de ſon Royaume; & que quand elle vouloit être crûë, elle juroit foi de Gentilhomme. J'ay vû dans les papiers du Roi beaucoup de Titres des Stuarts; & je mets en fait qu'il ne s'en trouvera aucun, excepté des Rois d'Ecoſſe & de leurs fils, qui aye pris la qualité de Prince. Dequoi il n'y aura pas lieu de s'étonner, ſi l'on conſidére qu'encore que ceux de la maiſon de la Mark poſſedaſſent les Principautez de Sedan & de Rocour, il ne ſe trouvera dans aucun Acte qu'ils ayent pris la qualité de Princes. Je n'ai donc point fait de tort à d'Arlay en le traitant de Gentilhomme, & j'ai parlé exactement ma Langue; Mais avec quel front M. Burnet oſe-t-il me reprocher que je ne ſçai point l'Hiſtoire de ſon Païs, lui qui l'ignore aſſez groſſiérement pour dire que *le Lord d'Arlay auroit pû être un dangereux Compétiteur de Marie Stuart à la Couronne d'Ecoſſe étant né & élevé en Angleterre*, puis qu'il n'avoit ni droit ni prétexte de conteſter la Monarchie d'Ecoſſe. Ces ſortes de differens n'arrivent que quand les ſucceſſions ſortent de la ligne directe, & paſſent dans la ligne collatérale, ce qui n'avoit point de lieu dans le cas dont il s'agit. Marie Stuart étoit le ſeul enfant légitime que Jacques V. Roi d'Ecoſſe laiſſa en mourant. Ce Royaume tomboit en quenoüille, & la Maiſon des Stuarts y étoit parvenuë par cette voye. Et de fait quoi que Marie n'eût que huit jours quand ſon pere mourut, elle

le fut si généralement reconnuë pour Reine que personne ne s'y opposa. Quand elle épousa François Dauphin, qui fut depuis François Second, ce Prince fut reconnû Roi d'Ecosse à cause d'Elle; & lors qu'aprés sa mort elle retourna dans son Païs, on ne commença à lui faire de la peine qu'aprés qu'elle eût épousé d'Arlay. La raison sur laquelle M. Burnet se fonde est pitoyable. Il soûtient que ce Milord étoit *un dangereux Compétiteur à cause qu'il étoit né Anglois, & qu'il avoit été élevé en Angleterre*; & c'étoit au contraire cette même raison qui auroit dû l'empêcher de contester la Couronne à sa Souveraine, puis qu'il y avoit alors une telle aversion entre les Anglois & les Ecossois, qu'il suffisoit d'être né dans un de ces deux Royaumes pour ne pouvoir être souffert par les peuples de l'autre. De-là vint en partie que d'Arlay ne fut pas long-temps mari de la Reine d'Ecosse, sans être assassiné par les Ecossois. Si M. Burnet replique qu'Elizabeth Reine d'Angleterre auroit favorisé l'ambition d'Arlay, on lui repartira qu'il y avoit alors une parfaite intelligence entre les Reines d'Angleterre & d'Ecosse, comme il paroît par les presens dont elles se régaloient mutuellement, & qui donnérent lieu aux admirables vers sur un diamant que l'on trouve dans Buchanan. L'autre raison de M. Burnet n'est pas plus concluante, quand il assure *que le mariage de Marie Stuart avec d'Arlay, bien loin de l'avoir renduë mépriſable à ſes Sujets eſt une des plus ſages*

actions de ſa vie. Je ne trouve pas étrange qu'il ioüe cette alliance, parce qu'elle fut la premiére cauſe du changement de la Religion en Ecoſſe, & qu'il a intéreſt de défendre le Calviniſme qu'il profeſſe. Mais il ne doit pas non plus trouver étrange que j'aye dit au contraire, que cette même alliance fut la pire des actions de Sa Majeſté Ecoſſoiſe, puis qu'elle eſt établie pour la ſource de ſes malheurs par tous les Auteurs Catholiques, à la réſerve d'un ſeul, dont le témoignage ne doit point être conſidéré à cauſe qu'il n'a fait que tranſcrire Buchanan, que tout le monde ſçait avoir été le plus grand ennemi de Marie Stuart.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

IL n'y a pas de quoi s'étonner ſi M. Varillas en uſe de la ſorte à l'égard des particuliers, puiſqu'il oſe bien attaquer la Famille Royale d'Angleterre, en révoquant en doute ſa Nobleſſe. S'il ne vouloit point avoir d'égard pour les Couronnes qu'elle porte, la conſidération du Roi, qui régne preſentement devoit le retenir, & lui apprendre à avoir plus de reſpect pour lui, que de faire ſon biſayeul un ſimple Gentilhomme : S'il avoit eû auſſi quelque conſidération pour la mémoire de l'infortunée Marie, il ne ſe ſeroit pas ſi fort étendu ſur ſon Hiſtoire. Mais certainement on doit reſpecter juſqu'aux cendres d'une Tête couronnée. M. Varillas attribuë à une trop grande

de facilité, en quoi il fait consister le caractère particulier de cette Princesse, les malheurs dont sa vie fut traversée; mais ce Tableau est si éloigné de la verité, qu'on peut dire que la Reine Marie d'Ecosse a été l'une des femmes les plus spirituelles de son temps.

REPONSE.

SI je n'étois plus modéré que M. Burnet, il me seroit aisé de montrer qui de lui ou de moi a plus de respect pour le Roi de la Grande Bretagne. Mais il vaut mieux passer sous silence un endroit si délicat, & avertir mon Lecteur que M. Burnet raisonne ici tout autrement que les autres hommes. J'avois attribué la principale cause des malheurs de Marie Stuart à sa trop grande facilité; & je l'avois prouvé par les moyens qu'elle donna à son frere naturel de la perdre impunément, & de changer l'ancienne Religion d'Ecosse en celle de Calvin. M. Burnet veut que cette Princesse n'ait point été si facile, *parce qu'elle avoit beaucoup d'esprit.* Je conviens avec lui qu'elle en avoit infiniment; & ce que Brantome qui l'avoit connuë à la Cour de France en écrit dans son éloge, le prouve nettement: mais qui a jamais ouï dire que la facilité & le bel esprit sont deux choses absolument incompatibles dans une même Dame. Nous avons deux Auteurs qui ont écrit les Eloges des Dames illustres, qui sont Boccace, & le Pere Hilarion de Coste Religieux Minime. Je mets en fait que de toutes celles

lés dont ils repreſentent le caractére, les plus ſpirituelles ont toûjours été les plus faciles; & j'avertis charitablement M Burnet, puis qu'il ne me paroît avoir aucune connoiſſance des Auteurs Italiens, que le célébre Torquato Taſſo a fait un diſcours exprés pour montrer que les Dames les mieux partagées du côté de l'eſprit, ont toûjours eu le plus de facilité. Ainſi le portrait que j'ai fait de Marie Stuart n'eſt point éloigné de la verité; & l'on en ſera convaincu, ſi l'on conſidére la maniére dont elle épouſa le Comte de Bothuel, & quand on lira dans Adam Blacuod Conſeiller au Préſidial de Poitiers, & Beau-Pere de M. du Bois qui vient de donner au Public l'excellente Traduction des Epitres de ſaint Auguſtin, que lorſqu'on travailloit au Procés de cette Princeſſe, on lui montra une Lettre qu'on l'accuſoit d'avoir écrite; & elle en demeura d'accord, quoi qu'elle eût de fort bons yeux, & que ſon écriture y eût été contre-faite.

CRITIQUE

DE M. BURNET.

IL ſemble que M. Varillas a prétendu avoir une penſion de la Couronne d'Angleterre; & qu'à cauſe qu'il ne l'a pû obtenir, il tâche de flétrir autant qu'il peut la race de nos Rois. Il vient de leur faire l'honneur de tirer leur Extraction d'un Gentilhomme, quoi que d'un Gentilhomme du dernier ordre; mais en une autre

ren-

rencontre, il n'en use pas si honnêtement. Il dit dans son neuviéme Livre que Henri VIII. avoit des raisons de souhaiter le mariage de son fils naturel le Duc de Richemont avec Marie sa propre fille : Que ces raisons n'étoient que trop connuës, puisqu'il avoit couru par toute l'Europe des Satires qui lui reprochoient que son bisayeul n'étoit pas noble, & que ç'avoit seulement été par son crédit à la Cour, & par les immenses richesses qu'il avoit acquises, qu'il avoit obtenu la permission d'épouser une fille de la Maison des Plantagenets, qui n'approchoit de la Couronne qu'au seiziéme degré, & qui pourtant avoit laissé à son petit fils le droit de régner. Il s'étend en suite fort au long sur les Réflexions qu'Henri VIII. fit là-dessus, & les raisons qui l'empêcherent d'écrire sur ce sujet, comme s'il étoit fort ordinaire que les Rois fissent des Livres sur un semblable sujet. Il nous apprend comment ce Prince se consola par le souvenir de ce qu'il avoit lû touchant Arsace Roi de Perse, qui pour n'avoir été que fils d'un Serrurier, n'avoit pas laissé de commencer une Maison Royale, d'autant plus illustre qu'elle avoit duré depuis lui jusqu'à Usson-Cassan. Sa Majesté Angloise, ajoûte nôtre Auteur, étoit persuadée qu'il en arriveroit de même à sa Maison, si ne la pouvant continuer de mâle en mâle par les voyes légitimes, il obtenoit du S. Siége que le Duc de Richemont son fils naturel épousât sa fille unique légitime. Il y a ici un si grand nombre de fautes, que je ne sçai par laquelle commencer, & quand M. Varillas n'auroit jamais écrit que cette seule période, elle suffiroit pour persuader le Public, qu'il

qu'il eſt tout à fait incapable de compoſer une Hiſtoire judicieuſe. Je ne m'arrêterai pas ici à faire voir la fauſſeté du crime qu'il impute à Henri VIII. d'avoir voulu faire un mariage inceſtueux. C'eſt dequoi je parlerai en ſon lieu, lorſqu'il s'en preſentera une autre occaſion. Mais ſi Henri VIII. n'étoit pas noble du côté de ſon biſayeul, c'étoit une étrange maniére de remédier à cet inconvénient que de ternir de nouveau la Famille des Tudors, & d'en faire tomber la ſucceſſion entre les mains d'un fils naturel. Le reméde que M. Varillas veut qu'Henri ait entrepris d'apporter à ce défaut de nobleſſe, eſt auſſi extravagant, que le fait qu'il ſuppoſe eſt faux. Et c'eſt en quoi paroît le peu de ſoin que l'Auteur a eu de s'inſtruire de l'Hiſtoire, puis que cette matiére a une trés-grande liaiſon avec le traité le plus extraordinaire que l'on liſe dans toute l'Hiſtoire de France, dans laquelle il fait profeſſion d'être ſi habile. Je n'ai beſoin de dire autre choſe, pour prouver que les Tudors étoient nobles, ſi ce n'eſt qu'ils étoient du païs de Galles, de la race des anciens Bretons, qui prétendent être les plus nobles de toute la Nation Angloiſe, & qui comptent leurs Prédéceſſeurs, remontant depuis nôtre ſiécle juſqu'à celui de Jules Ceſar. Il y a eu entre-autres la Famille des Théodores, ou des enfans de Théodore, qu'on a appellé par corruption dans les ſiécles ſuivans Tudors. Mais M. Varillas ſçait ſi peu l'Hiſtoire, qu'il a oublié qu'une Fille de France, qui fut mariée à Henri V. Roi d'Angleterre, & en vertu des droits de laquelle ſon Epoux & Henri VI. ſon fils ont été couronnez Rois de France dans Paris; que cette

Prin-

Princesse, dis-je, après la mort d'Henri V. épousa en seconde nôces Ouven Tudor dont elle eut trois fils. Les deux aînez furent faits Comtes de Richemont & de Pembrok, étant freres utérins du Roi, & les plus prochains héritiers des droits qu'il prétendoit avoir par sa mere à la Couronne de France, que je suis néanmoins fort éloigné de croire bons & légitimes. Cela étant ainsi, ce n'étoit pas une chose extraordinaire pour un homme du rang du Comte de Richemont, que d'épouser une Dame d'une branche si éloignée de la Couronne. Il est vrai néanmoins qu'elle n'en étoit éloignée que de six degrez, au lieu que nôtre Auteur dit qu'elle n'en approchoit qu'au seiziéme ; mais je n'insiste pas là-dessus, parce qu'il pourroit y avoir une faute de l'Imprimeur, & que j'ai trop de fautes claires & essencielles à remarquer, pour m'arrêter à celles qui peuvent être douteuses, ou de peu de conséquence. Je sçai qu'il y a une certaine sorte de gens qui sont beaucoup plus touchez de voir leur ignorance découverte, que d'entendre publier leurs vices. Ils sont beaucoup plus jaloux de la réputation d'être gens d'esprit, qu'ils prétendent leur être dûë, que de celle d'être gens de bien. Je ne sçai si M. Varillas est dans cette disposition ; mais si la sympathie qu'il y a entre lui & M. Maimbourg ne lui a point fait perdre toute sorte de sentimens d'honneur, je ne doute pas que les remarques que l'on vient de faire ne le fâchent un peu. J'avouë aussi qu'il est difficile de ne pas perdre patience, lorsque l'on voit qu'un miserable Auteur prétend dégrader la plus noble famille qui soit au monde.

REPONSE.

MOnsieur Burnet ne rapporte presque jamais mes passages sans les corrompre, mais l'abus qu'il fait de celui-ci est si grand : que je ne l'en puis convaincre à moins que de le rapporter dans toute son étenduë. Voici la maniére dont j'ai expliqué le dessein de Henri VIII. de marier son fils bâtard avec sa fille légitime, dans mon second Tome page „ trois cens trente-six. Henri VIII. doutoit „ alors si peu de la validité de son mariage „ avec la Reine, ou pour mieux dire il étoit si „ persuadé que la Princesse étoit son Héritié„re nécessaire, que n'esperant plus avoir d'en„fans de la Reine, & desirant néanmoins de „ conserver en toute maniére la Couronne „ d'Angleterre dans sa Maison, il consulta „ les plus habiles de ses Sujets pour sçavoir ce „ qu'il auroit à faire pour empêcher qu'elle ne „ passât dans une Famille étrangére. La diffi„culté n'étoit pas petite ; car d'un côté com„me la Loi fondamentale d'Angleterre ap„pelloit indifferemment à la succession de la „ Monarchie tous ceux qui sortiroient d'un „ légitime mariage sans distinction de mâles „ & de femelles, elle excluoit aussi de la mê„me succession tous les illégitimes de quel„que sexe qu'ils fussent. D'un autre côté il „ il n'y avoit pas d'autre mâle légitime que le „ Roi, dans la Maison des Tithers, qui ré„gnoit alors en Angleterre. Ainsi le seul ex„pédient qu'il y avoit à prendre dans cette ma-

matiére, consistoit à marier la Princesse " avec le Duc de Richemont son frere bâtard, " parce qu'il satisfaisoit également à la volonté du Roi, & à la Loi fondamentale du païs. " La succession de la Couronne demeuroit " ouverte à l'Héritiére légitime qui régneroit " seule aprés la mort de son Pere, puis que le " Duc de Richemont ne seroit que mari de la " Reine; & les enfans de cette Princesse seroient habiles à lui succéder, parce qu'ils " naîtroient d'un mariage légitime. Le Duc " de Richemont quoi que bâtard ne laisseroit " pas de porter le nom & les armes des Tithers, & de les faire passer à sa postérité: de " même que Henri de Transtamare tout illégitime qu'il étoit, n'avoit pas laissé de continuer en Espagne le Nom & les Armes de " la Maison de Castille. "

Il ne s'agissoit donc plus que de demander au Pape Clement VII. la dispense de " marier le frere avec la sœur, c'est à dire, " dans le premier degré de la ligne collatérale. Les plus sçavans d'Angleterre furent " employez pour appuyer les intérêts de Henri VIII. dans l'espérance qu'ils avoient d'une extraordinaire récompense; car outre " que ce Prince étoit né liberal, comme on a " remarqué ci-dessus, il avoit des raisons " pour souhaiter l'union de ses deux enfans, " qui n'étoient que trop connuës. Il avoit " couru par toute l'Europe des Satires qui lui " reprochoient que son bisayeul n'étoit pas " noble; & que ç'avoit été seulement par son " crédit à la Cour, & par les immenses richesses

" ses

„ſes qu'il avoit acquiſes, qu'il avoit obtenu
„la permiſſion d'épouſer une fille de la Mai-
„ſon des Plantagenets, qui n'approchoit de
„la Couronne qu'au ſixiéme degré, & qui
„pourtant avoit laiſſé à ſon petit-fils le droit
„de régner. Henri n'avoit pas jugé à propos
„de répondre à ces Satires, parce qu'il appre-
„hendoit de ſe commettre avec des gens au
„deſſous de ſa condition. Il avoit crû qu'el-
„les tomberoient d'elles-mêmes, pourvû
„qu'on les méprisât; & il avoit ſuſpendu là-
„deſſus la demangeaiſon d'écrire, qui l'enga-
„gea depuis dans une fameuſe quérelle avec
„Luther. Il ſe ſouvenoit d'avoir lû qu'Arba-
„ze Roi de Perſe pour n'avoir été que fils
„d'un Serrurier, n'avoit pas laiſſé de com-
„mencer une Maiſon Royale, d'autant plus
„illuſtre qu'elle avoit duré depuis lui juſqu'à
„Uſſon-Caſſan. Sa Majeſté Angloiſe étoit
„perſuadée qu'il en arriveroit de même en
„la Maiſon des Tithers que Henri VII. avoit
„élevée ſur le Trône, ſi ne la pouvant con-
„tinuer de mâle en mâle par les voyes légiti-
„mes, il obtenoit du ſaint Siége que le Duc
„de Richemont ſon fils naturel épousât ſa fil-
„le légitime.

Le Roi de la Grande-Bretagne ſçait mieux que perſonne, *ſi j'ai prétendu avoir l'enſion de lui* en faiſant imprimer mon Hiſtoire des Révolutions, & il eſt aſſez juſte pour rendre là-deſſus témoignage à la verité. Puis que M. Burnet veut que je ne rapporte pas ici l'endroit dont j'ai tiré le projet de Henri VIII. pour cette inceſtueuſe alliance, je conſens de

de le remettre à l'Article ci-dessous où il en sera encore parlé. Mais il ne doit pas m'empêcher de representer ici, que le dessein de perpétuer une Maison souveraine par le moyen des bâtards n'étoit pas nouveau, quand Henri VIII. se le proposa, & qu'il avoit déja été pratiqué dans les Maisons de Portugal, d'Esté, & de la Mirandole. De plus *je n'ai pas terni la Maison des Tudors en faisant tomber leur succession entre les mains d'un fils naturel*, puis que ce fils comme je l'ai montré n'étoit point inférieur à son Trisayeul; & que le rang qu'on attribuoit déja aux fils naturels des Rois, les mettoit fort au dessus de celui que les Historiens les plus déclarez pour Oven Tither lui donnent.

Il n'est pas *ordinaire à la verité que les Princes fassent des Livres*, mais il ne l'étoit point extraordinaire à Henri VIII. & l'Ouvrage qu'il composa contre Luther dans une affaire où il ne prenoit pas tant de part que dans celle de l'alliance de sa fille, en convaincra les plus incrédules. M. Burnet n'est pas moins admirable en ce qu'il prend les mots de faire des réflexions pour ceux de faire des Livres; & parce que j'ai dit qu'il passa dans l'esprit de Henri VIII. plusieurs considerations importantes sur la grandeur & sur la durée de sa Maison, il veut que j'aye assuré que ce Prince composa là-dessus des Volumes entiers. Cela s'appelle en bon françois chercher quérelle, quand on n'en a pas de sujet. J'ai nommé Tither l'ayeul paternel de Henri VII. Roi d'Angleterre; & je l'ai fait à l'exemple d'Adam

dam Blacquevod, qui le nomme ainſi dans ſon Hiſtoire de la Reine Marie Stuart. J'ai crû que cet Ecoſſois qui avoit demeuré cinquante ans en France, & qui écrivoit en François, devoit ſçavoir le nom du Triſayeul du Roi d'Ecoſſe. J'ai ajoûté que le même Tither étoit de baſſe naiſſance; & je me ſuis fondé ſur trois illuſtres Auteurs, dont le premier le dit en des termes ſi formels, qu'il n'eſt pas poſſible d'en diſconvenir. Le ſecond l'aſſure par une conſéquence abſolument néceſſaire; & le dernier fait foi que cette opinion étoit aſſez commune, puiſqu'il rapporte que pluſieurs l'ont tenuë. Le premier eſt Jean Bernard Secretaire de la Chambre du Roi Très-Chrêtien Henri III. qui fit imprimer à Paris il y a cent huit ans un Livre des plus mémorables faits des Rois & Grands Seigneurs d'Angleterre, où l'on trouve ces mots dans la page trente-deux. Henri VII. étoit fils d'Edmond Comte de Richemont, & de Marguerite fille unique de Jean premier Duc de Sommerſet. Edmond étoit fils d'Oven Theuther & de Catherine fille de Charles VI. Roi de France, veuve du Roi Henri V. & mere du Roi Henri VI. Oven Thither étoit de baſſe condition, ſoi entremettant auparavant ſon mariage du métier de Tondeur, ou de l'art de draperie. Le ſecond Auteur eſt Henri de Sponde Evêque de Pamiez dans le ſecond Tome de la continuation de Baronicus en mil quatre cens quatre-vingt-cinq page cent quatre-vingt-trois. *Hoc anno Henricus Comes Richemondiæ in Anglia, quem vidimus*

vidimus in minori Britannia apud Ducem Franciſcum cuſtoditum, & ab Eduardo Quarto Angliæ Rege tantoperè formidatum; cum etiam Richardo Regni Anglici invaſori non minori formidini eſſet, quamvis nullarum virium, vixque ullo jure regnum tangens; niſi quod natus erat Margarita filia Joannis Ducis Sommerſeti, à longinquo ex familia Lanſcaſtrenſi deſcendentis; patre verò, Edmondo filio Catharinæ Gallæ, Henrici Quinti conjugis & Sexti matris, ex Ovino occulto poſteriori viro. M. de Sponde cite pour garand de ce qu'il avance Harpsfeld dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique d'Angleterre, ſection quinze Chapitre ſept. Il eſt conſtant par ce paſſage que Catherine de France veuve de Henri VI. & mere de Henri VII Roi d'Angleterre, fit un Mariage ſecret avec Oven Tither; & il n'eſt pas moins conſtant que les deux arriéres-petites-filles de Catherine & d'Oven qui avoient épouſé en premieres nôces, l'aînée Jacques IV. Roi d'Ecoſſe, & la cadette Louïs XII. Roi de France, ſe remariérent en ſecondes nôces, la veuve du Roi d'Ecoſſe à Archambault Douglas, & la veuve du Roi de France à Charles Brandon, ſans ſe mettre en peine de cacher leurs mariages. Il s'enſuit évidemment de là, que puis que Catherine de France apporta tant qu'elle vécut toutes les précautions imaginables pour celer ſon mariage avec Oven Tither, quoi qu'elle eût de lui trois fils fort bien faits, & que le Roi Henri VI. les reconnût pour freres, & que ſes deux arriéres-petites-filles en uſérent d'une maniére tout à fait différente, il falloit né-

néceſſairement qu'Oven Tither fût d'une condition fort au deſſous de celles de Douglas & de Brandon, & qu'ainſi ſon extraction des anciens Bretons ne fut pas ſi certaine que M. Burnet le prétend. J'avouë que Polidore Virgile a écrit dans ſon vingt-troiſiéme Livre de l'Hiſtoire d'Angleterre, page ſix cens quatre-vingt. *Item è vita exceſſit Catharina mater Henrici Regis, quæ ad Weſtmonaſterium majorum ſepulchro illata eſt. Hæc mulier mortuo Henrico Quinto ejus viro, cum id ætatis puella eſſet, ut minus ſciret animo decernere quid deceret, occultæ nupſit cuidam Ovino Tiderio hominiWallo nobili genere ac multis virtutibus mirabili qui genus ſuum ad Cadovalladrum ultimum Britannorum Regem referebat, ex quo genuit tres filios mares, Edmundum, Gaſparem, & tertium qui Monachus Ordinis Divi Benedicti effectus non diu poſt ſuperſtes fuit, ac unam filiam quæ Monacha quoque facta eſt. Poſteà Henricus Rex Edmundum, Richemondiæ, & Gaſparem Pembruci Comites fecit, quod ex matre Catharina ſibi fratres eſſent.* Mais le même Polidore Virgile ſe contredit dans les lignes qui ſuivent immédiatement celles que je viens de tranſcrire, les voici. *Ovinus verò poſt Catharinæ mortem juſſu Ducis Gloſſeſtrenſis bis in carcerem conjectus eſt quod auſus fuiſſet per Catharinæ puellæ connubium miſcere ſanguinem ſuum cum Regum ſtirpe nobiliſſima, qui ad ultimum ſecuri percutitur.* C'eſt à dire, qu'Oven Tither aprés la mort de ſon épouſe fût deux fois mis en priſon par les ordres du Duc de Gloſſeſtre, à cauſe qu'il avoit oſé mêler ſon ſang

sang avec celui de la plus noble des Maisons Royales. Si cela est il falloit que Tither fût innocent, ou que Douglas & Brandon fussent coupables ; & puis qu'on le condamna à la mort par la seule raison de la trop grande disproportion de son mariage avec Catherine de France, & que Douglas & Brandon n'ont jamais été recherchez pour les leurs avec les Reines de France & d'Ecosse, il s'ensuit que le même Oven n'étoit pas noble, ou qu'il ne devoit pas être puni pour le crime dont il fût accusé. Mais Polidore Virgile se contredit principalement en ce que si selon lui Oven étoit sorti de Cadovallader dernier Roi des anciens Bretons, & par conséquent d'une des meilleures Maisons qui fussent au monde, n'y en ayant aucune qui ait disputé de l'antiquité avec celle-là, il étoit inconteſtablement Prince du Sang Royal, toutes les Royautez de l'Isle de la Grande Bretagne tant anciennes que modernes tombant en quenoüille, & les femelles communiquant à leurs filles aussi bien qu'à leurs fils le droit de succéder à la Couronne. Il n'y avoit donc point d'alliance dans l'Europe à laquelle Oven ne pût prétendre sans se mesallier ; & puis que Catherine de France avoit épousé en premiéres nôces Henri V. Roi d'Angleterre qui ne tiroit pas l'antiquité de sa Maison de plus loin que des Comtes d'Anjou, que les Anglois appellent Plantagenets, elle pouvoit bien se marier sans honte & sans scrupule à un homme descendu en droite ligne des anciens Rois Bretons, qui comptoient de plus haut leur origine que les

Comtes d'Anjou. Cependant ſelon le même Polidore Virgile, Oven fut deux fois mis en priſon & décolé pour avoir mêlé ſon ſang avec celui de la veuve d'un Roi d'Angleterre, ſans que perſonne s'en formaliſât, & ſans que les Comtes de Richemont & de Pembrok ſes fils, & le Roi Henri VII. ſon petit-fils, fiſſent revoir ſon procés, & rétablir ſa mémoire. Si cela n'eſt une contradiction évidente, je n'en connois point dans l'Hiſtoire: mais ce n'eſt pas ſeulement les Auteurs Etrangers qui parlent deſavantageuſement de la Nobleſſe de Tither: en voici un troiſiéme qui eſt Anglois, dont M. Burnet n'oſeroit récuſer le témoignage. C'eſt Baker, qui paſſe pour un des meilleurs Hiſtoriens d'Angleterre des derniers temps. Il dit que la Reine ſe maria à Oven Tudor Ecuyer du Païs de Galles, qui prétendoit être deſcendu de Cardirallandere ancien Roi des Gallois, quoi que quelques-uns écrivent qu'il étoit fils d'un Braſſeur, mais la petiteſſe de ſa fortune fut récompenſée par la beauté de ſa perſonne. Je demande excuſe aux Lecteurs de ce que j'ai fait cet article plus long que les précédens: Mais M. Burnet écrit avec tant de confuſion, que je ne le puis ſuivre & conſerver en même temps dans mon ſtile tout l'agrément qui ſeroit à deſirer.

CRITI-

CRITIQUE DE M. BURNET.

NE trouvant plus rien dans la Prophétie par où M. Varillas commence son Histoire qui ait quelque rapport à nôtre sujet, j'étois dans le dessein de passer outre & d'entrer dans l'examen de ce qui regarde l'Angleterre. Mais il y a une si grossiére bévuë dans la page suivante, qu'il est bon de s'y arrêter un peu. Il dit que les Suisses se réformérent sous prétexte que l'expédient le plus sur pour ne pas retourner sous la domination de la Maison d'Autriche, étoit de se séparer de la Communion de l'Eglise Romaine, quoi qu'il soit certain que les Suisses ne craignoient alors rien de semblable. Il ajoûte que les quatres principaux Cantons se laissérent séduire en moins d'un an, que les sept petits persistérent dans la créance de leurs Peres, & que les deux médiocres laisserent au choix de leurs Sujets de demeurer dans la Foi Catholique, ou d'aller au Prêche des Sacramentaires. Il semble qu'un homme qui aspire à la qualité de bon Historien, devoit au moins commencer ses études par quelque teinture de Geographie, & s'instruire un peu de la Carte de l'Europe. La Suisse est si voisine de la France, & il y a si long-temps que les Suisses sont alliez à la Couronne, que ne sçavoir pas la puissance de chaque Canton, est une ignorance tout à fait indigne d'un Historien éclairé, & qui mérite la plus âpre censure que l'on puisse faire à un Auteur de cette sorte. Cependant nôtre Auteur

compte Bâle & Schaffouſe parmi les grands Cantons, & Lucerne, Soleurre, & Fribourg, parmi les petits. Quoi que ces derniers ſoient ſi conſidérables que pluſieurs les mettent entre les Grands, il leur préfére Glaris & Appenzel qui ſont entre les moindres. Voilà bien des fautes dans une ſeule période, mais ce n'eſt pas le tout. Il eſt encore trés-faux que les quatre Cantons Evangéliques ayent reçû la réformation en moins d'un an. Zuingle commença à prêcher en mil cinq cens dix-neuf, & il falut pluſieurs années pour examiner ſa Doctrine. Zurich ne la reçût qu'en mil cinq cens vingt-cinq, Berne trois ans aprés en mil cinq cens vingt-huit, & Bâle l'année ſuivante. Pour Schaffouſe j'avoue que je ne ſçai pas quand elle ſe réforma, mais au moins je ſçai qu'il a falu plus de dix ans pour achever entiérement la réformation de ces quatre Cantons. Si M. Varillas n'eſt pas favorable à Lucerne, parce que c'eſt le lieu de la réſidence de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, je ne puis m'imaginer ce qui l'a pû obliger de mettre dans le nombre des petits Cantons Soleurre où demeure l'Ambaſſadeur de France, & que pluſieurs rangent parmi les grands Cantons. Mais il y a de l'apparence qu'il ne ſçait rien de tout ceci que par ouïr dire, & peut-être encore qu'il a crû s'exprimer d'une maniére plus élégante en diviſant les Cantons en grands, en petits, & en médiocres, & qu'on regarderoit la Réformation comme un changement précipité, en ne donnant aux quatre principaux Cantons qu'une année pour le faire. Ce n'eſt preſque pas la peine de s'arrêter à des bévûës de cette ſorte, mais lors que l'on y voit tant de malice mêlée, & qu'elles

ſont

sont placées en de certains endroits où elles sont le plus exposées aux yeux du Lecteur, il est bon de les faire remarquer en passant.

RE'PONSE.

JE ne me suis pas contredit, lors que j'ai avancé d'un côté dans mon abregé que les quatre principaux Cantons des Suisses se laissérent abuser en moins d'un an; & d'un autre côté dans les quatre & septiéme Livres que Zuingle commença à les pervertir en mil cinq cens dix-neuf, & n'acheva qu'en mil cinq cens vingt-huit; parce qu'il paroît par toutes les piéces inserées dans le premier Tome des Oeuvres de cet Hérésiarque qu'en mil cinq cens dix-neuf, son principal soin fut de rendre ses compatriotes arbitres de la Religion, en leur persuadant qu'ils ne devoient croire autre chose que ce qu'ils trouveroient écrit en termes exprés dans l'Ecriture sainte: ce qui en abusa la plûpart, avant que la premiére année qu'il se mit à prêcher fût expirée. Mais il est vrai que les Magistrats des mêmes Cantons ne se déclarérent tout à fait pour Zuingle que neuf ans aprés, & deux raisons les en empêchérent. L'une qu'ils s'étoient proposez d'attirer les autres Cantons à suivre la nouvelle Doctrine; & qu'ils y étoient incomparablement plus propres en demeurant du moins en apparence dans la Communion de l'Eglise Catholique, que s'ils se déclaroient contr'elle. L'autre qu'ils apprehendoient de rompre l'union des treize Cantons;

& que les avantages que Charles-Quint remportoit ſur les François dans l'Italie, ne lui fiſſent concevoir le deſſein de les opprimer, s'ils lui en donnoient l'occaſion en ſe ſéparant de la Communion de leurs Freres. Je n'ai eû garde de dire *que les Cantons Proteſtans ayant reçû la Réformation en moins d'un an*, puis que j'ai marqué au commencement de mon quatriéme Livre que Zuingle ſe déclara dés l'année mil cinq cens dix-neuf, & qu'il eut beaucoup de Diſciples dans le Canton de Zuric. J'ai rapporté dans les Livres ſuivans tous les différens que les Cantons eurent entr'eux pour ce qui regardoit la Foi ; & j'ai marqué en termes exprés dans le ſeptiéme Livre, que cette conteſtation duroit encore le ſept de Janvier mil cinq cens vingt-huit. Ce ſont-là dix années de bon compte. De plus lors que j'ai parlé de la grandeur des Cantons, je ne me ſuis point expliqué d'une maniére Géométrique, & ſi je l'avois fait, le moindre Géographe auroit eû raiſon de me reprendre. Je me ſuis expliqué ſur la grandeur des mêmes Cantons entant qu'elle ſignifie leur puiſſance ; & de la maniére que l'on dit que le Roi de France eſt le plus grand de la Chrêtienté, quoi que ſes Etats ne ſoient pas à beaucoup prés de ſi grande étenduë que ceux du Roi d'Eſpagne, qui ſe vante de poſſeder cinq mille lieues de Païs dans le nouveau monde. Il eſt ſurprenant que M. Burnet oſe me chicaner là-deſſus, lui qui ne ſouffriroit pas que l'on meſurât la grandeur des Provinces-Unies par le terrain qu'elles occupent dans l'Europe.

J'ai

J'ai emprunté les termes dont je me suis servi de l'Ambassade en Suisse de M. de Silleri, qui fut depuis Chancelier de France. Personne ne contestera sans doute que Berne & Zuric ne l'emportent sur tous les autres. Il y a plus de richesses dans la seule Ville de Bâle, que dans tous les Cantons Catholiques ensemble; & pour Schauffouse les Pensions que la France lui payoit du temps du même M. de Silleri, font assez voir qu'elle le tenoit pour quatriéme Canton.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

MOnsieur Varillas commence son troisiéme Livre, où il fait l'Histoire de la Réformation de Luther par un préambule de trente-huit pages où il décrit l'Etat de l'Europe en ce temps-là, si au long & avec si peu de jugement, qu'il employe quatorze pages à raconter les Conquêtes de Selim Empereur des Turcs, & la défaite des Mamelucs. Cette ennuyeuse digression n'a aucun rapport avec les affaires de Luther, mais ç'a été un moyen de grossir le Volume & d'en augmenter le prix, ce qui pourroit apporter quelque avantage, si une Episode si mal placée ne diminuoit pas extrémement la bonne opinion que l'on pouvoit avoir du jugement de l'Auteur. A quoi sert cette description de chaque Etat de l'Europe, qui semble comme disposer l'esprit du Lecteur à ce qui doit suivre, si ce n'est qu'on suppose que M. Varillas ayant à donner une Comédie au Public,

fait paroître ſur le Théatre par une adreſſe toute particuliére, un grand nombre d'Acteurs qui frappent d'abord les yeux de ceux qui les regardent, quoi que dans la ſuite ils ne doivent repreſenter aucun perſonnage. Mais puis qu'il veut abſolument écrire ſans s'être donné la peine de s'inſtruire ſeulement des principales régles que l'on doit obſerver dans une Hiſtoire, il faut qu'on lui apprenne de quel préambule il devoit ſe ſervir, puis qu'il étoit réſolu de ne point commencer ſans cela.

RE'PONSE.

MOnſieur Burnet ſe contredit d'une pitoyable maniére, puis qu'il avouë lui-même *qu'il ne me manque aucune des qualitez propres pour écrire l'Hiſtoire*, & qu'il s'en ſouvient ſi mal qu'il ajoûte *que je veux abſolument écrire, ſans m'être donné la peine de m'inſtruire ſeulement des principales régles que l'on doit obſerver dans une Hiſtoire.* J'avois compoſé les dix premiers Livres de l'Hiſtoire de l'Héréſie; & je travaillois à l'onziéme, lors que j'appris que le Copiſte dont je me ſervois, les communiquoit pour de l'argent à meſure que je les lui confiois. Il s'en répandit dés-lors dans le monde un trés-grand nombre de copies; & ceux qui virent par cette voye mon troiſiéme Livre, ſçavent qu'on n'y a preſque rien laiſſé de ce que j'avois mis. Mais il ne s'enſuit pas de là que ce que j'ai ſubſtitué en la place, *n'aye pas de rapport avec la matiére de l'Héréſie.* Je n'y avois pas traité les matiéres que M. Burnet

Burnet me fournit dans l'article suivant, par une charité ridicule dont je me serois bien passé. J'avois employé plus utilement mon temps ; & je m'étois occupé à décrire les querelles des Papes avec les Empereurs, qui furent la principale cause de la naissance & du progrés de l'Hérésie. Mais qui feroit-on ? Les Livres des Auteurs sont sujets à la fortune aussi bien que le reste des choses humaines. Au lieu des differens des Papes avec les Empereurs, j'ai parlé des Conquêtes de Selim Sultan des Turcs, parce qu'il n'y avoit point de raison plus forte que celle-là pour obliger les Allemans à demeurer unis dans la foi de leurs peres. Leur Païs étoit devenu presque Frontiére des Infidéles : La Hongrie qui leur avoit servi de Boulevart n'étoit plus en état de les garantir d'insulte ; & s'ils se divisoient entre eux dans un point si délicat & si irréconciliable tout ensemble qui étoit celui de la Foi, il y avoit lieu de croire qu'ils ne résisteroient pas long-temps au Turc. J'ai encore representé le détail des affaires de l'Europe en mil cinq cens dix-sept, parce que je m'étois principalement proposé d'instruire mes Lecteurs des motifs qu'eut l'Empereur Charles-Quint de laisser croître l'Hérésie en Allemagne durant trente ans, & de ne lui opposer toute la puissance de la Maison d'Autriche qu'au bout de ce long terme. Il falloit pour cela montrer que ces intérêts particuliers ne s'accordoient point alors avec ceux de la Religion Catholique ; & pour y parvenir il étoit nécessaire d'exposer ce qu'il avoit à esperer ou à craindre.

de chaque Potentat de l'Europe, afin que quand je décrirois en ſuite les démêlez qu'il avoit eus avec eux, je ne fuſſe pas obligé de de répéter pluſieurs fois une même choſe.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

IL devoit commencer par décrire l'état de la Religion & des Lettres dans l'Europe. Il devoit raconter les ſcandales que les Papes & la Cour de Rome avoient donnez à la Chrétienté, les déréglemens du Clergé Séculier, l'ignorance, & les crimes des Evêques & des Curez, les débauches & les diſſolutions des Ordres Monaſtiques & rentez & mendians. Il devoit marquer de quelle ſorte on étudioit en ce temps-là, quels Sermons on faiſoit au peuple; & ajoûter à tout cela quelque choſe de l'état où étoient alors les Univerſitez de l'Europe, & les Lettres qui commençoient à renaître. Il falloit inſtruire le Public des differents intérêts où étoient entrées les diverſes Nations de l'Europe, aprés le temps des Conciles de Conſtance & de Bâle, & y joindre une relation fidéle de la diſpoſition des Cours de l'Europe par rapport à la Religion. Il pouvoit faire de tous ces faits une longue & judicieuſe introduction à ſon Hiſtoire. Enfin aprés avoir décrit les ſentimens des Peuples à l'égard de tout cela, s'il vouloit faire paroître vainement la facilité qu'il a à narrer toute ſorte de ſujets, il devoit faire un portrait de l'état des Egliſes du Levant aprés le Concile de Flo-

Florence, & marquer les effets que cette Assemblée a produits en Orient, la ruïne de ces Eglises, l'ignorance & la misère où elles sont tombées dés qu'elles sont sous le joug des Mahométans. Il est vrai que ce Prélude n'étoit point nécessaire pour nous préparer à voir paroître Luther sur la Scene, mais au moins il auroit été plus supportable que ce long recit des Conquêtes de Selim.

REPONSE.

PUis que M. Burnet veut *que je fasse paroître la facilité que j'ai*, dit-il, *à narrer toutes sortes de sujets*; & que sa charité est assez grande pour daigner m'instruire des faits importans par lesquels *je devois*, selon lui, *commencer mon troisiéme Livre*, il est juste que je lui rende la pareille, & que je lui montre à mon tour les endroits qu'il devoit mettre à la tête de l'Histoire de sa prétenduë Réformation. Il devoit representer d'abord le dépit qu'avoient eu les Anglois durant plusieurs siécles de ce que le Roi Jean sans Terre avoit assujetti leur Couronne au saint Siége, & pour marque de cette dépendance établi la redevance du denier saint Pierre. Que ce chagrin avoit augmenté lors qu'un Pape leur avoit fait perdre la Guyenne, faute de permettre à un de leurs Rois de lever des Décimes sur les biens Ecclesiastiques de l'Angleterre, & qu'il s'étoit formé de ces deux conjonctures une disposition presque générale à rompre avec le saint Siége, à la premiére oc-

casion favorable qui s'en presenteroit. M. Burnet devoit ajoûter à cela que jamais Prince n'eut plus de penchant à faire Schisme que Henri VIII. Qu'il avoit pousſé la débauche aussi loin qu'elle pouvoit aller, en abusant de la femme de Thomas Boulen & de la fille aînée de cette Dame; & en épousant l'autre fille, quoi qu'on lui eusse dit qu'elle étoit la sienne. Qu'il y alloit de la Justice divine de punir dés ce monde-ci des desordres si scandaleux; & qu'elle ne le pouvoit d'une maniére plus terrible, qu'en permettant qu'il commît le plus grand des maux sur le fait de la Religion Chrêtienne, qui est celui de faire Schisme. M. Burnet devoit continuer en racontant l'adresse d'Anne de Boulen, qui sçût admirablement se prévaloir des artifices qu'elle avoit appris à la Cour de François Premier durant le long sejour qu'elle y avoit fait. Que les Courtisanes de cette Cour réüssissoient mieux sans comparaison que celles d'Angleterre à donner de l'amour, & à l'entretenir quand elles l'avoient une fois donné; & qu'aussi-tôt qu'Anne de Boulen fut de retour à Londres, elle apperçût que les Maîtresses de Henri VIII. contribuoient elles-mêmes à le rendre volage, en lui accordant trop tôt ce qu'il desiroit; & que pour profiter de leurs fautes, elle n'eût pas plûtôt reconnu que Henri l'aimoit tout de bon, qu'elle le conduisît par tous les détours capables de l'obliger à répudier sa femme M. Burnet devoit entrer de là dans la matiére du divorce, & informer ses Lecteurs

que

que les Evêques d'Angleterre qui le favorisérent étoient les Prélats les plus corrompus de cette Eglise, & qu au contraire ceux qui s'y opposérent en étoient les plus gens de bien. Il devoit là-dessus donner au Public le veritable caractére de Cranmer, & de la Demoiselle qu'il avoit amenée d'Allemagne, & avec laquelle il vivoit scandaleusement lors qu'il fut Archevêque de Cantorberi & qu'il prononça la Sentence du divorce. Il devoit placer vis à vis de ce portrait celui de Fischer Evêque de Rochester, rapporter les particularitez de sa Sainteté, de l'austérité de sa vie, de ses aumônes, du soin infatigable qu'il prenoit de son troupeau, & du reste de son temps qu'il employoit à l'étude & à la priére, qui lui firent mériter la pourpre, & le rendirent la victime du divorce. Enfin M. Burnet ne devoit pas oublier que Henri VIII. rempliſſoit de gens de fortune les Charges vacantes, du grand nombre de personnes de qualité qu'il faisoit mourir. Que ces gens de fortune selon les Loix & le Gouvernement d'Angleterre ne pouvoient s'enrichir que médiocrement & en plusieurs années. Que cependant ils prétendoient s'élever tout d'un coup; & comme cela ne leur étoit possible qu'aux dépens de l'Eglise, qui possedoit alors plus de biens en Angleterre qu'en aucun autre lieu de la Chrêtienté; non seulement ils approuverent le Schisme du Roi leur Maître, mais encore ils le facilitérent par toutes sortes de voies. Si M. Burnet eut representé tout cela dans une juste éten-

étenduë, il auroit écrit la vérité : mais ni lui, ni ceux de ſa Secte, n'y euſſent pas trouvé leur compte.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

MAis je me ſuis trop éloigné de mon deſſein: je me renfermerai deſormais dans ce qui me regarde. Nôtre Auteur commence l'endroit de ſon Avertiſſement, où il parle des affaires d'Angleterre par une maxime tout à fait digne de lui. Il eſt, dit-il, ſans comparaiſon plus difficile d'être exactement veritable dans les matiéres de Religion que dans les autres; parce que dans celles-ci le ſeul intéreſt & les ſeules paſſions obligent à mettre le menſonge en la place de la verité: au lieu que dans celle-là la conſcience s'empare, pour ainſi dire, de toutes les puiſſances de l'ame, & les réduit dans un tel eſclavage que l'on eſt contraint d'écrire ce qu'elle perſuade, ſans qu'on s'embaraſſe autrement s'il eſt vrai ou faux. Quelque faux que ſoit ce principe, il nous donne une veritable idée des ſentimens de M. Varillas touchant la Religion. Selon lui cette lumiére du Ciel qui éclaire & qui éleve nos eſprits nous corrompt & nous ſéduit avec bien plus de force, que ne font l'intéreſt & la paſſion. Ce qui nous repreſente le Dieu de la verité, & qui fait que nos ames peuvent égaler la pureté des intelligences céleſtes, aſſervit toutes nos facultez, afin de nous delivrer de toutes ſortes de ſcrupules; & ne nous inſpirer que de l'indifference pour le menſonge &

pour

pour la verité. Peut-être que c'eſt-là le caractére de la Religion de M. Varillas, encore que ceux qui le connoiſſent parfaitement diſent qu'il n'eſt pas fort ſenſible pour tout ce qu'on appelle Religion. Et ſi cela eſt vrai, ſa maxime ſe trouvera fauſſe, puis qu'une penſion & l'envie de s'avancer dans le monde ont banni de ſon cœur l'amour de la verité, auſſi abſolument que le pourroient faire les principes d'une fauſſe Religion dans les ames de ces plus furieux Zelateurs. On ne peut voir ſans horreur mettre la Religion & la conſcience dans le nombre des choſes qui ſont le plus oppoſées à la ſincérité, mais on ſçait dans quelle Ecole M. Varillas a appris cette étrange Doctrine. Il paroît ſi fort dévoüé aux Jeſuites, qu'il eſt réſolu de ſoûtenir hautement ce qu'ils n'oſent dire qu'en ſecret; & en effet ſi nous pouvons juger de lui par la conformité que l'on voit entre ſa conduite & le caractére qu'il donne de la Religion, nous croirons qu'il eſt entiérement perſuadé de leurs maximes, puis que jamais homme ne ſe mit moins que lui en peine de ſçavoir ſi ce qu'il aſſure eſt vrai ou faux.

RE'PONSE.

C'Eſt ici l'endroit de la Critique de M. Burnet contre lequel toutes les perſonnes de ma connoiſſance ſe ſont plus écriées, & qu'elles accuſent plus de mauvaiſe foi. Il conclut que *je ne ſuis pas fort ſenſible pour tout ce qui regarde la Religion* de ce que j'ai écrit au commencement de ma Préface qu'il eſt ſans comparaiſon plus difficile d'être exactement

verita-

veritable dans les matiéres de Religion que dans les autres, parce que dans celles-ci le ſeul intérêt & la ſeule paſſion obligent à mettre le menſonge en la place de la verité : au lieu que dans celles-là la conſcience s'empare pour ainſi dire de toutes les puiſſances de l'ame, & les réduit dans un tel eſclavage qu'on eſt contraint d'écrire ce qu'elle perſuade ſans qu'on s'embaraſſe autrement s'il eſt vrai ou faux. Je laiſſe à juger ſi cette conſequence eſt bien tirée, & ſi ma maxime n'a pas autant de preuves qu'il y a eû de Livres compoſez pour & contre les derniéres Héréſies depuis l'année mil cinq cens dix-ſept qu'elles commencérent. Un des plus fameux Calviniſtes me dit un jour aprés avoir lû mon Charles IX. que j'étois le premier Hiſtorien Catholique qui eût repreſenté les belles actions de l'Amiral de Châtillon, de Mouvans, & des autres Capitaines de ſon parti, ſans rien diminuer de leur éclat ; & qu'il n'avoit point encore vû d'Hiſtorien Calviniſte qui eût rendu tant de juſtice au Duc de Guiſe, au jeune Briſſac, & aux autres Chefs des Catholiques. Cet habile homme étoit ſans doute perſuadé que dans les matiéres qui ne ſont pas de la Religion, le ſeul intéreſt & la ſeule paſſion obligent à mettre le menſonge en la place de la verité : au lieu que dans celles qui ſont de Religion la conſcience s'empare, pour ainſi dire, de toutes les puiſſances de l'ame, & les réduit dans un tel eſclavage qu'on eſt contraint d'écrire ce qu'elle perſuade, ſans qu'on s'embaraſſe autrement s'il eſt vrai ou faux. Mais il ne faut

pas

pas chercher ailleurs que dans l'Hiſtoire de M. Burnet, la confirmation de ce que j'ai avancé; puis que n'ayant écrit ni par intéreſt, ni par paſſion, comme il le veut faire accroire, ſa conſcience n'a pas laiſſé de lui dicter que Cranmer avoit été un des plus honnêtes hommes de ſon temps, quoi que tous les Auteurs qui n'étoient point engagez dans les ſentimens de cet étrange Archevêque de Cantorberi ayent ſoûtenu le contraire.

Mais pourquoi m'arrête-je à l'exemple de Cranmer? Il n'y a pas un ſeul endroit dans l'Hiſtoire de M. Burnet où les Catholiques ne ſoient maltraitez, quelque bon que ſoit leur droit, & où les Calviniſtes n'ayent l'avantage en toutes occaſions: de ſorte qu'on pourroit dire de cette Hiſtoire ce que le célébre Poëte Sanazar écrivoit d'un Florentin qui avoit compoſé l'Hiſtoire de ſon Païs.

Dùm patriam laudat, damnat dum Poggius hoſtem,
Nec malus eſt civis, nec bonus Hiſtoricus.

Je ne puis deviner que deux cauſes qui ayent pû obliger M. Burnet à traiter d'impie la maxime que j'ai avancée. L'une que ſelon lui j'ai ſeulement voulu parler de la vraye Religion: au lieu que mon ſentiment eſt, & que l'expérience ne m'a que trop convaincu, que les mauvaiſes Religions ont pour le moins autant d'empire ſur les eſprits que la bonne. L'autre que M. Burnet ignore ou feint d'ignorer que c'eſt un principe de la Religion Catho-

Catholique que dans toutes les matiéres où l'autorité de l'Egliſe eſt intervenuë, il n'y a plus lieu de s'embaraſſer ſi ce qu'elle a décidé eſt vrai ou non puis qu'il ne ſçauroit être que trés-veritable. Je veux croire pour ſauver la réputation de M. Burnet, que s'il eût pris garde à ces deux choſes, il n'auroit pas affecté de faire paſſer pour impie une propoſition trés-certaine dans les termes qu'elle eſt exprimée.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

IL m'accuſe de favoriſer le parti des Proteſtans, & de ne tomber d'accord de quelques-unes des fautes de Henri VIII. que pour avoir en ſuite plus d'occaſion d'excuſer le miſérable Cranmer. Il ſemble que cela marque qu'il a lû mon Livre; mais je ne puis le croire, quoi que je n'aye pas grande opinion de ſa ſincérité & de ſa pénétration. Il n'eſt pas poſſible qu'il ſoit ſi deſtitué de ſens commun, ou qu'il ait ſi peu de ſoin de ſa réputation, que de ſe hazarder à dire un ſi grand nombre de fauſſetez notoires, s'il avoit lû les preuves authentiques ſur leſquelles j'ai appuyé les veritez qui leur ſont oppoſées. Je ne croi pas même que M. Maimbourg, aprés cinquante ans de Noviciat, ſoit venu à un degré de confiance capable de ſoûtenir ces fauſſetez, s'il s'étoit ſeulement donné la peine de lire une fois mon Livre. Je me perſuade qu'il croiroit mes raiſons aſſez bonnes, pour entreprendre de diminuer la créan-

ce

ce qu'on peut avoir en mon Hiſtoire par quelque choſe de plus fort que n'eſt une ſimple affirmation que je ſuis extrémement partial. Il y a trois ans que mon Livre eſt aſſez connu en France, & qu'on en parle aſſez favorablement pour mériter que M. Varillas prît la peine de juſtifier ſa cenſure. Mais il étoit plus aiſé d'en uſer comme il a fait; & c'étoit agir plus fiérement de ſe contenter d'accuſer en général un Auteur de partialité, que de deſcendre dans un détail trop particulier. Si trois ou quatre paroles ſuffiſent pour réfuter un gros Livre accompagné de tant de preuves authentiques qu'on en ait peut-être jamais vû dans aucun Livre de cette ſorte, ce ſeroit en vain qu'on ſe fatigueroit à faire des Livres pour des gens qui auroient l'eſprit tourné comme M. Varillas.

RE'PONSE.

IL eſt ſi vrai que *M. Burnet favoriſe le parti des Proteſtans*, que je défie un homme de bon ſens de lire aucune page de ſon Livre ſans en être convaincu. Il eſt encore vrai *qu'il ne tombe d'accord de quelques-unes des fautes de Henri VIII. que pour avoir enſuite plus d'occaſion d'excuſer le miſérable Cranmer*; & quoi que je ne le pardonnaſſe pas à un homme tout à fait ſincére, je n'ai garde de m'en prendre à M. Burnet. Il avoit deſſein d'écrire l'Hiſtoire d'une Réformation dans laquelle il avoit été élevé, & pour la défenſe de laquelle il avoit mis la main à la plume. Il l'eût renduë ridicule en dépeignant Cranmer tel qu'il avoit été; & il falloit en toute maniére blanchir cet Ethio-

Ethiopien, afin que ſa noirceur ne rebutât pas ceux qui avoient intéreſt d'autoriſer ce qu'il avoit fait. Au reſte il m'eſt fort indifferent que M. Burnet croye *que j'aye lû ſon Livre* ou que je ne l'aye pas lû, & qu'il ait bonne ou mauvaiſe *opinion de ma ſincérité & de ma pénétration.* Monſieur l'Abbé de Lavau de l'Académie Françoiſe pourra néanmoins témoigner que je reçûs ordre il y a trois ans, d'un des plus grands Prélats du Royaume d'examiner l'Hiſtoire de la Réformation prétenduë d'Angleterre, & de lui en rendre compte, & que je le fis en ſa preſence. Je ne m'amuſe point à répondre à ce que M. Burnet dit de M. Maimbourg, ni à la foible occaſion qu'il prend de ſe loüer, en diſant *que ſon Livre eſt aſſez connu en France*, & qu'il y a été aſſez favorablement reçû. Si M. Maimbourg eût encore vécu cinq ou ſix mois, il auroit achevé de réfuter ce même Livre; & ſi je l'entreprenois quelque jour, il ne me ſeroit pas impoſſible de montrer de deux choſes l'une, ſçavoir que *les Preuves que M. Burnet veut faire paſſer pour authentiques ne* le ſont pas, ou que les copies qu'il y a de pluſieurs d'entr'elles dans la Bibliotéque du Roi ſont défectueuſes.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

IL auroit mieux fait ſi au lieu de cela il eût parlé d'un bruit qui étoit ſi fort répandu dans Paris,

rès, qu'on m'en donna avis de divers endroits. On disoit qu'un Ecclesiastique qui a mille belles qualitez, qui est particuliérement un homme de grande application, & qui a beaucoup de sincérité, à qui par consequent M. Varillas ne ressemble guéres, avoit feüilleté le nombre prodigieux de Manuscrits touchant l'Histoire de ces derniers siécles, qui sont dans la Bibliotéque du Roi, où il avoit trouvé tant de choses qui regardoient l'Angleterre, qu'il vouloit publier un volume de Mémoires touchant nôtre Histoire. On disoit aussi qu'en de certaines choses il s'étendroit plus que je n'avois fait, & qu'en d'autres il seroit obligé de suivre des sentimens opposez aux miens. Comme les choses s'augmentent à force de les redire, on assuroit qu'il avoit formé le dessein d'écrire une Histoire contraire à la mienne, & qu'il renverseroit ainsi toute la créance qu'on avoit en mon Ouvrage. Etant arrivé à Paris, quelques personnes qui recherchent la verité avec soin, résolurent de nous faire rencontrer ensemble pour en parler en presence de quelques-uns de nos amis communs. On parut des deux côtez disposez à sacrifier tout à la verité, & Messieurs Thevenot & Auzout, dont l'érudition & la probité sont trop connuës pour avoir besoin de mes loüanges, firent en sorte que nous nous rencontrâmes à la Bibliotéque du Roi, M. l'Abbé de .... fit paroître dans cette conférence une mémoire trés-heureuse, beaucoup d'exactitude, & une grande sincérité. Il avoüa qu'il n'avoit aucune difficulté à proposer contre les principaux endroits de mon Histoire : il parla seulement de quelques faits de moindre importance, sur lesquels je lui donnai

une

une pleine ſatisfaction auſſi bien qu'à nos deux illuſtres Arbitres, ſi bien que je m'apperçus d'abord que j'avois à faire à un homme d'honneur. Il inſiſta fort ſur le jugement de la Sorbonne contre le Mariage de Henri VIII. qui ne ſe trouve point dans les Regiſtres de cette Maiſon. Mais un Docteur de Sorbonne m'a aſſuré que ces Regiſtres étoient extrémement défectueux, & qu'on en avoit perdu pluſieurs volumes. Il allégua une lettre adreſſée à Henri qu'il avoit vûë, où on dit à ce Prince qu'on craint que la déciſion de la Sorbonne ne lui déplaiſe; & ce qui lui faiſoit le plus de peine, c'eſt que la datte de cette lettre eſt poſtérieure à celle de la déciſion de Sorbonne que j'ai fait imprimer aprés mon Hiſtoire. Je répondis que toutes les autres déciſions des Univerſitez prononcent ſimplement en faveur du Roi, au lieu que celle de la Sorbonne porte ſeulement que le plus grand nombre des Docteurs ſe déclara pour lui: ce qui laiſſe quelque difficulté dans le ſujet de la déciſion, parce qu'encore que tout le monde ne ſoit pas du même ſentiment, on décide au nom de tout le corps, lors que le nombre de ceux qui s'oppoſent à la déciſion n'eſt pas conſidérable, mais que la déciſion de la Sorbonne faiſant mention du plus grand nombre, cela marquoit que quoi que ceux qui n'y avoient pas conſenti ne fuſſent pas égal en nombre à ceux qui l'avoient approuvée, néanmoins il étoit ſi conſidérable, qu'il diminuoit extrémement l'autorité de cette déciſion. J'ajoûtai à cela que Henri l'ayant fait imprimer l'année même qu'elle fut donnée ſans que perſonne ſe ſoit jamais inſcrit en faux contr'elle; & le Cardinal Pool au contraire ayant reconnu qu'il

qu'il s'étoit trouvé à Paris l'année que Henri l'obtint, c'étoient deux preuves évidentes qu'elle n'étoit point supposée. Là-dessus M. l'Abbé de .... dit ingénument qu'il avoit vû une autre Lettre, dans laquelle on racontoit en détail la maniére dont cette décision avoit été formée dans la Sorbonne. On y disoit, si la mémoire ne me trompe, que le nombre des Docteurs qui avoient opiné en faveur du Roi surpassoit les autres d'un ou deux, car le reste étoit partagé en differens sentimens. Quelques-uns suspendoient leur jugement: les autres n'approuvoient pas à la verité le Mariage du Roi & de Catherine: mais ils croyoient qu'ayant été une fois consommé, on ne le pouvoit rompre: les autres enfin soûtenoient sans détour le sentiment du Pape. Aprés quelques heures de conversation, où je satisfis entiérement la compagnie par les réponses que je donnai, M. l'Abbé conclut qu'ayant vû beaucoup plus de lettres sur le sujet de mon Histoire que je n'en avois vû, il pourroit, si je voulois, me fournir un volume de preuves authentiques pour soûtenir ce que j'y ai avancé, encore plus gros que celui que j'ai donné au Public. Cette addition auroit consisté en des Lettres des Ambassadeurs de France à la Cour de Henri VIII. lesquelles sont dans la Bibliotéque du Roi. Mais je ne demeurai pas assez long-temps à Paris, pour en tirer copie.

RE'PONSE.

MOnsieur Burnet a si peur de n'être pas assez loüé, qu'il continuë de se loüer lui-même, quoique l'encens qu'il se donne soit

ſoit tout à fait à contre-temps. Car à quel autre propos auroit-il ici raconté le détail de la converſation qu'il eut à la Bibliotéque du Roi, puis qu'elle ne me regarde ni de prés ni de loin. Il eſt vrai qu'il y a preſentement pluſieurs Manuſcrits ſur le divorce de Henri VIII qui n'y étoient pas de mon temps; mais il ne s'enſuit pas que je ne les aye point vûs, puis qu'aſſez de gens ſçavent que Monſeigneur le Duc d'Orleans de qui j'avois l'honneur d'être Hiſtoriographe me les fit prêter par feu Monſieur le Marquis de Bethune, qui les avoit ramaſſez avec un travail infatigable, & qui les donna depuis au Roi. Si l'occaſion s'en preſente, j'en convaincrai M. Burnet d'une maniére plus forte qu'il ne s'imagine. Mais il ne s'agit preſentement ici que des faits qu'il me conteſte; & pour lui montrer que j'ai plus de ſincérité qu'il ne m'en attribuë, j'avouë ingénûment que je n'ai tiré aucun de ces faits des Manuſcrits qui ont appartenu à Monſieur de Bethune, mais ſeulement des Auteurs que j'ai déja citez, & que je citerai dans cette réponſe.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

AU reſte je ne puis m'imaginer ce que c'eſt que ces Lettres du Cardinal du Bellai ſur leſquelles M. Varillas prétend avoir fondé ſa Relation touchant les affaires d'Angleterre. Car comme ce Cardinal n'a eu part qu'à une partie des

les Négociations qui regardent le divorce de Henri VIII. ſes Lettres ne peuvent pas contenir la ſuite de cette affaire, & bien moins encore les longues conſidérations dans leſquelles M. Varillas ſe plaît à s'étendre. Je me ſouviens encore qu'on me dit que ces Lettres du Cardinal du Bellai ſont dans la Bibliotéque du Roi, de ſorte que puis que tout ce qui y eſt s'accorde avec mon Hiſtoire, il faut néceſſairement que cette citation ſoit du nombre de celles que nôtre Auteur trouve à propos de faire, pour ſoûtenir ce qu'il lui a plû d'inventer.

REPONSE.

PUis qu'il faut aider à l'imagination de M. Burnet, il ne doit pas trouver mauvais que je lui apprenne que le Cardinal du Bellai a fait en Angleterre deux Négociations, qui conſiſtent preſque toutes en Lettres, & elles me furent communiquées par Meſſieurs du Pui, & la ſeconde n'eſt pas ſûr le divorce de Henri VIII. comme il le prétend. Elle eſt toute pour accommoder Sa Majeſté Angloiſe avec le Pape Clement VII. & pour empêcher cette même Majeſté de faire Schiſme: en quoi il avoit ſi bien réüſſi que ſans les débordemens des riviéres qui retardérent le Courier d'Angleterre durant trois jours, la Cour de Rome auroit été ſatisfaite, & n'auroit pas fulminé les cenſures que l'Empereur Charles Quint la preſſoit de publier. Je ne me ſuis ſervi des Lettres du Cardinal du Bellai que dans cette ſeule conjoncture, qui fut la principale du

Schiſme d'Angleterre. Les remontrances que je lui fais faire à Henri VIII. ne ſont point fauſſes. Elles ſont toutes contenuës dans une ſeule Lettre; & il ne ſera pas ſurprenant de croire que Sa Majeſté ſe ſoit relâchée par la crainte que les Catholiques ne troublaſſent la tranquillité de ſon Régne, puiſque la Reine Elizabeth ſa fille au rapport de Camdem, n'acheva de ſe déterminer au ſupplice de Marie Stuart qu'aprés avoir pluſieurs fois dit ces terribles mots, *il faut qu'elle ou moi périſſions.* Au reſte il eſt ſi peu vrai que tous les Manuſcrits qui ſont preſentement à la Bibliotéque du Roi favoriſent *l'Hiſtoire de la prétenduë Réformation*, que quiconque voudra entreprendre de la réfuter page à page, trouvera dans les ſeuls Manuſcrits de M. de Bethune plus qu'il ne lui faudra pour exécuter ſon deſſein.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

IL eſſaye de faire paroître quelque lecture, mais il n'eſt pas plus heureux en ceci qu'en autre choſe. Il dit que Camdem a fait l'Hiſtoire de la Révolution d'Angleterre avec plus de modération que moi, mais qu'il ne laiſſe pas de favoriſer ſi conſtamment les Calviniſtes, au préjudice des Catholiques, qu'il ne faut qu'ouvrir ſon Livre & en lire la page la premiére venuë pour en demeurer convaincu. On ne ſçauroit avoir de meilleure preuve que M. Varillas n'a pas même lû la page la premiére venuë de Camdem que celle-ci,

le-ci, puis qu'il n'a point écrit l'Histoire du Régne de Henri VIII. Il ne commence qu'au Régne d'Elizabeth, & il ne dit rien de ce qui s'est passé auparavant, si ce n'est qu'il parle en trés-peu de mots de sa naissance, & de son éducation, à quoi il a joint une introduction générale à l'Histoire de son Régne. Camdem a écrit cette Histoire avec tant de jugement & si peu de partialité, qu'elle lui attira l'amitié & l'estime de M. de Thou qui aprés la mort de Camdem fit imprimer le second volume de son Ouvrage, sur une copie manuscrite que l'Auteur lui en avoit envoyée. Peut-être que M. Varillas ne trouve pas bon que Camdem ait découvert tant de soûlevemens & de conspirations contre Elizabeth, mais c'est que sa Religion s'est si fort emparée de sa conscience, que ne s'embaraſſant autrement si quelque chose est faux ou vrai, il ne peut souffrir les plus graves Historiens de nôtre siécle, parce qu'on trouve dans leurs Ecrits une infinité de crimes, que des gens de la Religion de M. Varillas n'ont pas fait difficulté de commettre.

RE'PONSE.

J'Ai lû Camdem avec toute l'exactitude qui m'étoit possible; & on s'en appercevra assez dans les volumes suivans de mon Histoire, où je ne laisse rien échaper de ce que cet Auteur a dit d'important sans le rectifier ou le réfuter. Mais il faut que M. Burnet ait bien envie de me reprendre, puis qu'il trouve à redire à ce que j'ai dit que Camdem a écrit l'Histoire de la Révolution d'Angle-

terre. Si j'avois dit les Révolutions au plurier, il auroit quelque raiſon de m'accuſer d'ignorance: mais j'ai dit la Révolution au ſingulier, & cela ſuffit pour ma juſtification. Tout le monde ſçait que la Religion ſouffrit en ce Royaume dans le ſiécle paſſé quatre étranges Révolutions. La premiére fut celle du Schiſme de Henri VIII. dont M. Burnet prétend avoir écrit l'Hiſtoire. La ſeconde l'établiſſement du Calviniſme ſous le Régne d'Edoüard VI. La troiſiéme le rétabliſſement de la Religion Catholique ſous la Reine Marie; & la derniére celle de la Religion qu'on appelle preſentement Anglicane, formée ſous le Régne d Elizabeth. Puis que j'ai cité Camdem pour Hiſtorien de la Révolution d'Angleterre, je n'ai pû entendre que la derniére des quatre dont je viens de parler: car il n'a écrit que l'Hiſtoire de la Reine Eliſabeth, & celle de l'Irlande qui ne fait rien à ce dont il s'agit ici. C'eſt donc mal à propos que M. Burnet m'a fait quérelle là-deſſus, mais c'eſt encore plus mal à propos qu'il ſe contredit à force de m'injurier. J'ai déja rapporté qu'il avoit ſoûtenu que *je n'avois point du tout de Religion*; & preſentement il aſſure que *j'en ai une qui s'eſt ſi fort emparée de ma conſcience, que je ne m'embaraſſe point ſi quelque choſe eſt fauſſe ou vraye.* Il ajoûte que *je ne puis ſouffrir les plus graves Hiſtoriens de nôtre ſiécle, parce qu'on trouve dans leurs Ecrits une infinité de crimes, que des gens de ma Religion n'ont pas fait difficulté de commettre.* Je ne ſçai s'il parle de lui-même ou de quelques autres; & quand

il

il se sera expliqué, on lui répondra plus précisément. Je ne puis deviner pourquoi il s'est avisé de dire que *Camdem a écrit son Histoire avec si peu de partialité, qu'elle lui attira l'amitié & l'estime de M. le Président de Thou, qui aprés la mort de Camdem fit imprimer le second Volume de son Ouvrage sur une copie manuscrite qu'il lui en avoit envoyée.* Il n'est pas vrai que ce fut M. de Thou qui fit imprimer aprés la mort de Camdem la derniére partie de son Histoire; & le même Camdem de la maniére qu'on le dépeint étoit trop discret, pour charger un Président au Mortier d'un travail si peu digne de lui qu'auroit été l'Edition de son Livre. J'ai souvent ouï dire au dernier de Messieurs du Pui que ç'avoit été lui à qui Camdem s'étoit adressé pour cela, & qu'il s'en étoit acquitté par lui-même. Il n'est pas veritable que ce soit une preuve que l'Histoire de Camdem n'est point partiale, parce que M. de Thou l'a faite réimprimer: au contraire c'est la plus grande marque de sa partialité que l'on puisse alleguer, puis que tout le monde sçait que ce Président a transcrit tout ce qu'il raconte des affaires d'Angleterre & d'Ecosse jusqu'en mil cinq cens soixante-dix de Buchanan qui passe pour le plus partial des Auteurs modernes. Feu M. le Clerc de Saint Martin a dit plusieurs fois en ma presence, qu'étant allé les vacances de mil six cens vingt avec le Fils aîné de M. de Thou saluër le Roi Jacques dans son Palais de Withall, sa Majesté fit un reproche si aigre au même M. de Thou de ce que son Pere avoit écrit au préjudice

judice de la verité contre la Reine Marie Stuart ſa mere, qu'il en fut trois mois malade.

M. Burnet ſe contredit encore en écrivant d'un côté *que je n'ai pas même lû la page la premiére venuë de Camdem*, & d'un autre côté *que je ne trouve pas bon que Camdem ait découvert tant de ſoûlevemens & de conſpirations contre Eliſabeth; car ſi je n'ai pas même lû la page la premiére venuë de Camdem, comment ai-je pû* trouver mauvais *que cet Hiſtorien ait découvert tant de ſoûlevemens & de conſpirations contre la Reine Eliſabeth?* & ſi je trouve mauvais qu'il les ait découvertes, comment ſe peut-il faire *que je n'aye pas lû la page la premiére venuë de ſon Hiſtoire?*

CRITIQUE

DE M. BURNET.

APrés cela il parle d'un de nos Hiſtoriens qu'il nomme le Docteur Morton; & pour faire voir à ſon Lecteur qu'il eſt bien inſtruit de la vie de cet Auteur, il nous dit qu'il a été enſuite Evêque. Mais c'eſt encore ici un Auteur de l'invention de M. Varillas: car quoi que nous ayons eu un Docteur Morton, qui a été Evêque de Durham, & qui eſt mort il y a environ trente ans, il n'a jamais écrit d'Hiſtoire. M. Varillas dit qu'il eſt plus modéré que Camdem; & à ce caractére je m'imagine qu'il s'eſt trompé dans le nom, & qu'il a voulu dire le Docteur Heylin, quoi que ce nom n'ait pas beaucoup de reſſemblance avec celui de Morton. Mais Heylin

lin n'a pas été Evêque, quoi qu'il soit veritable qu'il a écrit avec tant de modération, qu'à cause de cela il s'est attiré la colère de quelques personnes. Mais c'est à quoi je n'ai pas dessein de m'arrêter. Ce que j'en dis n'est que pour faire remarquer la négligence de M. Varillas, qui apparemment ayant oüi quelqu'un parler en même temps du Docteur Morton, & du Docteur Heylin, a confondu l'un avec l'autre, & a donné à Morton le caractére de Heylin. En suite comme s'il se repentoit d'avoir loüé la modération de Morton & de l'avoir préferé à cause de cela à Camdem; il attribuë cette modération à un artifice, si bien que toute la difference qu'il y a entre l'un & l'autre consiste en ce que Camdem se contente de blâmer les Catholiques, sans y apporter d'adoucissement. Morton ne les blâme jamais, sans contrefaire le pitoyable à leur égard, c'est à dire, qu'il y a quelque ressemblance entre sa méthode & celle de M. Varillas. Mais l'Histoire du Docteur Heylin ayant été écrite en Anglois, sans avoir jamais été traduite en Latin, ou en François, M. Varillas ne sçauroit nous marquer le caractére particulier de cet Historien, sur sa propre connoissance.

REPONSE.

J'Avouë que je n'ai point lû Heylin; & si j'ai pris le change en ce qui regardoit Morton, un Gentilhomme Poitevin des plus éclairez, des plus honnêtes gens, & des plus zélez Calvinistes que j'aye jamais vûs, me le donna il y a quinze ou vingt ans. Ce fut M.

de la Vallade qui vint à Paris pour quelque affaire de sa Secte, & y demeura long-temps. Comme il se rendoit régulièrement tous les soirs au Cabinet de M. de Thou, je conferai plusieurs fois avec lui; & il me communiqua un Manuscrit latin qu'il assuroit être l'Histoire du Docteur Morton, & qu'il prétendoit faire imprimer. Je lûs cet Ouvrage; & j'en fis mes extraits. M. de la Vallade aprés la mort d'Alexandre Morus Ministre de Charenton qui lui laissa par Testament une partie de ses biens, s'en retourna dans sa Province, & je ne l'ai pas revû depuis. S'il est encore en vie, je ne doute pas qu'il ne rende témoignage à la verité; & s'il ne l'est plus, je m'informerai de mes amis Anglois si j'ai été trompé; & s'ils conviennent que M. de la Vallade m'en ait fait accroire, il ne sera pas bien mal-aisé de me corriger, puis que je n'aurai qu'à effacer des volumes suivans ce que j'ai tiré de son manuscrit, n'y en ayant rien dans les quatre premiers qui sont imprimez.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

APrés avoir parlé de nos Auteurs, il passe à ceux qui ont fait profession de la Religion Romaine, en quoi il donne de nouvelles marques du soin qu'il a de suivre la maxime de conscience dont on a parlé. Il dit que Sanders est tellement emporté contre les Protestans, qu'il n'y a pas trop lieu de s'étonner s'ils le contraignirent de mourir de faim dans les Montagnes du Nord, d'An-

d'Angleterre, où il s'étoit réfugié. Il n'y a en ces paroles, que trois fautes capitales. Premiérement le Livre de Sanders du Schisme d'Angleterre n'a été publié qu'aprés sa mort; de sorte que ce Livre ne peut pas avoir donné aux Protestans occasion de se venger de lui. En second lieu il n'est pas mort dans le Nord d'Angleterre, mais en Irlande. En troisiéme lieu Sanders avoit été envoyé par le Pape pour exciter une rebellion en Irlande, & il en avoit reçû un pouvoir immédiatement de Rome. Il étoit si intrigant, qu'en effet il assembla un grand nombre de séditieux; qui furent défaits par les troupes de la Reine, de sorte qu'il fut obligé de s'enfuir dans un bois, où on le trouva mort peu de jours aprés. Comme on ne vit aucune marque de blessure sur son corps, on conjectura qu'il étoit mort de faim. C'est ainsi que rapportent sa mort les Historiens Catholiques Romains; aussi bien que les Protestans; mais M. Varillas, qui est un Auteur fort digne de foi, nous apprend qu'il est mort ailleurs.

REPONSE.

JE n'ai point dit que ce fut le Livre de Sander qui obligea les Calvinistes à le faire périr, & je sçavois assez que ce Livre n'avoit parû que deux ans aprés sa mort. J'ai dit que ce fut la propre personne de Sander qui fut la cause de son mal-heur, & je le prouve invinciblement par la violence de ses actions, & par celle qui paroît dans son stile. M. Burnet en demeure lui-même d'accord sans y penser, en soûtenant que c'étoit un homme *intrigant, & qui avoit ordre de la Cour de Rome d'exciter des Séditions en Irlande.* Si cela étoit, il n'en falloit pas davantage

pour animer les Proteſtans à le perdre. J'ai ſeulement dit qu'il étoit mort de faim ; & je l'ai tiré d'un Auteur qui doit être d'autant plus conſidérable à M. Burnet, qu'il étoit Proteſtant comme lui, & qu'il ne favoriſe en aucun endroit ceux des Religions contraires à la ſienne, lors qu'il peut donner un mauvais tour à leur ſentiment, à leurs paroles, ou à leurs actions. C'eſt Guillaume Camdem dans l'Hiſtoire qu'il a compoſée de la Reine Eliſabeth. Il avertit le Public dés le commencement de ſon Avis au Lecteur, qu'il l'a écrite ſur les Mémoires que Guillaume Cecile Baron de Burglhei & grand Treſorier d'Angleterre lui avoit fournis ; & chacun ſçait que Cecile fut le plus intime confident d'Eliſabeth, & que les Catholiques Anglois n'eurent point durant ſa vie de plus grand ni de plus dangereux ennemi que lui. Les propres termes de Camdem ſont ceux-ci dans la premiére partie de l'Hiſtoire d'Eliſabeth, de l'édition de Leyden en mil ſix cens trente-neuf page 372.

Inter quos facile primus erat Nicolaus Sanderus Anglus, qui fame eodem ferè momento miſerrime periit, cum derelictus, & ex adverſo rebellionis ſucceſſu mente motus, per ſilvas, ſaltus, & montes errabundus nullum reperiret ſolatium. In ejus pera deprehenſæ erant orationes quædam & Epiſtolæ ad rebelles confirmandos conſcriptæ, amplis à Pontifice Rom. & Hiſpano promiſſis refertæ. Ita divina juſtitia, ſi fas judicare, os illud ad rebelliones concitandas & calumnias cum mendaciis eructandas ſemper apertum fame obſtruxit.

CRI-

CRITIQUE
DE M. BURNET.

POur ce qui regarde le jugement qu'il fait de Ribadeneira, il eſt ſi embroüillé, que je ne croi pas qu'il ſoit néceſſaire que je m'y arrête. Il ſuffit de dire que c'eſt un Jeſuiſte, c'eſt à dire, un homme tel qu'il le faut à M. Varillas, & que ſon Hiſtoire n'eſt autre chose que celle de Sanders diſpoſée ſelon une autre Méthode. J'entends celle qui a parû en Latin, car pour l'Eſpagnole, je ne l'ai jamais vûë.

REPONSE.

MOnſieur Burnet me reproche ici un défaut de ſtile, qu'aucun autre que lui n'a apperçû dans mes Ouvrages Il veut que j'aye *fait un jugement ſi embroüillé de Ribadeneira, qu'il ne croit pas qu'il ſoit néceſſaire qu'on s'y arrête.* Je m'en rapporte aux équitables Lecteurs, lequel des deux ſtiles eſt plus embroüillé de celui de M. Burnet ou du mien ; & pour faire voir que j'ai parlé de ce Jeſuiſte en des termes intelligibles, je n'ai qu'à tranſcrire ce que j'en ai dit dans ma Préface des deux premiers Tomes de mon Hiſtoire. Le Pere Ribadeneira de la Compagnie de Jeſus eſt plus ſincére ; & ſon Ouvrage en Eſpagnol me ſemble ſi beau, que je ne puis aſſez m'étonner qu'il n'ait point encore été traduit en nôtre langue : vû principalement que l'on y lit avec ſatisfaction

d'autres Livres du même Auteur, qui ne valent pas à beaucoup prés son Histoire du Schisme d'Angleterre. Mais il écrivoit dans l'Espagne, Païs sujet à l'Inquisition, & sous la domination de Philippe Second Prince le plus sévére de son temps à permettre l'impression des Livres. Il s'agissoit de particulariser les fausses démarches de Charles-Quint; & si Ribadeneira se fut ingeré de le faire, il se seroit attiré une terrible persecution. Pouvois-je exprimer plus nettement que la raison qui m'avoit empêché de m'attacher au Pere Ribadeneira préférablement aux autres Historiens du Schisme d'Angleterre, avoit été que ce Jesuiste n'avoit osé écrire en Espagne sous le Régne de Philippe Second, ce que Charles-Quint Pere de ce Prince avoit contribué pour obliger la Cour de Rome à se porter dans les derniéres extrémitez contre Henri VIII? Il faut avoir aussi peu de connoissance de l'Histoire d'Espagne qu'en a M. Burnet, pour ignorer que le même Philippe Second relegua pour quinze ans en Sicile le Pere Mariana, pour un sujet beaucoup moins important que n'auroit été celui d'écrire contre Charles-Quint; puis que ce fut uniquement pour avoir composé le Traité des Monnoyes, qui ne regardoit pas si directement la Majesté des Rois Catholiques, que la conduite de Charles-Quint à l'égard de Henri VIII.

Quant à ce que M. Burnet écrit de mon étroite liaison avec les Jesuistes, ceux qui me connoissent sçavent que je n'en ai jamais eu,

eu, & que je n'en ai point encore d'autre que celle que la Charité Chrêtienne doit former entre cette célébre Compagnie & moi. Mais ce n'eſt pas d'aujourd'hui que les Calviniſtes ſont prévenus de l'idée, qu'on ne ſçauroit écrire de la Religion Catholique ſans emprunter des Jeſuiſtes ce qu'on doit dire en ſa faveur, ou du moins ſans en avoir convenu avec eux. Cela leur eſt ſi avantageux, que je ne puis aſſez m'étonner comme leurs ennemis l'oſent dire.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

LEſlei paſſe pour un Hiſtorien grave & ſage, mais il y a de l'apparence que M. Varillas ne le cite, que parce que quelqu'un lui a dit qu'un Auteur de ce nom a écrit de la Réformation d'Angleterre. Il n'en allegue au reſte aucun endroit, & en effet cet Auteur n'a parlé des évenemens de ce Païs-là, qu'autant qu'ils ſe trouvoient mêlez avec ce qui eſt arrivé en même temps en Ecoſſe.

RE'PONSE.

MOnſiéur Burnet prétend que je n'ai pas lû non plus l'Hiſtoire de Leſlei, & j'admire la hardieſſe qu'il a de ſoûtenir qu'un Livre ſi petit & ſi connu m'ait échapé. Il eſt vrai que Leſlei dans cet Ouvrage ne parle des affaires d'Angleterre qu'entant qu'elles ſe rapportent à celles d'Ecoſſe. Mais puis que Mon-

Monſieur Burnet ne le ſçait pas, il lui faut apprendre que le Livre qui a été imprimé n'eſt pas la dixiéme partie des Ouvrages de ce Prélat, & qu'on les conſerve tous avec beaucoup de ſoin à Paris dans le College des Ecoſſois. On y voit le contredit de ce que Camdem a écrit de Marie Stuart, & la ſuite des intrigues dont Eliſabeth & ſon Conſeil ſe ſervirent pour perdre cette malheureuſe Reine. Si M. Burnet les avoit lûs, il ſe repentiroit apparemment des loüanges qu'il donne ici à Leſlei.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

ENfin M. Varillas prétend de s'appuyer principalement ſur les Lettres du Cardinal du Bellai, & s'imagine de perſuader ainſi à ſon Lecteur tout ce qu'il lui plaira. Mais qu'il prenne la peine d'apprendre au Public, où l'on peut trouver ces Lettres, car le Volume de celles qui ſont imprimées ne contient rien de ce qu'il en veut tirer. Ayant fait imprimer pluſieurs piéces authentiques de ce temps-là, & ayant marqué au Lecteur les lieux où on les trouve, je puis attendre quelque choſe de ſemblable de M. Varillas : autrement qu'il les cite tant qu'il lui plaira, il faudra qu'il ſouffre qu'on lui diſe qu'on ne ſe fie pas en lui. Je croi avoir donné d'aſſez bonnes raiſons de cette défiance dans des choſes, où il l'en faudroit croire ſur ſa parole.

REPONSE.

VOici un étrange défaut de la mémoire de M. Burnet. Il m'a déja fait l'objection

du

du Cardinal du Bellai, & il s'en souvient si peu qu'il me l'a fait encore pour la deuxiéme fois. Je ne suis pas obligé de l'imiter, ni de répéter ce que j'ai dit à cette occasion, vû principalement qu'il y en a plus qu'il n'en faut pour lui fermer la bouche. J'employerai plus utilement mon temps à l'avertir d'un autre défaut de sa mémoire, qui n'est éloigné du précédent que de peu de pages. *Il a dit qu'il y avoit dans la Bibliotéque du Roi des Lettres du Cardinal du Bellai, autres que celles qui sont imprimées*, & maintenant il soûtient *qu'il n'en connoit point d'autres que celles qui sont imprimées.* Le moyen d'accorder cette contradiction ; mais avant que sa Critique finisse, il proposera une troisiéme fois la même objection, pour montrer combien peu il prend garde à ce qu'il écrit.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

JE crains que je n'aye entretenu trop longtemps mon Lecteur, dans l'examen de l'Avertissement de nôtre Auteur, & je crains encore que connoissant clairement les principes de sa Religion & de sa Morale, on ne commence à perdre patience, & qu'on ne se soucie pas d'entrer dans un examen plus étendu de son neuviéme Livre. Mais il y a de certains Auteurs, qu'il faut traiter avec quelque sévérité, & des temps ausquels on est obligé de répondre exactement à des choses qu'on négligeroit en d'autres rencontres. Je tâcherai néanmoins de n'arrêter pas

pas mon Lecteur, par des réflexions inutiles ſur les digreſſions politiques que M. Varillas fait à tous momens ſur les intérêts de l'Angleterre, de la France, & de l'Eſpagne. Ce ſont de vains ornemens, par leſquels il tâche de divertir ſon Lecteur, & qui le divertiroient en effet, ſi on les propoſoit comme de ſimples conſidérations qui pourroient avoir eû lieu, mais qui ne ſont pas pardonnables lors qu'on aſſure hardiment, comme fait l'Auteur, que ce n'eſt que par ces conſidérations que les Princes ont agi de la maniére dont leur Hiſtoire nous l'apprend. Un Livre compoſé de la ſorte eſt plûtôt un Livre de réflexions politiques ſur les actions des Princes, qu'un Livre d'Hiſtoire, parce que ces conſidérations n'ont aucun fondement que dans l'imagination de l'Auteur. On doit rapporter dans une Hiſtoire les deſſeins comme on les a conçûs, & comme on les a executez, & non pas tels qu'ils pourroient, ou qu'ils dévroient avoir été.

RE'PONSE.

MOnſieur Burnet avance mal à propos que *des Livres compoſez comme les miens*, où il entre trop de politique à ſon gré, *ſont plûtôt des réflexions politiques ſur les actions des Princes que des Livres d'Hiſtoires, parce que ces conſidérations n'ont aucun fondement que dans mon imagination.* Si cela eſt les Italiens dont le jugement eſt ſi délicat & ſi rafiné en toutes choſes, ont grand tort de préférer à tous leurs autres Hiſtoriens François Guichardin, qui dans les ſeize Livres qu'il fit imprimer de ſon Hiſtoire

Hiſtoire durant ſa vie a fait entrer plus de politique que moi dans tous les Ouvrages que j'ai fait & ferai imprimer. Mais il faut pardonner cela à M. Burnet, qui apparemment ne l'a pas lû. Si ſa Critique étoit veritable en ce point, tous mes amis ſeroient bien peu clair-voyans, puis qu'ils m'ont aſſuré que c'étoit ce qu'ils trouvoient de moins mauvais dans mes Livres.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

JE vais preſentement entrer dans une matiére, où il me ſeroit beaucoup plus aiſe de m'étendre trop, que de n'en dire pas aſſez. M. Varillas a commis un ſi grand nombre de fautes, que quoi que j'aie réſolu de paſſer ſous ſilence les moins conſidérables, j'en trouve une infinité en mon chemin, qui méritent qu'on les releve; & qui m'engagent dans un travail auſſi deſagréable pour moi, qu'il doit être chagrinant pour M. Varillas. Il commence ſon Hiſtoire du Schiſme d'Angleterre, par aſſurer, que les erreurs de Wiclef étoient ſi abſolument éteintes, que tous les Anglois, ſans en excepter un ſeul, profeſſoient une même Religion ſous le Régne de Henri VII. Je ne puis pas preſentement conſulter les Regiſtres de ce temps-là; mais j'ai fait voir dans mon Hiſtoire par les Regiſtres du Régne de Henri VIII. que l'an mil cinq cens onze, deux ans aprés la mort de Henri VII. on condamna quarante-une perſonnes comme Hérétiques, dont ſept furent livrées au bras

bras séculier, & les autres abjurerent leurs sentimens. On trouve encore leur procés dans les Registres de l'Archevêché de Cantorberi. Il paroît par là que M. Varillas n'a pas grande connoissance de nos affaires. Mais il s'imagine que ces maniéres de parler si générales & si décisives plairont bien davantage au Lecteur, que s'il avoüoit qu'il ne sçait s'il y avoit encore en Angleterre quelque Vicleffistes du temps d'Henri VIII. & s'il ne parloit qu'en doutant des faits, dont il ne peut être assuré. Les sentimens dont on accusa ces prétendus Hérétiques, nous font connoître qu'il y avoit dans la Nation Angloise quelque disposition à la Réformation, puis que ces sentimens n'étoient pas éloignez de ceux des Protestans. Les principales erreurs dont ils furent accusez, étoient que le Sacrement de l'Autel n'est pas le Corps de Jesus Christ, mais du veritable pain; qu'il ne faut pas adorer les Images; que les Pelerinages ne sont ni nécessaires, ni utiles; que nous ne devons pas adresser nos priéres aux Saints; mais seulement à Dieu. Mais peut-être qu'on dira qu'il n'y a dans les paroles de M. Varillas qu'une exagération, qu'on ne doit pas presser à la rigueur, & qu'il n'étoit pas obligé d'être tout à fait exact dans une figure de Rétorique. Il faut donc que nous fassions voir qu'il en a usé de même en des endroits, où l'on ne peut pas nier qu'une plus grande exactitude ne fût nécessaire.

RE'PONSE.

POur réfuter ce que j'avois dit, il falloit que M. Burnet montrât que sous le Régne de Henri VII. & avant que ce Prince eût pensé à l'alliance

l'alliance de son fils aîné avec l'Infante d'Espagne, il y avoit eû en Angleterre des Hérétiques déclarez & reconnus pour tels, & c'est ce qu'il n'a pas fait. Il se contente de montrer qu'il y en a eû sous Henri VIII. & cela étoit absolument inutile, puisque je n'en ai pas dit un mot. Il devoit se souvenir que quand on parle qu'il y a des Hérétiques dans un Etat, on entend des gens qui font profession publique des Héréſies, & non pas des gens Hérétiques qui le sont en secret. Autrement les Espagnols auroient mauvaise grace de dire que le Luthéranisme & le Calvinisme n'ont jamais pénétré de-là les Pirenées, puis qu'il est constant que le Roi Philippe Second en fit arrêter quarante-huit des principaux, & non pas seulement quarante-un comme Henri VIII. & qu'il usa de plus de sévérité à leur égard que Sa Majesté Angloise, puis qu'il les fit tous mourir. Si l'on compulsoit les Registres de l'Inquisition d'Espagne, on trouveroit un nombre infini de personnes executées pour Athéisme ou pour Héréſie : ce qui n'empêche pas que les Espagnols ne disent communément, qu'il n'y a pas chez eux de cette sorte de personnes. On entend assez le sens de leur expression ; & on voit bien qu'ils ne veulent dire autre chose sinon, qu'ils ne souffrent point d'Hérétiques ni d'Impies. Pourquoi la Langue Françoise dans ma plume sera-t-elle de pire condition que n'est la Langue Espagnole dans la plume des Espagnols ?

M. Burnet ajoûte que *les sentimens dont on accuse les prétendus Hérétiques*, il veut parler des

des Viclefiſtes, *nous font connoître qu'il y avoit dans la Nation Angloiſe quelque diſpoſition à la prétenduë Réformation, puis que ces ſentimens n'étoient pas éloignez de ceux des Proteſtans.* On accorde à M. Burnet que les Viclefiſtes avoient quelques ſentimens qui leur étoient communs avec les ſiens : mais ils en avoient de ſi differens qu'il ne lui ſeroit guéres plus aiſé de les attirer dans le parti Calviniſte, que de prouver que les Vaudois ont été veritablement de cette Secte. Mais j'ai tort de m'arrêter à cette objection, puis que M. Burnet en a lui-même ſi bien reconnu la foibleſſe, qu'il l'abandonne ſur la fin de l'article au commencement duquel il l'avoit propoſée.

CRITIQUE DE M. BURNET.

IL ſuppoſe comme une verité, dont tout ce qu'il doit dire dépend, que le Prince Artus étoit extrêmement mal ſain, lors qu'il ſe maria, qu'il relevoit ſeulement d'une grande maladie, & que les infirmitez de ce Prince étoient ſi viſibles, qu'il en mourut ſept mois aprés ſon mariage. Il eſt vrai qu'il avouë que trois mots Latins inſerez dans la Diſpenſe qu'on accorda au Prince Henri de ſe marier avec la veuve de ſon frere, ſemblent dire que le mariage fut conſommé. Néanmoins il embraſſe le ſentiment des Hiſtoriens qui le nient, & il répéte ſi ſouvent ce qu'il a dit des incommoditez du Prince Artus, qu'il ſemble avoir crû, qu'il feroit ſans peine entrer le Lecteur dans ſes ſentimens par cette adreſſe.

Mais

Mais il auroit encore pû imposer plus aisément, s'il eût cité en marge quelque Lettre ou quelque recit, où il eût feint, selon sa coûtume, qu'on trouveroit des preuves de ce qu'il dit. Lors qu'on jugea de cette affaire, on examina divers témoins, à qui on avoit fait prêter serment qu'ils diroient la verité, lesquels déposerent devant les Legats que le Prince Artus étoit de bonne complexion, vigoureux & en bonne santé, lors qu'il se maria, & qu'il couchoit toutes les nuits avec l'Infante. On attribua même la maladie dont il mourut à ce mariage précipité. M. Varillas parle en passant de cette opinion touchant la mort d'Artus, sans penser à la consequence naturelle que l'on en peut tirer. Il dit que Henri VII. differa le mariage de son second fils, après avoir obtenu la dispense du Pape, parce que la mort de l'aîné lui faisoit apprehender de perdre encore le cadet, s'il le marioit si jeune. Il y mêle à son ordinaire des Réflexions politiques, qui sentent extrêmement le galimathias: Comme il ne lui en restoit point d'autre, dit-il, si la crainte n'étoit pas tout à fait juste, au moins n'étoit-elle pas tout à fait déraisonnable. Si le mariage du Prince Artus n'avoit consisté que dans une pure Cérémonie, cette crainte auroit été tout à fait ridicule. Mais il y a d'autres circonstances qui font voir la fausseté de cette pensée, autant qu'il est possible de le faire dans une chose de cette nature. Les Historiens Anglois assurent que l'Ambassadeur d'Espagne eut soin de tirer des preuves de la consommation de ce mariage: Et dans la dispense que le Pape accorda en suite, on suppose cela comme une chose qui pouvoit être. Nôtre Auteur

* Etiamſi matrimonium fuerit per carnalem copulam conſummatum: *Au lieu qu'il y a* Illudque carnali copulâ forſan conſummaviſſetis.

met en marge les propres termes dans leſquels il dit que cette Bulle étoit conçûë, par où il paroit qu'il ne l'a jamais lûë, & qu'il s'en eſt fié à quelque autre: à moins que ce ne ſoit ici une ſuite des maximes de ſa Religion, qui fait non ſeulement qu'on ne ſe met pas en peine ſi quelque choſe eſt vrai ou faux, mais qui engage encore à avancer des fauſſetez de propos délibéré. Au lieu que dans le préambule de la diſpenſe pour le Prince Henri: on dit que le Prince Artus & l'Infante ont été légitimement mariez, & ont peut-être conſommé leur mariage, ce qui laiſſe la choſe en doute. M Varillas nous dit que la Diſpenſe leur permit de ſe marier, quoi que le premier mariage eût été conſommé. Comme les termes qu'il cite ne ſont point de la Bulle, ils donnent auſſi une autre idée; car de la maniére qu'il les rapporte, ils ne ſemblent contenir qu'une clauſe ajoûtée pour plus de ſureté, au lieu qu'ils contiennent une partie du fait, tel qu'il fut repreſenté au Pape. Quoi que cette maniére de repreſenter le fait comme douteux, fût tout ce qu'on pouvoit faire de plus honnête en cette occaſion: il ſemble néanmoins que les Eſpagnols qui ſçavoient que le mariage avoit été conſommé, réſolurent de faire mettre le fait hors de doute. Ils obtinrent en ce temps-là, ou un peu aprés, un Bref datté du méme jour que la Bulle, où ſans aucun peut-être, ni autre mot ſemblable, on dit poſitivement que le mariage a été conſommé. Si la Religion de M. Varillas le diſpenſe, quand il veut décrire la verité: la profonde Politique dont il fait profeſſion, devoit l'obliger à prendre garde que les fauſſetez qu'il avance ne puſſent pas être ſi aiſément découvertes.*

RE-

RE'PONSE.

MOnsieur Burnet est ici merveilleux. Il me fait dire le pour & le contre, afin de me battre des deux côtez. Mais il n'empêchera pas que ceux qui prendront la peine de me lire, ne voyent que je n'ai rien décidé sur la puissance ou l'impuissance du Prince Artus. Il est étonnant qu'il me reproche que j'aye assuré positivement que le mariage du Prince de Galles fils de Henri VII. Roi d'Angleterre avec Catherine d'Arragon derniére fille des Rois Catholiques Ferdinand & Isabelle n'avoit point été consommé, puis que voici les propres termes dont je me suis servi dans le neuviéme Livre de cette Histoire page trois cens huit. L'Infante d'Espagne aprés avoir été épousée par Procureur dans la Ville de Burgos passa en Angleterre, où le Prince de Galles qui bien loin de joüir d'une parfaite santé n'étoit pas encore remis dans son état ordinaire, ratifia le quatorze de Novembre mil cinq cens un dans l Eglise de Saint Paul le mariage que le Comte de Northumberland avoit contracté pour lui, & il est certain que les Epoux se mirent dans le même lit. Toute la difficulté consista depuis à sçavoir si le mariage fut consommé; & on éviteroit ici d'en parler comme on a fait par tout ailleurs où l'occasion s'en étoit offerte, si ce n'étoit-là le point essenciel du Schisme d'Angleterre.

Le fameux Chancelier Bacon & quelques Historiens du siécle passé sont de l'opinion affirma-

firmative, & la prouvent par des circonſtances que la bien-ſeance & la pureté de la Langue ne permettent pas de rapporter. Certes les trois mots Latins inſerez dans la diſpenſe dont on parlera bien-tôt, que le marié obtint depuis pour épouſer le frere du Prince de Galles, ſemblent favoriſer le ſentiment de Bacon, en donnant lieu de ſoupçonner que la choſe s'étoit paſſée comme il la raconte. Les autres Hiſtoriens tiennent l'opinion contraire; & ſe fondent ſur les maladies & les infirmitez de ce Prince, qui étoient ſi viſibles qu'il mourut cinq mois aprés ſon mariage.

Sur quoi je prie les Lecteurs de remarquer que j'ai traité avec toute l'indifférence poſſible la queſtion, dans laquelle on m'accuſe d'avoir pris parti en faveur de la négative. J'ai dit que le Prince de Galles, qui bien loin de joüir d'une parfaite ſanté n'étoit pas encore remis dans ſon état ordinaire, ratifia le quinze de Novembre mil cinq cens un dans l'Egliſe de Saint Paul le mariage que le Comte de Northumberland avoit contracté pour lui, & qu'il eſt certain que les deux Epoux ſe mirent dans un même lit. J'en ſuis demeuré là pour témoigner que la choſe s'étoit paſſée à l'ordinaire, c'eſt à dire, ſans témoins. Si l'intention de la Cour d'Angleterre eût été d'empêcher la conſommation du mariage dont il s'agit, elle auroit pris les précautions accoûtumées en de ſemblables cas, & les deux Epoux n'euſſent pas été laiſſez ſur leur bonne foi. J'ai lû dans la Bibliotéque du Roi le Procés verbal qui fut fait, lors que le Roi Louïs XIII. & la Reine

Anne

Anne d'Autriche sa femme coucherent la premiére fois l un avec l'autre, & j'y renvoye les curieux. Je me contente de remarquer qu'on prit alors des précautions qui n'avoient point été observées à l'égard du Prince de Galles & de l'Infante d'Espagne, & que par conséquent il n'y a pas lieu d'assurer que leur mariage ne fut pas consommé. J'ai ajoûté que toute la difficulté consista depuis à sçavoir si le mariage fut consommé ; & que j'éviterois d'en parler comme j'ai fait par tout ailleurs où l'occasion s'en étoit offerte, si ce n'étoit là le point essenciel du Schisme d'Angleterre. Pouvois-je mieux exprimer mon incertitude & la nécessité où je me trouvois de parler d'une affaire, sur laquelle je n'avois rien à déterminer?

Mais quand j'aurois assuré positivement que le mariage du Prince Artus avec l'Infante d'Espagne ne fut pas consommé, & que le Roi Henri VII. l'empêcha, je ne l'aurois pas inventé comme prétend M. Burnet, & j'aurois un garand capable de me mettre à couvert là-dessus. Avant que j'écrivisse l'Histoire des Révolutions de l'Angleterre en matiére de Religion, je délibérai long-temps à quel Auteur je devois principalement m'attacher. Les Anglois Catholiques me parurent prévenus d'animosité pour Henri VIII. & je trouvai que les Anglois Protestans avoient passé dans l'extrêmité oppossée à l'égard des Catholiques. Ainsi ni les uns ni les autres n'étant mon fait, je m'adressai en second lieu aux Allemans; & la lecture de leurs Auteurs me

convainquit qu'il leur étoit arrivé la même avanture qu'aux Anglois, puis que leurs Auteurs Catholiques avoient copié ceux de la même Religion qui avoient écrit en Angleterre, & que les Proteſtans avoient égalé l'animoſité des Anglois Calviniſtes qui s'étoient déchaînez contre la Religion Catholique. Je fus donc contraint de m'adreſſer en troiſiéme lieu aux Italiens, & je les trouvai à la verité plus modérez: mais en récompenſe ils étoient ſujets à deux défauts, l'un qu'ils étoient trop courts, & l'autre qu'ils paſſoient ſous ſilence des événemens déciſifs. Ceux qui auront lû Lanuzio verront bien que je n'exagére rien ici, & que ce que je viens de dire des Auteurs Italiens eſt trés-veritable. Je feüilletai en quatriéme lieu les Eſpagnols, & le Pere Ribadeneira me ſembla le mieux inſtruit d'entre eux: mais je le rebutai par la conſidération qu'il avoit été des dix premiers d'une Compagnie qui s'étoit trop hautement déclarée contre les Proteſtans, pour m'obliger à les lire tranquillement. Je fus donc réduit à choiſir un Auteur François, & celui ſur qui je jettai les yeux eſt Florimond de Raimond. Il étoit Conſeiller du Parlement de Bordeaux: Il avoit femme & enfans: Il n'avoit aucun intérêt d'altérer la verité: Les Calviniſtes étoient de ſon temps au comble de leur puiſſance: Il n'avoit aucune occaſion d'être mécontent d'eux; & il travailla ſi long-temps à ſon Hiſtoire de la naiſſance, du progrés, & de la décadence de l'Héréſie, qu'il mourut avant qu'elle fût miſe au jour. Ses Enfans prirent

rent le soin de la faire imprimer: Elle fut reçûë avec applaudissement: Il y en eut plusieurs Editions ; & comme depuis plus de quatre-vingt ans qu'elle paroît aucun Protestant ne s'est avisé de la réfuter, non plus que les Livres de l'Antechrist & de la Papesse Jeanne que le même Auteur a composez, j'ai eu sujet de croire que s'ils ne l'approuvoient pas ils la tenoient au moins pour indifferente. Voici ce qu'elle dit dans la page six cens dix-sept & six cens dix-huit sur le Mariage du Prince Artus en mil cinq cens. Ainsi les affaires du monde & de l'Eglise, du Ciel & de la terre étoient en ces termes, quand l'an 1500. le Roi Catholique Ferdinand & Elisabeth sa femme s'alliérent de la Maison d'Angleterre, donnant leur fille Catherine Princesse accomplie & bien née au Prince Artus fils aîné de Henri VII. Roi d'Angleterre. La Dot d'un tel Mariage étant bien assûrée, les Nôces se célébrérent en la Ville de Londres en l'Eglise de Saint Paul le 14. de Novembre l'an 1501. jour auquel les Anglois solemnisoient d'une pompe Royale la Fête de S. Erchenurald, dont la mémoire leur est recommandable. Or pour observer toutes les cérémonies des Nôces Royales, ce Prince & cette Princesse furent couchez en leur Lit Nopcier avec beaucoup de grandeur : mais le Roi Henri VII. qui surveilloit à la conservation de son fils par l'avis des Médecins, avoit mis ordre qu'une Dame d'Honneur couchât cette nuit avec eux, de crainte que ce Prince poussé de quelque jeune ardeur approchât son Epouse, & n'intéressât sa santé.

La mauvaiſe foi de M. Burnet paroit encore ici d'une maniére trop évidente pour être révoquée en doute ; puiſqu'au lieu que j'avois écrit que le Prince Artus mourut cinq mois aprés ſon mariage, il en met ſept afin de mieux tromper ſes Lecteurs, en leur perſuadant qu'il n'eſt pas vrai comme j'ai dit que le Prince Artus fût déja fort infirme quand il ſe maria. Cette particularité n'eſt pas de mon invention, puiſque je l'ai tirée de Florimond de Raimond page ſix cens dix-huit. Car à peine avoit-il atteint quinze ans délicat & foible, voire preſſé d'une violente maladie qui le mit dans cinq mois au tombeau, pour laquelle toutefois on n'avoit pas laiſſé d'arrêter ce mariage ſous eſperance que le temps emporteroit le reſte.

Enfin M. Burnet a tort de me reprocher que je n'ai pas rapporté fidélement les termes de la Bulle de Jules Second, qui donnoient lieu de douter que le mariage du Prince Artus avec l'Infante Catherine eût été conſommé. Il eſt vrai que je n'avois pas encore lû cette Bulle, lors que j'écrivis mon neuviéme Livre : mais j'avois devant moi le plus exact & le plus eſtimé des continuateurs de Baronius, qui a écrit ſes Annales dans Rome ; & qui pour les rendre irreprochables avoit obtenu la permiſſion de feüilleter quand il le jugeroit à propos les Archives du ſaint Siége. C'eſt de lui que j'ai tiré les mots de ETIAM SI MATRIMONIUM FUERIT PER CARNALEM COPULAM CONSUMMATUM. S'ils ne ſe trouvent pas dans ſon ouvrage, j'ai tort : mais s'ils

s'ils s'y trouvent, M. Burnet a tort de me reprendre. Il ne sçauroit pourtant éviter qu'on ne le blâme, de m'avoir ici fait une quérelle sur la pointe d'une éguille. Car en bonne verité la difference qu'il y a entre ma proposition ETIAM SI MATRIMONIUM FUERIT PER CARNALEM COPULAM CONSUMMATUM, avec la sienne ILLUDQUE CARNALI COPULA FORSITAN CONSUMMAVISSETIS, étoit-elle assez grande pour exercer la Critique de M. Burnet. Il faut bien qu'il ait manqué de choses importantes à reprendre, puis qu'il s'est amusé à cette bagatelle.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

IL dit qu'Henri VIII. n'avoit que douze ans lorsque son frere mourut, & que son Pere l'avoit destiné à l'Etat Ecclesiastique. C'est une chose inventée par quelques Auteurs, qui entreprirent de faire un paralelle entre ce Prince & l'Empereur Julien, afin de rendre leur comparaison plus juste. Julien avoit fait la fonction d'Anagnoste : on representoit Henri avec le petit collet, comme un Abbé. Mais lorsque son frere mourut, il s'en falloit quelques mois qu'il n'eût onze ans, & les Princes, de la maniére dont on les éleve, ne sont pas ordinairement fort avancez dans les sciences à cet âge. Il ne paroit pas qu'Henri eût été autrement élevé que son frere, qui ne sçavoit que le Latin & quelques principes généraux des Sciences. Les Lettres

étoient alors en grande réputation, & le Roi Henri VII. faisoit étudier ses enfans, ou pour leur acquerir par là plus d'authorité, ou peut-être à dessein de les amuser, afin qu'ils ne pensassent pas à se mêler du gouvernement pendant sa vie. Le droit le plus assuré qu'ils avoient à la Couronne, leur venoit du côté de leur Mere, de sorte qu'il leur étoit dévolu par sa mort, quoi qu'ils ne se missent pas en état d'en joüir.

RE'PONSE.

PUis qu'il y a des Auteurs qui ont écrit la même chose avant moi, pourquoi ne s'en prend-il pas plûtôt à eux qu'à moi; & pourquoi veut-il que je le croye, lui qui dit que *c'est une chose inventée*, préférablement à ces mêmes Auteurs qui l'assurent être trés-certaine. De plus il n'est pas vrai qu'ils ne l'ayent tous écrit que *pour rendre la comparaison plus juste avec Julien l'Apostat*, puis qu'il y en a qui le disent sans faire aucune comparaison, & qui ne parlent pas même de Julien. Quant à ce qu'il ajoûte *qu'il ne paroît pas que Henri eût été autrement élevé que son frere, qui ne sçavoit que le Latin & quelques principes généraux des Sciences*, il se trompe, & deux choses l'en convainquent. L'une est le Livre qu'il écrivit contre Luther, & l'autre les Lettres du Cardinal du Bellai qui parlent souvent des Conférences de Doctrine qu'il avoit euës avec Sa Majesté Angloise. Enfin les deux raisons pour lesquelles M. Burnet prétend que *Henri VII. fit étudier ses enfans*, ne sont per-

ti-

tinentes ni l'une ni l'autre, & cet Auteur tombe ici dans le plus ordinaire des défauts qu'il me reproche. Il prétend que ma politique eſt trop fine ; & je lui ſoûtiens que dans tous mes Livres, il n'y en a point une ſi rafinée ni ſi malicieuſe que celle dont il accuſe Henri VII. Si ce Prince a ſuivi les maximes de Machiavel avant qu'elles euſſent été publiées, avec quelle juſtice les Anglois l'ont-ils pû appeller le Salomon de la Grande Bretagne ? & s'il ne les a pas ſuivis, quelle punition ne mérite pas M. Burnet pour avoir attribué à l'un des plus grands Rois d'Angleterre un motif de l'Education de ſes enfans ſi indigne de lui ? Ce qu'il ajoûte eſt encore plus miſérable, puis qu'il eſt conſtant que les perſonnes de qualité *n'acqueroient point plus d'authorité par les Lettres* dans le temps que Henri VII. faiſoit étudier ſes enfans. Au contraire bien loin que leur ſcience les rendît plus conſidérables, ils avoient honte d'avoüer qu'ils fuſſent ſçavans ; & le Cardinal de Lorraine qui ne parût dans le monde que quarante ans aprés, fut le premier Prince de ſon temps qui ſe hazarda de prêcher, & de faire valoir en public ce qu'il avoit appris dans le College de Navarre, tant les perſonnes de ſon rang étoient alors perſuadées que l'ignorance leur étoit bien-ſeante.

CRITIQUE DE M. BURNET.

MOnſieur Varillas dit que quand il vint en penſée à Henri VII. de donner au cadet de ſes fils la veuve de ſon frere pour Epouſe, le Conſeil d'Angleterre en approuva le deſſein avec d'autant plus de facilité, qu'aprés la précaution priſe, pour empêcher la conſommation du Mariage de l'Infante d'Eſpagne avec le feu Prince de Galles, il ne jugeoit pas qu'il y eût d'autre obſtacle aux nôces de cette Infante avec le Duc d'Yorc, que celui qui s'appelle de l'honnêteté publique. Pour confirmer cela, l'Auteur cite en marge la Requête du Parlement d'Angleterre à Alexandre Sept. Mais outre qu'on avoit encore les dépoſitions du Duc de Nortfolk, qui étoit alors du Conſeil Privé, & de deux autres, qui témoignent qu'on ne prit aucune précaution pour empêcher la conſommation du premier mariage, Warham Archevêque de Cantorberi s'oppoſa au ſecond comme n'étant ni honnête devant les hommes, ni agréable à Dieu, ainſi que lui-même le dépoſa en ſuite avec ſerment. Le Parlement ne prit aucune connoiſſance de cette affaire, ni ne fit aucune Requête au Pape, de ſorte que la Requête que M. Varillas cite, eſt une de ces piéces qu'il lui a plû de ſuppoſer, & que perſonne n'a jamais vûë que lui.

RE-

REPONSE.

L'Ignorance de M. Burnet n'eſt pas ſupportable, en ce qui regarde la particularité d'Angleterre la plus connuë de tout le monde. Il confond par un aveuglement tout à fait étrange le Conſeil d'Angleterre avec le Parlement du même Royaume, & il veut que l'un & l'autre ne ſoient qu'une même choſe. Cependant il eſt plus clair que le jour que les Rois d'Angleterre ont toûjours eu durant les derniers ſiécles une compagnie ſubſiſtante auprés de leurs Majeſtez, & compoſée des perſonnes qu'il leur a plû de choiſir: au lieu qu'ils n'ont aſſemblé leurs Parlemens que dans les conjonctures qu'ils vouloient faire agréer leurs deſſeins aux Anglois, ou qu'ils avoient beſoin d'argent. Lorſque j'ai parlé du Conſeil de Henri, ç'a été du Conſeil d'Etat qu'il avoit, & non pas du Parlement qui n'étoit point aſſemblé.

M. Burnet raiſonne encore ici ſur un faux principe. Il prétend que j'ai ſoûtenu l'opinion de ceux qui ont voulu que le mariage du Prince Artus avec Catherine d'Eſpagne n'avoit point été conſommé, & je déclare encore une fois que j'ai laiſſé la choſe dans le doute. Ainſi j'ai pû rapporter les ſentimens du Conſeil d'Angleterre qui tenoit pour l'affirmative, auſſi bien que ceux des Auteurs qui tenoient pour la négative; & je n'ai pû me contredire en ce point, quoi que les choſes que je rapporte ne s'accordent pas toû-

jours. Outre que l'honnêteté publique étant un empêchement à un frere de ſe marier à l'épouſe de ſon frere, ſoit que le mariage ait été conſommé ou non, le Conſeil d'Angleterre pouvoit y faire réflexion dans quelque opinion qu'il fut à cet égard. Ainſi la *dépoſition du du Duc de Nortfolk & des deux autres Conſeillers d'Etat, que l'on ne prit aucune précaution pour empêcher la conſommation du mariage*, ne fait rien contre moi, *non plus que la dépoſition de Warham Archevêque de Cantorberi*, fondée ſur ce *qu'il n'étoit ni honnête devant les hommes, ni agréable à Dieu.* Je rapporterai plus bas le paſſage de Florimond de Raimond ſur la Requête preſentée par le Parlement d'Angleterre.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

IL s'étend fort au long ſur les intérêts de l'Angleterre & de l'Eſpagne, qui firent faire aux Eſpagnols diverſes démarches oppoſées, avant que de conſentir au mariage de l'Infante avec le Prince Henri, que nôtre Auteur appelle toûjours, par je ne ſçai quelle affectation, Duc d'Yorc. Il dit que les Rois Catholiques repreſentérent à Henri VII. qu'il pouvoit arriver dans la ſuite du temps que le Prince plus jeune de quatre ans que l'Infant, eût du dégoût pour elle; & que ſi cette diviſion domeſtique paſſoit juſqu'à rechercher l'actuelle ſeparation, le Duc d'Yorc prétendroit avoir été contraint à ce mariage par ſon Pere. Tous

Tous les Historiens de ce temps-là assurent que Henri VII. ne fit ce second mariage que par avarice, ne voulant ni rendre la dote de cette Princesse, ni lui payer tous les ans les revenus de son Doüaire. Le Prince de Galles étoit un trop bon parti, pour trouver tant de difficulté à obtenir l'Infante. On l'appelloit encore à la verité Duc d'York peu de mois aprés la mort de son frere, pendant qu'on crût que sa veuve pourroit être enceinte de lui, ce qui prouve évidemment qu'on croyoit que le mariage avoit été consommé. Mais dés que cette raison cessa, il porta le titre que l'on a accoûtumé de donner à l'heritier de la Couronne. Le Roi & la Reine d'Espagne ne furent pas si difficiles en cette occasion, que M. Varillas nous les represente, puisque deux ans aprés, la Bulle ayant été obtenuë, lorsque le Prince Henri fut en âge, bien loin de s'engager volontairement à épouser l'Infante, il fit une protestation solemnelle entre les mains de l'Evêque de Wincheſter, par laquelle il déclara qu'il ne la vouloit point épouser, & révoqua le consentement qu'il avoit donné pendant sa Minorité. Il y a bien de l'apparence que M. Varillas ne sçait rien de cette circonstance, encore que cet Acte ait été publié par divers Auteurs de ce temps-là, & soit reconnu même par Sanders, l'unique Auteur de Monsieur Varillas, plûtôt que le Cardinal du Bellai. Les Auteurs du siécle de Henri VII. nous parlent beaucoup de la prudence extraordinaire des Rois Catholiques; & c'est apparemment pour cela, que M. Varillas leur fait prévoir que le Prince de Galles se dégoûteroit un jour de leur fille. La raison qu'il donne de leur

crainte le fait voir aſſez clairement, car on ſçait qu'il ne ſuffit point, pour rompre un mariage conſommé, de dire qu'on y a été contraint par la force de la perſuaſion, telle qu'eſt l'autorité d'un Pere. Autrement on pourroit rompre la plûpart des mariages.

RE'PONSE.

LE tort que M. Burnet fait à la réputation de Henri VII. eſt irréparable; & je n'en puis concevoir d'autre raiſon, ſinon qu'il veüille élever le fils aux dépens du Pere. Il y a des Hiſtoriens Catholiques auſſi bien qu'il y en a de Proteſtans. Cependant il n'y en a pas un de ceux-là, qui accuſent *Henri VII.* d'un ſi vilain vice qu'eſt l'avarice. S'il l'avoit commis, ç'auroit été gratuitement, puis qu'il n'y avoit nul intéreſt. Quand les Rois Catholiques avoient marié leur fille au Prince Artus, ils avoient ſi peu d'argent, & ils étoient ſi ménagers, qu'ils lui avoient donné le moins qu'ils avoient pû; & quand Henri VII. ſe fût diſpoſé à la renvoyer, il n'auroit jetté les yeux ſur aucune autre Princeſſe pour ſon ſecond fils, qui ne lui eût au moins apporté de quoi rembourſer les Rois Catholiques. Quant au doüaire il conſiſtoit en ſi peu de choſe, que ce n'eſt pas la peine d'en parler. De plus la facilité des mariages ne vient pas toûjours de l'avantage qu'il y a à les contracter, comme le ſuppoſe M Burnet; & ſi cela étoit, Loüis XI. n'auroit pas manqué celui de l'Héritiére de Bourgogne.

Ce

Ce n'eſt point *par je ne ſçai quelle affectation que j'appelle Henri VIII. Duc d'Yorc* juſqu'à ce qu'il vint à la Couronne : mais c'eſt pour éviter le défaut que j'abhorre le plus dans le ſtile, qui eſt le galimathias ; & je n'aurois pas manqué d'en exciter un dans l'imagination de ceux de mes Lecteurs, dont l'eſprit n'auroit été que médiocre, ou même au deſſous du médiocre, ſi je leur avois repreſenté deux Princes de Galles épouſant une même femme.

Pour ce qui eſt *de la Proteſtation de Henri VIII.* que M. Burnet allegue, elle eſt tout à fait hors de propos, puiſque le même Henri n'épouſa pas Catherine d'Arragon du vivant de ſon Pere, mais aprés que ce Prince fut mort & qu'ainſi rien ne le contraignoit plus de paſſer outre à ce mariage.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

NOtre Auteur ajoûte une autre conſideration à celle-là, c'eſt que la crainte des Rois Catholiques étoit fondée en partie ſur ce que par la même raiſon que Sa Majeſté Angloiſe avoit conquis la Couronne qu'elle portoit, elle en pouvoit diſpoſer comme il lui plairoit, & que ſi elle perſiſtoit dans la réſolution d'en priver ſon fils unique, elle ne manqueroit pas de trouver un ſujet propre à recevoir le preſent qu'elle lui feroit, ſçavoir le Duc de Suffolk qui demeuroit à Bruſſelles, qui s'apprêtoit à lui faire la guerre, & qu'Hen-

qu'Henri pourroit bien appaiſer, en le deſtinant pour ſon ſucceſſeur. Il y a ici tant de fautes qu'il ſeroit difficile de dire laquelle eſt la plus groſſiére. Cette opinion que le Roi d'Angleterre peut aliéner ſa Couronne comme il lui plaît, pourroit aſſez bien s'accommoder avec la penſée de ceux qui vouloient en exclure il y a quelques années le plus prochain Héritier, & encore ces gens-là ne faiſoient-ils pas dépendre cela de la ſeule volonté du Roi. Ce ſont ici de nouveaux principes de Politique que Monſieur Varillas n'établira jamais par les Loix d'Angleterre. Henri VII. étoit en effet parvenu à la Couronne, par la défaite de Richard Trois qui l'avoit uſurpée. Mais comme il prétendoit être Héritier de la Maiſon de Lancaſtre en épouſant l'Héritiére de celle d'Yorc, à qui la Couronne appartenoit légitimement, il crut joindre enſemble les titres de ces deux Maiſons, & rendre ainſi ſes droits plus aſſurez. Mais cela ne lui donna pas le pouvoir d'aliéner la Couronne, comme il le trouveroit à propos, & donne encore moins occaſion de penſer qu'il voulut l'ôter à ſon fils, pour la donner à la perſonne du monde qu'il haiſſoit le plus, & qu'il ordonna en mourant à ce même fils de ne pardonner jamais. Cet homme pour le dire en paſſant n'étoit pas Duc, mais ſeulement Comte de Suffolk; & M. Varillas ne ſçauroit faire un plus grand tort à la ſageſſe conſommée des Rois Catholiques, que de les repreſenter comme craignant que Henri VII. ne fît Héritier de ſa Couronne le plus grand de ſes Ennemis. Jamais les grands Princes ne viennent à deshériter leurs enfans, pour ſe delivrer d'une crainte éloignée, telle qu'étoit celle

dont

dont il s'agit ici. L'Archiduc chez qui étoit le Comte de Suffolk avoit trop besoin de Henri VII. de peur d'être accablé par la France, pour entreprendre d'exciter une guerre civile dans l'Angleterre, & appuyer les desseins d'un homme qui auroit entrepris de s'en rendre Maître; & dont il n'auroit pû arriver autre chose, si ce n'est que la France profitant des troubles de l'Angleterre auroit chassé l'Archiduc lui-même de ses Etats. Enfin toutes les considerations politiques de M. Varillas ne sont que des Réflexions creuses d'un homme qui n'a aucune connoissance de l'Histoire ni des affaires du monde.

REPONSE.

MOnsieur Burnet continuë de prendre les choses de travers, & de me rendre responsable de ce que je ne fais que rapporter. J'avois mis l'extrait d'une Lettre des Rois Catholiques, qui apprehendoient que Henri VIII. ne se broüillât un jour avec son Pere, à l'occasion de son Mariage avec l'Infante d'Espagne, & il me l'attribuë comme si c'étoit moi qui l'eût écrite. Si M. Burnet avoit lû les anciennes Histoires, il auroit vû que tous les Auteurs ne doivent pas répondre de ce qu'ils ont rapporté sur de bons Mémoires; & que Salluste & Tacite ne sont pas à blâmer, de ce qu'ils font écrire à Catelina & à Tibére. Cet extrait contenoit, comme je l'ai rapporté dans les pages trois cens dix-sept & trois cens dix-huit, que le Duc d'Yorc prétendroit avoir toû-

toûjours eû une horreur invincible de ſes Nôces ; & que néanmoins il n'avoit pas laiſſé de les contracter, parce que le Roi ſon Pere à qui il devoit plus de ſoûmiſſion qu'aucun autre des Anglois, à cauſe qu'il avoit alors l'honneur d'être le premier de ſes Sujets, lui avoit abſolument ordonné de le faire. Que ce Prince l'avoit en ce cas menacé de ſa haine irréconciliable, & qu'il n'avoit pas jugé à propos de lui réſiſter. Que par la même raiſon que Sa Majeſté Angloiſe avoit conquis la Couronne qu'elle portoit, elle en pouvoit diſpoſer comme il lui plairoit ; & que ſi elle perſiſtoit dans la réſolution d'en fruſtrer ſon fils unique, elle ne manqueroit pas de trouver un Sujet propre à recevoir le preſent qu'elle lui feroit. Que nonobſtant qu'elle eût uni les Maiſons d'Yorc & de Lancaſtre par ſon Mariage avec la Reine Catherine, il ne laiſſoit pas d'y avoir encore pluſieurs perſonnes des deux Maiſons, qui ne demanderoient pas mieux que de monter ſur le Trône. Que le Duc de Suffolk demeuroit à Bruxelles à la Cour de l'Archiduc des Païs-Bas. Qu'il s'apprêtoit pour faire la guerre à Henri VII. & que Henri pourroit bien l'appaiſer en le deſtinant pour ſon Succeſſeur. Ainſi *les réflexions que j'ai faites ſur la conduite de Henri VII. à l'égard de Suffolk ne ſont pas creuſes, ni d'un homme qui n'a aucune connoiſſance de l'Hiſtoire, ni des affaires du monde*, comme prétend M. Burnet ; & pour montrer qu'il n'entend pas aſſez le fait de l'Hiſtoire qu'il Critique, c'eſt qu'il ne prend pas garde que les Loix fondamentales

les d'un Etat quelques qu'elles puiſſent être, n'ont plus de lieu quand ce même Etat a été conquis, & que le Conquérant n'eſt obligé de les obſerver qu'autant qu'il lui plaît. L'Hiſtoire d'Angleterre en fournit un mémorable exemple, en la perſonne de Guillaume Duc de Normandie. Car avant que ce Prince eût penſé à ſe rendre Maître de l'Angleterre, il y avoit eû dans ce Royaume durant pluſieurs ſiécles des Loix que l'on diviſoit en écrites & non écrites, & qui avoient été aſſez réguliérement obſervées. Cependant aprés que ce Prince ſe fut rendu Maître de cette Couronne par le gain d'une Bataille, il diſpoſa des Loix Angloiſes à ſa fantaiſie. Il en conſerva quelques-unes : Il en abolit la plûpart : Il en mit en leur place de différentes ou de contraires ; & pouſſa de cette ſorte ſon droit de Conquête, auſſi loin qu'il pouvoit aller en matiére de Juriſprudence. On ne ſçauroit nier que Henri VII. n'eût conquis l'Angleterre auſſi bien que Guillaume, puiſqu'il l'avoit acquiſe par la même voye que lui, & qu'il n'avoit pas été moins heureux. C'a peut-être été pour ne le pas avoüer que le Chancelier Bacon ne commence l'Hiſtoire de ce Prince qu'aprés la Victoire qu'il remporta, & ne dit aucun mot ni de la Bataille ni de ce qui s'étoit paſſé auparavant. Au reſte je n'avois pas beſoin que M Burnet m'apprît que Henri VII. avoit mieux aimé que l'on crût qu'il tenoit l'Angleterre par ſon Alliance

Alliance avec l'Héritiére de la Maison d'Yorc, que par son droit de Conquête. Mais M. Burnet auroit peut-être besoin que je lui apprisse que la modération de Henri VII. n'empêchoit pas qu'il n'eût veritablement conquis son Royaume, de même que Philippe Second ne laissa pas de conquérir le Portugal par l'Armée que commandoit le Duc d'Alve; quoi que Hiérôme Conestagio lui fasse dire qu'il l'avoit acheté, qu'il l'avoit conquis, & qu'il en avoit hérité tout ensemble, COMPRO, CONQUISTO, HEREDO.

Il est surprenant que M. Burnet ait osé écrire que *cette opinion que le Roi d'Angleterre peut aliéner sa Couronne comme il lui plaît, pourroit assez bien s'accommoder avec la pensée de ceux qui vouloient en exclure il y a quelques années le plus prochain Héritier.* Il reprend ici dans les autres un excés dont il est lui-même coupable. Personne ne sçait mieux que lui la veritable raison pour laquelle il s'est lui-même banni de sa Patrie, & n'oseroit y retourner. J'ai bien vû des Auteurs qui ont dit des injures à leur adversaire: mais je n'en avois jamais vû aucun avant M. Burnet, qui n'eût pas fait de difficulté de révéler sa propre turpitude, dans la pensée qu'il feroit dépit à celui dont il critiquoit le Livre. Mais son plus grand aveuglement à mon égard est de n'avoir pas pris garde à l'ancienne maxime, que quiconque se déchaîne contre la réputation d'un autre, doit avoir auparavant bien examiné s'il n'y a rien à redire dans la sienne. QUI IN ALTERUM PARATUS EST DICERE, OM-

NIA

NI CULPA VACARE DEBET.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

C'Eſt avec auſſi peu de fondement qu'aprés avoir parlé ſelon ſa coûtume des raiſons qu'on apporta à Rome pour & contre la Diſpenſe, il conclut enfin qu'Alexandre VI. n'y voulut pas conſentir, pour ne pas donner ſujet qu'on lui reprochât d'avoir contrevenu à la Diſcipline Eccleſiaſtique dans une affaire de ſi grande importance. M. Varillas nous fait un portrait ſi faux de la Cour de Rome en ce temps-là, & en particulier d'Alexandre VI. que je me ſens obligé de lui donner un avis, pour les Romans qu'il compoſera deſormais, puis qu'il veut abſolument employer ſon temps à cela. C'eſt que comme le ſçavoir & le jugement d'un Peintre, paroiſſent en ce qu'on appelle en Italien, le Coſtume, qui conſiſtent à ſçavoir garder l'air, les maniéres, & les habits de ceux que l'on peint, ſelon les temps & les lieux auſquels ils ont vécu. C'eſt auſſi en quoi paroît le bon ſens d'un Poëte, ou d'un faiſeur de Roman. Lors qu'il fait paroître ſur la Scene des perſonnages inconnus, il les peut habiller comme il lui plait; mais ſi l'Hiſtoire de ces Perſonnages eſt connuë, il doit bien ſe garder de confondre leurs caractéres, & de repreſenter, par exemple, Néron comme un ſage Philoſophe, ou comme un bon Prince, & Marc Aurele, comme un Comédien, ou comme un Tiran. Ainſi quoi qu'il ſoit permis à M. Varillas d'étaller ſes prétenduës découvertes

couvertes, lors qu'il s'agit de perſonnages peu connus, en faiſant paroître Alexandre VI. ſur la Scene, c'eſt violer toutes les régles de l'Art, que de le repreſenter comme un rigoureux obſervateur des Loix de l'honneur & de la conſcience. Il a raiſon de dire que la Diſpenſe dont il parle, étoit contraire à la Diſcipline Eccleſiaſtique: mais aſſurément l'exactitude dans laquelle il prétend que les Théologiens de Rome examinérent cette affaire, convient fort mal à l'Etat de la Cour de Rome en ce temps-là; & pour moi je conçois qu'un Peintre pourroit auſſi juſtement repreſenter les anciens Romains vêtus comme nous.

RE'PONSE.

IL faudroit n'avoir aucune connoiſſance de l'Hiſtoire pour ignorer celle d'Alexandre VI. & j'ai ſuffiſamment repreſenté ſon caractére dans ce qu'il y a d'imprimé dans mon Louïs XII. pour juſtifier que je n'écris point *de Romans*. Mais M. Burnet doit ſe ſouvenir que comme il n'y a jamais eû d'homme ſi accompli qui n'ait été ſujet à quelque défaut, il n'y a jamais eû de ſi méchant homme qui n'ait fait au moins en ſa vie quelque choſe de bon. Je lui abandonnerai, s'il veut, toutes les autres actions d'Alexandre VI. car il ne m'importe pas à preſent de les excuſer. Mais il ne me ſçauroit nier que ce Pape n'ait eû quelque zéle pour la Diſcipline Eccleſiaſtique, lors qu'il refuſa d'accorder la diſpenſe dont il s'agit; puis que s'il eût eû plus de complaiſance pour les

Rois

Rois d'Angleterre & d'Espagne, le Duc de Valentinois son fils qu'il aimoit au delà de tout ce que l'on peut s'imaginer, s'en seroit incomparablement mieux trouvé.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

*Monsieur Varillas dit qu'Henri VII. faisoit travailler à l'appareil des nôces de son fils, lorsque la mort le surprit; & il avoit dit un peu auparavant que les Rois Catholiques sacrifiérent l'intérêt de leur Famille à la satisfaction du Roi d'Angleterre, en consentant au mariage de leur fille. Ce n'étoit pas un fort grand Sacrifice que de marier une Infante de Castille à l'Héritier de la Couronne d'Angleterre; & pour ce qui regarde le dessein, que M. Varillas dit qu'on avoit de la donner au Duc de Calabre, & de le rétablir ainsi dans le Royaume de Naples, cela s'accommode si mal avec les maximes du Roi d'Arragon, que puis que nôtre Auteur n'en apporte aucune preuve, c'est apparemment une de ces circonstances inventées, dont il divertit son Lecteur. Pour Henri VII. il étoit si éloigné de faire des appareils pour le mariage de son fils, qu'un * Auteur de ce temps-là nous assure qu'à sa mort il ordonna à son fils de le rompre, craignant peut-être que ce mariage douteux n'excitât de nouveau des Guerres civiles.*

* Morson.

RE-

RE'PONSE.

MOnsieur Burnet parle ici du Roi Ferdinand en des termes, qui font voir qu'il ne le connoît point du tout ; & que même il n'a pas lû ce qu'en rapporte d'une maniére tout à fait plaisante M. Viquefort, dans son Livre des Ambassadeurs. Il ne sçait pas que ce Prince s'exprimoit presque toûjours au plus loin de sa pensée, & qu'il ne disoit jamais que les veritez qui s'accommodoient avec ses intérêts. Ainsi quand il feignoit de vouloir marier sa fille avec le Duc de Calabre, c'étoit une marque qu'il n'en avoit point d'envie ; & il est étonnant que M. Burnet ne l'ait point apperçû, puisqu'aucun autre Historien que lui n'y a été trompé. Outre qu'il n'y a point d'inconvénient que sa Majesté Catholique n'ait été touchée au moins une fois en sa vie du repentir de l'effroyable injustice qu'elle avoit commise à l'égard d'un Prince de son Sang, tel qu'étoit le Duc de Calabre, en usurpant sur lui la Couronne de Naples, quoi que ce repentir n'ait été suivi d'aucune satisfaction. M. Burnet ne trouve pas bon *que j'aye écrit que les Rois Catholiques sacrifiérent leur dernière fille en la donnant pour Epouse à Henri VIII.* & je l'excuse, parce qu'il n'entend pas assez la Langue Françoise pour sçavoir que pour une fois que le mot de sacrifier y est pris d'une maniére effective, il est pris dix fois d'une maniére figurée. C'est dans ce dernier sens que je l'ai exprimé ; & j'en

j'en avois d'autant plus de sujet, que les Rois Catholiques avoient assez d'esprit pour prévoir qu'ils donnoient leur fille à un homme qui révoqueroit en doute l'état de cette Infante quand il lui plairoit. Et de fait si l'on considére les malheurs dont elle fut accablée, on n'aura que trop de raison pour assûrer que ses parens l'avoient sacrifiée.

L'Auteur du temps que M. Burnet cite, n'est pas croyable, puis qu'il est contraire à toutes les autres Relations imprimées & manuscrites, qui soûtiennent également que les Rois Catholiques voulurent retirer leur fille d'Angleterre, & que Henri VII. s'y opposa toûjours dans le dessein de la faire épouser à son second fils.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

Monsieur Varillas nous donne encore une autre preuve de son peu d'habileté à disposer ses Romans selon les régles de l'Art. Il a trouvé que lorsqu'on commença à parler du Divorce de Henri VIII. on parla aussi de le marier avec la sœur de François Premier, qui fut depuis Reine de Navarre. C'est à cause de cela qu'il dit qu'avant que Henri épousât l'Infante de Castille, les vœux de tout le monde élevoient la Princesse Marguerite sur le Trône d'Angleterre. Il a crû que les réflexions qu'il fait sur cela, étoient un prélude nécessaire pour la suite de son ouvrage. Mais tous les écrits de ce temps-là,

là, que j'ai vûs, ne diſant rien du tout de cette circonſtance, ce ſilence me perſuade bien plus qu'elle eſt de l'invention de nôtre Auteur, que la citation qu'il fait en marge de la négociation de Piennes ne me peut faire croire qu'elle eſt veritable. On ſçait que dans les Archives de Veniſe, on trouve des recits de toutes les Négociations des Ambaſſadeurs de cette République. C'eſt peut-être ſur ce modèle que M. Varillas a imaginé les Relations des Ambaſſades qu'il cite quelquefois, quoi que tout le monde ſçache que ce n'eſt pas l'uſage de la Cour de France. Mais comme il n'y a aucune raiſon de croire qu'on ait parlé de marier Marguerite de Valois à Henri VIII. auſſi la Cour de Louis XII. n'étoit pas ſi bien diſpoſée à l'égard du Comte d'Angoulême & de ſa ſœur, que tout le monde élevât cette Princeſſe ſur le Trône d'Angleterre.

RE'PONSE.

MOnſieur Burnet ne veut pas que les parens de Henri VIII. ayent penſé à lui donner pour femme la ſœur de François I. qui fut depuis Ducheſſe d'Alençon & Reine de Navarre; & il ne prend pas garde que c'étoit alors la coûtume entre les perſonnes de qualité de marier leurs enfans en bas âge, & même quelquefois dés le berceau, comme il arriva à l'égard du Marquis de Peſcaire Pere de celui qui prit François Premier devant Pavie, & de Fabrice Colonne Pere de la ſçavante Vittoria Colonna, qui mariérent leurs enfans à l'âge d'un an. Piennes étoit Ambaſſa-

ſadeur de France en Angleterre. Le Comte d'Angoulême étoit Héritier préſomptif du Roi Louïs XII. & il n'y a point d'inconvénient que l'Ambaſſadeur de Sa Majeſté Très-Chrêtienne en Angleterre, ſe comportât comme ceux de tous les autres Princes, qui propoſent des alliances quoi qu'ils prévoyent aſſez qu'elles ne réüſſiront pas, pourvû qu'ils eſpérent d'en tirer quelque utilité preſente. Il eſt vrai que les Rois de France *n'obligent pas les Miniſtres qu'ils envoyent dans les Cours Etrangéres comme la République de Veniſe à mettre dans leurs Bibliotéques le recit de leurs Négociations.* Mais cela n'empêche pas que ces Miniſtres ne laiſſent ſouvent par écrit les Relations de leurs Ambaſſades, comme ont fait les trois freres de la Maiſon du Bellai, les trois freres de la Maiſon de Noailles, les Seigneurs de Piſani, de Maiſſe, de Beaumont-Harlai, de Marquemont, le Duc d'Angoulême, le Maréchal de Baſſompierre, feu M. le Marquis de Feuguiéres, & pluſieurs autres. Enfin l'erreur de M. Burnet n'eſt pas ſupportable, quand il ſoûtient que *la Cour n'étoit pas ſi bien diſpoſée à l'égard du Comte d'Angoulême & de ſa ſœur, que tout le monde élevât cette Princeſſe ſur le Trône d'Angleterre.* Il eſt vrai que la Cour de France fut diviſée durant quelque temps à l'occaſion de la meſintelligence qui ſurvint entre la Reine Anne de Bretagne & Louïſe de Savoye Mere du Comte d'Angoulême. Mais il eſt auſſi vrai, & tous les Hiſtoriens de Louïs XII. & de François Premier, ſans en excepter un

ſeul, écrivent poſitivement que cette meſintelligence n'apporta aucun préjudice au même Comte d'Angoulême Succeſſeur préſomptif de la Couronne, ni à ſa ſœur; & il y en a un exemple ſi concluant, que M. Burnet, quelque envie qu'il ait de critiquer n'en oſeroit diſconvenir. Cet exemple conſiſte en ce que les François s'étant aſſemblez par la permiſſion du Roi Louïs XII. preſenterent à Sa Majeſté Trés-Chrêtienne une Requête pour la conjurer de donner ſa fille aînée, qui lui devoit ſuccéder aux Duchez de Bretagne & de Milan, en mariage au Comte d'Angoulême. La Requête fut accordée long-temps avant que Henri VIII. ſe mariât, & quand elle ne l'auroit pas été, la ſœur du Comte d'Angoulême n'étoit point un parti diſproportionné à ſa Majeſté Angloiſe; puiſque d'un côté ce jeune Prince étoit, comme je le viens de dire, Succeſſeur préſomptif de la Couronne de France, & d'un autre côté le Duc de Lorraine venoit d'épouſer Mademoiſelle de Montpenſier Princeſſe du Sang à la verité, mais beaucoup plus éloignée que Mademoiſelle d'Angoulême, puis qu'il y avoit entre elles la Branche Royale d'Alençon. Ainſi M. Burnet n'eſt pas plus heureux à parler d'Alliances que de Généalogies.

CRI-

CRITIQUE
DE M. BURNET.

Monsieur Varillas dit que le Parlement que Henri VIII. convoqua à l'entrée de son Règne, se picqua d'honneur de faire executer la derniére volonté de Henri VII. qui avoit ordonné que le Mariage de son fils avec l'Infante d'Espagne s'accomplit immédiatement aprés sa mort. Il ne s'étoit pas contenté, dit-il, d'en faire le principal article de son Testament. Il l'avoit encore recommandé à ce même fils, & comme s'il ne se fût pas entiérement fié à l'autorité paternelle sur un point si délicat, il en avoit recommandé l'execution aux personnes les plus qualifiées d'Angleterre, en leur disant le dernier adieu. Ainsi le Parlement jaloux d'exercer le pouvoir qu'il prétendoit sur son Maître, l'obligea par des remontrances réitérées à épouser l'Infante.

M. Varillas fait voir pour la troisiéme fois, le peu de bien qu'il veut à la maison Royale d'Angleterre. Premiérement il l'a faite descendre ou de simples Gentilshommes, ou de Roturiers, & comme si ce n'étoit pas assez il lui ôte son autorité, en donnant au Parlement quelque supériorité sur elle. Mais il paroît encore ici qu'il n'y a rien de si téméraire que d'entreprendre d'écrire l'Histoire d'un Royaume, sans l'avoir étudiée avec soin. S'il avoit seulement ouvert le Volume de nos Loix, il auroit trouvé que le premier Parlement que Henri VIII. convoqua, fut assemblé

le 21. de Janvier 1510. environ huit mois aprés son mariage, qui fut célébré six semaines aprés son avénement à la Couronne. Si M. Varillas avoit eu quelque intelligence de nos Coûtumes, il auroit sçû qu'il étoit impossible qu'un Parlement s'assemblât en ce temps-là, puis qu'il faut nécessairement qu'il s'écoule quarante jours entre le temps de la convocation & celui de l'Assemblée. Ainsi quand Henri auroit convoqué un Parlement le jour même de la mort de son Pere, il n'auroit pas pû être assemblé plûtôt que le jour qui précéda son mariage avec l'Infante.

REPONSE.

J'Ai déja réfuté la calomnie dont on me charge ici, en faisant voir qui de M. Burnet ou de moi a témoigné plus de respect pour la Maison Royale d'Angleterre ; & en justifiant par les deux Editions de mon Livre, que le mot de simple Gentilhomme ne se trouve ni dans l'une ni dans l'autre.

Ceux qui lûrent en mil six cens soixante-dix les deux premiers Volumes de mon Histoire ; & entre les autres, Messeigneurs les Cardinaux d'Etrées & le Camus, & les Evêques de Meaux, & de Laon, rendront témoignage que j'avois traité à fond dans le premier & neuviéme Livres de l'Autorité des Rois d'Angleterre ; & même que j'avois démontré historiquement que cette Autorité étoit plus grande en de certains temps, & sous de certains Rois, que M. Burnet ne la reconnoît dans son Histoire de la prétenduë Ré-

for-

formation d'Angleterre. Son Eminence d'Etrées se souviendra sans doute qu'elle me dit alors dans le Monastére des Chartreux de Paris, que l'endroit de mon premier Livre où j'avois parlé des Rois d'Angleterre avant Jean Sans Terre, & des Loix écrites & non écrites de leur Etat, étoit une des plus belles choses qu'il eût jamais lûës. Que si ces endroits ne se trouvent plus dans mon Histoire, on ne sçait que trop que ce n'est pas ma faute. Je soûtiens néanmoins que dans ce qui en est resté, je ne fais point de tort à l'Autorité Royale d'Angleterre, parce que je me suis appuyé sur les deux Auteurs qui ont acquis le plus de réputation en écrivant de cette matiére. Le premier est Anonime; & le titre de son Livre est, MODUS TENENDI PALLIAMENTA. Il a demeuré longtemps Manuscrit; & je me souviens que lors que je vins à Paris, les Curieux le recherchoient avec beaucoup d'empressement. Feu Monsieur Nublé me le communiqua; & j'en tirai une partie de ce que l'on trouvera de plus rare dans cette Histoire, pour ce qui regarde les Parlemens d'Angleterre. On m'a dit que ce Livre a été depuis imprimé, mais je n'ai vû aucun exemplaire de cette édition. L'autre Auteur dont je me suis servi est Smith dans son Traité de la République d'Angleterre, que les Elzevirs imprimérent entre leurs soixante Volumes des Républiques. J'ai crû que je pouvois faire fond sur ce qu'il dit, parce que je n'ai lû aucun Auteur Anglois qui l'ait soupçonné de fausseté.

Il n'eſt pas non plus vrai que j'aie diminué la Puiſſance du Roi d'Angleterre, & augmenté celle de ſon Parlement, comme M. Burnet le prétend ; & pour montrer qu'il me l'impute mal à propos, il me ſuffit de remarquer qu'il ne cite aucun endroit de mon Livre où je l'aie dit : mais quand je l'aurois dit, j'en aurois deux garands que le même M. Burnet n'oſeroit contredire. Le premier eſt le Roi Jacques Ayeul de ſa Majeſté Britanique, qui dans l'excellent Livre qu'il a compoſé ſous le Titre de Preſent Royal, pour laiſſer par écrit au Prince de Galles ſon fils les maximes qui ſerviroient à rendre ſon Régne plus heureux, l'avertit que le Parlement d'Angleterre n'a pas toûjours renfermé ſa Puiſſance dans les bornes qui lui avoient été marquées, & qu'il l'a ſouvent étenduë au préjudice de la Royale. Sa Majeſté parle de cette ſorte dans la ſeconde partie du Livre que je viens de citer page quarante-cinq, de la traduction Françoiſe imprimée à Roüen en mil ſix cens trois. Pour l'établiſſement & vérification des Loix en un Etat, a été jadis inſtitué le Parlement, que l'on nomme ailleurs l'Aſſemblée des trois Etats, du moins ç'en eſt la cauſe principale ; & eſt de telle conſéquence & Majeſté, qu'il n'en faut abuſer pour le reſpect d'aucun Particulier. Car puiſque le Parlement eſt la plus honorable & Souveraine Juſtice du Royaume, compoſée du Roi comme Chef, & des Membres principaux & plus Nobles de l'Etat, auſſi ne s'en faut-il ſervir qu'à y établir & ordonner ce qui regarde le bien du Général,

néral, & non la commodité des particuliers, car ce seroit en faire un monopole d'iniquité & un Siége d'injustice. Comme il est arrivé quelquefois que sous le titre du bien Public, & sans que les Etats mêmes sçussent à qui le tort s'adressoit, on a donné des Arrêts, ou fait des Ordonnances en faveur ou défaveur du tiers & du quart. N'assemblez-donc ce Parlement qu'à la nécessité, & pour grandes affaires & importantes à l'Etat, aussi bien moins de Loix & bien gardées valent mieux en une République bien Policée, & dans la page soixante-une. Vous établirez l'ancienne institution des trois Ordres en nos Parlemens & Assemblées d'Etat, chose qui sans cela jamais ne se feroit.

Le second garand est le Comte Majolino Bisaccioni, qui a traité des guerres civiles d'Angleterre avec un Stile d'autant plus indifferend, qu'il étoit né en Italie dans Boulongne la Grasse, & par consequent Sujet du Pape : voici le fondement de son Histoire. HORA BEN INTENDERE L'HISTORIA CHE SORA PER TRATTARE E DA SAPERE, CHE LI RE DELLA GRAN BRETAGNA SONO BEN REGI, MONARCHI, E PADRONI MA SI TROVANO UN GRAN CONTRAPOSTO, CHE QUELLO DEL PARLAMENTO, CHE SEMPRE HA PRETESA UNA SUPERIORITA GRANDE ANCHE SOPRA LI RE, E PERO QUESTI DIFFICILMENTE, SI SONO DA CERTO TEMPO IN QUA LASCIATI INDURRE A TALE RADUNANZA PER NON HAVERE AD INCONTRARE TRAVAGLI.

Pour ſatisfaire au ſurplus de la Critique de M. Burnet, voici le paſſage le plus exprés qu'un Lecteur équitable ſçauroit deſirer. Il eſt de Florimond de Raimond page 619. Henri VIII. étant en liberté; & monté à cette Autorité à laquelle il ſemble que rien n'eſt défendu, le nom de Roi ſervant de prétexte aux plus pervers deſſeins, il diſoit qu'il n'épouſeroit point l'Infante Catherine, & qu'il renonceroit à cette alliance: pouſſé à cela de quelques flateurs, de qui la parole fait beaucoup de mal; car bien qu'elle ne nuiſe pas auſſi-tôt, elle laiſſe pourtant des ſemences en l'ame qui germent en quelque ſaiſon, & produiſent le fruit qu'on en devoit craindre. Si eſt-ce toutefois que ce Roi plus enclin au bien qu'au mal auquel on le pouſſoit, ayant conſidéré toutes les raiſons qui le détournoient de ce mariage & bien peſé celles qui le convioient à l'accomplir avec la diſpenſe du ſaint Pere, qui fut lûë publiquement, tous les Princes Anglois étant preſens, & preſſant cette affaire, & la plûpart des grands Seigneurs Anglois, ſans que nul de ceux qui pouvoient avoir quelque autorité y fit nulle difficulté: ſon Conſeil & ſon Peuple l'approuvant de leur conſentement public, il ſe réſolut d'épouſer cette belle Princeſſe.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

NOtre *Auteur nous aſſure dans le même endroit, que ce Prince eut cinq enfans de*

de l'Infante, dont les trois premiers furent mâles, & les deux derniers femelles : que l'aîné des fils ne vécut que neuf mois, & que les deux suivans moururent incontinent aprés leur naissance, aussi bien que l'aînée des filles, qui laissa toute l'esperance de la succession d'Angleterre à sa cadette, qui vint au monde le 8. Février 1515.

M. Varillas a un talent admirable à commettre plusieurs fautes dans une seule période, & il ne le céde en cela à aucun Auteur de nôtre siécle. C'est ce qu'on peut voir par celle-ci. La Reine n'eût que 3. enfans, le premier fut un fils, qui nâquit le 1. de Janvier & mourut le 22. de Février suivant, ce qui est bien loin de 9. mois que nôtre Auteur lui donne. Le second ne mourut pas immédiatement, mais seulement quinze jours aprés sa naissance. La fille, qui fut en suite la Reine Marie nâquit le 9. de Février 1516 de sorte que M. Varillas s'est trompé au jour, & à l'année, ce qui fait croire que c'est par hazard qu'il a rencontré le mois. C'est une grande imprudence à un Auteur peu instruit des choses, de descendre à de semblables particularitez ; car encore qu'il puisse tromper des gens qui n'en sçavent pas plus que lui, par cette apparence d'exactitude, il s'expose à la raillerie de ceux qui ont le loisir & la patience d'examiner ses Ouvrages. Mais il est vrai qu'il faut une grande patience pour cela, & qu'elle est assez rare.

RE'PONSE.

IL plaît à M. Burnet d'écrire que j'ai inventé que Henri VIII. eut de Catherine d'Ar-

ragon ſa femme cinq enfans qui moururent tous en bas âge ; excepté Marie d'Angleterre qui ſuccéda à ſon frere Edoüard VI. Je n'ai point inventé ce que prétend M. Burnet, puis que je l'ai tiré mot à mot de Florimond de Raimond, qui dit dans la page ſix cens dix-neuf. A cette apparente felicité fut ajoûté du Ciel un bien qui n'avoit non plus que l'ombre & l'apparence d'une proſpérité. C'eſt que cette Princeſſe eut trois fils & deux filles. L'aîné nommé Henri ne vécut que neuf mois, & le reſte n'eut guéres meilleure conſtellation, ains ſi-tôt morts que nez. Tellement que la ſeule Princeſſe Marie leur reſta pour toute conſolation d'une telle perte. Elle nâquit le ſeptiéme an du Régne de Henri VIII. à Grenuicht le dix-huit de Février mil cinq cens quinze. Je ne ſçai ſur quel principe d'Arithmétique M. Burnet ſuppute, que trois fils & deux filles ne ſont pas cinq enfans.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

IL s'étend fort au long ſur l'Hiſtoire des deſordres de Henri VIII. & il loüe extraordinairement la dévotion de la Reine Catherine.

On ne voit pas que pendant tout le temps dont parle ici nôtre Auteur, Henri ait eu d'autre Maîtreſſe qu'Eliſabeth Blunt. Pendant cet eſpace on vit tout le Clergé de l'Europe vanter ſa piété & ſon zéle pour la Religion ; & ſi nous ne vivions pas dans un ſiécle où la flaterie eſt allée

au de là de toutes les bornes de la bien-séance, ſes loüanges qu'on lui donnoit nous paroîtroient tout à fait extravagantes. Si des flateries outrées ne nous fourniſſoient pas un préjugé légitime contre les Princes qui les ſouffrent, qui font paroître par là un eſprit orgueilleux & tirannique que l'on ne peut ménager ſans cette baſſe complaiſance, nous aurions des ſentimens fort avantageux d'Henri VIII. à en juger par les Dédicaces & par les Panégyriques qu'on lui adreſſa. Pour la Reine Catherine, il paroit qu'elle étoit dévote & vertueuſe. Mais M. Varillas eſt ſi accoûtumé au ſtile des Legendes, qu'il ne peut faire un portrait de la piété de cette Princeſſe, ſans y ajoûter beaucoup du ſien. Aucun Auteur, pas même de ceux qu'il cite, n'en a dit la moitié; mais les Poëtes embelliſſent ordinairement un peu leur ſujet; & s'ils n'ont pas du jugement, ils outrent la matiére.

REPONSE.

MOnſieur Burnet prétend que j'ai donné à Henri VIII. le caractére d'un Prince trop méchant, & voici ce qu'en diſent Florimond de Raimond & Belcarius. Florimond de Raimond dans la page ſix cens vingt. La jeuneſſe de ce Prince, il parle de Henri VIII. avoit été conduite avec tant de ſoin & de curioſité, qu'on n'en pouvoit eſpérer, outre ſa naturelle bonté, que des effets & des actions ſans reproche & ſans blâme, & ne promettoit que ce que la vertu donnoit & permettoit aux Rois les plus benins. Mais ce

„ ce nom d'Autorité Royale : ce pouvoir ab-
„ ſolu par lequel il commandoit, le comman-
„ da de telle ſorte, qu'étant pouſſé des chauds
„ boüillons d'une jeuneſſe, il changea cette
„ douce inclination en une nature la plus vi-
„ cieuſe & perverſe qu'on puiſſe imaginer.
„ Auſſi c'eſt l'ordinaire ſuite de la proſpérité,
„ qui eſt une choſe turbulente, laquelle ſe
„ tourne boule, & s'agite en ſortes infinies,
„ que de renverſer ce qu'elle a rehauſſé, & ex-
„ citer mille maux au milieu des biens qu'elle
„ poſſede. Il ſe débordoit en toutes ſortes de
„ débauches les plus honteuſes & laides; un
„ trop lâche repos corrompant ſes mœurs, &
„ tournant ſa vertu en vice, dont l'excés fut
„ enfin ſi extrême, qu'il ſeroit mal-aiſé preſ-
„ que aux plus crédules d'y engager leur foi.
„ Les Dames les plus chaſtes ſentirent les pre-
„ miers eſſais de cette Métamorphoſe, & ſer-
„ virent de butte à ſa corruption, ſoüillant
„ ſon ame, & ne ſoulant pas ſa concupiſcence
„ d'infinis adultéres, voire des plus abomina-
„ bles inceſtes : la force & la violence faiſant
„ force à la plus chaſte & conſtante beauté,
„ fermant les yeux à l'honneur de la terre, &
„ peu ſoucieux de la gloire du Ciel; & com-
„ me cette peſte de l'ame va toûjours en au-
„ gmentant, il accrût peu à peu juſqu'à ce ter-
„ me que tout étoit deſeſperé. Ne ſont-ce pas
là les principales marques de la tyrannie?
Belcarius Evêque de Mets, qui vivoit au
temps de ce Prince, en dit la même choſe
dans l'article trente-trois de ſon vingt-qua-
triéme Livre. *Fuit ſanguinarius & immanis*
Hen-

Henricus, ac planè tirannicus. Omnes propemodum Angliæ Principes viroſque primarios crudeliter occidit, eorum Principatus aut Magiſtratus novis hominibus humili loco natis, nec virtute præditis condonavit, quos etiam mox non minus crudeliter fere omnes trucidavit. His cœſis populum inuſitatis tributorum indictionibus afflixit & in omnium odium incurrit. M. Burnet ajoûte que j'ai trop loüé la Reine Catherine, & qu'aucun Auteur n'a dit de cette Princeſſe la moitié du bien que j'en écris: mais il faut qu'il n'aye pas lû le même Florimond de Raimond, dont voici les paroles qui ſuivent immédiatement celles que l'on vient de rapporter de lui. La Reine tout au contraire doüée " de toute perfection, vertueuſe ſage, dévote " & religieuſe Princeſſe, étoit bien éloignée " de cette vie, ainçois de cette mort. Elle ne " vaquoit qu'aux affaires du Ciel, mépriſoit " le monde duquel un chacun eſt épris; & " dédaignoit tellement les grandeurs & les " pompes des Cours terreſtres, qu'elle vint " en dédain à ceux qui ne tiennent compte de " la vie céleſte. Elle ſe renfermoit le plus " ſouvent dans les Couvens des Vierges con- " ſacrées à la Divinité; & vivoit avec elles " avec tant de zéle & de conſolation, qu'on " eût preſque crû à la voir avoir donné du " pied aux vanitez du monde: monde auquel " Elle eût voulu mourir, ou bien qu'il fût " mort à elle, afin de mourir en lui. Elle ſe le- " voit à minuit pour aſſiſter à l'Egliſe aux Ma- " tines: s'habilloit dés cinq heures ſans être pa- " rée à la façon des Reines, mais le plus ſim- "

" ple-

„ plement qu'elle pouvoit ; diſant que com-
„ me la meilleure partie de nous c'étoit l'ame,
„ il falloit auſſi l'orner plus que le corps, &
„ s'efforcer de la rendre plus agréable à ſon
„ Dieu. Deſſous ſes vêtemens Royaux elle
„ portoit l'habit de ſaint François : s'étant en-
„ rolée au tiers Ordre, auquel les femmes ma-
„ riées ſe peuvent obliger. Les Vendredis &
„ Samedis elle jeûnoit ; & les veilles des Fê-
„ tes de la ſainte Vierge, ſon jeûne étoit au
„ pain & à l'eau. Sa confeſſion étoit réïtérée
„ tous les Mercredis & Vendredis, & ſe com-
„ munioit les Dimanches. Elle diſoit tous les
„ jours les heures de Nôtre-Dame. Au matin
„ elle demeuroit ſix heures en priéres, & puis
„ liſoit deux heures les Vies des Saints, inſtrui-
„ ſant ſes Dames d'honneur ; & ſoudain re-
„ tournoit à l'Egliſe, d'où elle ne partoit que
„ juſqu'à ce que la nuit l'en chaſſoit. Ainſi il-
„ luminée de ces graces, elle menoit une vie
„ ſi parfaite & ſi angélique, qu'elle ſervoit de
„ miroir à tout le reſte de la terre, en laquelle
„ elle vivoit comme l'on vit és Cieux. Le Roi
„ admiroit bien cette dévotion, & ſe plaiſoit
„ à la continuation de ces beaux & ſaints exer-
„ cices, mais il continuoit ſes plaiſirs & ſes
„ voluptez.

Je ne ſçai pourquoi M. Burnet dit que *ſi nous ne vivions pas dans un ſiécle où la flaterie eſt au de là de toutes les bornes de la bien-ſéance, les loüanges qu'on donnoit à Henri VIII. nous paroîtroient tout à fait extravagantes. Si des flateries outrées ne nous fourniſſoient pas un préjugé légitime contre les Princes qui les ſouffrent, qui*

font

font paroître par là un esprit orgueilleux & tirannique que l'on ne peut ménager sans cette basse complaisance, nous aurions des sentimens fort avantageux de Henri VIII. à en juger par les Dédicaces & par les Panégyriques qu'on lui adréssa. Si M. Burnet a voulu faire ici une digression, je la lui pardonne, quoi qu'elle ne soit pas selon les régles du bon stile; & s'il en veut à quelque tête Couronnée, ce n'est point à moi à essuyer sa méchante humeur; ni à lui prouver qu'Aristote en remarquant les mauvaises qualitez d'un Tiran, ne s'est point avisé d'écrire que c'étoit celui qui souffroit les lâches flateries. D'ailleurs les Rois dont il prétend parler sont tellement au dessus des atteintes de sa plume, quelque satirique qu'elle soit, qu'il ne fait que se rendre plus ridicule en écrivant contre eux. Et enfin si M. Burnet en veut à mes Epîtres Dédicatoires, qu'il marque préciséement les endroits, & je lui montrerai que je n'ai rien exageré en parlant de l'Auguste Louïs Quatorze; & qu'au contraire lui & ses Confreres que sa Majesté Trés-Chrêtienne a permis de sortir de ses Etats, sont les seuls qui ont abusé des bontez qu'elle avoit euës pour eux. Mais puisque le même M. Burnet a si mal-traité le Roi son Maître, que devoient attendre de lui les autres Rois, & sur tout celui qui est le principal Allié de sa Majesté Britanique.

CRI-

CRITIQUE
DE M. BURNET.

IL dit que Henri VIII. avoit deſſein de marier ſon Fils naturel le Duc de Richemont à ſa Fille Marie, ſur quoi il fait une longue digreſſion touchant la famille des Tudors, dont on a déja parlé.

Lors qu'on aſſure des choſes ſi injurieuſes à la mémoire d'un Prince, on doit au moins en apporter quelque preuve. Si M. Varillas croit qu'en cette occaſion on ne doit pas ſe mettre en peine ſi un fait eſt vrai, ou faux, il devoit au moins penſer que la plûpart du monde s'attend à quelque ſorte de preuves, qui le rendent au moins vraiſemblable. Il eſt vrai que ceux qui aſſurent hardiment ce qui leur vient en l'eſprit, ont de l'avantage ſur ceux qui le nient, lors que ces derniers ſont obligez de prouver que ce qu'ils nient eſt une fauſſeté. Mais en cette rencontre toute la ſuite des Inſtructions originales des Lettres & des Actes paſſez entre la Cour de Rome & le Roi d'Angleterre, ſubſiſte encore, & l'on n'y trouve aucune mention de ce prétendu Mariage. On voit ici des choſes ſi incompatibles, qu'il n'y a que des gens faits comme M. Varillas, qui puiſſent avoir la hardieſſe de les aſſurer également. Il eſt tout à fait hors d'apparence, que dans le même temps qu'Henri témoignoit d'avoir du ſcrupule d'avoir épouſé la veuve de ſon frere; il demandât à Rome une diſpenſe pour marier un frere & une ſœur: car Sanders, l'Auteur de M. Varillas, dit qu'on

traitoit

traitoit de ces deux choſes en même temps. Entre tous les Libelles que l'on publia alors contre Henri VIII. Il n'y en a point de plus violent que celui que fit le Cardinal Pool, où il n'oublie rien de tout ce qu'on pouvoit dire contre Henri, avec quelque apparence de verité. Cependant il ne dit rien de ceci, quoi qu'il fût plus propre pour découvrir l'hipocriſie de ce Prince, qui vouloit alors paroître fort ſcrupuleux, que tout ce qu'il dit contre lui: & l'on ne trouve qui que ce ſoit, qui en ait parlé avant Sanders, dont le Livre n'a été imprimé que ſoixante ans apres.

RE'PONSE.

MOnſieur Burnet eſt merveilleux, en ce qu'il trouve mauvais que j'aye écrit que Henri VIII. avoit deſſein de marier ſon Fils naturel le Duc de Richemont à ſa Fille légitime Marie; & il ne trouve pas mauvais que le Roi Henri VII. eût voulu faire épouſer une même femme, à deux freres d'un même pere & d'une même mere. Il s'imagine que je me ſuis trop avancé & que je n'ai point de garand, mais voici mon Auteur qui le dit en termes exprés. C'eſt Florimond „de Raimond page ſix cens trente. Le Roi „manda à Etienne Gardinier & à François „Briam, qu'ils ſuppliaſſent le Pape de déclarer la Diſpenſe du Pape Jules être illégitime, „& contraire aux Loix humaines & Divines. „Qu'il lui plût encore diſpenſer le Mariage „de Marie Princeſſe de Galles ſa Fille, & de „Henri Duc de Richemont ſon bâtard, afin

que

„ que la Couronne d'Angleterre fût aſſurée à „ ſa Race. Voilà comme quoi il faiſoit cas „ des diſpenſes de ſa Sainteté, puis que par el- „ les il vouloit marier le frere & la ſœur. On „ peut voir cette ſupplication és Lettres du „ Pape à Campége, eſquelles il lui manda ce- „ la. Il paroît par cette derniére Ligne que M. Burnet n'a pas vû tout ce qui regardoit l'Hiſtoire de la prétenduë Réformation d'Angleterre, puis qu'il ignore les Lettres du Cardinal Campége, qui ſont peut-être les plus inſtructives de celles qui regardoient ſon ſujet. Mais qu'y feroit-on ? il eſt en poſſeſſion de croire que tout ce qu'il n'a pas lû n'a jamais été.

On convient avec M. Burnet qu'il n'y a pas d'apparence que ſi Henri VIII. eût été moins paſſionné pour Anne de Boulen, *il n'auroit pas demandé au Pape deux choſes ſi incompatibles qu'étoient de déclarer nulle la Diſpenſe, en vertu de laquelle il avoit épouſé Catherine d'Arragon, & d'accorder en même temps une autre Diſpenſe de ſa Fille légitime avec ſon Fils bâtard.* Mais que s'enſuit-il de-là, ſinon que ce Prince n'étoit pas tout à fait le maître de lui-même ? & puis que Clément VII. écrivoit à Londres au Cardinal Campége ſon Légat, que Sa Majeſté Angloiſe le ſollicitoit de donner une Diſpenſe de marier le frere avec la ſœur, n'en faut-il pas conclure qu'elle croyoit encore alors que le Pape Jules Second avoit pû le diſpenſer valablement d'épouſer la veuve de ſon frere.

CRITI-

CRITIQUE DE M. BURNET.

Monſieur Varillas nous donne une autre marque de ſon habileté dans l'Hiſtoire, qui nous fait comprendre qu'il eſt également bien inſtruit de celles de tous les Etats de l'Europe. Il nous repreſente les efforts que le Roi d'Ecoſſe fit pour obtenir d'Henri VIII. la Princeſſe Marie pour ſon Fils. Il fait enſuite diverſes réflexions ſur l'inquiétude que cette propoſition donna au Roi d'Angleterre, qui craignoit que s'il la rejettoit ouvertement, le Roi & le Prince d'Ecoſſe ne s'adreſſaſſent au Parlement d'Angleterre, qui auroit plûtôt excité un ſoûlévement général que de la rejetter.

Il faut que le chagrin que M. Varillas a conçû contre la Maiſon d'Angleterre ſoit entré bien avant dans ſon eſprit, puis qu'il revient ſi ſouvent à la charge. Il nous repreſente ici les Princes Etrangers ſe plaignans aux Parlemens, lors que nos Rois refuſent d'accepter les propoſitions de Mariage qu'on leur fait pour leurs enfans; comme ſi nos Princes avoient en cela moins de liberté que les moindres de leurs ſujets, qui diſpoſent de leurs enfans comme ils le trouvent à propos. Mais nôtre Auteur ſçait nos Loix à peu prés comme l'Hiſtoire d'Ecoſſe, autrement il n'auroit pas pû dire que le Roi d'Ecoſſe demanda à Henri la Princeſſe d'Angleterre en Mariage pour ſon fils; puis que Jacques IV. dont il parle qui avoit épouſé la ſœur de Henri VIII. fut tué à la Bataille de

Flod-

Floddun, le deux de Septembre mil cinq cens treize, plus de trois ans avant la naiſſance de la Princeſſe Marie. Ce Prince laiſſa un fils dans l'enfance, qu'on propoſa une fois de marier à la Princeſſe, mais ſans ſuccés, ſeulement parce que Henri négligea cette propoſition. Il s'étoit ſi bien ſoûmis les Parlemens, qu'il n'avoit aucune apprehenſion ſemblable à celle dont M. Varillas entretient ſon Lecteur. Il y a bien des gens qui n'ont pas fait de grands progrés dans l'Hiſtoire, mais qui ont au moins quelque connoiſſance de la Chronologie, & qui ſçavent les temps de la mort des Rois. Mais puis que nôtre Auteur n'eſt pas ſi avancé que cela, il ne ſçauroit mieux faire que d'acheter quelques Tables Chronologiques, & de les avoir perpétuellement devant ſoi lors qu'il écrit. Cela l'empêchera de commettre de ſi groſſiéres erreurs.

REPONSE.

MOnſieur Burnet ſe contredit en niant d'abord que le Roi d'Ecoſſe ait recherché la Fille de Henri VIII. & en l'avoüant dans la ſuite, mais ce n'eſt pas là ce qu'il y a de plus à reprendre en lui. J'ai déja remarqué qu'il avoit commis quatre fautes des plus groſſiéres, contre les premiers élémens de l'Hiſtoire de ſon Païs ; & en voici une cinquiéme, qu'il ne ſçauroit autrement excuſer qu'en avoüant ſa propre malignité. J'avois dit dans la page trois cens trente-huit de mon ſecond Tome. Mais Henri VIII. étoit ſi animé contre le jeune Roi d'Ecoſſe fils

fils de sa Sœur, à cause qu'il s'étoit déclaré contre lui en faveur de la France dans la dernière guerre qu'elle avoit euë contre les Anglois, qu'il ne pût jamais se résoudre à lui donner sa Fille. Il n'y avoit rien dans ces paroles qui ne fût conforme à tous les Historiens du siécle passé qui avoient traité de cette matiére. Cependant il a pris envie à M. Burnet d'y trouver à redire, par la seule raison que je les avois écrites. Il a bien vû que s'il me copioit mot à mot, sa Critique seroit ridicule, & il s'est avisé de déguiser son imposture par cette artifice. Il a supprimé mon Texte; & inséré en sa place une espéce de Commentaire, qui me fait dire des faussetez auxquelles je n'avois jamais pensé. Il soûtient *que j'ai fait demander par Jacques VI. Roi d'Ecosse, la Princesse d'Angleterre pour son Fils deux ou trois ans aprés qu'il eut été tué*, & prétend ainsi me convaincre d'une anacronisme dont je ne suis pas coupable. Il ajoûte *que le Roi d'Ecosse laissa un Fils dans l'enfance qu'on proposa une fois de marier à la Princesse, mais sans succés, seulement parce que Henri négligea cette proposition*; & je défie M. Burnet de trouver un Auteur qui ait écrit, que la seule négligence du Roi d'Angleterre empêcha cette Alliance. Mais pour lui montrer que je n'étois pas si ignorant qu'il le suppose dans cette sorte d'affaires d'Angleterre & d'Ecosse; & que je n'ai pas confondu le Roi Jacques IV. qui fut tué à la Bataille de Floddun en mil cinq cens treize, & qui avoit épousé la Sœur aînée de Henri VIII. avec Jacques V. Fils du même

Jac-

Jacques IV. qui rechercha ſelon moi la Princeſſe d'Angleterre Fille unique légitime de Henri VIII. Voici ce que j'avois écrit du dernier de ces deux Princes dans le ſecond Tome de mon Hiſtoire de François Premier, long-temps avant que M. Burnet ſe fût entêté de me faire quérelle. La Cour ſe conſola de la perte du Maréchal de Fleuranges par l'arrivée de Jacques V. Roi d'Ecoſſe avec un ſecours qu'elle n'attendoit plus. Ce Prince s'étoit embarqué avec ſeize mille bons Soldats, & les menoit en France: Mais la tempête l'avoit tenu ſi long-temps en mer, qu'en mettant pied à terre il avoit appris que l'Empereur s'étoit retiré de Provence: Que le Siége de Péronne étoit levé, & que les Eſpagnols n'avoient oſé attaquer la Guyenne. Sur quoi il avoit renvoyé ſes gens en Ecoſſe, & étoit allé trouver le Roi pour lui demander en mariage Madeleine de France ſa derniére Fille. Le Roi differa de répondre favorablement pour deux raiſons. L'une que la Princeſſe n'étoit guéres propre pour le mariage, & l'autre qu'on apprehendoit d'irriter l'Angleterre. Mais enfin ces deux obſtacles furent levez, & l'on fit les nôces avec beaucoup de pompe.

Je n'ai donc eû garde de faire rechercher la fille de Henri VIII par Jacques IV. Roi d'Ecoſſe, puis qu'il étoit mort avant qu'elle nâquit, & que d'ailleurs il avoit épouſé la Tante paternelle de cette Princeſſe qui vivoit encore. Je n'ai pas non plus écrit que Jacques V. Fils & Succeſſeur de Jacques IV. rechercha la Princeſſe d'Angleterre aprés l'année mil cinq

Cinq cens trente-trois, en laquelle Henri VIII. son propre Pere la fit déclarer Bâtarde en plein Parlement. Jacques Cinq avoit trop d'honneur pour prendre une femme avec une telle flétrissure; & quand la pensée lui en seroit venuë, les Ecossois dont la fierté est passée en Proverbe, ne l'auroient jamais enduré. J'ai donc seulement dit que lors que Jacques V. & la Princesse d'Angleterre furent en âge, les Ecossois preférent Henri VIII. de les marier suivant les mesures qui avoient été prises entre Henri VII. & Jacques IV. pour unir toute l'Isle de la Grande Bretagne en une seule Monarchie. Que Henri VIII. s'y opposa; parce qu'étant amoureux d'Anne de Boulen il se proposoit déja de faire divorce avec sa femme, & par conséquent d'exclure de sa Succession l'unique Fille qu'il avoit d'elle, ce qui ne lui auroit pas été facile s'il l'eût donnée au Roi d'Ecosse; & que Jacques V. se voyant frustré de son espérance, mena des Troupes en France, & épousa la derniére Fille du Roi Trés-Chrêtien; & cette Princesse étant morte, il se maria avec la fille du Duc de Guise.

Ce qui a jetté M. Burnet dans l'erreur, est qu'il a ignoré que les derniers Rois d'Angleterre se sont toûjours accordez avec les Rois d'Ecosse dans le dessein de réünir toute l'Isle de la Grande Bretagne sous une même Domination, & que Henri VII. l'avoit établi pour fondement de sa Politique Qu'il avoit eû pour les Rois d'Ecosse des égards inconnus à tous les Rois d'Angleterre qui l'avoient précédé; & que non seulement il s'étoit abstenu

abſtenu de leur faire la guerre, quelques occaſions favorables qu'il en eût euës; mais que de plus il avoit donné ſa fille aînée en mariage à Jacques IV. par la raiſon que la Monarchie Angloiſe tomboit en quenoüille; & que ſi ces deux fils ne laiſſoient point de Poſtérité, ſa fille aînée porteroit l'Angleterre & l'Irlande dans la Maiſon des Stuarts, comme il arriva, quoi que non pas ſi-tôt qu'il l'avoit prévû. Qu'il n'avoit fait en cela que ſuivre l'exemple des Rois de Caſtille depuis Alphonſe le Sage, & ſur tout des Rois Catholiques Ferdinand & Iſabelle, leſquels quoi qu'ils euſſent un fils en état d'être marié: Qu'ils euſſeut alors un extrême beſoin de l'Empereur Maximilien Premier; & que ce Prince ne conſentit de les aſſiſter contre les François, qu'à condition qu'ils feroient un double Mariage de Philippe d'Autriche ſon unique petit-fils & de Marguerite d'Autriche ſon unique petite-fille, avec le Prince Jean leur fils unique & Iſabelle l'aînée de leurs quatre filles, ils ne voulurent pourtant accorder que Jeanne leur ſeconde fille, ſur la préſuppoſition qu'ils mariroient comme ils firent l'aînée avec le Roi de Portugal; & que ſi le Prince Jean leur fils mouroit ſans enfans, la Caſtille & le Portugal ſeroient réünis. Ainſi Henri VIII. n'avoit fait en cela que ſuivre le plan que Henri VII. ſon Pere lui avoit dreſſé.

Quant à ce que M. Burnet dit que le même Henri VIII. étoit Maître de ſon Parlement, il demeure d'accord ſans y penſer de ce qu'il a nié auparavant, que le Régne de ce Prince

ait

ait été tirannique. Car si la Loi fondamentale de la Monarchie Angloise est de n'être point arbitraire ; & que nonobstant Henri y ait fait tout ce qu'il a voulu, il lui faut de nécessité attribuer le nom que l'on a toûjours donné aux Souverains qui violoient les Loix les plus indispensables de leurs Etats. J'oubliois une autre contradiction de M. Burnet. Il m'a reproché ci-devant que je donnois plus d'autorité qu'il ne faloit au Parlement d'Angleterre, & que je n'en donnois pas assez aux Rois de la Grande Bretagne. Il s'en est si peu souvenu qu'il asseure presentement que *Henri VIII. s'étoit si bien soûmis les Parlemens, qu'il n'avoit aucune apprehension qu'il s'y passât quoi que ce fut contre ses volontez.* S'il étoit le Maître des Parlemens de son Royaume, comment se pouvoit-il faire qu'il n'y eut pas assez d'autorité ; & s'il n'en étoit pas le Maître, n'avoit-il pas lieu de craindre qu'ils ne l'obligeassent à marier sa fille en Ecosse. Ce raisonnement de M. Burnet est si fort de travers que je défie le plus habile Sophiste de l'Europe de le redresser.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

IL nous dit que la Princesse Marie étoit recherchée par tous les Souverains de l'Europe, & pour achever de particulariser cette Histoire, il nomme l'Empereur & les Rois de France, d'Espagne & d'Ecosse, aprés quoi il nous represente Henri VIII. balançant dans son esprit

toutes ces propoſitions les unes contre les autres. Mais puis que pour arondir la période, il partage Charles V. en deux, & qu'il fait deux prétendans de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, il en auroit pû faire, s'il avoit voulu cinq autres Rois, ſçavoir les Rois d'Arragon, de Caſtille, de Sicile & de Naples, & le Roi titulaire de Jeruſalem.

RE'PONSE.

LA raillerie de M. Burnet retombe ici comme par tout ailleurs ſur lui-même; car il n'y eut point d'Ambaſſadeurs en Angleterre des Princes Etrangers qui étoient à marier, qui ne recherchaſſent durant plus de dix ans la fille de Henri VIII. & le parti étoit aſſez avantageux pour exciter à la demander les perſonnes de ce Rang, qui avoient „ tant ſoit peu d'ambition. Cette Princeſſe dit „ Florimond de Raimond en parlant de Ma„ rie, c'eſt dans la page ſix cens vingt-un, „ étoit enviée de pluſieurs Princes qui la deſi„ roient avoir en mariage, entre leſquels étoit „ le Roi d'Ecoſſe, l'Empereur Charles-Quint, „ & le Roi François Premier pour un de ſes „ fils : car il en avoit deux, le Dauphin & „ le Duc d'Orleans. Mais comme on jugeoit „ ces petits Princes trop jeunes, le Roi mê„ me, s'offrit de l'épouſer, & quelques lignes „ plus bas. Enfin elle fut fiancée au fils aî„ né de France ; & aprés que les cérémo„ nies furent faites à Grenwich, l'Evêque „ d'Eli eut charge de venir en France, & ſe con-

conjoüir avec le Roi de cette belle alliance. *Je n'ai point divisé Charles-Quint en deux*, comme prétend M. Burnet par une pure malice, ou par une honteuse ignorance. Mais j'ai considéré ce Prince dans les divers Etats qui partagérent toute sa vie. Il y a de l'apparence que je le connoissois assez, puis que j'ai écrit son Histoire, & que j'en ai fait imprimer ce qui regardoit l'Allemagne; & que de plus j'ai aussi donné au Public l'Histoire de François Premier qui étoit son perpétuel adversaire. Tout le monde sçait que Charles-Quint fut Roi d'Espagne dés l'année mil cinq cens seize, que les Etats de Castille & d'Arragon lui déférérent leurs Couronnes à cause de la maladie d'esprit de sa mere seule Héritiére de ces Monarchies. Qu'il ne fut que Roi d'Espagne depuis cette année jusqu'à celle de mil cinq cens dix-neuf; & que durant tout ce temps-là il ne discontinua point de rechercher Marie d'Angleterre, quoi qu'elle fut encore au berceau; & que d'ailleurs il se fut engagé par le Traité de Noyon à épouser la fille de François Premier, qui n'étoit pas plus âgée. Qu'en mil cinq cens dix-neuf il fut élû Empereur; & que ses solicitations auprés de Henri VIII pour obtenir Marie d'Angleterre ne cessérent point durant les sept années suivantes, nonobstant que les Etats d'Espagne l'importunassent souvent de prendre une autre femme; & jusqu'en l'année mil cinq cens vingt-six que Sa Majesté Angloise étant entrée en Ligue contre lui, le réduisit à épouser l'Infante de Portugal.

Ceux qui ont lû l'Hiſtoire de Charles-Quint ne s'étonneront pas de cela, puis qu'ils ſçavent que c'étoit un des traits ordinaires de la politique de ce Prince que de rechercher en même temps toutes les Princeſſes Chrêtiennes dont les parens lui pouvoient ſervir, ſur tout quant elles étoient encore jeunes; ſur la préſuppoſition qu'il tireroit alors de leurs proches les avantages qu'il eſperoit, & que la ſuite du temps lui feroit naître aſſez d'occaſions de ſe dédire, & les équitables Lecteurs jugeront qui de Monſieur Burnet ou de moi a mieux démêlé dans ſes Livres les Empereurs d'avec les Rois d'Eſpagne. Il eſt donc vrai que Marie d'Angleterre fut recherchée par le Roi d'Eſpagne & par l'Empereur, quoi que le Roi d'Eſpagne devint Empereur; & je plains M. Burnet d'avoir commis une telle faute, pour n'avoir pas ſçû le vieux proverbe qu'il eſt néceſſaire de diſtinguer les temps pour accorder les Ecritures. *Diſtingue tempora, & concordabis Scripturas.*

Ce qui a fait tomber M. Burnet dans une erreur ſi groſſiére, eſt qu'il a confondu les cinq Etats differens qui partagérent la vie de Charles-Quint. Ce Prince depuis ſa naiſſance juſqu'à l'âge de ſept ans ne fut que Duc de Luxembourg. Depuis ſept ans juſqu'à ſeize, outre le Duché de Luxembourg il poſſeda encore les Provinces des Païs-Bas en qualité d'Archiduc, & il n'eut rien davantage. Depuis ſeize juſqu'à dix-neuf, il ajoûta aux Etats que l'on vient de nommer les Monarchies de Caſtille & d'Arragon, & il en demeura là.

L'on

L'on met le comble de sa puissance depuis sa dix-neuviéme année jusqu'à la cinquante-cinq, puis qu'il fut tout ensemble Archiduc des dix-sept Provinces des Païs-Bas, Roi d'Espagne, & Empereur. Enfin depuis sa cinquante-cinquiéme année jusqu'à la cinquante-huit qui fut la derniére de sa vie, il renonça à toutes les grandeurs humaines, & se renferma dans le Monastére de saint Just à Valladolit. Il est donc vrai que Marie d'Angleterre fut recherchée par Charles-Quint dans le temps qu'il n'étoit encore qu'Archiduc des Païs-Bas & Roi d'Espagne; & qu'elle fut aussi recherchée par le même Charles-Quint dans le temps qu'il étoit tout ensemble Archiduc du Païs-Bas, Roi d'Espagne, & Empereur. Monsieur Burnet donne encore une autre marque de son ignorance, à force de me vouloir faire passer pour ridicule. Il ne reconnoît que six Monarchies en Espagne, encore faut-il que pour faire ce nombre, il en ajoûte une purement titulaire, qui est celle de Jerusalem. Le pauvre homme ne sçait pas qu'il y a eu dix-sept Monarchies en Espagne: Que celles d'Oviedo & de Leon étoient plus anciennes que celle de Castille: Que celle de Grenade en étoit aussi separée, & que les Rois d'Arragon ajoûterent à leur Monarchie celles de Valence, de Majorque, & de Minorque.

CRITIQUE DE M. BURNET.

C'Est avec tant de raison qu'il nous dit qu'encore que le parti du Roi d'Ecosse fut le plus avantageux à l'Angleterre, Henri VIII. étoit si animé contre le jeune Roi d'Ecosse fils de sa sœur, à cause qu'il s'étoit déclaré contre lui en faveur de la France, dans la derniére guerre qu'elle avoit euë contre les Anglois, qu'il ne pût jamais se résoudre à lui donner sa fille. Nôtre Auteur verra encore ici la nécessité où il est d'avoir des Tables Chronologiques; car encore qu'elles lui doivent coûter quelque chose, & qu'il n'aime pas, à ce qu'on dit, à se mettre en frais, néanmoins elles le garantiroient de quelques grossiéres bévûës, qui pourroient empêcher le débit de ses Livres. Les moindres Tables Chronologiques lui auroient appris que ce ne fut pas le Neveu d'Henri VIII. qui prit le parti de la France; mais son beaufrere le Roi Jacques IV. qui à cette occasion entreprit une guerre dans laquelle il fut tué, laissant son fils dans l'enfance, & par consequent hors d'état de rien faire. Il n'y a rien de plus plaisant que de voir nôtre Auteur qui represente en un endroit le Roi Jacques IV. tâchant d'obtenir la Princesse pour son fils, quoi que ce Roi soit mort plusieurs années avant la naissance de cette Princesse; & dans un autre Jacques V. durant la vie de son Pere, & n'étant encore que dans l'enfance, déclarant néanmoins la guerre à son Oncle.

RE-

REPONSE.

IL n'eſt point ici beſoin *d'acheter des Tables Chronologiques :* mais ſeulement de ſçavoir deux choſes, dont tous les Auteurs de l'Iſle de la Grande Bretagne qui ont traité à fond des affaires d'Ecoſſe conviennent. La premiére que durant ſept cens ans, il y a eu une alliance entre les François & les Ecoſſois qui n'a jamais été interrompuë ; & que cette alliance a été de Roi à Roi, de Nation à Nation, & d'homme à homme. Que toutes les fois que les Anglois attaquoient la France, les Ecoſſois ne manquoient jamais d'entrer en armes dans l'Angleterre : comme reciproquement les Rois Trés-Chrêtiens faiſoient diverſion des armes Angloiſes, toutes les fois qu'ils apprenoient qu'on les avoit portées dans l'Ecoſſe. La ſeconde choſe eſt que Henri VIII. employa toutes ſortes de moyens pour engager le Roi d'Ecoſſe ſon neveu dans ſes intérêts, & pour le détacher de ceux de la France ; & que néanmoins il y avança ſi peu, que ce même neveu mena en perſonne une armée au ſecours de François Premier, & qu'il épouſa en premiéres nôces Madeleine de France, & en ſecondes nôces Marie de Lorraine fille du Duc de Guiſe. Encore un coup il n'y a point de Tables Chronologiques qui ne mettent également dans les intérêts de la France Jacques IV. & Jacques V. & même Jacques VI. juſqu'à ce qu'il fut parvenu à la Couronne d'Angleterre.

Au reſte comme M. Burnet ne fait que répéter ici ce qu'il a dit dans la page deux cens vingt de mon Anacroniſme prétendu à l'égard des Rois d'Ecoſſe Jacques IV. & Jacques V. le Lecteur ne trouvera pas mauvais que je le renvoye à la réponſe que j'y ai faite, de crainte de le fatiguer par d'inutiles répétitions.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

IL dit qu'entre ceux qui prétendoient à la Princeſſe Marie, l'Empereur parut le ſecond ſur les rangs, aprés quoi il raconte au long une négociation qu'il y eut pour cela entre ce Prince & le Cardinal Wolſey. M. Varillas fait voir par là qu'il a peu étudié la vie de Charles V. dans laquelle il prétend néanmoins d'avoir fait des découvertes extraordinaires. Il paroît bien qu'il eſt également mal inſtruit de toutes ſortes d'Hiſtoires : Il renverſe l'ordre des propoſitions de mariage, que l'on fit à la Princeſſe Marie. On l'accorda premiérement au Dauphin de France le 15. de Novembre 1518. & le Contrat de cette promeſſe ſubſiſte encore. Charles V. étant paſſé en Angleterre en perſonne, obtint la même choſe pour lui, & le Contrat s'en paſſa à Windſor le 22. de Juin 1522. Aprés cela on propoſa le Roi d'Ecoſſe, mais cette propoſition n'eut point de ſuite. Enfin on mit ſur le tapis le Roi de France qui étoit alors Veuf, & le ſecond de ſes fils le Duc d'Orleans. On laiſſoit le choix à François

Pre-

Premier de la prendre pour lui-même, ou pour son fils. C'est un grand malheur pour M. Varillas de n'avoir pas sçû que Charles-Quint passa en Angleterre. S'il l'avoit sçû, il auroit mis en œuvre toute sa Politique, pour representer au Lecteur les raisons de cette conduite.

REPONSE.

MOnsieur Burnet se contredit encore ici à force de vouloir me convaincre d'ignorance. Il avoit dit au bas de la page soixante-trois que j'ai tort de soûtenir qu'entre ceux qui prétendirent à la Princesse Marie, l'Empereur parut le second sur les rangs : cependant il dit lui-même dans la page suivante *qu'on accorda premiérement la Princesse Marie au Dauphin de France le 15. de Novembre 1518. Que le Contract de cette Princesse subsiste encore : Que Charles-Quint étant passé en Angleterre en personne, obtint la même chose pour lui, & que le Contract s'en passa à Windsor le 22. de Juin 1522.* Ne voilà-t-il pas, selon M. Burnet, l'Empereur Charles-Quint le second sur les rangs pour l'Alliance de Marie d'Anglererre.

M. Burnet prétend *que c'est un grand malheur pour moi de n'avoir pas sçû que Charles-Quint passa en Angleterre, & que si je l'avois sçû j'aurois mis en œuvre toute ma Politique pour representer à mon Lecteur les raisons de cette conduite.* Cette bévûë n'est pas pardonnable à M. Burnet ; & j'avois si bien sçû que Charles-Quint passa en Angle-

terre, que je l'avois écrit dans l'Histoire de François Premier. Voici les propres termes dont je m'étois servi vers le commencement du troisiéme Livre L'Empereur peu de temps aprés prit mieux ses mesures; & s'étant embarqué à Flessingues descendit dans la Province de Kent, où il envoya avertir de son arrivée le Roi d'Angleterre son Oncle qui étoit à Calais. Le Roi d'Angleterre repassa aussi-tôt la mer, & reçût son hôte sans cérémonie. Leur entretien fut secret, mais non pas inutile à l'Empereur; puisque si on ne lui accorda que l'Angleterre se déclarât publiquement pour lui, il obtint du moins qu'elle se portât pour Arbitre de tous les differends qui naîtroient entre les Rois de France & d'Espagne, & qu'elle s'engageât à prendre les armes contre celui des deux qui refuseroit de se soûmettre à son Arbitrage. Ce qui étoit en effet la tirer de la neutralité qu'elle gardoit en apparence, puisque François Premier devant être le demandeur à cause des Couronnes de Naples & de Navarre qu'il prétendoit faire restituer, il seroit facile de le faire passer quand il plairoit pour un pertubateur de l'Europe.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

IL nous fait aussi le portrait & l'Histoire du Cardinal Wolsey, selon sa coûtume, c'est à dire, qu'il n'y entre pas beaucoup de verité. Il nous

nous dit comment il fut fait Evêque de Tournai, ou plûtôt comment on lui donna l'Economat de cet Evêché. Il nous parle des voyages qu'il fit de Londres à Tournai, & de Tournai à Londres. Il nous assure que s'étant enrichi à Tournai, il obtint premiérement l'Evêché de Lincoln : en suite celui de Winchester, jusqu'à ce qu'enfin il fût promû à l'Archevêché d'Yorc. Il fut, dit-il, Chancelier d'Angleterre, & la Cour de Rome crût qu'il y alloit de son intérêt de lui envoyer le Chapeau de Cardinal ; & comme si elle eût eu dessein de pratiquer en sa personne toutes les libéralitez dont elle étoit capable à l'égard des Etrangers, elle le créa Legat à Latere dans les Royaumes d'Angleterre & d'Irlande. Il ne lui restoit plus rien à desirer que la dignité de premier Ministre ; & il l'obtint dans une étenduë si vaste & si extraordinaire, que l'on ne délibéroit de rien sans sa participation dans le Conseil du Roi. Ce dernier article a parû si douteux à nôtre judicieux Auteur, qu'il a falu en donner quelque preuve. Il nous renvoye pour cela au Regiſtre de Leon X. quoi que les dignitez dont il vient de faire l'énumération le rendissent assez croyable pour n'avoir pas besoin de preuves plus particuliéres, & quoi que le Regiſtre de Leon X. ne paroisse pas un monument fort propre à y trouver de semblables choses.

Il a voulu faire voir ici à son Lecteur combien il posséde l'Histoire de ce temps-là, en faisant un portrait exact & en racontant au long les avantures de ce Ministre d'Etat. Mais le portrait qu'il en donne n'est qu'un pur ouvrage de son imagination, car d'où auroit-il pû tirer la moindre

connoiſſance de l'air & des maniéres du Cardinal Wolſey ? Cependant il nous dit qu'il avoit de l'eſprit, de la patience, de l'ambition, & de l'impudence : que perſonne ne paroiſſoit plus ſimple, & ne ſçavoit pourtant mieux tromper que lui, quand il le vouloit : que perſonne ne ſçavoit mieux paſſer d'une douceur feinte à un air impérieux, qui inſpiroit de la crainte aux ames les plus hardies : qu'il réüſſiſſoit admirablement bien en toutes ſortes de Négociations, & que ſon humeur enjoüée ſe changeoit tout d'un coup en gravité, lorſqu'il étoit queſtion de vaquer aux affaires ſérieuſes. J'ai vû beaucoup plus de Lettres, de Dépêches, & d'inſtructions du Cardinal Wolſey, que M. Varillas ne peut prétendre d'en avoir vû : mais je n'oſerois aller ſi loin que lui, n'étant pas rempli des mouvemens de la Religion de M. Varillas, laquelle empêche qu'on ne ſe mette en peine ſi ce qu'on dit eſt vrai ou faux. Si le portrait qu'il fait de Wolſey n'eſt pas plus fidéle que l'Hiſtoire qu'il en donne, il n'eſt pas difficile de deviner le nom qu'on lui doit donner.

Wolſey fut fait Evêque de Tournai au mois d'Octobre, & eut l'Evêché de Lincoln au mois de Mars ſuivant, ou plûtôt au mois de Février, car on le mit en poſſeſſion des revenus le 4. de Mars, ce qui ne ſe fait qu'aprés la conſécration. De ſorte que Wolſey n'eut pas aſſez de temps pour faire pluſieurs voyages de Tournai à Londres & de Londres à Tournai, ni pour s'enrichir des revenus de ce dernier Evêché. Pour celui de Wincheſter il ne l'eut que quinze ans aprés ; mais il fut Archevêque d'Yorc deux ans

aprés

aprés avoir obtenu l'Evêché de Lincoln. Il fut encore Cardinal & Légat avant que d'être Chancelier ; car Warham Archevêque de Cantorberi a été Chancelier pendant que Wolsey fut Légat, & eut quelque démêlé avec lui sur l'étenduë de son pouvoir. Là-dessus on lui accorda cette dignité, afin qu'il n'y eût plus de lieu à de semblables disputes. Bien loin d'être parvenu au Ministére aprés avoir obtenu les autres dignitez dont on a parlé, il fut Ministre d'Etat dans le temps qu'il n'étoit encore qu'Aumônier, & les Charges qu'il eut aprés cela ne furent que des suites de la faveur, dans laquelle il étoit auprés de son Maître.

REPONSE.

MOnsieur Burnet m'accuse de n'avoir pas fait assez exactement le portrait du Cardinal Wolsey, & de n'avoir pas raconté de suite le commencement & le progrés de sa fortune ; & je lui réponds que je n'en ai rien dit que je ne l'aye tiré quasi mot à mot de Sander, de Ribadeneira, & de Florimond de Raimond, outre les Auteurs que j'ai citez aux marges. Je demeure d'accord que M. Burnet peut avoir vû là-dessus des Manuscrits qui ne sont pas venus entre mes mains : mais j'en ai reciproquement vû qui lui ont échappé, & qui servent mieux à connoître Wolsey que tout ce qu'il en écrit dans son Histoire de la prétenduë Réformation. J'ai lû dans la Bibliotéque du Roi une Lettre de Louïs

XII.

XII. dans laquelle il témoigne de conſidérer ce Cardinal au de-là de tout ce qu'on en ſçauroit imaginer. Mais comme cette Lettre paſſe dans un excés qui n'étoit bien ſeant, ni à la Majeſté de celui qui l'écrivoit, ni à la dignité de celui à qui elle étoit écrite, j'ai jugé à propos de ne pas informer le public des principales particularitez qu'elle contient. Il ſuffit de dire que ce Cardinal y eſt incomparablement mieux dépeint que dans tous les coups de pinceau que M. Burnet lui a donnez : mais pour faire voir que je n'ai point inventé les qualitez de Volſey que je n'ai pas voulu tenir ſecrettes, voici le portrait que Florimond de Raimond en fait dans la page ſix cens vingt-un. „ En ce temps Thomas Volſey commença à ſe mettre en crédit prés du Roi Henri ſuivant ſes inclinations, & le ſeconda en ſes méchancetez. „ Auſſi c'eſt le moyen de gagner l'affection „ des Princes que de ſe rendre fauteurs de „ leurs volontez & audacieux en l'execution „ de leurs plus ſales deſſeins. Il étoit fin & „ cauteleux, aſſez traverſé de ſon naturel, „ portoit ſon ame de travers, & ne reſpiroit „ que ce que ſon Prince vouloit. Il étoit ſorti de bas lieu, & ne vint grand que par la baſſeſſe de ſon ame, qui ſe captivoit & ſe rendoit ſerve des plus infames paſſions de ſon „ Prince. Dés l'entrée il fut élû Chapelain „ du Roi ; & quelque temps aprés par le „ moyen de Richard Evêque de Witone, il „ fut Aumônier du Roi. Mais ce qui donna „ plus d'entrée à ſa grandeur fut que la Ville

„ de

de Tournai ayant été conquise par le Roi " il eut une donation des Aydes, Péages, & " Gabelles de l'Evêché, où il commença à " fortifier cette puissante fortune qu'il éta- " blit par ces moyens. L'Evêché de Lincol- " ne, celle de Dunelne, & celle de Wito- " ne, & puis l'Archevêché d'Yorc, tombe- " rent entre ses mains, joüissant des deux meil- " leurs Bénéfices d'Angleterre Witone & " Yorc, sans compter les Abbayes qu'il obte- " noit par toutes voyes, car qui s'engage une " fois ne se peut dépêtrer. Il n'y a libéralitez " tant grandes soient-elles qui puissent con- " tenter les convoitises des hommes, car " elles croissent à mesure qu'on les emplit. " L'heur le suivoit de telle façon, qu'en peu " d'années il parvint à la dignité de Chance- " lier d'Angleterre, de Cardinal, & de Lé- " gat à Latere dans ce Royaume, & tant ai- " mé des Rois Etrangers qu'ils estimoient à " beaucoup de faveur de le faire leur Pension- " naire, & par des dons qu'ils lui faisoient " l'obliger à une étroite amitié. Le Roi Hen- " ri mêmement ne vivoit que par lui, & n'ex- " pédioit rien que par son Conseil. M. Bur- " net m'impute encore ici une fausseté tou- te visible. Il me fait dire que Volsey s'en- richit des revenus de l'Evêché de Tournai; & pour avoir sujet de me reprendre, il soû- tient que le même Volsey ne fut pas assez long-temps à Tournai pour y amasser beau- coup de bien. Voici ce que j'ai dit sur cet article, & l'on n'y trouvera rien de ce que prétend mon Critique. Ce Prélat, c'étoit l'E-

l'Evêque de Vinton, lui procura le don des fruits de l'Evêché de Tournai, dont l'Evêque avoit mieux aimé ſe retirer en France, que de prêter ſerment aux Anglois aprés qu'ils eurent conquis ſa Ville Epiſcopale. Il amaſſa beaucoup de biens dans cet œconomat; & l'excellence fut que s'étant auſſi chargé de faire ſubſiſter la garniſon, il le fit à beaucoup meilleur marché que le Conſeil d'Angleterre n'avoit eſpéré. Les voyages ne lui coûtoient rien, & il paſſoit en trés-peu de temps de Tournai à Londres, & de Londres à Tournai, lorſqu'il s'agiſſoit de conférer avec le Roi ou avec ſes Miniſtres ſur la moindre difficulté, & lorſque le point décidé demandoit une prompte expédition.

M. Burnet ſe forme auſſi des monſtres pour les combattre. Il marque les temps dans leſquels Wolſey eut pluſieurs Evêchez; & je ne me ſuis pas mis en peine de marquer ces temps-là non plus que celui dans lequel il fut Chancelier, parce que cela ne ſervoit de rien à mon Hiſtoire. J'ai ſeulement avancé d'une maniére indéfinie, qu'il avoit été pluſieurs fois Evêque, & enfin Chancelier. Cependant on veut que je me ſois trompé en cottant le devant & l'aprés, quoi que je n'y aye pas penſé. Je n'ai pas dit non plus que Wolſey ne fût pas Miniſtre d'Etat, lorſqu'il n'étoit encore qu'Aumônier.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

Quelques Historiens ont écrit qu'il s'étoit avancé, en devenant le confident & même le Ministre des amours de son Maître, ce qui n'est pas tout à fait vrai-semblable, selon M. Varillas, parce qu'il ne se fut pas si lourdement trompé en cette matière, qu'il le fit, s'il eût sçû jusqu'à quel point alloit l'inclination du Roi pour une Maitresse. Je vois clairement par cet endroit que nôtre Auteur n'a point lû mon Histoire, où entre autres preuves manifestes par où il paroît que Volsey a été de l'intrigue d'Anne Bolein, j'ai produit deux Lettres que cette Dame lui écrivit. Pour ce qui regarde le long recit d'une Négociation qu'il y eut entre Charles-Quint, & le Cardinal, & de la maniére dont l'Empereur le traitoit de Cousin dans les Lettres qu'il lui écrivoit, où il se nommoit aussi quelquefois son fils; tout cela n'est fondé que sur les Lettres de l'Empereur à Volsey, lesquelles nôtre Auteur cite en marge, & qui n'existérent jamais que dans son imagination, qui est la plus grande Bibliotéque du monde, comme la plus inaccessible. Il paroît tant de négligence en cet endroit de son Histoire, qu'on voit bien que M. Varillas ne suit aucunes lumiéres certaines, puis qu'il ne dit pas un mot de la plus importante circonstance de toute cette affaire. C'est que l'Empereur alla en personne en Angleterre, ce qu'on crût qu'il faisoit principalement pour gagner tout à fait Volsey.

Volsey, en quoi il réüssit autant qu'il le pouvoit souhaiter.

RE'PONSE.

IL n'y auroit pas grand mal quand *je n'aurois pas lû l'Hiſtoire de la prétenduë Réformation par M. Burnet*; puis que j'aurois perdu mon temps à la lire, ſi elle ne m'avoit ſervi à le mieux connoître. Il ajoûte que *j'ai inventé les intrigues de Charles-Quint avec Volsey :* mais ce qu'en a dit le même Florimond de Raimond plus de quatre-vingt ans avant moi dans la page ſix cens vingt-deux, „ juſtifie le contraire. Cet eſprit orgueilleux, „ embouſi dans l'ambition, n'aſpiroit qu'à ſe „ mettre la thiare ſur la tête, & monter ſur „ cette ſainte Chaire. Charles-Quint Prince „ prudent & aviſé qui voyoit bien qu'il lui „ pourroit beaucoup ſervir à ſes deſſeins, „ commença à le gagner à ſoi, & le captiver „ par courtoiſies, comme à la pipée de laquel- „ le cet homme ambitieux étoit aiſé d'être „ pris. L'Empereur écrivoit à Volſey des „ Lettres de ſa main, auſquelles il mettoit „ cette queuë, vôtre fils & couſin Charles. „ L'Empereur promit à Volſey, & le trom- „ pa puis aprés, qu'il brigueroit tant en ſa „ faveur, qu'aprés la mort du Pape Leon X. „ il ſeroit créé Pape, pourvû qu'il fit en ſorte „ qu'une bonne & durable alliance ſe fit entre „ lui & le Roi d'Angleterre, & qu'eux deux „ fiſſent la guerre au Roi de France. Ce que

Volſey

Volsey executa : mais il fut déçû de son attente, & le bien de ses brigues ne réüssirent qu'à la gloire de l'Empereur. Leon mort au lieu de songer à Volsey, l'Empereur procura qu'Adrien VI. homme de sainte vie fut élû Pape, ce que Volsey portoit fort à contre cœur : mais il pensa qu il falloit esquiver pour un temps, & temporiser jusqu'à la mort d'Adrien : ce qui lui fut toutefois inutile, l Empereur ayant pris le Roi François Premier à la Bataille de Pavie ; & possédant celui qu'il pensoit dépossèder de son Empire pour accroître le sien, ne fit plus d'état de Volsey ; & lors qu'il luy écrivoit il ne se souscrivoit que Charles. Ce qui piqua de telle façon Volsey, que dés cette heure il conjura la ruïne de l'Empereur, rompit sa confédération, & s'allia avec ses ennemis, se liguant avec la France.

La preuve que M. Burnet tire que je *n'ai pas lû son Histoire, de ce que je n'ai pas vû les Lettres de Volsey à Anne de Boulen* ; n'est pas convaincante. Il demeure d'accord que l'amour de Henri VIII. pour cette fille dura sept ans ; & quoi que Volsey ne fût pas d'abord entré dans cette intrigue, il n'y a que trop d'apparence qu'étant adroit au point que je l'ai representé, & voyant que l'amour de son Maître pour Anne de Boulen duroit plus long-temps qu'il n'avoit crû, & que cette fille ménageoit tout à fait bien ses avantages, il prévit que Henri l'épouseroit, & ne voulut pas être des derniers à lui faire sa Cour.

Les

Les Lettres de Charles-Quint à Volſey ont exiſté pour me ſervir des termes de M. Burnet *ailleurs que dans mon imagination*, puis que Florimond de Raimond en parle dans le paſſage que je viens de citer. *Mon imagination ne ſert donc point ici de Bibliotéque, non plus qu'ailleurs.* Mais celle de M. Burnet lui repreſente qu'il faut de toute néceſſité que ce qu'il n'a pas vû ne ſoit point; & le met dans le même état pour la ſcience de l'Hiſtoire, qu'étoit le Capitaine Matamore dans la Comédie, puis qu'il s'imaginoit que tous les Combats auſquels il n'avoit point aſſiſté, n'avoient point été donnez, de même que M. Burnet eſt perſuadé que tous les Livres qu'il n'a pas vûs ne furent jamais ni manuſcrits ni imprimez. Je ne ſçai dans quelle vûë il ſoûtient que le ſecret de ſa prétenduë Réformation conſiſte dans le voyage de Charles-Quint en Angleterre, puis qu'à mon ſens il n'y fit ni bien ni mal à la Religion; & je n'en puis deviner d'autre cauſe ſinon, que le même M. Burnet penſe à gagner les Eſpagnols, afin qu'ils lui accordent une retraite dans ce qui leur reſte des Païs-Bas: ſuppoſé qu'il ſe faſſe chaſſer de la Hollande par les mêmes voyes qu'il s'eſt déja banni de l'Angleterre, de l'Ecoſſe, & de l'Irlande. Je ne dois pas répéter ici ce que j'ai dit quelques pages auparavant que je n'avois point ignoré le paſſage de Charles-Quint en Angleterre, puis que j'en ai parlé ſi amplement dans mon Education du Prince, & dans François

çois Premier. Mais qu'y feroit-on ? M. Burnet eſt en poſſeſſion de dire tout ce qui lui plaît, ſans ſe mettre autrement en peine s'il eſt vrai ou faux, & de vouloir faire accroire que je n'ai pas ſçû les particularitez que j'ai écrites en divers lieux avec le plus d'exactitude.

CRITIQUE

DE M. BURNET.

Monſieur Varillas dit que Volſey étant irrité contre l'Empereur, François Premier ne fut pas plûtôt ſorti d'Eſpagne que le Cardinal le preſſa de demander pour le Dauphin de France la Princeſſe d'Angleterre : Qu'on la lui accorda, & que la cérémonie des fiançailles s'en fit avec beaucoup de magnificence ; qu'encore qu'il ſemblât que Volſey dût être ſatisfait de cette vengeance, il ne le fut point, n'ayant pas fait à l'Empereur tout le mal qu'il lui pouvoit faire. J'ai déja fait voir que la propoſition de marier le Dauphin avec la Princeſſe Marie fut faite en mil cinq cens dix-huit, long-temps avant que François Premier fût fait priſonnier. Mais aprés qu'il fut revenu d'Eſpagne, on mit ſur le tapis une autre propoſition, c'eſt qu'on lui offrit cette même Princeſſe pour lui, ou pour ſon ſecond fils, comme il lui plairoit. Cette alternative étoit aſſez extraordinaire, pour en dire quelque choſe, & il paroit bien par le ſilence de

nôtre

nôtre Auteur, qu'il n'a pas grande connoiſſance des affaires de ce temps-là. Autrement il n'auroit pas manqué de prendre occaſion d'une propoſition peu commune, de nous débiter mille belles viſions.

RE'PONSE.

J'Ai encore tiré de Florimond de Raimond dans la page ſix cens vingt-un ce que l'on m'accuſe d'avoir inventé. Cette „ Princeſſe étoit enviée de pluſieurs Princes „ qui la deſiroient avoir en Mariage, entre „ leſquels étoit le Roi d'Ecoſſe, l'Empereur „ Charles-Quint, le Roi François Premier „ pour un de ſes fils; car il en avoit deux, le „ Dauphin & le Duc d'Orleans. Mais com„ me on jugeoit ces petits Princes trop jeunes, „ le Roi même s'offrit de l'épouſer. Le Roi „ d'Angleterre lui promit. Enfin la France „ emporta ce beau gage ſur lequel tant de „ Princes jettoient l'œil & leur affection, ſous „ l'amorce non ſeulement de ſa beauté, mais „ de ce beau Royaume qui lui étoit acquis. „ Elle fut fiancée au fils aîné de France; & „ aprés que les cérémonies furent faites à „ Grenwich, l'Evêque d'Eli eut charge de „ venir en France, & ſe conjoüir avec le Roi „ de cette belle Alliance. On peut ici conſi„ dérer comme quoi tous les Princes Chrê„ tiens tenoient le Mariage du Roi Henri „ VIII. & de la Reine Catherine légitime & „ bon, puis qu'ils envioient tous leur fille,

la-

laquelle sans cela n'eut été habile à succéder, étant une régle d'Etat en Angleterre, que nul ne vient à la Couronne qui n'est procréé de légitime Mariage. Ce n'a donc pas été faute d'une autorité assez considérable que je n'ai point fait de réflexions sur cette nouvelle proposition d'Alliance: mais c'est que je ne voyois pas bien comment il se pouvoit faire que François Premier qui s'étoit engagé par le Traité de Madrid à épouser la sœur de Charles-Quint, & qui n'ayant point protesté contre cet Article, comme il avoit fait contre la plûpart des autres du même Traité, sembloit l'avoir approuvé: comment François Premier, dis-je, qui se piquoit si fort de tenir parole, recherchoit pour lui-même ou pour son second fils la Princesse d'Angleterre.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

IL dit que Volsey voulut engager Longland Confesseur du Roi à jetter des scrupules dans l'esprit de ce Prince, pour le faire douter si son mariage étoit permis ou non: que Longland refusa d'en faire la première ouverture, croyant que cette affaire étoit d'une nature à ne pouvoir être proposée que par le Cardinal, mais qu'il promit d'augmenter les doutes qu'il auroit fait naître. Volsey fut contraint d'y acquiescer; & le Roi surpris d'apprendre qu'il y avoit à douter de

son mariage, en parla à son Confesseur, qui ne fit que le confirmer dans ses doutes.

M. Varillas s'éloigne ici de Sanders, qu'il copie ordinairement. Il n'est pas difficile d'affecter de découvrir des secrets, mais il n'est pas aisé de prouver ce que l'on en dit. Le Roi nia non seulement ceci dans la suite, mais il assura que Volsey tâcha autant qu'il pût de lui lever ces scrupules, & qu'il les découvrit de lui-même en Confession à Longland. Il dit encore à Grineus qu'il avoit été inquiété de ces scrupules de conscience depuis l'année 1529. trois ans avant que cette affaire éclatât.

RE'PONSE.

SI je me suis trompé c'est aprés Florimond de Raimond que je n'ai fait que copier „ dans la page six cens vingt-deux, où il dit „ que Volsey se délibéra pour deshonorer „ la race de l'Empereur, de faire en sorte que „ sa Tante maternelle, la Reine Catherine, fût „ honteusement bannie & répudiée. En ce „ dessein il parle à Jean Longland Evêque de „ Lincoln Confesseur du Roi. Il lui découvre les raisons par lesquelles le Mariage du „ Roi étoit illégitime, ajoûtant que c'eſt à lui „ d'y pourvoir. Longland n'osant contredire „ à Volsey, lui dit qu'il feroit bien d'en parler „ le premier au Roi, & lui faire sentir l'offence qu'il faisoit de vivre en cette perni„ cieuse alliance, & polluer le lit de son frere „ Germain. Volsey en parle au Roi Henri, „ lequel y eut plus facilement prêté l'oreille, si la

si la crainte de se diffamer ne l'eût un peu " retenu. Longland comme familier du " Roi, & qui ménageoit sa conscience, le " prie d'en prendre l'avis des plus sçavans, " à quoi le Roi Anglois consentit assez ai- " sément. "

M. Burnet ajoûte *que je m'éloigne ici de Sander que je copie néanmoins ordinairement.* Il se contredit encore ici; & l'on n'en sera pas surpris, si l'on considére que cela lui est arrivé si souvent dans son Histoire de la Réformation prétenduë, que feu M. Maimbourg est mort en ramassant toutes les contrariétez qui s'y rencontrent pour en faire un juste Volume. Si je copie ordinairement Sander, je n'invente pas ce que je dis; & si j'invente ce que je dis, je ne copie pas ordinairement Sander. Il m'a été permis de transcrire tantôt Sander, tantôt Ribadeneira, & tantôt Florimond de Raimond, & si jeusse crû trouver le caractére de la verité dans M. Burnet, je l'aurois transcrit à son tour aussi bien que les autres. Mais comme il n'a cité les Auteurs Catholiques que pour les réfuter, ou pour faire valoir des particularitez qui leur sont échapées par mégarde, il a mauvaise grace de vouloir que je lui ajoûte foi préférablement aux Catholiques, puisqu'il s'est déclaré contre eux dés le premier feüillet de son Histoire. A cela prés j'ai assez témoigné dans mon Charles I X. que la diversité des Religions ne m'empêchoit pas de representer dans toute leur étenduë les belles Actions des Calvinistes.

Je ne dois pas oublier une anacroniſme dont M Burnet rougira ſans doute, pour peu de réflexion qu'il y faſſe. Il repreſente Henri VIII. *diſant à Grineus qu'il avoit été inquiété des ſcrupules de Conſcience qui regardoient ſon Mariage depuis l'année* 1529. & il ne ſe ſouvient pas que deux ans auparavant, c'eſt à dire, en l'année 1527. le même Henri avoit envoyé au Pape Clement VII. l'Ambaſſade de Briam & de Gardinier, qui demanderent à ſa Sainteté qu'elle fît travailler au divorce. Si le Roi d'Angleterre n'avoit point alors de ſcrupules de Conſcience ſur ſon Mariage, pourquoi demandoit-il d'être démarié; & s'il en avoit, pourquoi *diſoit-il à Grineus qu'ils n'avoient commencé de l'inquiéter qu'en* 1529. Outre que M. Burnet déclare en termes exprés que l'amour de Henri VIII. pour Anne de Boulen dura plus de ſept ans; & cela ſuppoſé avec quel front oſe-t-il aſſurer que le Prince le plus violent & le plus impatient de ſon ſiécle, ait paſſé quatre ans entiers dans les plus grands tranſports de l'amour, ſans s'appercevoir que l'unique moyen de ſe ſatisfaire conſiſtoit à douter de la validité de ſon Mariage.

CRITIQUE

DE M. BURNET.

NOtre *Auteur dit que lorſque le Roi conſulta les Théologiens d'Angleterre, les Docteurs deſintéreſſez & les gens de probité connuë*

nuë furent tous pour la validité du Mariage; Mais que ceux qui avoient de l'ambition, ou qui n'étoient point à l'épreuve de l'argent qu'on leur offroit, traiterent la question d'une maniére problematique, prononcerent hardiment que le Mariage étoit nul: que le nombre des derniers ne fut pas néanmoins le plus grand.

Ceci est si faux, que tous les Evêques d'Angleterre excepté Fisher, déclarerent par des écrits signez de leur main, & auſquels ils apposérent leurs sceaux, qu'ils croyoient que le Mariage du Roi étoit illégitime.

RE'PONSE.

JE ne l'ai dit qu'aprés le même Florimond de Raimond dans la page six cens vingt-sept. Ceux qui n'aimoient que les nouveautez, & qui de même que les Chameaux ne boivent que dans l'eau trouble penſant que de tant de ruïnes & de bouleverſemens ils pourroient élever leur fortune, approuvoient ce nouveau mariage, c'eſt à dire, de Henri avec Anne de Boulen, & prouvoient l'autre illégitime: mais les gens de ſçavoir, & ceux qui chériſſoient la Paix, maintenoient le contraire: & plus bas. Le Roi voyant que Morus ne vouloit point favoriſer ſa cauſe, il tâcha à le corrompre par argent, mais tout fut inutile contre l'intégrité de ce grand Perſonnage, & dans les pages 635. & 636. Le Roi Henri aprés tant de fatigues s'aheurta davantage à voir la fin de ce qu'il avoit commencé:

„cé : & ayant délégué Crammer Archevê-
„que de Cantorbie vers Rome pour y tenter
„quelque chose (car le desespoir même a
„quelque esperance en soi) il cherche d'en-
„veloper les Théologiens Anglois en même
„crime que lui, les sollicitant de publier par
„des écrits publics que le Mariage de la Rei-
„ne Catherine étoit illégitime ; afin qu'il
„plâtrât sa malice de quelque couleur, si le
„Pape ne prononçoit rien au contraire de ce
„qu'il desiroit voir. Les Mémoires furent en-
„voyez en France à Regnaut Polus Anglois,
„demeurant à Paris, non seulement illu-
„stre, en ses ayeuls, mais encore en sa ver-
„tu, & son sçavoir admiré d'un chacun,
„pour travailler à gagner les plus Doctes de
„cette grande Université. Polus impolu &
„difficile à corrompre s'excuse de cette hon-
„teuse charge, laquelle fut donnée à l'Am-
„bassadeur Billuge Comte Anglois, lequel
„fut envoyé à Rome avec le Docteur Lée
„Stokislée Evêque de Londres, accompa-
„gnez de trois Legistes, Trigonel, Karmus
„& Benoît, lesquels s'adresserent à Langei
„François, qui étant amorcé de l'or An-
„glois gagna quelques misérables Théolo-
„giens & de peu de nom, qui préféroient le
„profit à la perte de leurs ames. On apprend
„cela de Ferdinand Evêque de Brasile, le-
„quel écrit ainsi. Aucuns des Théologiens
„falsifians, dit-il, la parole de Dieu, & pour-
„chassans la gloire des hommes, étans cor-
„rompus par presens & largesses d'Angleter-
„re, sont tombez aux lacs du Diable ; & ont

favorisé le parti du Roi Henri contre leur " propre conscience. Je n'ai point de honte " de publier ceci, puisque je l'ai vû de mes " yeux. Sleidan raconte le même de l'Uni- " versité de Cologne, laquelle mépriſa ces " dons, & refuſa de mettre à l'enchére ſa re- " nommée. Jean Coclée dit cela même de " quelques Universitez d'Allemagne, écri- " vant à un Anglois Richard Moriſſon, qui " soûtenoit le parti du Roi. Les années paſ- " ſées, dit-il, on me preſentoit une eſperance " & une récompenſe de bonne ſomme d'ar- " gent, ſi j'euſſe voulu ou écrire moi-même, " ou bien procurer d'avoir quelques ſentences " & opinions d'aucunes Universitez d'Alle- " magne, telles que d'autres Universitez, tant " de France que d'Italie avoient données " contre le Mariage du Roi avec Catherine. " Mais d'autant que telle choſe étoit contre " ma conſcience, j'ai dit ainſi que Balaam dit " en ſa premiére tentation. Le même Coclée " dit qu'un Conſeiller du Roi nommé Hu- " ton, ſollicitoit ceux d'Hambourg & de Lu- " bec, & qu'il mourut à Bruxelles d'une mort " fort étrange. Un autre encore appellé Croc " étoit employé à cela és autres Universitez. " Bref on ne laiſſoit pierre à remuer pour bâ- " tir ſur les eſperances de ce Prince forcené, " achetans à beaux deniers contans le dés- " honneur d'autrui & ſon propre diffame, " voire le repentir qui ſuivit peu aprés. Les " Théologiens Anglois ont été plus fer- " mes en la verité que les autres, car ils n'ont " jamais voulu maintenir que ce Mariage "

„ fût illégitime pour complaire à leur Roi.
„ Polus le témoigne écrivant au Roi Hen-
„ ri en cette ſorte. Sire, il n'y avoit point de
„ doute que cette vôtre Cauſe étant propo-
„ ſée & miſe ſur le Bureau és Ecoles des Diſ-
„ putans, ne trouvât des fauteurs d'autant
„ qu'elle étoit ſoûtenuë du Roi même, tant
„ par ſa pleine Puiſſance & Autorité Roya-
„ le que par argent. Il eſt bien vrai qu'elle
„ en a trouvé quelques-uns. Ce ſont ceux
„ que la faim & la diſette excitoient plûtôt que
„ la bonne renommée & réputation, & s'il
„ n'ont pas été ſi prompts & délibérez que
„ vous eſpériez; pour ce que dés le commen-
„ cement tant elle que tout ce qu'on alle-
„ guoit pour la défence d'icelle fut chaſſée de
„ toutes les Ecoles, voire en vôtre propre
„ Royaume, & ceux qui la défendoient blâ-
„ mez & outragez de pluſieurs paroles inju-
„ rieuſes; & certes à peine eût-elle été favo-
„ riſée de quelque public conſentement d'au-
„ cune Univerſité en Angleterre, ſi vos
„ Lettres Royales pleines de menaces (leſ-
„ quelles ordinairement ébranlent plus les
„ cœurs & les affections de pluſieurs, que ne
„ font les priéres) n'euſſent ſoûtenu cette ar-
„ mée ja affoiblie. Que s'il vous étoit né-
„ ceſſaire de combattre avec telles forces
„ chez vous, il n'eſt point néceſſaire que je
„ die de quelles forces vous uſeriez dehors.
„ Voilà comme parle Polus à ſon Roi: voi-
„ là comment il lui décrit lui écrivant ſa ma-
„ lice, en laquelle étant ſi corrompu, il tâ-
„ choit de corrompre un chacun. L'Univer-
ſité

sité de Cambrige favoriſoit ſes deſſeins ; & " le Seel de celle d'Oxfort ayant été refuſé par les plus ſçavans hommes leſquels y tenoient le premier lieu, huit des plus méchans s'aſſemblans ſecretement rompirent les portes du lieu Sacré, & attacherent le Seel de l'Univerſité aux Lettres par leſquelles ils maintenoient le Mariage du Roi & de la Reine Catherine illégitime.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

Monſieur Varillas fait aprés cela un portrait d'Anne Boleyn, où il n'oublie rien de ce qu'on a dit contre ſa perſonne. Il nous repreſente une femme qui avoit les yeux batus, le tein jaunâtre, la bouche difforme à cauſe d'une dent extraordinairement avancée en la gencive d'enhaut, une forme d'un ſixiéme doigt en la main droite, & ſous le menton une enflure qu'elle cachoit en portant des Robes qui n'étoient point échancrées. Mais comme tout cela n'eſt pas fort propre pour être la Maîtreſſe d'un Roi, il s'étend ſur ſon eſprit, ſur ſon air, & ſur ces maniéres, en quoi conſiſtoient ſelon lui, tous les charmes d'Anne Boleyn. Il prend en tout cela autant de licence qu'en ſçauroit prendre un Poëte, ou un Peintre.

Mais comme il y a encore en Angleterre divers portraits de cette Dame, qui font voir que tout ce qu'on a débité de ſa laideur ne ſont que des fables, les autres traits du tableau que nous en don-

ne M. Varillas ne ſe trouvent que dans ſon imagination, qui eſt un fonds inépuiſable d'Hiſtoires chimériques.

RE'PONSE.

MOnſieur Burnet ſoûtient encore que le portrait que je fais d'Anne de Boulen n'eſt *que dans mon imagination*; & ce paſſage de Florimond de Raimond lui va faire voir que je l'ai emprunté de lui dans la page ſix cens vingt-cinq. „ On ne ſçait de „ quelle manie ce Prince étoit poſſédé, qu'il „ ſe laiſſoit enſorceler à la laideur même. „ Anne de Boulen étoit peu belle. Elle „ étoit d'une haute ſtature : avoit un viſage „ long : rien de riant aux yeux : les cheveux „ noirs & ſon teint jaunâtre ; & la bouche „ comme difforme, à cauſe d'une dent qu'el- „ le avoit avancée en la gencive d'enhaut. „ A la main droite elle avoit comme une for- „ me d'un ſixiéme doigt ; & ſous le menton „ lui croiſſoit une enflure, laquelle elle ca- „ choit, portant des Robes qui n'étoient „ point échancrées. Elle avoit pourtant en „ elle quelque choſe de Majeſtueux, & qui „ ſembloit aimable : un doux parler : une „ grace à la dance, & manioit bien toutes ſor- „ tes d'inſtrumens : impérieuſe au reſte, mor- „ gante, & glorieuſe. C'eſt là un portrait plus diffamant ſans comparaiſon que celui que j'en ai fait ; & la diſcretion m'auroit empêché de le rapporter, ſi la néceſſité de me défendre ne m'y avoit contraint. Mais M. Bur-

Burnet eſt encore plus admirable, quand pour prouver que mon portrait n'eſt pas reſſemblant, il cite ceux que les Peintres firent en ce temps là d'Anne de Boulen, où les imperfections que j'ai marquées ne ſe rencontrent pas. Il faut qu'il n'ait jamais lû ce beau vers & demi.

Pictoribus atque Poëtis
Quid libet audendi ſemper fuit æqua poteſtas.

Et qu'il ſoit aſſez mal informé de la maniére des Peintres, pour ne pas ſçavoir que leur adreſſe conſiſte principalement à cacher les défauts des perſonnes qu'ils repreſentent; & ce fut par cet artifice que celui qui fit le Portrait d'Antigonus, s'aviſa de le peindre en profil parce qu'il étoit borgne. Il y a encore dans la belle Maiſon d'Annet, & dans pluſieurs autres lieux du Royaume, des Peintures de Diane de Poitiers Ducheſſe de Valentinois Maîtreſſe de Henri II. qui preſque toutes ont été faites ſur la fin du Régne de ce Monarque. Elle y paroît dans toute la fraîcheur & l'embonpoint que donne la jeuneſſe. Cependant elle avoit alors prés de ſoixante-dix ans, au rapport de Belcarius qui la voyoit tous les jours, & demeuroit chez ſon gendre. Au reſte je ne puis deviner pourquoi M. Burnet s'intéreſſe tant dans la beauté d'Anne de Boulen, ſi ce n'eſt qu'il lui fâche que ſon Hiſtoire de la prétenduë Réformation d'Angleterre ait eu un ſi laid commencement. Mais je n'en

ſuis pas reſponſable, puis que je viens de montrer qu'il n'a pas tenu à moi de rendre cette perſonne moins deſagréable, & que j'avois caché ſes principales imperfections.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

IL dit que les Ecrivains d'Angleterre, & quelques autres Catholiques conviennent aſſez du portrait que l'on vient de faire, mais qu'ils différent preſque en tout le reſte, & il cite en marge Sanders, Ribadeneira, & Raimond. Il n'aſſure pas que tout ce qu'ils diſent ſoit vrai, mais il a crû que cela méritoit d'être rapporté. Il dit que quelques-uns ſoûtiennent qu'elle avoit pour mere la femme du Chevalier Thomas Boleyn, & que ſon Pere étoit incertain : Qu'elle étoit née en Angleterre, durant l'Ambaſſade de ce Chevalier en France ; & qu'Henri VIII. étant devenu amoureux de ſa Mere, en avoit joüi après avoir envoyé le Mari delà la mer : qu'Anne Boleyn avoit été conçûë durant cette amourette : Que le Roi dégoûté de la femme de ſon Ambaſſadeur en France, s'étoit attaché à ſervir Marie Boleyn leur fille ainée, dont il avoit encore abuſé : Que Thomas Boleyn à ſon retour à Londres trouvant ſa femme groſſe, l'avoit mis en Juſtice, mais que le Roi l'avoit contraint de la reprendre, & de faire baptiſer ſous ſon nom la fille dont elle accoucha, qui fut Anne Boleyn : Que cet-

te

te fille à l'âge de quinze ans s'étoit prostituée au Sommelier, & depuis à l'Aumônier de celui qui passoit pour son Pere : Que l'on avoit crû sauver sa Réputation en la dépaïsant, sous prétexte de l'envoyer à la Cour de France, mais qu'on l'avoit noircie davantage, en la produisant sur un Théatre plus fameux : Qu'Anne Boleyn y avoit été traitée de haquenée d'Angleterre à cause de son impudicité, & du peu de rapport qu'elle avoit avec la gentillesse des Courtisannes Françoises : Qu'on s'en étoit quelque temps diverti à la Cour, & qu'en suite on en avoit fait des railleries les plus satyriques : Qu'elle étoit dés-lors devenuë Lutherienne, mais qu'elle n'avoit pas laissé de s'acquiter de tous les devoirs extérieurs de la Profession Catholique.

REPONSE.

JE croyois avoir écrit avec modération, puis que je révoquois en doute les horribles crimes dont on accusoit Henri VIII. & Anne de Boulen. Mais puis que M. Burnet me reproche ici comme presque par tout ailleurs le défaut de sincérité, il est juste que je represente mon garand. C'est Florimond de Raimond dans les pages 124. & 125. Cette fille Anne de Boulen avoit pour " mere la femme de Thomas Boulen & son " Pere étoit incertain. Ce Chevalier Tho- " mas Boulen demeura deux ans Ambassa- " deur en France, pendant lesquels sa em- " me se delivra de cette fille. On dit que " le Roi Henri VIII. amoureux de cette "

„ femme, envoya ſon mari en cette Ambaſ-
„ ſade pour plus aiſément en jouïr, & qu'il en
„ eut cette fille, laquelle il épouſa depuis.
„ Ce Chevalier retournant en Angleterre,
„ trouva ſa famille accrûë. Il met ſa femme
„ en action, la veut convaincre d'Adultére
„ par devant les Juges déléguez de l'Archevê-
„ que de Cantorbie la voulant répudier. Cet-
„ te femme avertit le Roi de ce deſaſtre où el-
„ le alloit tomber, s'il ne la relevoit. Sou-
„ dain le Roi dépêche le Marquis d'Orceſtre
„ vers Thomas Boulen pour lui commander
„ de retourner en grace avec ſa femme, &
„ laiſſer ſes pourſuites. Si eſt-ce que le reſpect
„ du Roi ne l'arrêta point, ſi ce n'eſt lors que
„ ſa femme lui avoüa que c'étoit le Roi qui
„ l'avoit corrompuë, & en ſon abſence l'avoit
„ comme forcée, & que cette fille n'étoit
„ d'autre que du Roi. Ainſi aprés lui avoir de-
„ mandé pardon ſous le commandement du
„ Roi, & les priéres du Marquis, il ſe ré-
„ concilia avec ſa femme, élevant cette An-
„ ne comme ſi elle eût été ſa fille. Ce Tho-
„ mas Boulen avant d'aller en France avoit
„ eu une fille nommée Marie, de laquelle
„ Henri joüiſſant de la mere fut épris, & la
„ faiſant venir à la Cour, il la ſéduit & en
„ jouït, & un peu plus bas. On raconte qu'un
„ jour le Roi demandoit à un Chevalier de la
„ Race des Boulens nommé Briam, quelle
„ offence s'étoit que d'abuſer de la mere, &
„ puis de la fille, c'eſt tout de même, dit l'au-
„ tre, que de manger la poule & le poulet.
„ Ce Briam étoit un des plus diſſolus hom-

mes.

mes qui fussent entre les Courtisans, qui faisoient à qui seroit le plus méchant, aussi l'appelloit-on Lieutenant d'Enfer. Henri qui avoit mêlé en ses adultéres la fille avec la mere, ajoûta pour comble de toute impiété, & du plus incestueux forfait qu'on puisse imaginer, le desir de l'autre fille Anne, laquelle on croyoit être sa propre fille, comme la femme de Thomas Boulen avoit assuré son mari devant le Marquis d'Orcestre, & plusieurs autres grands Seigneurs. Elle n'avoit guéres bien atteint quinze ans, qu'un Sommelier de son Pere putatif la défiora, continuant puis aprés sa lubricité avec l'Aumônier de son Pere. Peu aprés elle fut envoyée en France, où le Roi d'Angleterre l'entretenoit chez un Gentilhomme non loin de Briéres; & de là elle s'en alla à la Cour, où son impudicité fut si bien reconnuë, qu'en risée on l'appelloit par tout la haquenée d'Angleterre, ne ressentant rien de la gentillesse des Dames Françoises. Elle alla saluer le Roi, lequel la voyant privément quelquefois chez elle, les Courtisans l'appellerent la Mule du Roi. Elle étoit de la Sécte de Luther, si alloit-elle pourtant à la Messe.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

IL ajoûte que d'autres Ecrivains au contraire, l'ont fait passer pour une Héroïne, & qu'il ne reste

reſte plus de titres aſſez authentiques, pour les convaincre d'impoſture.

Tout cet endroit ne s'accommode pas mal avec les talens que nôtre Auteur a pour l'Hiſtoire. Il eſt vrai que ſa Religion n'a pas agi aſſez puiſſamment ſur lui en cette occaſion, pour le dégager tout à fait des égards que l'on doit avoir pour la verité. Et ce qu'il y a de plaiſant, c'eſt qu'en traitant d'impoſture tout ce qu'on a dit en faveur d'Anne Bouleyn, il avouë qu'il n'y a point de titres aſſez authentiques pour le prouver. D'où ſçait-il donc que le bien que l'on dit de cette Dame ne ſont que des menſonges? Il répond à cela au commencement de l'endroit que l'on vient de rapporter, où il cite en général les Ecrivains d'Angleterre, & quelques autres Catholiques. Mais pour tous les Ecrivains d'Angleterre, il ne nomme que Sanders, dont je ne voi pas qu'il puiſſe faire pluſieurs Auteurs, à moins qu'il ne le diviſe en trois ou quatre, comme il a fait deux perſonnes de l'Empereur Charles-Quint, lors qu'entre ceux qui demandoient la Princeſſe Marie d'Angleterre en Mariage, il compte l'Empereur & le Roi d'Eſpagne.

J'ai fait voir ſi clairement la fauſſeté de tout ce que M. Varillas dit ici, que j'ai peut-être laſſé mon Lecteur par une trop grande quantité de preuves. Mais il faut encore ici éclaircir cette matiére. J'y ſuis contraint par la hardieſſe exceſſive de M. Varillas, qui ſemble avoir celle de tout l'Ordre des Jeſuiſtes, & être en état de ſoûtenir les plus grandes fauſſetez: de même que l'Egliſe Romaine conſerve encore un grand nombre de Leçons, avec des Priéres & des Antiennes

nes qui s'y rapportent, quoi que ces Leçons ne contiennent que des fables grossiéres, rejettées par tous les habiles gens. Il en est de même de ce que dit ici M. Varillas, qu'il faut que je réfute en peu de mots, quoi que je l'aye déja fait d'une maniére à croire, que même une pension ne pourroit faire qu'un homme fut à l'épreuve de mes raisons.

Les personnes équitables se persuaderont aisément que tout cela est faux, puis qu'il est sûr que Sanders a été le premier qui a publié ces contes d'Anne Boulen, cinquante ans aprés sa mort, à quoi il faut ajoûter ces deux choses. La premiére c'est qu'encore que le Cardinal Pool, & les autres Auteurs de même parti, qui ont vécu en ce temps-là, n'ayent rien oublié pour noircir la conduite d'Henri VIII. cependant il n'y en a pas un qui ait dit d'Anne Boulen ce que Sanders en raconte. La seconde c'est que lors même qu'Anne Boulen eut fini sa vie d'une maniére Tragique, & que son malheur l'eut exposée à toute sorte de calomnies, ses ennemis demeurerent dans le silence. Ces impostures étoient réservées à Sanders, & à un siécle dans lequel lui & plusieurs autres de la même Eglise, ont cabalé incessamment & ont travaillé sans relâche à exciter des séditions contre la Reine Elisabeth. Ces gens-là étoient si puissamment animez de l'esprit de la Religion de M. Varillas, qu'encore qu'ils ne l'ayent pas avoüé, comme a fait nôtre Auteur, ils se sont donné la liberté de dire les choses du monde les plus mal-honnêtes contre la mere d'Elisabeth, sans se mettre en peine de s'informer si elles étoient vrayes, ou fausses. Et ce qu'il y a de remarqua-

ble, c'eſt que ce qu'ils diſent eſt d'une nature qu'il doit être ou évidemment veritable, ou notoirement faux. Une ſi longue Ambaſſade en France, un procés intenté au retour du Chevalier Thomas Bolen ſont des faits publics, qu'il falloit prouver clairement. Outre cela, il eſt impoſſible que ce qu'on dit ſoit arrivé. Si Anne Bolen étoit née aprés le retour de ſon Pere de l'Ambaſſade de France, où Henri l'avoit envoyé pour joüir de ſa femme, & où il demeura deux ans à ce que dit Sanders, il faudroit qu'elle fût née l'année 1511. *Henri* VIII. *étant monté ſur le Trône en* 1509. *Ainſi ſa quinziéme année ſe trouveroit en* 1526. *Or il eſt certain que le Roi commença à l'aimer en* 1527. *d'où il s'enſuit qu'elle n'eût pas le temps de commettre tout ce qu'on lui a reproché, & de faire un long ſejour en France. Mais il eſt indubitable qu'elle naquit en* 1507. *deux ans avant que le Roi parvint à la Couronne, & lors qu'Henri n'avoit encore que quatorze ans: qu'elle n'avoit que ſept ans, lors qu'elle paſſa en France avec la ſœur du Roi quand on la maria avec Loüis* XII. *qu'elle demeura en France, quoi que la Reine Doüairiére retournât bien-tôt en Angleterre aprés la mort du Roi, & qu'elle fut au ſervice de la Reine Claude de France femme de François Premier, & aprés ſa mort en celui de la Ducheſſe d'Alençon, ſœur du Roi. La vertu de ces deux Princeſſes eſt ſi connuë, qu'il ſuffit de dire qu'elle a été du nombre de leurs domeſtiques, pour faire voir qu'elle n'étoit pas deshonorée, comme l'on dit. Elle a auſſi été fille d'honneur de nôtre Reine Catherine, qui étoit ſelon M. Varillas lui-même, d'une*

d'une vertu trop sévére, pour recevoir en ce rang une infame & une prostituée. En voilà plus qu'il ne faut, pour ruïner toutes ces calomnies.

RE'PONSE.

PUisque je ne me sers point ici de Sanders, tout ce que dit M. Burnet pour le convaincre de fausseté ne me regarde point. Ainsi la plus grande partie de sa Critique est inutile à mon égard. Quant à sa premiére raison je soûtiens que le Cardinal Polus est celui des Auteurs Catholiques qui a le moins noirci la Réputation de Henri VIII. & l'on ne s'en étonnera pas, si l'on considere qu'il étoit Prince du Sang d'Angleterre, & qu'il avoit par consequent intérest à ménager le Chef de sa Maison, quoi que ce Chef le persecutât à toute outrance; puisque la Cour de Rome lui avoit donné les moyens de supporter doucement ses persecutions, & d'attendre le retour de sa bonne fortune, qui vrai-semblablement lui auroit fait épouser l'héritiére de Henri, si Charles-Quint ne l'eût fait arrêter dans le temps qu'il traversoit le Palatinat. Pour les autres Auteurs Contemporains dont parle M. Burnet je n'en puis rien dire, puisqu'il n'en cite aucun en particulier. La seconde raison de M. Burnet *est que lors même qu'Anne de Boulen eut fini sa vie d'une maniére tragique, & que son malheur l'eut exposée à toutes sortes de calomnies, ses ennemis demeurerent dans le silence.* Mais cette seconde raison est encore moins concluante que la premiére. Anne de

Boulen

Boulen avoit eu la tête tranchée pour avoir commis adultére avec ſon propre frere ; & cela juſtifioit tellement ce que l'on avoit dit de ſon impureté & de celles de ſa mere & de ſa ſœur, que ſes ennemis n'avoient plus beſoin d'en parler. La fin de cette Dame étoit conforme à ſon commencement, & il n'y avoit pas d'apparence qu'elle eût fait avec ſon propre frere l'apprentiſſage de ſes deſordres. De plus ſi les Auteurs aprés l'avoir vû *finir d'une maniére ſi tragique*, ne jugerent pas à propos de lui inſulter aprés ſa mort, ils en méritent plûtôt des loüanges que du blâme. Mais il eſt à remarquer que de tant de perſonnes qu'elle avoit engagées dans ſon parti, aucune ne ſe mit en devoir de lui dreſſer une Apologie : ce qui montre trés-évidemment qu'on ne la croyoit innocente ni dans les commencemens ni dans les progrés de ſa fortune.

Monſieur Burnet prétend avec Candem que *les Catholiques n'ont ceſſé de cabaler & & d'exciter des ſéditions durant le Régne d Eliſabeth*, & Sanders, Ribadeneira, Florimond de Raimond, Monſieur Sponde ; & les autres Auteurs Catholiques ſoûtiennent au contraire que ces cabales & ces ſéditions ne furent jamais, & qu'elles avoient été inventées pour ſervir de prétexte à l'oppreſſion de ceux qui avoient eu aſſez de fermeté pour ne pas changer de Religion. Qui ſera crû là-deſſus, & M. Burnet méritera-t-il de l'être à l'excluſion de Sanders, de Ribadeneira, de Florimond de Raimond, & de M. Sponde.

Tou-

Toutes les particularitez que Monsieur Burnet avance *du voyage d'Anne de Boulen à l'âge de sept ans en France, & des Reines Marie d'Angleterre, Claude de France, & Marguerite d'Angoulême, dont elle fut successivement domestique*, sont sans aucune preuve, & de plus contraires à Sanders, Ribadeneira, & Florimond de Raimond, & Monsieur Burnet ne les justifie par aucun acte authentique. Ainsi voilà un Auteur contre trois. Pourquoi le croira-t-on à leur exclusion; & pourquoi moi qui suis Catholique, le préférerai-je tout Protestant qu'il est à trois personnes de ma Communion, dont la vie a été irreprochable. Il appuye l'innocence prétenduë d'Anne de Boulen *sur la vertu de la seconde femme de Louïs XI. qui l'amena en France, de Marguerite Ducheſſe d'Alençon, & de la Reine d'Angleterre Catherine d'Arragon, dont elle fut domestique*, mais il n'y a pas un de ces trois exemples qui soit convainquant. Car pour le premier les Mémoires du Maréchal de la Mark assurent que Marie d'Angleterre avoit une intrigue avec Suffolk, quand elle alla en France épouser Louïs XII. & que ce fut par cette raison que François Premier la fit marier avec le même Suffolk peu de temps aprés qu'elle fut Veuve de Louïs XII. Quant à la Ducheſſe d'Alençon je ne disconviens pas que sa Maison ne fût un lieu d'honneur pour les filles qui y étoient élevées: mais je prétens que comme il ne laissa pas d'en sortir la Demoiselle de Helly qui fut * Maîtresse de François Premier: il en sor-

* Anne de Pisseleu Ducheſſe d'Etampes.

sortit aussi Anne de Boulen qui fut Maîtresse de Henri VIII. Enfin lors que la même Anne fut domestique de la Reine Catherine d'Angleterre, le Roi Henri VIII. mari de cette Princesse étoit déja tellement attaché à l'amour volage, que bien loin que ce fut une marque de la vertu d'Anne de Boulen qu'elle fût reçûë en qualité de Domestique de Catherine, il y a au contraire lieu de penser que Henri en étoit déja amoureux, & qu'il ne la donna à sa femme que pour avoir la commodité de la voir plus souvent sans donner de soupçon.

J'ai déja montré que je n'avois point divisé en deux la personne de l'Empereur Charles-Quint, mais que j'avois seulement distingué les trois années durant lesquelles il fut seulement Roi d'Espagne, d'avec les trente-six suivantes durant lesquelles il fut tout ensemble Empereur & Roi d'Espagne. Il ne m'est pas moins aisé de convaincre presentement de mauvaise foi le même Monsieur Burnet, en lui montrant que je n'ai pas eu besoin de faire deux Auteurs de Sanders, puisque Florimond de Raimond qui a vécu plus de vingt ans aprés lui en écrit la même chose, comme je viens de le montrer mot à mot dans son passage que j'ai rapporté dans les pages 285. 286. & 287.

CRI-

CRITIQUE DE M. BURNET.

Monsieur Varillas dit qu'encore qu'il n'y ait plus de titres assez authentiques pour convaincre les Auteurs Protestans d'imposture à l'égard d'Anne de Boulen, il y en a un suffisant contre sa sœur aînée. Il consiste, dit-il, dans la Requête d'Henri VIII. au Pape Clement VII. pour épouser Anne de Boulen, incontinent aprés que le Mariage de ce Prince, avec Catherine d'Arragon, auroit été déclaré nul. Henri qui l'avoit signé y découvrit un empêchement que la Cour de Rome ne sçavoit pas, en avoüant d'avoir couché avec Marie Boulen, sœur de celle qu'il vouloit prendre à femme. Il en demandoit pardon, il offroit d'en faire penitence, & il se soûmettoit aux peines que le droit avoit ordonnées pour de semblables crimes. Nôtre Auteur cite pour preuve de cela, l'exposé de la Requête à Clément VIII. Mais il paroît par-là, combien peu il sçait tirer d'avantage des moyens qu'il a de prouver ce qu'il avance. Il y a une autorité pour ce dernier fait, qui est beaucoup plus plausible que toutes les citations de nôtre Auteur ensemble. Le Cardinal Pool dans le Livre qu'il a fait contre Henri lui fait ce reproche, & on pouvoit le citer avec assez de probabilité au lieu que la Requête que l'Auteur allégue est une pure fiction, & dont personne n'a jamais oüi parler avant qu'il la citât. Mais encore que j'aye plus dit de chose pour l'honneur du Cardinal Pool que tous

ses

ses Panégyristes, j'ai de très-fortes preuves qui me persuadent que dans cette occasion il s'est laissé tromper par de faux rapports. Toutes les instructions originales & toutes les Dépêches concernant cette affaire subsistent encore, & l'on n'y trouve pas un mot de ce que dit le Cardinal. Outre cela, il est clair que jamais cette affaire n'a été si avancée que l'on put demander permission pour un second mariage, puis qu'on ne pouvoit pas faire cette proposition que le premier ne fût dissout, ce qui n'ayant jamais été accordé, il n'y a pas eû lieu de faire une semblable demande. Si Henri VIII. avoit donné un si grand avantage contre lui-même, en mettant cette confession dans une Requête au Pape, est-il croyable que le Pape ne l'eût point renduë publique, & ne l'eût point insérée dans la Bulle d'excommunication qu'il fulmina contre ce Prince. Cela seul eût prouvé inconteſtablement qu'il n'étoit qu'un hypocrite, qui feignoit d'avoir des scrupules de conscience sur son mariage. Si Henri agit en cette occasion sans conscience, il est ridicule de le representer comme un Prince scrupuleux, & qui confesse un secret aussi scandaleux, que celui que rapporte le Cardinal Pool, & qui ne pouvoit que donner un très-grand avantage sur lui à des gens, de la bonne volonté de qui il n'étoit pas assuré.

REPONSE.

MOnsieur Burnet prétend que j'ai mal cité la Requête presentée par Henri VIII. au Pape, à dessein d'épouser Anne de Boulen, nonobstant qu'il eût couché avec la sœur aînée

née de cette fille. Il ajoûte à cela un long discours contre le Cardinal Polus, duquel je ne dois point me mettre en peine puis qu'il ne me regarde pas. Je n'ai donc qu'à prouver que j'ai bien cité, & voici mon garand C'est Florimond de Raimond page six cens trente. Henri desireux d'avancer ses affaires, envoye par même moyen au Saint Pere une « Lettre écrite & signée de sa main, en laquelle il le supplioit de le dispenser d'épouser la « sœur de celle qu'il avoit connuë charnellement. Anne de Boulen avoit une sœur nommée Marie. Henri avoit couché avec Marie sœur d'Anne, comme Marie même envieuse de la grandeur de sa sœur, disoit publiquement. Il vouloit donc que le Saint « Pere le dispensât d'épouser Anne de Boulen, ayant joüi de Marie, voire de la mere « de Marie & d'Anne. Le Cardinal Polus en « son Livre de l'Union Ecclesiastique l'assure « veritable ; & dit que le Roi avoit obtenu du « Pape ce dernier point, pourvû qu'il fût clair « que le Pape Jules n'avoit pû dispenser du « mariage de Catherine femme de son frere. « Y a-t-il jamais eû au monde une Requête plus authentique & en meilleure forme que celle-ci? Henri VIII. écrit & signe de sa propre main une suplique pour obtenir une nouvelle dispense. Il est d'autant plus croyable qu'il avouë sa turpitude, & qu'il dépose contre lui-même. Cependant M. Burnet veut que ce Prince ait ignoré le veritable état de sa conscience, & qu'il n'étoit pas si coupable qu'il se le faisoit. L'égarement humain peut-il aller

aller plus loin? M. Burnet continuë en me reprochant que je n'ai pas lû le Cardinal Polus, moi qui l'avois devant les yeux lors que j'écrivois le Schiſme d'Angleterre. Il ſe fonde ſur ce que je ne l'ai pas cité: mais j'ai crû que puis que ce Cardinal n'avoit appris le commerce de Henri avec Marie de Boulen que par la Requête que ce Prince avoit preſentée à Clément VII. il valoit mieux aller tout d'un coup à la ſource que de s'arrêter au ruiſſeau, & citer la même Requête que l'endroit où Polus en avoit parlé.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

MOnſieur Varillas nous parle fort au long d'un deſſein que Volſey eut d'engager ce Prince à épouſer la Ducheſſe d'Alençon ſœur de François Premier: d'un Traité conclu pour le mariage de la Princeſſe d'Angleterre avec le Dauphin; & d'une Ambaſſade de l'Evêque de Tarbes envoyé en Angleterre, pour emmener la Princeſſe en France: du ſoin que Volſey prit de perſuader cet Evêque de ne parler point du deſſein de ſon Ambaſſade, & de propoſer le mariage de la Ducheſſe d'Alençon avec le Roi d'Angleterre: de la maniére dont l'Evêque de Tarbes ſe laiſſa tromper par Volſey. Il nous dit que la liaiſon particuliére de l'Evêque avec la Ducheſſe d'Alençon lui fit préférer les intérêts de cette Princeſſe à ceux de l'Etat; & qu'il ne parla non plus d'emmener la Princeſſe d'Angleterre à Paris, que s'il

s'il n'en eût point eu de commission, qu'il demanda seulement au Roi d'Angleterre la permission de lui faire une remontrance en presence de son Conseil; & qu'aprés qu'il l'eut obtenuë, il employa toute son éloquence à persuader sa Majesté Angloise à répudier la Reine, & à épouser la sœur du Roi Trés-Chrétien. Nôtre Auteur copie ici Sanders, quoi qu'il ne puisse s'empêcher d'y ajoûter quelques faussetez du sien. Ce qu'il dit de l'Ambassade de l'Evêque de Tarbes, pour emmener en France la Princesse d'Angleterre, n'est qu'une suite de la maxime pieuse, qui fait qu'il ne se met pas en peine, si ce qu'il dit est vrai, ou faux. On pourroit pardonner à un homme comme Sanders, d'avancer des Histoires si peu vrai-semblables: mais cela n'est pas supportable dans un Auteur qui croit avoir quelque connoissance des Cours des Princes de l'Europe, & des négociations des Ambassadeurs, comme le croit M. Varillas. Que peut-on concevoir de plus éloigné de toute sorte de vrai-semblance, qu'un Ambassadeur envoyé exprés pour demander une Princesse pour le fils de son Maitre, qui étoit la chose la plus avantageuse que la France pût peut-être esperer en ce temps-là: qu'un Ambassadeur, dis-je, se laisse si fort étourdir par un Ministre de la Cour où il est envoyé, que non seulement il supprime le sujet de son Ambassade, mais qu'il offre encore la sœur du Roi son Maître, sans aucunes nouvelles instructions, & expose ainsi cette Princesse à être refusée publiquement, en la presentant avec éclat au Roi d'Angleterre? Tout le monde sçait néanmoins que l'Evêque de Tarbes, qui avoit non seulement

paſſé ſa commiſſion, mais qui avoit agi directement contre ſes inſtructions, ne fut ni rappellé, ni diſgracié, au contraire il obtint le Chapeau de Cardinal à la nomination du Roi de France. Peut-on croire qu'étant parvenu à cette dignité, & voyant comme on l'avoit trompé, ſi l'on en croit M. Varillas, il n'eut pas découvert toute cette intrigue, ou pour ſoûtenir les intérêts de la Cour de Rome, ou pour ſe juſtifier de la faute qu'on lui pouvoit reprocher qu'il avoit faite en propoſant le premier le divorce au Roi d'Angleterre? Enfin cette Hiſtoire n'eſt conforme ni à la maniére dont on en uſe chez nos Rois, ni à la conduite ordinaire des Ambaſſadeurs des Princes de l'Europe. On n'a jamais demandé d'Audience ſemblable à nos Rois devant leur Conſeil, par où il ſemble que M. Varillas le leur rend égal en Autorité, comme il met ailleurs les Parlemens au deſſus d'eux. La conduite de l'Evêque de Tarbes eſt ſi contraire à toutes les Régles que les Ambaſſadeurs obſervent conſtamment, qu'à peine pourroit-on ſouffrir qu'on avançât rien de ſemblable, en faiſant l'Hiſtoire des négociations de la Chine & du Japon. Il faut avoir une grande confiance dans la crédulité du Lecteur, pour eſpérer qu'on en ſera crû en débitant des contes ſi groſſiers, parmi des gens qui ont quelque connoiſſance des Cours de l'Europe. Le proverbe Italien SE NON EVERO, E BEN TROVATO *contient une leçon ſi néceſſaire pour ceux qui ont envie que leurs livres ſe débitent bien, ce qu'on dit être le principal deſſein de M. Varillas qu'il n'auroit pû mieux faire que de prendre quelqu'un pour juger de*

de ſes piéces, puis qu'il eſt viſible qu'il n'eſt pas capable de connoître ſi une choſe a de la vrai-ſemblance.

RE'PONSE.

MOnſieur Burnet ſe méprend ici comme par tout ailleurs. *Je n'ai point copié Sanders, & je me ſuis fort bien empêché d'y ajoûter quelques fauſſetez du mien.* J'ai crû que dans une affaire ſi délicate les témoignages des Auteurs Anglois & Eſpagnols pouvoient être ſuſpects, parce qu'il n'y en avoit aucun qui ne ſe fût déclaré pour Henri VIII. ou pour Catherine d'Arragon ſa femme. J'ai choiſi un Auteur François qui avoit eu tant de liaiſon avec les Héritiers de l'Evêque de Tarbes, qu'il y a beaucoup d'apparence qu'ils lui avoient communiqué les Papiers de ce Prélat, puis que tout le monde convient que l'endroit dont il s'agit eſt le plus curieux de ſon Hiſtoire. C'eſt Florimond de Raimond qui écrit page ſix cens vingt-trois. Sur ce il arriva que " quelques Ambaſſadeurs François prirent " Terre en Angleterre pour demander la " Princeſſe de Galles promiſe au Dauphin, " & qu'on vouloit donner à Monſieur le Duc " d'Orleans. Ayant été reçû de Henri d'un " bon accueil, le Roi dit à Volſey qu'il faudroit communiquer de cela avec l'Evê " que de Tarbes un des Ambaſſadeurs, non " comme de la part du Roi; mais comme " étant deſireux d'allier la Maiſon de France "

„avec celle d'Angleterre d'un plus étroit „lien, donnant la ſœur du Roi François Pre- „mier à Henri. Volſey l'abouche, & lui „fit en particulier ces diſcours, comme „s'ils n'euſſent été encore communiquez à „perſonne qu'à lui ſeul. L'Evêque ſéduit „& trompé, ſe laiſſe aiſément perſuader que „cela ſe pourroit faire, ſi que en plein Con- „ſeil du Roi la bouche des Ambaſſadeurs „n'eſt pas liée en ce qui concerne le bien de „leur Maître, l'Evêque de Tarbes fait une „belle Harangue; & au lieu de demander la „Princeſſe de Galles, fait ouverture du ma- „riage du Roi avec Madame Marguerite de „France, enrichit ſon diſcours d'infinies „fauſſetez & menſonges pour faire que ce „mariage fût trouvé illégitime. Le Roi com- „me ſi c'eût été les premiéres nouvelles qu'il „en eût eu, fait l'étonné, & feint d'être mar- „ri qu'on diſputât de cela. Il ordonna tou- „tefois pour décharger ſa Conſcience coupa- „ble de plus puiſſantes charges que celle-là, „qu'on délibérât un peu ſur ce ſujet, ſe réſol- „vant toutefois en lui-même de paſſer outre, „ſi ceux qu'il avoit auparavant conſulté „étoient fermes en leur opinion.

Il n'eſt pas éloigné de toute ſorte de vrai-ſemblance, comme dit Monſieur Burnet, *qu'un Ambaſſadeur envoyé exprès pour demander une Princeſſe pour le fils de ſon Maître, qui étoit la choſe la plus avantageuſe que la France pût peut-être eſpérer en ce temps-là. Qu'un Ambaſſadeur, dis-je, ſe ſoit laiſſé ſi fort étourdir par un Miniſtre de la Cour où il étoit envoyé, que non ſeu-*

seulement il ait supprimé le sujet de son Ambassade, mais encore qu'il ait offert la sœur du Roi son Maître sans aucunes nouvelles instructions, & exposé ainsi cette Princesse à être refusée publiquement en la présentant avec éclat au Roi d'Angleterre. Cela auroit été bon si Volsey avoit proposé à l'Evêque de Tarbes de négliger le point essenciel de son Ambassade, mais il trompa ce Prélat par un plus subtil artifice. Il lui fit accroire que le mariage de la Princesse d'Angleterre avec le fils de France étoit une affaire faite, & qui ne souffroit aucune difficulté : mais qu'au lieu d'une seule alliance il en falloit faire deux, & marier Henri VIII. avec la sœur de François Premier. Que les deux Cérémonies s'en feroient en même temps ; & que de la maniére dont sa Majesté Angloise étoit disposée, il n'y avoit qu'à lui proposer la chose pour en obtenir la conclusion. L'Evêque de Tarbes fit alors ce qu'auroit fait tout autre Ambassadeur en sa place, dans un temps où le pouvoir qu'on donnoit aux Ministres envoyez dans les Cours Etrangéres n'étoit pas à beaucoup prés si limité qu'il l'est aujourd'hui. Il sçavoit que le Roi d'Angleterre penchoit beaucoup plus du côté de l'Espagne que de celui de la France. On lui presentoit une occasion singuliére de faire changer d'inclination sa Majesté Angloise ; & il l'accepta parce qu'il crût que s'il avoit eu le loisir de consulter là-dessus le Roi son Maître, sa Majesté lui auroit ordonné d'agir com-

me il l'entendroit. Ce fut pour cela même que la Cour de France bien loin de l'en punir, le nomma depuis pour la dignité de Cardinal. Il faut bien qu'il ait découvert lui-même les particularitez dont on vient de parler, puiſque Florimond de Raimond les débite d'une maniére ſi certaine, qu'il ne s'imagine pas qu'on les puiſſe conteſter. De plus *ſi cette Hiſtoire n'eſt conforme ni à la maniére dont on uſe chez nos Rois, ni à la conduite ordinaire des Ambaſſadeurs des Princes de l'Europe*, elle l'eſt entiérement à la maniére dont on uſoit en France dans le ſiécle paſſé, & cela me ſuffit. Je le prouve par deux exemples tout à fait célébres. Le premier arriva au commencement du Régne de Henri Trois, & ſur la fin de l'année mil cinq cens ſoixante-quatorze. Sa Majeſté Trés-Chrêtienne envoya Monſieur d'Eſpeces Ambaſſadeur en Pologne, & ordonna à Monſieur de Chiverni de dreſſer ſon inſtruction. D'Eſpeces arrivé en Pologne, trouva les affaires ſi éloignées de l'état où la Cour de France avoit crû qu'elles fuſſent, qu'il auroit tout gâté s'il eût ſuivi ſon inſtruction. Il s'en donna bien de garde. Il fit tout le contraire; & Henri III. au lieu de lui en ſçavoir mauvais gré, l'en récompenſa. Le ſecond exemple eſt ſous le Régne de Henri IV. en mil cinq cens quatre-vingt-onze. Ce Prince envoya le Vicomte de Turenne en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire aux Princes Proteſtans d'Allemagne, pour les engager plus fortement dans ſes intérêts. Turenne

non

non seulement n'executa rien de ce que son Maître lui avoit ordonné, mais encore il est certain qu'il fit le contraire. Cependant Henri IV. ne lui en fit pas un plus mauvais accueil à son retour, & ne l'en tint pas moins au nombre de ses Confidens.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

IL assure que lorsque le Cardinal Wolsey alla en France, il avoit ordre de consulter les Universitez sur le divorce, dont il s'agissoit entre leurs Majestez Angloises, mais que le changement des affaires d'Italie fit révoquer ce Prélat, qui vécut à Londres dans l'étrange embarras où l'on entre, quand on s'est attiré par son imprudence de trés-dangereuses affaires, dont on ne peut se dispenser, sans être disgracié. Il se voyoit entiérement frustré de l'esperance qu'il avoit euë de marier le Roi à la Duchesse d'Alençon, en apprenant que le Roi son Maître aimoit Anne de Bolen, jusqu'à la vouloir épouser. C'est un malheur pour un Auteur d'avoir trop souvent ouï parler d'Histoire, & de n'en avoir pas assez lû : l'une de ces choses le remplit de confiance, & l'autre l'expose à commettre une infinité de fautes. Nôtre Auteur a entendu dire qu'Henri consulta plusieurs Universitez : mais ne sçachant où placer cela, il s'est imaginé que c'est la premiére chose qu'il avoit entreprise, dés qu'il pensa au divorce. Mais c'est ce qui ne lui vint en l'esprit qu'aprés deux ans de pour-

suite dans la Cour de Rome, lorsqu'il vit qu'on n'avoit autre dessein que de tirer l'affaire en longueur, & se moquer de lui. C'est sur cela qu'il embrassa la voye de consulter les Universitez. Tout ce que M. Varillas dit ici est fondé sur cette erreur commune, que Volsey ne sçavoit pas que le Roi aimât Anne Bolen, dont j'ai suffisamment démontré la fausseté.

RE'PONSE.

JE passe sous silence le galimathias que M. Burnet me fait ici commettre faute de rapporter mes propres termes, en me faisant dire que l'on ne peut se dispenser de l'embarras de ses affaires sans être disgracié. Ceux qui me lisent sçavant assez que c'est là le défaut du stile que j'évite avec le plus de soin. Je me contente donc de remarquer que M. Burnet se contredit encore à mon égard, & que si selon lui *j'ai plus ouï parler d'Histoires que je n'en ai lû*, je n'ai pû m'attacher à copier trop exactement Sander, & si j'ai copié trop exactement un Auteur si méchant, selon lui, qu'est Sander, j'ai plus lû d'Histoires que je n'en ai ouï parler. Mais pour lui montrer que je n'ai point écrit par ouï dire les particularitez qu'il reprend, les voici dans Florimond de Raimond page six cens vingt-quatre. Elles contiennent d'une maniére si décisive ce que j'ai dit, que cet Auteur ne s'imaginoit pas qu'il dût venir quatre-vingt ans aprés lui un M. Burnet, qui les révoquât en doute.

"Henri

Henri VIII. délégue auſſi-tôt le Cardinal " Wolſey & deux Collégues avec trois cens " mille écus vers France. Il donne de par- " ticuliers mémoires à Wolſey de parler au " Roi François Premier du divorce, & du " mariage de la ſœur du Roi avec lui. Wol- " ſey content au poſſible de cette légation " paſſe la mer: mais ſejournant quelque jour " à Calais, il reçût un paquet du Roi Hen- " ri par lequel il lui mandoit de ne par- " ler point du Mariage de Madame Mar- " guerite, mais ſeulement du reſte. Wol- " ſey voyant que ce qu'il deſiroit le plus lui " étoit défendu, & que la commiſſion de " propoſer ce mariage qu'il deſſeignoit faire " pour s'obliger le Roi Trés-Chrêtien afin de " s'en ſervir contre l'Empereur, en fut ex- " traordinairement marri. Il continua tou- " tefois ſon voyage, qui réüſſit ſelon le vou- " loir du Roi comme nous dirons ci-deſſous. "

J'avois juſqu'à preſent évité de redire les maniéres honteuſes dont Henri VIII. eſſaya de corrompre les Univerſitez, & les Docteurs qui y avoient acquis de la réputation. Je m'en abſtiens encore; & quoi que Monſieur Burnet m'y contraigne, je convie le Lecteur de me ſoulager de cette peine, en reliſant le paſſage de Florimond de Raimond que j'ai rapporté en une autre occaſion dans les pages 171. 172. 173. 174 & 175. auſſi bien eſt-il trop long pour le tranſcrire une ſeconde fois. Et d'ailleurs toutes les voyes directes ou indirectes, bonnes & mauvaiſes, publiques & ſecretes, dont la

Majeſté Angloiſe ſe ſervit pour corrompre toutes les Univerſitez de l'Europe en général, & chacun des Docteurs en particulier, y ſont ſi diſtinctement repreſentées qu'il n'eſt pas poſſible d'y rien ajoûter.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

NOtre Auteur dit que Wolſey traitant un jour un grand nombre d'Evêques, le Roi l'ayant ſçû l'alla voir l'aprés-dinée & fit lire en preſence des Conviez un écrit contre ſon mariage avec la Reine. Que l'Aſſemblée ne l'approuva pas tout à fait, mais qu'elle eut la complaiſance de dire, que ſi ce qu'il contenoit étoit veritable, Sa Majeſté pourroit bien n'être pas ſans ſcrupule. Cette circonſtance ſeroit trop importante, ſi elle étoit vraye pour l'avancer de la ſorte, ſans eſſayer de la rendre vrai-ſemblable par quelque citation: mais elle eſt trés-certainement fauſſe, puis que pour montrer combien les ſcrupules du Roi avoient de fondement, on produiſit devant les Légats, un écrit ſigné de tous les Evêques d'Angleterre, excepté Fiſcher, où ils deſapprouvoient le mariage du Roi avec Catherine.

RE'PONSE.

JE demeure d'accord avec M. Burnet *que cette circonſtance eſt importante:* Mais s'il ne s'agit que *de la rendre vrai-ſemblable par une*

une citation authentique, j'ai de quoi le contenter. Voici ce que dit Florimond de Raimond page six cens vingt-sept. Un jour " comme le Roi étoit chez le Cardinal Volsey, " on lût un libelle diffamatoire contre la Séré- " nissime Reine, & contre son mariage, car " chacun en faisoit à sa poste. Les Evêques " lesquels étoient presens n'oserent dire autre " chose, sinon que selon les raisons qu'il " alleguoit, le Roi pouvoit bien en son " ame avoir quelque scrupule. C'est la fa- " çon des Courtisans qui aiment mieux que " tout se perde, que si disant la verité aux " Princes ils avoient perdu quelque chose. " Voilà donc de ce côté-là ma sincérité à couvert. Mais Monsieur Burnet prétend d'un autre côté que *la même circonstance est très-certainement fausse*, & le prouve par une raison capable de faire pitié à ceux qui l'examineront de prés. Il dit que Henri *pour montrer combien son scrupule avoit de fondement, produisit devant les Légats un Ecrit signé de tous les Evêques d'Angleterre, excepté Fischer, où ils desapprouvoient le mariage du Roi avec Catherine.* Je pourrois objecter à M. Burnet, que l'écrit dont il parle n'avoit pas été signé de tous les Evêques excepté Fischer, puis qu'il ne l'étoit pas de ceux que l'on appelloit alors Avocats de la Reine, autrement il seroit vrai de dire qu'ils auroient signé le pour & le contre tout ensemble, & par conséquent leur témoignage n'auroit pas été recevable : outre que le passage du Cardinal Polus cité par Florimond de Raimond

que j'ai déja rapporté, montre manifeſtement le contraire. Mais ce n'eſt pas là que je m'arrête. Je vais plus loin, & je prétens que la raiſon de Monſieur Burnet fait pour moi, au lieu de me nuire; puis que perſonne ne trouvera étrange que des Prélats Anglois qui avoient eu d'abord pour leur Roi la complaiſance de lui dire qu'il pouvoit n'être pas ſans ſcrupule, ayent depuis appuyé le fondement de ce même ſcrupule; & cela eſt ſi vrai que ſi aprés avoir commencé par une lâcheté, ils euſſent continué par une généreuſe hardieſſe il y auroit eu lieu de s'en étonner. Il y a donc plus de vrai-ſemblance & même de verité dans le fait que j'ai rapporté, qu'il n'y en a dans le fait contraire de M. Burnet.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

NOtre Auteur ajoûte que le Conſeil d'Etat témoigna plus de fermeté, & ſe mit en devoir d'avertir le Roi que ſa Maîtreſſe n'étoit pas ſi chaſte qu'il la croyoit. Un de ceux qui le compoſoient nommé Thomas Viat, avoüa à un de ſes Collégues qu'il avoit reçû d'Anne Boleyn les derniéres faveurs, & conſentit qu'il en avertit le Roi. Il paſſa même plus avant, car ayant ſçû que ſa Majeſté n'en vouloit rien croire, il offrit de faire voir ce qu'il diſoit. Le Duc de Suffolk s'étant chargé de faire cette propoſition au Roi, bien loin d'en étre

être écouté favorablement, cela fut cause que Viat fut disgracié, & qu'Anne Boleyn fut dés-lors à couvert de semblables accusations. On pourroit pardonner à Sanders qui avoit peu de connoissance du monde, de débiter des Histoires ridicules: mais il n'est pas pardonnable à nôtre Auteur d'écrire d'une manière aussi éloignée de toute apparence, que s'il avoit passé sa vie dans un desert. Ceux qui connoissent un peu le cœur de l'homme, ne sçauroient se persuader que Viat ait voulu si cruellement trahir Anne Boleyn, ou s'exposer soi-même à faire au Roi une semblable découverte. Il est bien plus naturel de penser qu'un homme assuré de la faveur d'une jeune Dame, tâcheroit plûtôt de contribuer à la fortune de cette Dame que de la ruiner, parce que par là il s'éleveroit lui-même. Il faudroit encore que le Roi dont le naturel impérieux avoit beaucoup de penchant à la jalousie, eût été fait tout autrement que le reste des hommes, pour refuser l'éclaircissement qu'on lui proposoit. Outre cela lors qu'il s'agit de découvrir à un Prince des intrigues secretttes qui lui doivent donner de la jalousie, on ne commence pas à en parler en plein Conseil & l'on ne fait pas des députations pour cela. On ne pourroit souffrir une conduite si grossiére même dans un Roman; mais comme il ne paroît point que Viat ait été du Conseil Privé avant la fin du Régne d'Henri VIII. on sçait aussi qu'il n'a jamais été disgracié, mais qu'il a été employé en des Ambassades étrangéres jusqu'à la fin de sa vie.

RE-

REPONSE.

IL n'eſt pas beſoin que je copie Sanders, puiſque Monſieur Burnet avouë de bonne foi qu'il eſt ici contre lui, mais en voici un ſecond où j'ai pris ce que j'ai avancé. C'eſt Florimond de Raimond, page ſix cens vingt-ſix. Il n'y avoit nul dans l'Angleterre des hommes bien ſenſez qui ne déteſtât ce Mariage. Le Conſeil du Roi s'aſſembla; & comme étant de leur charge de repreſenter au Roi ce qui préjudicioit tant à l'Etat, ils ſe délibérerent de l'avertir de la mauvaiſe vie d'Anne, & avant cela ils s'en voulurent informer. Il y eut lors un des plus grands Palatins qui ſe nommoit Thomas Viat, lequel voyant qu'on en faiſoit enquête, confeſſa avoir poſſedé entiérement Anne de Boulen, avant qu'il ſçût rien du deſſein du Roi. Ceux du Conſeil inſtruits de la diſſolution de cette femme le remontrent au Roi, & lui repreſentent les preuves qu'ils avoient de ſa lubricité, & même ce que le Seigneur Viat avoit dit librement. Le Roi prévenu d'un extrême amour qui ravit la connoiſſance de ce qui eſt le plus connu, leur répondit qu'il croyoit bien que tout ce qu'ils diſoient ne partoit que d'une bonne volonté, & toutes ces officieuſes recherches de l'affection qu'ils avoient au bien public, mais qu'il croyoit que tout le reſte étoit des inventions des malicieuſes ames, qui vouloient trou-

troubler son dessein, & la paix de son Etat, " & qu'il étoit trés-assûré qu'Anne de Boulen " étoit fort vertueuse & fort chaste. Qu'il n'a- " voit trouvé rien de plus ferme qu'elle en " toutes les femmes qu'il avoit tentées. Le " Palatin Viat voyant qu'on ne lui ajoûtoit " foi, dit à quelques Sénateurs du Conseil que " si le Roi l'avoit pour agréable, il feroit voir " à Sa Majesté une partie de tout ce qu'il di- " soit, où il connoîtroit le peu d'assurance " de la fidélité d'Anne, car elle aimoit Viat " passionnément. Le Duc de Suffolk l'ayant " rapporté au Roi, le Roi se courouça, & " chassa de sa Cour Viat, & raconta tout à " Anne, qui cauteleuse & fine pallia si bien " & plâtra son forfait, que le Roi le crût " moins que jamais. Je croyois que Monsieur " Burnet réfuteroit ces deux témoignages au- " thentiques par deux autres témoignages de " même force, & qu'il étalleroit là-dessus la " profonde connoissance qu'il dit avoir de " l'Histoire : mais il se contente d'y répondre " par des conjectures si foibles, qu'elles ne " sçauroient l'être davantage. "

La premiére est que *ceux qui ont tant soit peu de connoissance du cœur de l'homme, ne sçauroient se persuader que Viat ait voulu si cruellement trahir Anne de Boulen, ou s'exposer soi-même à faire au Roi une semblable découverte. Qu'il est bien plus naturel de penser qu'un homme assuré de la faveur d'une jeune Dame, tâcheroit plûtôt de contribuer à la fortune de cette Dame que de la ruïner, parce que par là il s'éleveroit lui-même.* Et moi je soûtiens au contrai-

traire que *ceux qui ont tant ſoit peu de connoiſſance du cœur de l'homme*, ſe perſuaderont aiſément que l'amour d'Anne de Boulen pour Viat étant trés-forte, & n'y ayant rien au contraire de plus foible que celle de Viat pour Anne de Boulen, ce Conſeiller d'Etat crût que ce qu'il devoit à ſon Souverain l'obligeoit à lui révéler un ſecret qu'il croyoit capable de le détourner de la plus grande faute qu'il commit durant ſon Régne ; vû principalement que ſi l'avis qu'il donna eût été bien reçû, ſa fortune auroit été incomparablement plus élevée qu'elle ne l'étoit ; & que s'il eût favoriſé le parti d'Anne de Boulen, cette Dame aprés être devenuë Reine n'auroit pas manqué de ſe défaire d'un homme qui pourroit la perdre quand il lui plairoit dans l'eſprit du Roi, en l'avertiſſant qu'il avoit couché avec elle.

La ſeconde conjecture de M. Burnet eſt *qu'il faudroit encore que le Roi dont le naturel impérieux avoit beaucoup de penchant à la jalouſie, eût été fait tout autrement que le reſte des hommes, pour refuſer l'éclairciſſement qu'on lui propoſoit* ; & moi je dis que Monſieur Burnet n'a pas pénétré fort avant dans les ſecrets du cœur humain, puiſqu'il ſoûtient que les naturels impérieux ſont les plus ſujets à la jalouſie. Il paroît par l'expérience de tous les ſiécles qu'ils le ſont le moins, & que ce ſont les défians & les timides qui le ſont le plus. S'il avoit lû les Auteurs Italiens, il y auroit trouvé que les affections violentes qui tendent à la joüiſſance, ne ſont pas d'ordinaire jalouſes.

louſes juſqu'à ce qu'elles y ſoient parvenuës ; & ſans ſortir de nôtre ſujet le même Henri VIII. qui avoit refuſé de croire tout ce qu'on lui avoit dit de l'impudicité d'Anne de Boulen avant qu'il l'eût épouſée, le crût ſi fortement aprés, qu'il lui fit trancher la tête pour cela.

La troiſiéme conjecture de M. Burnet eſt fondée ſur ce que, quand *il s'agit de découvrir à un Prince des intrigues ſecrettes qui lui doivent donner de la jalouſie, on ne commence pas par en parler en plein Conſeil : Que l'on ne fait pas des députations pour cela, & qu'on ne pourroit ſouffrir une conduite ſi groſſiére même dans un Roman.* Cela eſt veritable lors que les intrigues d'amour des Souverains n'ont point été au préjudice de leur Etat, & de la Religion établie dans le même Etat. Mais lors que ces ſortes d'amourettes ont fait apprehender la ruïne de l'un ou de l'autre, on ne s'eſt pas contenté de travailler à les déconcerter en ſecret, on la fait en public ; & pour ne pas ſortir de l'Hiſtoire d'Angleterre, M. Burnet n'oſeroit diſconvenir que les Calviniſtes Anglois firent tous leurs efforts juſqu'à prendre les armes pour empêcher le Mariage de Marie d'Angleterre avec le Prince d'Eſpagne, par le ſeul motif qu'ils apprehendoient que ce Prince ou ſa Poſtérité n'abolît leur Secte.

La derniére conjecture de M. Burnet eſt *qu'il ne paroit point que Viat ait été du Conſeil Privé du Roi avant la fin du Régne de Henri VIII. Qu'on ſçait auſſi qu'il n'a jamais été diſgracié, mais qu'il a été employé en des Ambaſſades Etran-*

Etrangéres juſqu'à la fin de ſa vie. Mais il y a ici deux fautes ſignalées de M. Burnet. L'une *qu'il ne paroît point que Viat ait été du Conſeil Privé juſqu'à la fin du Régne de Henri VIII.* cependant Florimond de Raimond, comme je viens de le montrer, le ſoûtient en termes exprés. L'autre *que Viat ne fut pas diſgracié, parce qu'il finit ſa vie dans les Ambaſſades Etrangéres*; & moi je conclus au contraire qu'il faut de néceſſité qu'il ait été diſgracié, puis qu'il finit ainſi ſes jours; & ma raiſon eſt que les places dans le Conſeil étroit ſont des récompenſes des Ambaſſades chez les Etrangers, bien loin que ces Ambaſſades ſoient des récompenſes pour avoir été dans le Conſeil étroit. Ainſi Viat devenoit, ſelon M. Burnet, beaucoup au deſſous de ce qu'il avoit été; & puis que le même M. Burnet n'apporte aucune cauſe de ce changement, il juſtifie ce que j'ai dit aprés Florimond de Raimond, que Viat fut diſgracié pour avoir voulu deſabuſer à contre-temps le Roi ſon Maître.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

Monſieur Varillas aſſure qu'Anne de Boulen ayant eſſayé en vain d'engager le Chevalier Thomas Morus à plaider ſa cauſe. Comme elle vit qu'il étoit à l'épreuve de toute corruption, elle fut contrainte de ſe ſervir du Canoniſte Gardiner que l'on fit Secretaire d'Etat à ce deſſein, & que l'on envoya en Ambaſſade à Rome

me avec le Lord Briam, qui y scandalisa tous les gens de bien par la dissolution de ses mœurs : Que ce Seigneur eut l'impudence d'assurer que la Reine ne demandoit pas mieux que d'être séparée de son mari, & qu'elle avoit dessein de se confiner tout à fait dans le Monastére, où elle passoit la meilleure partie de sa vie : Qu'il promit des choses fort avantageuses au Pape, en cas qu'il voulût accorder le divorce au Roi d'Angleterre. Nôtre Auteur s'étend beaucoup sur les loüanges de Thomas Morus, & puis qu'il l'estime d'une si grande sincérité, il faut qu'on l'avertisse, que Morus a esté l'un de ceux qui ont approuvé le divorce. Entre ses œuvres que ses propres parens firent imprimer sous le Régne de Marie, on trouve une Lettre adressée à Cromwel, où il approuve le dessein du Roi de répudier Catherine. Il témoigne qu'il espéroit que le Roi obtiendroit ce qu'il souhaitoit pendant qu'on poursuivoit l'affaire à la Cour de Rome ; & qu'on s'appuyoit sur quelques formalitez, que l'on disoit n'avoir pas été observées dans la Bulle. La plûpart des Universitez & des Sçavans de l'Europe s'étant déclarez pour le divorce, quatre ans aprés que l'on eût commencé à en parler, Morus étant Chancelier se transporta dans la Chambre des Communes, & y fit lire ces décisions. Il dit qu'il souhaitoit que les Membres de cette Assemblée rapportassent chez eux ce qu'ils avoient vû & oüi : à quoi il ajoûta en propres termes qu'alors tout le monde verroit clairement que le Roi n'avoit pas entrepris cette affaire pour satisfaire son caprice & sa passion, mais pour la décharge de sa conscience. On le fit Chancelier

aprés

aprés la diſgrace de Volſey, & il exerça cette éminente Charge pendant environ trois ans, ce qui eſt une marque évidente qu'alors il ne s'oppoſoit point au divorce. Il ne commença à ſe dégouter de la Cour, que lors qu'il vit que le Roi étoit ſur le point de rompre avec le Siége de Rome. Ainſi il auroit approuvé le divorce, ſi on eût pû obliger le Pape à le permettre, mais il ne trouvoit pas bonne la voye dont le Roi ſe ſervit pour répudier Catherine. M. Varillas n'eſt pas plus heureux dans ce qu'il dit en ſuite de la maniére dont on négocia cette affaire, puis que ce ne fut pas Gardiner qu'on envoya le premier à Rome pour la traiter. Ce fut Knight qui étoit alors Secretaire d'Etat, qu'on employa, car pour Gardiner, il ne le fut que vers la fin de cette négociation. On ne l'envoya point à Rome avec Brian. Brian n'étoit point Lord, mais ſeulement Chevalier, & il y avoit un an qu'on avoit commencé de pourſuivre cette affaire à Rome lors qu'il y fut employé: de ſorte qu'il ne pouvoit pas tromper le Pape, en lui faiſant entendre que la Reine ſouhaitoit le divorce. Jamais encore les Ambaſſadeurs d'Angleterre ne dirent que la Reine ſouhaitoit d'entrer dans un Monaſtére, pour obtenir plus aiſément ce qu'ils demandoient. Ce fut au contraire une penſée du Pape, qui crût que ſi on pouvoit perſuader cela à la Reine, ce ſeroit le meilleur moyen de ſortir d'une affaire ſi embaraſſée. C'eſt pourquoi il donna ordre à ſon Légat le Cardinal Campége, de donner ce conſeil à cette Princeſſe. Pour ce qui regarde la diſſolution des mœurs de Brian, il faudroit qu'elle eût été bien grande,

pour

pour cauſer du ſcandale à Rome en ce temps-là. Comme je ne ſuis pas aſſez aſſuré de la vertu de Brian, je ne m'attacherai pas à le juſtifier : mais il n'auroit pû ſe conduire d'une maniére plus malhonnête que Campége fit en Angleterre, lors qu'il y vint en qualité de Légat, puis qu'il ſcandaliſa la Cour même par ſes déréglemens.

RE'PONSE.

MOnſieur Burnet m'impute à ſon ordinaire des termes dont je ne me ſuis point ſervi, en me faiſant dire que Thomas Morus ne voulût pas plaider la cauſe du divorce. Je n'ai pas inventé les faits que le même M. Burnet m'attribuë ici, non plus que les précédens. Florimond de Raimond les a avancez long-temps avant moi dans les pages ſix cens vingt-ſept & ſix cens vingt-huit. Henri VIII. envoya chercher Thomas Morus qui n'étoit que Conſeiller du Roi, & fut « depuis Chancelier d'Angleterre, lequel étoit « fort eſtimé, & à cette occaſion Henri deſiroit « le gagner. Il le fait conferer avec Foxe Re- « cteur du Collége en l'Univerſité de Cam- « brige. Morus ſoûtenoit que ce divorce ne ſe « pouvoit accomplir : le Docteur Foxe au « contraire. Tellement que le Roi voyant « que Morus ne vouloit point favoriſer ſa cau- « ſe, il tâcha à le corrompre par argent, mais « tout fut inutile contre l'intégrité de ce grand « Perſonnage. Le Roi voyant qu'il n'avan- « çoit rien en Angleterre, voulut tenter une « autre voye pour parvenir à ſon attente. «

Il

„ Il envoye Etienne Gardinier, Docteur és „ Loix, qui avoit été ſeulement lors fait Se- „ cretaire du Roi avec François Briam vers „ le Pape, avec charge de ſe conjoüir avec Sa „ Sainteté de ſa delivrance ; & lui propoſer „ d'entrer en Alliance avec le Roi de France „ contre l'Empereur, pourvû qu'il déclarât le „ divorce entre lui & la Reine Catherine, à „ cauſe du Mariage illégitime trop legére- „ ment confirmé par le Pape Jules Second. „ Que cela réüſſiroit au contentement de cet- „ te Princeſſe, laquelle étoit ſi pie & religieu- „ ſe, qu'elle ne deſiroit que ſe renfermer dans „ un Cloître, comme celle qui mépriſoit & „ ne tenoit compte de toutes les Royautez du „ monde. Et qu'ainſi il plût à Sa Majeſté „ commettre pour Juges les Cardinaux Cam- „ pége & Volſey ; & que ſi cela ſe faiſoit, le „ Roi Henri ſoudoyeroit quatre mille hom- „ mes de pied pour la garde de Sa Sainteté, „ que tant de Princes regardoient de mauvais „ œil & tâchoient à le perdre, & dans la page „ 625. Un jour le Roi demandoit à un Cheva- „ lier de la Race des Boulens nommé Briam, „ quelle offenſe s'étoit que d'abuſer de la me- „ re & puis de la fille, c'eſt tout de même, dit „ l'autre, que de manger la poule & puis ſon „ poulet. Ce Briam étoit un des plus diſſolus „ hommes qui fuſſent entre les Courtiſans, „ qui faiſoient à qui ſeroit plus méchant. Auſ- „ ſi l'appelloit-on le Lieutenant d'Enfer.

Quant à ce que M. Burnet ajoûte que Morus étoit bien de l'avis du divorce, mais non pas de faire Schiſme pour cela, il me paroît que

que cette distinction est trop Métaphysique pour un Historien : outre que si ce Chancelier d'Angleterre étoit homme d'esprit comme l'on n'en oseroit disconvenir, il étoit trop bien informé des affaires de son temps pour ne pas prévoir que le divorce attireroit infailliblement le Schisme dans l'Angleterre, & pour ne pas le désapprouver quand il n'en auroit point eû d'autre raison que celle-là. D'ailleurs non seulement aucun Auteur Catholique n'a parlé du sentiment que M. Burnet attribuë à Morus : mais de plus ils ont tous écrit le contraire, & je ne vois pas que j'aye dû leur préférer l'unique M. Burnet. L'Auteur de la vie de Morus l'a faite avec tant d'exactitude, qu'il n'oublie pas la moindre de ses actions tant soit peu considérables ; jusques-là qu'il raconte fort au long que ce grand Personnage s'appliquoit tellement à vuider les affaires de la Chancellerie, qu'il se trouva un jour qu'il n'y en restoit plus aucune, de quoi Morus voulut conserver le souvenir à la Postérité par une Inscription. Il n'est pas croyable que cet Auteur eût oublié que Morus avoit été de l'avis du divorce s'il l'eût sçû : cependant il ne pouvoit l'ignorer, puis que les Ouvrages de ce Chancelier avoient été déja imprimez. La seule preuve qu'apporte M. Burnet pour appuyer son Paradoxe est tirée *d'une Lettre de Morus adressée à Cromwel, que ses parens firent imprimer sous le Régne de Marie, où il approuve le dessein du Roi de répudier Catherine*, mais cette preuve est pitoyable. Il ne dit pas que les parens de Morus firent imprimer

mer cette Lettre avec la permission de la Reine Marie ; & de fait il ne l'oseroit dire, puis que cette Princesse n'avoit garde de permettre l'édition d'une Lettre qui tendoit à la faire passer pour bâtarde. Il dit seulement que *l'impression s'en fit sous son Régne* ; & je lui demande en bonne conscience si les satires contre Elisabeth qui parurent en Angleterre sous son Régne, & celles qui parurent en France sous Henri III. contre lui-même, sont des preuves authentiques de la verité des choses qu'elles contiennent.

M. Burnet dit *que ce ne fut pas les Ambassadeurs Anglois qui dirent au Pape que la Reine Catherine vouloit être Religieuse : mais que le Pape se l'imagina, & en écrivit au Légat.* Il confond ici tellement le vrai avec le faux, qu'il faut beaucoup d'attention pour les démêler. Il est faux que les Ambassadeurs n'en parlérent point au Pape, & que Sa Sainteté se l'imagina d'elle-même : mais il est vrai qu'ensuite de cela elle fut trompée par les mêmes Ambassadeurs. Florimond de Raimond l'assûre, page six cens vingt-huit. „ Le Pape Clément Septiéme trop debonnai„re, & Clément à l'endroit de ce Roi suivit „ cette opinion, s'assûrant fermement que „ les bruits qu'on faisoit courir, que la Rei„ ne vouloit entrer dans un Couvent fussent „ du tout veritables. Ainsi il déclare Tho„ mas Campége & Thomas Volsey Juges „ en Angleterre. On a déja rapporté le passage du même Florimond, dans lequel il soûtient que Henri VIII. étoit Auteur de ces bruits ;

bruits ; & par conſequent le Pape ne les avoit pas inventez, puiſqu'il les avoit appris des deux Ambaſſadeurs Anglois, qui les avoient ouïs de leur Maître. Florimond de Raimond en parle plus clairement dans les pages ſix cens vingt-neuf, & ſix cens trente. La " Reine Catherine trahie de tous côtez n'a- " voit point ſçû que les Ambaſſadeurs d'An- " gleterre fuſſent allez vers Rome. La " crainte toutefois qu'elle en avoit la fit écri- " re au Pape, le ſuppliant s'il ne deſiroit ſa " ruïne, & perdre la juſtice de ſa Cauſe, " qu'il n'envoyât point des Juges en Angleter- " re ; & ſoudain ſollicita l'Empereur Carles- " Quint de la ſecourir au beſoin, & de ne " la laiſſer point tremper dans ces miſéres, " où la vie lui étoit pire que mille morts, & " que ſon mal ne venoit que du mal qu'on lui " vouloit. Charles-Quint qui delivrant le Pa- " pe s'étoit obligé tout le Collége des Car- " dinaux, dépêche en toute diligence un " Ambaſſadeur vers ſa Sainteté, pour ſe plain- " dre de ce que le Roi d'Angleterre avoit en- " voyé par ſous-main ſans le ſçû de la Reine " ſa femme, en une cauſe où ſon honneur ſe " diſputoit, des Ambaſſadeurs à Rome, " & qu'on avoit délégué des Juges en Angle- " terre, où rien ne ſe fera que ce qui plaira au " Roi. Qu'il eſt preſt d'aſſaillir l'Angleterre " s'il ne lui fait juſtice. Que la ſeule paillar- " diſe a ſemé ces troubles ; & que le Roi " d'Angleterre ne veut répudier ſa femme, " que pour joüir des ſales embraſſemens d'u- " ne femme perduë qu'il aime éperdûment. "

„ Le Saint Pere entendant qu'il avoit été „ trompé par ces Ambaſſadeurs Anglois qui „ lui avoient déguiſé la verité, dépêche quant „ & quant quatre Meſſagers par divers che- „ mins au Cardinal Campége, lui comman- „ dant qu'il ſe rendît en Angleterre le plus „ tard qu'il pourroit. Que lorſqu'il y ſeroit „ arrivé, il tâchât de mettre la paix en ces „ confuſions. Que s'il n'en pouvoit venir à „ bout, qu'il s'efforçât à perſuader à la Rei- „ ne d'entrer en un Monaſtére. Enfin qu'il ne „ donne nulle Sentence ſur le fait du divorce „ qu'il n'eut de plus amples nouvelles de Ro- „ me, & qu'il ne faille pas de garder ce „ Mandement. Depuis ſa Sainteté étant à „ Viterbe, déclara pleinement que s'il ne s'a- „ giſſoit en ce fait de l'injuſtice & du ſcanda- „ le public, qu'il mettroit ſa Perſonne à tous „ les dangers pour ſatisfaire au Roi, mais „ que puiſque toute l'Egliſe y étoit intéreſſée „ qu'il ne pouvoit le favoriſer en ſes deſſeins. „ Le Cardinal Campége arriva le ſept d'O- „ ctobre à Londres; & fut ſoudain conduit „ au Palais du Roi Henri par le Cardinal Vol- „ ſey, où ils diſcoururent long-temps de cet- „ te affaire. Quelques jours aprés le Cardinal „ Campége ſollicita la Reine d'épouſer la „ paix, en ſe dépoſſedant des ennuis qu'elle „ ſentoit tous les jours. Qu'une vie Mona- „ ſtique & retirée lui ſeroit & plus honorable „ & plus plaiſante, que celle en laquelle elle „ mouroit tous les jours au milieu de ſa vie. „ Elle répondit que puiſqu'on penſoit par la „ force à la faire entrer où ſon inclination la

„ pouſ-

pouſſoit aſſez, qu'elle ſe roidiroit davantage, & maintiendroit le Mariage auquel Dieu l'avoit appellée tant qu'elle auroit de vie; & qu'elle récuſoit ſes Juges comme lui étans ſuſpects, & que par menſonges ils avoient été obtenus du Saint Pere. Elle ajoûta que Volſey avoit donné l'entrée à ces déſaſtres, pource qu'on lui avoit fermé la porte à la Papauté, & que l'Empereur Charles ne lui avoit pas été favorable. Cette Princeſſe à qui cela nuiſoit fort, étoit abattuë, & non pas accablée de mille ſortes de malheurs; & la ſeule eſperance qu'elle avoit en Dieu la relevoit de deſſous la grandeur des ruïnes qu'on avoit fait en ſon honneur: la diſgrace du Ciel avec toutes ſes défaveurs ne pouvant rien ôter de ſon courage, & de ſa magnanimité Royale en laquelle elle demeuroit invincible aprés tant de Victoires que ſes Ennemis obtinrent ſur elle, mais non ſur ſa vertu qui demeura ſus pied. Le Cardinal Campége voyant la réſolution de cette généreuſe Princeſſe, l'obſtination du Roi, & l'inclination de Volſey qui plioit aux volontez de ſon Prince, en avertit le Pape, le ſuppliant lui preſcrire tout ce qu'il deſiroit qu'il fit. Le Pape Clement eſperant que Dieu quelque jour y mettroit la main, puis que celles des hommes y profitoient ſi peu, prolongeoit & differoit toûjours. afin que le temps qui bien ſouvent en ces événemens porte un grand coup aux choſes de ce monde y rapportât quelque ſoulagement. Ainſi cette dilation

„ dura ſix mois entiers, du ſept Octobre juſ-
„ qu'au vingt-ſept Mai.

M. Burnet a tort auſſi de s'inſcrire en faux contre les autres particularitez que j'ai priſes du même Florimond de Raimond dont j'ay rapporté les paſſages ; & s'il n'a pas vû cet Auteur, ce n'eſt pas ma faute ; & il devoit avoir appris dans les recherches magiques de Delrio, qu'on ne doit jamais écrire ſur aucune matiére, ſans avoir lû tout ce qui en a été dit auparavant.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

IL dit que le Pape touché de ce que Henri VIII. avoit fait pour lui, réſolut de ſatisfaire ce Prince, autant que la juſtice & la bienſeance le permettroient, & que pour y travailler avec plus de précaution, il ordonna au Cardinal Cajetan d'examiner la queſtion du divorce dans toute ſon étenduë. Que Cajetan en fit un Traité à ſa mode, c'eſt à dire, qu'il y mêla beaucoup de Théologie Scholaſtique. Nôtre Auteur donne là-deſſus un abregé de ce Traité. Il dit que dans la Loi écrite, le Souverain Pontife avoit toûjours eu le droit de déterminer, ſi le mariage entre le frere & la belle-ſœur étoit loüable dans ſa fin & honnête dans ſes circonſtances : Que l'Autorité des Souverains Pontifes n'étoit pas moindre dans la nouvelle : Que le Pape Jules II. avoit pris toutes les précautions requiſes, en diſpenſant le Duc d'Yorc d'épouſer la veuve

veuve du Prince Artus : Que la fin n'en avoit pû être plus loüable, puis que ç'avoit été pour unir les deux puissances de l'Europe, les plus considérables sur mer, dans le dessein d'envoyer leurs flottes bloquer le port de Constantinople, ni les circonstances plus avantageuses à l'Eglise, puis qu'il s'agissoit alors de donner la paix à l'Italie, & d'empêcher l'héritier d'Angleterre de s'allier dans des maisons suspectes d'Héresie ; & qu'ainsi la dispense de Jules ayant été bonne, le mariage d'Henri avec Catherine étoit trés-valable, & l'autorité de Clement VII. ne s'étendoit pas en ce point jusqu'à separer ce que Dieu avoit joint. M. Varillas cite aprés cela en marge avec sa confiance ordinaire la consultation de Cajetan, & dit que cet écrit fortifia le Pape dans la résolution de ne rien accorder aux Ambassadeurs d'Angleterre.

J'ai donné de si fortes preuves de la fausseté de cette particularité, que je ne croi pas que les mouvemens les plus violens de la Religion de M. Varillas y puissent résister. Le Pape accorda la Dispense sur la premiére demande que l'on en fit ; & consulta seulement avec quelques Cardinaux touchant la maniére dont on la devoit coucher. Aprés cela il envoya une personne en Angleterre, & promit qu'il feroit non seulement ce que le Droit & la Justice permettoient, mais qu'il accorderoit encore en faveur du Roi tout ce qu'il pouvoit accorder, en vertu de la plenitude du pouvoir dont les Papes sont revêtus. Il proposa aussi un moyen qui pourroit faciliter le succés de cette affaire, c'est si le Roi étoit pleinement persuadé en sa conscience, qu'il

pouvoit légitimement répudier la Reine, & se marier à une autre, dont il croyoit qu'aucun Docteur ne pouvoit mieux juger que le Roi, auquel cas le Pape pourroit confirmer ce qu'il feroit. L'artificieux Pontife croyoit qu'il seroit moins odieux de confirmer ce qui seroit fait, que d'autoriser Henri à faire ce qu'il souhaitoit. En un mot ce Pape laissa croire à Henri, qu'il ne lui refuseroit rien, pendant qu'il s'imagina que cette conduite obligeroit l'Empereur d'accorder à la Cour de Rome ce qu'elle desiroit. Pour ce qui regarde le sentiment du Cardinal Cajetan, je suis presentement en un lieu où je ne puis trouver ses œuvres, de sorte que je n'oserois rien assurer de positif en cette occasion : mais autant que je puis m'en ressouvenir, Cajetan n'a rien écrit sur ce sujet. Il n'a parlé du divorce, que dans le corps de sa Théologie Scholastique, qu'il avoit publié long-temps avant que cette affaire commençât, & où il a avancé une opinon nouvelle, touchant la défense de se marier dans des degrez, dans lesquels l'Eglise avoit toûjours crû par une Tradition constante qu'on ne le pouvoit faire sans violer des Loix Morales. Il soûtient que ces défenses n'étoient que positives : qu'elles n'obligent point les Chrétiens ; & par consequent qu'il n'y avoit presentement aucunes Loix contre les mariages contractez en ces degrez, que celles de l'Eglise dont le Pape peut dispenser. Dans tous les écrits composez sur le divorce de Henri que j'ai vûs, on cite l'autorité de Cajetan, comme un sentiment publié depuis long-temps, & non comme une Consultation faite exprés sur ce sujet. Je me souviens encore d'a-

d'avoir lû dans la vie de ce Cardinal, que dans les Conférences qu'il eut avec Luther, il se sentit si foible dans la connoissance de l'Ecriture, qu'au lieu qu'auparavant il s'étoit entièrement appliqué à l'étude de la Scholastique, il s'adonna tout à fait à l'étude de l'Ecriture, où il rëüssit admirablement, pour un homme qui n'avoit aucune intelligence des Langues Originales. Mais quoi que je ne puisse présentement consulter son traité, touchant les degrez permis à l'égard du mariage, l'idée qui me reste de la manière solide dont il écrit, me persuade qu'il ne peut pas avoir parlé aussi impertinemment, que le représente nôtre Auteur. Il n'y a aucun homme de sens, qui puisse dire que le Souverain Sacrificateur des Juifs pût dispenser un frere d'épouser la veuve de son frere en quelque cas; puis qu'on sçait que si un homme mouroit sans enfans, son frere ou son plus proche parent pouvoint épouser sa veuve, par une dispense que sa Loi donnoit, & non par une dispense du Souverain Prêtre.

Pour s'imaginer que les Rois d'Angleterre & d'Espagne vouloient s'unir ensemble pour aller bloquer le Port de Constantinople avec leurs flottes, il faut avoir aussi peu de connoissance de l'Histoire que M. Varillas. On sçait qu'alors les Princes n'entretenoient pas des flottes de Vaisseaux de Guerre; mais que lorsqu'ils en avoient besoin, ils étoient obligez de loüer des Vaisseaux Marchands. Le blocus du Port de Constantinople étoit une entrepriſe trop hardie pour ce temps-là, & il n'y a pas même de l'apparence qu'on en ait jamais eu seulement la pensée.

L'autre fin que M. Varillas dit qu'on s'étoit propoſée, ſçavoir la paix de l'Italie, comme il s'agiſſoit de l'intérêt du Pape, étoit une choſe à laquelle la Cour de Rome auroit tout ſacrifié. Néanmoins il ne garde point ici le caractére de Jules II. qui accorda la Diſpenſe, & ſous le Pontificat de qui l'Italie fut broüillée par des guerres continuelles; & il ne paroît pas que le Mariage d'Henri eut aucun rapport avec la paix d'Italie, à moins qu'il ne fût extrémement éloigné. La raiſon qu'on ajoûte ſçavoir d'empêcher qu'il ne s'alliât avec quelque famille ſuſpecte d'Héréſie, eſt contre toute ſorte de verité & de vrai-ſemblance. Il ſemble que M. Varillas avoit dans l'eſprit l'état preſent de l'Europe, lorſqu'il écrivoit cela: mais il eſt impoſſible que Cajetan ait écrit rien de ſemblable, car en 1503. il n'y avoit aucune famille en Europe ſuſpecte d'Héréſie. Ainſi tout ce raiſonnement n'eſt qu'une pure fiction de l'imagination creuſe de nôtre Auteur, qui découvre ainſi le peu de connoiſſance qu'il a de l'Hiſtoire, & le peu de ſoin qu'il prend de méditer les matiéres qu'il traite.

RE'PONSE.

SI M. Burnet n'a pas vû la conſultation du Cardinal Cajetan au Pape Clement VII. il ne doit pas s'en prendre à moi, puis qu'elle eſt imprimée entre les Opuſcules de ce Prélat dans les Païs-Bas où il eſt, c'eſt à dire, à Anvers en 1612. par Jean Keerbege. J'en tranſcris ici le chapitre neuf que j'ai tiré de l'exemplaire de la Bibliotéque du

du grand Couvent des Jacobins à Paris, parce qu'il sert à ma justification. Voici comme parle ce Cardinal, qui passoit pour le plus docte du sacré College.

Universa autem divina lege perspecta facile monstratur, quod sive divinæ leges circa conjugium inter levirum & fratriam ligent modo, sive expiraverint, conjugium hoc inter sereniſſimos Reges Angliæ licitum atque honnestum est. Nam si divina veteris scripturæ expirant, nulla hinc illis infertur injuria. Si vero etiam hodie ligant, cum constet ex eadem lege Deut. c. 17. ad summum Sacerdotem spectare emergentes causas ambiguas ac difficiles definire juxta legem Domini, constans est quod etiam si omni ex parte non pateret bonum sufficere ad honnestandum conjugium inter levirum & fratriam, ex eo quod summus Sacerdos requisitus, ut hinc divina jura naturæque ac humana, quæ videntur obstare huic conjugio, illinc tale bonum pacis servandæ libraret, propter hoc enim constat supplicatum fuisse summo Pontifici, & qui tunc erat summus Sacerdos Julius dispensando authoravit inter hos sereniſſimos levirum & fratriam, conjugium ob tale bonum pacis reddidit illud licitum & honnestum. Nam per hoc divina authoritate sibi in lege divina concessa eximit illud ab injuria omnium jurium divinorum, naturalium, ac humanorum, quæ etiam fingendi licentia usum fuisse juxta legem divinam ac naturæ causam, videlicet si ob tale bonum pacis honnestandum erat conjugium inter levirum & fratriam, & definitionem talis ambigui spectasse ad summum Sacerdotem & causam boni pacis communis conforme esse divinæ legi,

cui inter humana nihil magis quadrat, quam commune pacis bonum. Et hæc dixerim non quod cauſa ambigua ſit, quoniam deductam jam eſt commune bonum pacis cauſam eſſe ſufficientem ad honeſtandum conjugium juxta leges divinas & naturales, ſed ad demonſtrandum quod eſto quod ambigua difficilis fuiſſet cauſa, autoritas ſummi Sacerdotis, definiendo juxta rationem valde conſonam divinis & naturæ legibus conjugium hoc licitum honneſtum ac legitimum, ſufficeret ad reddendum conjugium hoc licitum honneſtum ac legitimum, etiam ſi leges Leviticæ non ſolum quatenus morales, ſed quatenus divinæ, ligarent Chriſtianos.

Le Cardinal Cajetan ajoûte dans les Chapitres ſuivans les motifs que j'ai rapportez, & ils ne ſont pas ſi éloignez de la raiſon que M. Burnet le veut faire accroire. Je me ſouviens d'avoir lû dans le Commentaire de M. Grotius ſur le Chapitre de l'Ecriture Sainte, qui raconte l'Hiſtoire de l'Inceſte d'Ammon avec ſa ſœur Thamar, que cette Princeſſe dit à ſon frere vous n'aviez qu'à me demander en mariage au Roi nôtre Pere, & il m'auroit accordée. Les Interprétes diſent là-deſſus que Thamar diſoit cela par ignorance: mais M. Grotius ſoûtient que le mariage du frere & de la ſœur étoit permis parmi les Juifs, pourvû qu'ils ne fuſſent pas tous deux d'un même Pere & d'une même Mere. Si cela eſt on en peut conclure que puis que le Souverain Pontife pouvoit régler les affaires douteuſes & difficiles; & qu'il n'y avoit point de difficulté ſur les mariages d'un demi frere avec

avec une demie sœur, il falloit que son pouvoir s'étendît jusqu'à permettre à un Juif d'épouser la veuve de son frere dans d'autres cas que celui où il n'auroit point laissé de Postérité.

Du reste M. Burnet a trop bonne opinion de lui-même, s'il veut que je le croye sur sa parole dans des points d'Histoire arrivez il y a cent cinquante ans, quoi que tous les Auteurs Catholiques soient de contraire avis au sien. J'ai déja montré par les passages de Florimond de Raimond, qu'il n'est pas vrai que le Pape accorda la dispense sur la premiére demande qu'on lui en fit ; & si cela eut été, pourquoi Henri VIII. le plus amoureux des hommes auroit-il differé cinq ans entiers d'épouser Anne de Boulen comme il fit, s'il est vrai que des momens en matiére d'amour durent des Siécles entiers. Pourquoi sa Sainteté auroit-elle assemblé à la priére des Ambassadeurs d'Angleterre des Théologiens en divers temps & en divers lieux, qui répondirent d'une maniére tout à fait contraire ; puisque les premiers déterminerent qu'elle ne pouvoit toucher au mariage de Henri avec Catherine, & les seconds qu'elle le pouvoit déclarer nul.

M. Burnet est mal instruit du stile de la Cour de Rome, *quand il avance que le Pape consulta seulement quelques Cardinaux sur la maniére dont la dispense se devoit coucher.* Il y a apparence que son Imprimeur a oublié le mot de par écrit. On consulte dans cette rencontre des Officiers de la Datterie, & non pas les Cardinaux.

M. Burnet eſt encore moins croyable quand il ajoûte *qu'aprés cela le Pape envoya une perſonne en Angleterre, & promit qu'il feroit non ſeulement ce que le droit & la juſtice permettoient, mais qu'il accorderoit encore en faveur du Roi tout ce qu'il pouvoit accorder en vertu de la plenitude du pouvoir dont les Papes ſont revêtus.* Si Clement VII. eût fait cela, il auroit été le plus méchant politique qui fut jamais. Son deſſein étoit de rétablir ſa Maiſon dans Florence, & il ne le pouvoit que par le moyen de celui de François Premier ou de Charles-Quint, qui demeureroit le Maître du Royaume de Naples, où Lautrec étoit entré avec une Armée de cinquante mille François, & l'avoit tout conquis excepté la Ville Capitale. Si ſa Sainteté eût fait porter au Roi d'Angleterre la parole dont il s'agit, elle n'auroit pas beaucoup obligé François Premier, puis que ce n'étoit pas pour épouſer ſa ſœur que Henri VIII. demandoit la diſpenſe, mais elle eût irrémiſſiblement offenſé Charles-Quint ſur qui rejaliſſoit l'affront fait à ſa Tante. Les moins adroits des Italiens ne ſont pas capables de commettre de ſemblables fautes, comment le pourra-t-on croire de Clement VII. qui avoit paſſé la plûpart de ſa vie dans les négociations?

Monſieur Burnet dit *que le Pape propoſa auſſi un moyen qui pourroit faciliter le ſuccés de cette affaire, c'eſt ſi le Roi étoit pleinement perſuadé en ſa conſcience qu'il pouvoit légitimement répudier la Reine & ſe marier avec une autre, dont*

dont il croyoit qu'aucun Docteur ne pouvoit mieux juger que le Roi, auquel cas le Pape pourroit confirmer ce qu'il feroit. Que l'artificieux Pontife croyoit qu'il seroit moins odieux de confirmer ce qui seroit fait, que d'autoriser Henri à faire ce qu'il souhaitoit. Qu'en un mot ce Pape laissa croire à Henri qu'il ne lui refuseroit rien, pendant qu'il s'imagina que cette conduite obligeroit l'Empereur d'accorder à la Cour de Rome ce qu'elle desiroit.

Il sera bien difficile aux Lecteurs de s'empêcher de rire, quand ils verront un si pitoyable raisonnement. Henri VIII. est tellement éperdu d'Anne de Boulen, que pour la posseder il offre au Pape quatre mille Soldats entretenus jusqu'à ce que sa Sainteté ait recouvré l'Etat Ecclesiastique, dont les Impériaux s'étoient emparez : pouvoit-il témoigner plus d'envie d'obtenir ce qu'il demandoit ? Cependant Monsieur Burnet veut que le Pape se soit rapporté au jugement de ce Prince si la dispense lui devoit être accordée ; comme si l'on se rapportoit à un malade du desir qu'il a de recouvrer sa santé. De plus c'est encore ici une des contradictions de Monsieur Burnet : car si le Pape accorda la Dispense à la premiére demande qu'on lui en fit, pourquoi s'en rapporta-t-il au jugement du Roi d'Angleterre si cette Dispense devoit être accordée ; & si sa Sainteté avoit mis la même Dispense à l'arbitrage de sa Majesté Angloise, avec quel front Monsieur Burnet ose-t-il asseurer qu'elle fut d'abord accordée. Je viens de faire voir que M. Burnet se trompe quand il dit *que le Car-*

Cardinal Cajetan n'a écrit du divorce que dans le corps de ſa Théologie Scholaſtique, qu'il avoit publié long-temps avant que cette affaire commençât. Il ne faut être qu'Aprenti Libraire pour ſçavoir qu'outre les trois Volumes in folio de Cajetan ſur la Somme de S. Thomas, il y en a deux d'Opuſcules tout à fait differens des premiers, & compoſez long-temps aprés ſur des matiéres choiſies. Les Curieux y liſent avec plaiſir les Traitez des Révélations Particuliéres, & de la Pâmoiſon de la ſainte Vierge. La Réponſe à la Conſultation du Pape Clement VII. s'y trouve auſſi, & j'en ai tiré l'Extrait que je viens de rapporter. J'ai préféré l'Edition d'Anvers aux autres, parce que M. Burnet étant plus proche de cette Ville, aura moins de peine à ſe ſatisfaire.

Quant *au blocus du Port de Conſtantinople*, M. Burnet n'auroit point contredit ce que j'en ai avancé, s'il avoit lû les Actes des Aſſemblées de Mantouë ſous le Pape Pie Second, ou quelqu'un des Hiſtoriens qui en parlent. Il auroit ſçû que dans le Plan que ce Pape dreſſa pour ruïner l'Empire des Turcs, & pour l'action des Armées Chrêtiennes que ſa Sainteté devoit commander en perſonne, les Anglois & les Eſpagnols devoient équiper des flottes, & s'approcher de Conſtantinople par mer. Ce Plan fut ſuivi pour ce qui regardoit les deux Nations que l'on vient de nommer dans un autre plan que Leon X. dreſſa ſur le même ſujet, & qui fut une des occaſions de l'Héréſie de Luther. Il paroît encore que M. Burnet n'a pas lû les Hiſtoriens

riens de Veniſe, ni la vie d'Alphonſe d'Eſte Duc de Ferrare par l'Evêque Paul Jove. Il y auroit trouvé qu'en ce temps-là & même long-temps auparavant, la République de Veniſe avoit équippé trois ſuperbes Flottes, qui périrent dans le deſſein de prendre la Ville de Ferrare. La maniére dont on y dépeint les Vaiſſeaux, fait aſſez voir que quoi qu'ils fuſſent en grand nombre ils n'étoient point Marchands, & ne l'avoient point été. Mais rien ne montre mieux l'erreur de Monſieur Burnet que les ſix ſuperbes Flottes que la République de Veniſe équippa dans le temps dont il s'agit, puiſque les Rolles en ſubſiſtent encore; & que d'ailleurs aucun des Hiſtoriens de cette République, ne s'eſt abſtenu d'en parler. La premiére étoit deſtinée à garder le Golphe de Veniſe, afin que les Turcs le voyant abandonné n'en priſſent pas prétexte d'envoyer leur Flotte pour le défendre, ce qui dans la ſuite du temps auroit rendu litigieux le droit qu'a la République d'en être la ſeule gardienne. La ſeconde avoit ordre de bloquer le Port de Trieſte, reſté ſeul à la Maiſon d'Autriche ſur ce Golphe: de s'oppoſer à la ſortie des Pyrates qui s'y étoient retirez; & de prévenir le deſſein que l'Empereur auroit pû former aux dépens des Venitiens, d'interrompre le commerce du Golphe. La troiſiéme beaucoup plus conſidérable que les autres, devoit obſerver celle que l'on équipoit à Genes pour la France, & la combattre avant que les Vaiſſeaux de Savone euſſent

ſent joint ceux qui venoient de Provence. La quatriéme étoit pour la ſureté des Places maritimes de la Poüille, & pour leur fournir le renfort & les rafraîchiſſemens dont elles auroient beſoin. La cinquiéme fut envoyée à l'emboucheure du Po, ſous couleur d'empêcher que les Confédérez ne fiſſent couler par là des Bâtimens legers dans le Golphe: mais en effet pour menacer le Duc de Ferrare du ſaccagement de ſes Etats, ſuppoſé qu'il penſât à recouvrer le Poleſine di Rovigo. Et la derniére Flotte parût ſur le Lac de Benacio, & le rendit inacceſſible à d'autres Vaiſſeaux que ceux de la République. Sur quoi il ſeroit aiſé de tourner Monſieur Burnet en ridicule s'il prétendoit que les Venitiens euſſent confié la garde de leur Golphe à des Vaiſſeaux Marchands, puis que le Sultan Selim n'auroit pas manqué de profiter de l'occaſion pour envoyer ſa Flotte faire une fonction que la République auroit négligée. Si le Commandeur de Prejan qui étoit alors dans Genes avec trente-ſix gros Vaiſſeaux de Guerre n'eût été bloqué que par des Vaiſſeaux Marchands, ils ne l'auroient pas empêché d'en ſortir; & ſi le Duc de Ferrare n'avoit eu à craindre que ces mêmes Vaiſſeaux Marchands, il les auroit enfoncez à coup de Canon avec plus de facilité qu'il ne fit trois ans aprés la ſuperbe Flotte que les Venitiens lui oppoſérent. Enfin l'Evêque de Mets Belcarius écrit dans ſon onziéme Livre page trois cens quinze. *Claſſem inſtruxerunt Veneti quæ flaminiæ oram, Appuliæque Portus obſer-*

observaret, & ne qua vis inferretur, prohiberet: alias Naves addiderunt, quas in Padum, Benacumque immitterent, unde Ferrarienſem ac Mantuanum aut apertum Bellum, aut inſidias molituros ſuſpicabantur, alias item Naves aliò navigare juſſerunt. Ceux qui ont appellé Belcarius le Tite-Live de la France, étoient au moins perſuadez qu'il avoit écrit fort élégamment en Latin: cependant M. Burnet n'oſeroit ſoûtenir qu'en bonne Grammaire, *claſſem inſtruere*, ne ſignifie autre choſe ſinon équiper en guerre des Vaiſſeaux Marchands. Il n'eſt pas plus vrai que j'aye mal connu l'état des affaires où l'Italie étoit alors, & la perſonne de Jules Second en parlant de ce Pape, puis que j'ai rapporté la raiſon la plus prochaine qui fit obtenir la diſpenſe dont il s'agit. Il n'y a pas un Hiſtorien de ce temps-là qui ne remarque que Jules II. ne ſe fut pas plûtôt élevé ſur le S. Siége malgré l'engagement qu'il avoit pris avec le Cardinal d'Amboiſe, qu'il s'imagina que pour mettre l'Italie en Paix, ou pour l'y conſerver, il faloit ôter aux François le Duché de Milan, & les renvoyer delà les Alpes. Il ne ceſſa de négocier dans cette vûë, juſqu'à ce qu'il eût formé une Ligue de la plûpart des Princes Chrêtiens contre Louïs XII. & engagé par un Traité particulier le Roi Cath. & Henri VIII. à attaquer de concert la France, ſur ces meſures que Henri VIII. ſe preſenteroit avec une Flotte vers les côtes de la Guyenne, dans le même temps que le Roi Catholique entreroit par Terre avec trente mille hommes dans la même Province. Henri s'aquitta de ſa pro-

promeſſe : mais non pas le Roi Catholique, qui s'empara de la Navarre, & ſe moqua en ſuite de ſa Majeſté Angloiſe.

Pour ce qui regarde l'alliance du Roi d'Angleterre avec des Maiſons ſuſpectes d'Héréſie, c'eſt l'endroit où M. Burnet me traite avec plus d'injuſtice, & où j'ai plus d'occaſion de me plaindre de lui. J'avois repreſenté dans le premier Livre de mon Education du Prince, l'état des affaires de l'Europe au commencement du ſiécle paſſé avec tant d'exactitude, que mes amis croyoient que c'étoit-là le moins mauvais endroit de mon Livre ; & j'y avois marqué diſtinctement qu'aucune des Maiſons Chrêtiennes n'étoit alors ſuſpecte d'Héréſie. Je ne m'étois pas contenté de cela ; & j'avois examiné dans les 15. ou 20. premiéres pages du troiſiéme Livre de mon Hiſtoire des Révolutions arrivées dans l'Europe en matiére de Religion, les divers intérêts des Puiſſances Chrêtiennes ſur la fin de 1516. & au commencement de 1517. & je n'y avois pas marqué avec moins de ſoin que tous les Chrêtiens vivoient alors dans une même Communion. Ainſi j'avois écrit en trente ou quarante pages le contraire de ce que M. Burnet m'impute. Cependant il eſt arrivé par la négligence d'un Compoſteur qui avoit l'imagination remplie du principal ſujet de mon Ouvrage, que quand on imprimoit le neuviéme Livre on a mis quelque Famille ſuſpecte d'Héréſie, au lieu de mettre quelque Famille ſuſpecte au Saint Siége. Cela s'appelle une faute d'impreſſion, à laquelle je n'ai pû

pû remédier, la foibleſſe de ma vûë me contraignant de ne lire mes épreuves que par les yeux d'autrui. Cependant M. Burnet crie là-deſſus que tout eſt perdu ; & veut que l'on me faſſe plûtôt mon procés ſur huit lettres rangées de travers contre mon intention, que ſur trente ou quarante pages dans leſquelles j'ai dit poſitivement le contraire en une infinité de maniéres. Si cela eſt juſte, je ne me connois point en équité. Il s'étoit gliſſé dans la premiére édition du ſecond Livre de cet Ouvrage une faute bien plus conſidérable que celle-là, puis qu'on m'avoit fait dire en parlant de Ziſca qu'il rangeoit en Bataille ſes Eſcadrons d'Infanterie. Si les gens de Guerre qui ſe ſont donnez la peine de lire mon Livre euſſent été de l'humeur critique de M. Burnet, ils avoient trouvé un beau champ pour déclamer contre ma prétenduë ignorance, & pour m'accuſer de n'écrire que ce que j'avois rêvé. Cependant ils ont été plus raiſonnables; & ils ont jugé qu'un homme qui avoit décrit à leur gré les Batailles de Marignan, de la bicoque de Pavie, de Ceriſolles, de Dreux, de ſaint Denis, de Jarnac, & de Moncontour, n'étoit pas capable de commettre une faute auſſi groſſiére qu'étoit celle des Eſcadrons d'Infanterie; & l'un des plus grands Princes & des plus grands Capitaines de nôtre temps, la trouvant dans l'exemplaire qu'il avoit fait acheter, effaça de ſa propre main le mot d'Eſcadron, & écrivit en ſa place celui de Bataillon.

Enfin j'admire avec quel front M. Burnet me

me reproche que je ne médite pas avec aſſez de ſoin les matiéres que j'écris, lui qui eſt tombé dans ce défaut plus qu'aucun des Auteurs modernes par ſes contradictions, par ſes répétitions, & par ſes phraſes tellement obſcures, qu'il faut donner la gêne à ſon eſprit pour les entendre du premier coup.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

IL accuſe Beauvais Evêque de Mets de dire une choſe qui n'eſt pas vrai-ſemblable, lors qu'il aſſure que le Pape donna à Campége une Bulle déciſive, qui déclaroit nul le mariage du Roi. Qu'il lui permit de la montrer au Roi & à Volſey, mais que la fin de cette intrigue alloit à empêcher le Roi de s'impatienter, lors que Campége executeroit l'ordre ſecret qui lui avoit été donné de prolonger par toutes les voyes poſſibles le procés du divorce, & de ne publier la Bulle que lors que Sa Sainteté lui manderoit.

Mais quand on rejette ce qu'on trouve dans un Auteur, qui a vécu dans le temps duquel il écrit l'Hiſtoire, on doit au moins dire les raiſons qui obligent de s'éloigner du ſentiment de cet Auteur. C'eſt être trop hardi, que de nier un fait aſſuré par un Hiſtorien contemporain, ſeulement parce qu'il ne paroît pas vrai-ſemblable. Mais ce que M. Varillas nie ici eſt non ſeulement vrai-ſemblable, mais encore évidemment vrai, comme je l'ai fait voir d'une maniére inconteſtable. Car aprés que Campége eut montré la Bulle au Roi & à Volſey,

Volsey, selon ses instructions, on fit tout ce que l'on put, pour obtenir de Rome un ordre à Campége, qu'il la montrât à quelques-uns des Ministres d'Etat. Mais le Pape ne le voulut jamais accorder. J'ai publié une Lettre de Jean Cassalis, laquelle contient une longue conférence qu'il eut sur ce sujet avec le Pape, par où il paroit que la seule considération qui retint la Cour de Rome fut la crainte de l'Empereur, que l'on auroit eu sur les bras, si on eût fait encore quelques démarches dans cette affaire.

RE'PONSE.

CE que j'ai avancé de Belcarius, qui ne s'appelle pas Beauvais comme le prétend M. Burnet, sur la Bulle donnée à Campége pour la montrer au Roi d'Angleterre à condition de ne la lui pas laisser, n'est pas vraisemblable; & voici sur quoi je me fonde. Le Roi d'Angleterre dans le temps qu'il envoya ses Ambassadeurs à Rome, n'étoit pas si bien avec le Pape que le prétend M. Burnet. Sa Sainteté n'aimoit pas que les Anglois agissent de concert avec les François; & pourtant il y avoit une étroite union entre François Premier & Henri VIII. De plus aussi-tôt que le Pape étoit sorti de prison, il avoit pensé à se racommoder avec l'Empereur, parce qu'il prévoyoit que sans cela les Médicis ne seroient jamais rétablis dans Florence. Cependant s'il eût ordonné à Campége de montrer la Bulle au Roi d'Angleterre, il se seroit mis hors d'état de parvenir à la fin qu'il s'étoit proposée;

poſée ; puis que ce Prince n'auroit pas plûtôt vû la Bulle que l'impatience de jouïr d'Anne de Boulen l'auroit porté à l'épouſer, ce qu'il n'auroit pû faire ſans découvrir que le Pape le lui auroit permis. De quoi l'Empereur auroit eu tout le reſſentiment dont il étoit capable ; & ne ſe ſeroit jamais déterminé à mettre comme il fit le Siége devant Florence, dans la ſeule vûë de ſatisfaire ſa Sainteté. Ce que j'avance eſt ſi vrai, que M. Burnet ſans prendre garde qu'il ſe contredit, en demeure d'accord. Il ſoûtient *que la ſeule conſideration qui retint la Cour de Rome, fut la crainte de l'Empereur que l'on auroit eu ſur les bras, ſi l'on eût fait encore quelques démarches dans cette affaire.* Si la ſeule conſideration qui retint la Cour de Rome de ſatisfaire ſa Majeſté Angloiſe fut la crainte de l'Empereur, pourquoi cette crainte ne le retint-elle pas tout à fait ? & pourquoi lui fit-elle faire la moitié d'une démarche dont elle étoit aſſurée de ſe repentir, puis qu'il n'étoit pas poſſible que Campége montrât la Bulle au Roi d'Angleterre ſans que l'Empereur en eût connoiſſance, comme il n'étoit pas poſſible que l'Empereur en eût connoiſſance, ſans avoir lieu de ſe plaindre de Clement VII. qui auroit touché à l'honneur de la Tante de ſa Majeſté Impériale. Cette conduite eſt tellement éloignée de la maniére d'agir des Papes des deux derniers ſiécles, que M. Burnet ſeroit fort embaraſſé ſi on le preſſoit d'en donner un autre exemple que celui qui eſt en queſtion entre lui & moi.

CRI-

CRITIQUE DE M. BURNET.

Monsieur Varillas assure que dans une des Assemblées que les Légats firent pour juger de l'affaire du divorce, la Reine s'étant jettée tout d'un coup aux pieds du Roi, elle lui fit un discours si pathetique, qu'elle l'émût, en sorte qu'il lui dit qu'il consentoit que leur different fût terminé immédiatement par le Pape; & que la Reine à qui l'affliction avoit raffiné l'esprit, se douta que la parole qu'elle venoit d'entendre étoit échappée au Roi, & que ce Prince la révoqueroit aussi-tôt qu'il y auroit fait tant soit peu de réflexion; & qu'elle demanda toûjours depuis l'exécution d'une promesse qui lui avoit été solemnellement faite, & que le Roi n'y voulut jamais avoir aucun égard.

Nôtre Auteur suit ici sa maxime de se mettre peu en peine, si ce qu'il dit est vrai ou faux, car encore qu'il n'ajoûte pas de nouveaux faits à ceux que Sanders a avancez, il les embellit mieux, & il a l'invention plus heureuse que lui. Mais il ne place pas assez judicieusement ce qu'il invente, & il est bien plus sûr pour lui de découvrir des secrets du Cabinet, que d'entreprendre de representer une Cour de Judicature avec tous ces embellissemens. Comme il n'y eut jamais en Angleterre de jugement plus solemnel, le Roi & la Reine y paroissant comme délinquans, & devant être examinez pour cause d'inceste, ceux qui ont vécu en ce temps-là, ou immédiatement aprés,

nous

nous en ont rapporté exactement toutes les circonſtances. Outre cela les Regiſtres de la Cour ſubſiſtent encore ; & l'on peut voir par-là que d'abord que la Reine eut fait le diſcours dont il s'agit, elle ſortit à l'inſtant, ſans attendre un ſeul mot de réponſe. Et dans toute cette longue ſuite de procédures, que l'on fit pendant trois ans, pour obliger le Roi de conſentir qu'on jugeât de cette affaire à Rome, on auroit bien allegué cette promeſſe du Roi, ſi c'étoit autre choſe qu'une fiction de M. Varillas. Mais jamais perſonne n'en avoit parlé avant lui, de ſorte que l'honneur de cette découverte lui eſt entiérement dû.

RE'PONSE.

MOnſieur Burnet ſe contredit encore dans cet Article d'une pitoyable maniére. Il dit au commencement que je *n'ajoûte point ici de nouveaux faits à ceux que Sander a avancez.* Cependant il dit à la fin que *jamais perſonne n'en a parlé avant moi, & que l'honneur de cette découverte m'eſt entiérement dû.* Mais comme je ne prétens pas achever le travail que faiſoit M. Maimbourg quand il mourut des contradictions de cet Auteur, je me contente d'en découvrir la fauſſeté.

Il n'eſt veritable ni que je ne me *mette point en peine de ce qui eſt vrai ou faux, ni que j'aye copié de Sander les particularitez que M. Burnet vient de rapporter*, ni que ce ſoit là *une de mes fictions, ni que l'honneur de cette découverte*

me

me soit entiérement dû. Ces quatre impostures sont plus que suffisamment réfutées dans " Florimond de Raimond page 632. La Reine presente à cette action voyant que la pi- " tié ne pouvoit émouvoir le cœur de son mari, ni la raison ne touchoit point son ame, " se va jetter à genoux devant le Roi qui étoit " sous un Poële à côté droit, & le conjure d'avoir pitié de ses miséres; & de lui per- " mettre que puis qu'elle étoit Etrangére, " cette affaire de laquelle dépendoit sa gloire & son honneur ne se traitât pas en Angleterre, où il ne se feroit que ce qu'il voudroit, & à sa contemplation on passeroit " par dessus la Justice. Qu'elle remettoit " bien sa Couronne, laquelle elle avoit si " long-temps portée, à ses pieds, & vouloit " renoncer à toutes les grandeurs de la Terre: mais qu'elle ne pouvoit renoncer à soi- " même, & rompre le lien qui les avoit liez " si saintement. Qu'il cherchât quelque autre supplice pour récompenser l'extrême " affection qu'elle lui avoit toûjours portée, & " le desir de vivre sous ses commandemens; " & levant ses beaux yeux vers le Roi, elle " les fit voir pleins de larmes qui devoient forcer les plus rebouchez naturels, & toutefois " ils ne pûrent fléchir cette ame laquelle étoit " imbuë de toutes les humeurs des Tibéres, " des Nérons, & des Domitians. Il la soûleva; & la regardant doucement, lui ré- " pondit qu'il permettoit librement d'en faire Juge le Pere commun des Chrêtiens; " chacun lisant toutefois en son visage com- "

„ me en une table où les paſſions des Ames „ ſont premiérement écrites, ce qu'il te- „ noit de plus caché, tellement qu'à peine „ pouvoient-ils contenir leurs larmes qu'el- „ les ne témoignaſſent le regret qu'ils avoient „ de voir cette Princeſſe réduite en cette af- „ fliction. Ayant eu cette réponſe du Roi, „ & lui en ayant rendu graces, part ſoudain „ de l'Audience. Elle n'étoit pas preſque „ ſortie, qu'on lui vint dire que le Roi & les „ Juges la rappelloient. On jugea bien que „ le Roi ſe repentoit de lui avoir promis & „ permis de parole ce qu'elle demandoit: ce „ qui toucha ſon ame d'un ſi fâcheux dépit & „ d'une telle colére, qu'elle penſa mourir. „ J'obéïrai au Roi, dit-elle lors, mais non à „ ceux qui ne peuvent être mes Juges. Elle „ vouloit retourner à l'Audience, mais ſon „ Conſeil qui étoit prés d'elle lui dit que cela „ lui préjudicieroit beaucoup. De ſorte qu'el- „ le s'excuſe, & dit la raiſon pourquoi elle „ ne retournoit, & que s'étoit la premiére „ fois qu'elle avoit déſobéï à ſon mari, que „ toutefois ſoudain qu'elle le rencontreroit, „ elle lui en demanderoit pardon: nonob- „ ſtant cette promeſſe, le Roi preſſe les Juges „ de décider ce different.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

IL aſſure que lors que les Procureurs du Roi eurent produit une Lettre du Cardinal Adrien de

de Cornetto, qui écrivoit avoir ouï dire à Jules II. quand on le pressoit d'accorder la dispense d'Angleterre, qu'il ne croyoit pas le pouvoir faire. Les Procureurs de la Reine au contraire produisirent une Lettre Originale du même Jules écrite au Roi d'Angleterre, dont le sens étoit qu'il n'avoit jamais refusé la Dispense, ni donné lieu de soupçonner qu'il eût intention de la refuser, quoi que l'on publiât le contraire : mais qu'il avoit seulement attendu pour l'accorder une conjoncture favorable, afin qu'on l'expédiât avec une plus meure délibération au contentement des deux parties.

Ceci n'est pas de grande importance, mais une mauvaise habitude de débiter des fictions, fait que l'on en insere par tout, quoi que souvent on n'en puisse tirer aucun avantage. Dans les Journaux de toutes les procédures, on ne trouve rien de ces deux Lettres. Il peut néanmoins être arrivé pour ce qui regarde la seconde, que M. Varillas ayant entendu confusément dire quelque chose d'approchant, ait entrepris d'embellir de circonstances de sa façon ce qu'il avoit ouï dire. On produisit veritablement un Bref de Jules II. qui ne s'adressoit pas au Roi d'Angleterre, mais aux Rois Catholiques, & on crût que cette piéce avoit été supposée en Espagne. Elle étoit conçûë dans les mêmes mots que la Bulle de la Dispense, & dattée du même jour. Toute la difference qu'il y avoit, c'est qu'au lieu que la Bulle parloit du mariage de la Reine avec le Prince Artus, comme ayant peut-être été consommé, ce Bref parloit du même mariage d'une maniére plus affirmative & sans peut être. On inferoit de là que les Espa-

gnols prévoyant que l'on prouveroit que le mariage du Prince Artus avoit été conſommé, avoient ſuppoſé ce Bref, pour faire voir qu'on avoit informé le Pape de la verité du fait, quoi que l'honnêteté publique l'eût obligé d'en parler dans la Bulle, comme en doutant. On peut voir par là combien il eſt dangereux d'écrire l'Hiſtoire, ſans autre ſecours que de quelques rapports confus, ſoûtenus de l'imagination d'un miſerable faiſeur de Romans.

RE'PONSE.

MOnſieur Burnet décharge ici contre moi la plus grande amertume de ſa bile, quoi qu'il avouë que le point dont il s'agit *n'eſt pas de grande importance*, & ma conſolation eſt qu'il n'y a rien de vrai dans toutes les injures dont il m'accable. Je n'ai point contracté *de mauvaiſe habitude à débiter des fictions. Je n'en inſere point par tout, lors même que je n'en puis tirer aucun avantage.* Je n'ai pas ſeulement *entendu dire confuſément quelque choſe d'approchant* de ce que j'avance. *Je n'ai point entrepris d'embellir de circonſtances de ma façon ce que j'avois ouï dire, & je n'écris point l'Hiſtoire ſans autre ſecours que de quelques rapports confus qui ne ſont ſoûtenus que de mon imagination.* Mon garand contre toutes ces impoſtures eſt Florimond de Raimond pages ſix cens trente-deux & ſix cens trente-trois. „ Comme les Procureurs du Roi vouloient „ prouver la difficulté de ce mariage par une „ Lettre du Cardinal Adrien qui avoit été Re-

ceveur

ceveur du Pape en Angleterre, lequel assu- " roit avoir ouï dire au Pape Jules qu'il ne lui " sembloit point pouvoir dispenser de ce ma- " riage de Henri & Catherine. Au contraire " ceux de la Reine produirent les mêmes Let- " tres qu'écrivoit le Pape Jules au Roi Henri, " où étoient ces mots. Quant à la dispense " du mariage, nous ne l'avons jamais refusée, " & n'avons donné aucune occasion de sou- " pçonner que nous ne la vouluſſions donner, " ainsi qu'aucuns ont dit peu veritablement. " Ains nôtre réponse a été que pour l'oc- " troyer, nous attendions un temps plus " propre & plus convenable, afin qu'elle se " fît avec une plus meure délibération à " l'honneur tant du saint Siége que des deux " parties. "

CRITIQUE
DE M. BURNET.

C'Est sur le même principe, qu'il s'étend à loüer le zéle & la sincerité des Evêques Anglois, que l'on donna pour Conseillers à la Reine, entre lesquels, dit nôtre Auteur, il y eut une émulation généreuse à qui la défendroit le mieux.

Mais il fait voir en ceci combien peu il entend la conduite que l'on observe en cette sorte de procédures, car depuis que la Reine eut récusé tout autre Juge que le Pape, il n'y avoit plus de lieu de lui donner des Avocats, pour défendre sa cause. Nôtre Auteur prétend que non seulement Fisher, mais encore les Evêques de Lon-

dres, de Bath & d'Eli la plaidérent, ce qui est impossible, puis que ces Evêques, aussi bien que tous les autres, avoient signé un écrit qui fut produit devant les Légats, & dans lequel ils soûtenoient que le mariage du Roi étoit illégitime.

RE'PONSE.

JE n'ai rien dit en cela que conformément au même Florimond de Raimond pages 632. & 633. „ On dispute, on „ répond, on replique, & les Procureurs du „ Roi & de la Reine débatent leur cause. Les „ Avocats de la Reine Catherine étoient „ Guillaume Warham Archevêque de Can- „ torbie, & cinq autres sçavans Evêques, „ Cuthbert Tonstal Evêque de Londres qui „ fut aprés Evêque de Dunelme, Nicolas „ Vest Evêque d'Eli, Jean le Clerc Evê- „ que de Bathe, Jean Fisher Evêque de „ saint Asaph, tous grands & Religieux Per- „ sonnages, ausquels étoient joints quatre „ Théologiens, Abel, Fetherston, Pou- „ vel, & Ridlai, & quelques lignes aprés. „ Jean Fisher Evêque de Rocestre un des „ plus grands esprits, & un des plus sçavans „ Prélats & des plus religieux hommes pre- „ senta un Livre aux Légats où il maintenoit „ le Mariage, & disputoit contre le divorce. „ A quoi il ajoûta un trés-grave discours sur „ ce sujet, auquel chacun fut attentif comme „ venant de celui qui étoit estimé de tous pour „ sa sainteté de vie, & pour sa doctrine qui „ le rendoit vénérable. Comme il eut fini quatre

quatre Docteurs és Loix presenterent un " Livre sur le même sujet ; & soudain trois " autres Livres furent mis en lumiére parmi " tant de ténébres, composez par Jean le " Clerc Evêque de Bath, Cuthbert Tonstald " Evêque de Londres, & Veit Evêque d'Eli. " On se plaignit encore publiquement, & ce " fut Ridlai qui n'épargnoit personne qui " proposa ces plaintes contre les Légats, qu'ils " avoient bien déféré le serment de calomnie " aux Procureurs & Avocats de la Reine, les " faisant jurer de ne dire ou bien écrire rien " qui fut contraire aux constitutions de l'Egli- " se ; mais qu'on n'avoit point exigé cela de " ceux du Roi, qui avoient la liberté de dire " tout ce qui leur plaisoit. Si est-ce que c'est " ordinairement les sermens qui abusent les " hommes, comme les oiselets les enfans. "

Monsieur Burnet n'oseroit disconvenir que cet Auteur ne sçût la procédure, puis qu'il avoit été long-temps Conseiller dans un Parlement où l'on suivoit cette pratique avec autant de régularité qu'en aucun lieu du monde, & pourtant il écrit que la Reine eut six Avocats. Il dit leurs noms, surnoms, & leurs qualitez. Il leur fait entreprendre la défense de cette Princesse, quoi que d'un côté rien ne les y obligeât, & que de l'autre ils eussent tout à craindre d'un Monarque aussi dangereux qu'étoit Henri VIII. Ils ne se contenterent pas de soûtenir de vive voix la cause de cette Princesse : mais de plus ils composérent pour cela des ouvrages entiers. Ils les presenterent aux Juges, &

il y en eut même un d'entre eux qui mourut pour cette affaire.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

MOnsieur Varillas dit que le Pape révoqua la commission accordée sur le Mariage de leurs Majestez Angloises, sous couleur que le Roi y avoit donné son consentement de vive voix, en parlant à la Reine. C'est ici une adresse de nôtre Auteur, pour cacher un secret, qui n'est pas trop honorable à la mémoire de ce Pape. C'est que dés que l'Empereur eut consenti à mettre Florence entre les mains des Médicis, le Pape qui avoit parû favoriser Henri jusqu'alors, reçût l'appel de la Reine. Quoi qu'il eut signé une promesse de ne point évoquer cette affaire à soi, il ne se crût pas plus obligé de tenir sa parole que M. Varillas ne se croit obligé de dire la verité. Mais jamais il ne s'appuya sur aucun consentement du Roi.

REPONSE.

JE l'ai écrit aprés Florimond de Raimond, lequel dans la page 632. dit comme l'on a déja remarqué que Henri regardant la Reine qui s'étoit jettée à ses pieds la soûleva, & lui dit qu'il permettoit librement d'en faire juge le Pere commun des Chrêtiens, & ce même Auteur ajoûte dans la papage 634. Cependant le Pape révoquant les "

,, Lé-

Légats Campége & Volſey, leur ôte le pou- " voir de connoître de ce fait, comme la Rei- " ne Catherine avoit requis. "

CRITIQUE
DE M. BURNET.

C'Eſt avec auſſi peu de fondement, qu'il aſſure que Volſey aprés avoir été diſgracié languit dans ſa Métropolitaine, preſque réduit à la mendicité.

On n'avance cela, que pour donner une idée plus affreuſe de la ſévérité d'Henri VIII. Mais un des domeſtiques de Volſey, qui a écrit ſa vie, nous apprend le contraire. Il dit qu'il alla à Yorc accompagné de cent ſoixante Chevaux, & ſuivi de ſoixante & douze charettes, qui portoient ſon bagage. Le Roi l'avoit rétabli non ſeulement dans ſon Archevêché d'Yorc, mais encore dans ſon Evêché de Wincheſter que M. Varllas lui ôte de ſon plein pouvoir. Or un Prélat qui joüiſſoit de ces deux grands Bénéfices, ne pouvoit pas tomber en néceſſité.

REPONSE.

FLorimond de Raimond a dit ce que " j'ai avancé long-temps avant moi dans " la page 634. Volſey ſoûtint tout le faix de " ſa rage, le Roi lui imputant la cauſe de " tous ces malheurs; & quelques lignes plus " bas. Quelques mois aprés le Roi com- " manda au Duc de Norfolc de s'en ſaiſir, "

„ & puis il lui ôta l'Office de Chancelier le-
„ quel il donna à Thomas Morus, croyant
„ par ce bien-fait l'obliger à faire mal pour lui
„ & ſeconder ſes paſſions. Il lui ôta encore
„ l'Evêché de Vitone, laquelle il confera à
„ Etienne Gardiner ſon Secretaire, lequel
„ avoit été Ambaſſadeur à Rome, lui ôtant
„ encore ce riche & grand Palais qu'il avoit
„ bâti à Londres duquel il ſe ſaiſit, le relé-
„ guant au milieu de ces pertes au Village
„ d'Asheri, & depuis à l'Archevêché d'Yorc.
„ Volſey mal-mené de celui même qui l'a-
„ voit conduit à ces grades où il étoit élevé,
„ ſe retire de la Cour pourvoyant fort peu à
„ ſes affaires pour nous faire ſpectateurs de
„ ſa calamité, en laquelle barguignant hon-
„ teuſement aprés quelque reſte de biens &
„ de vie langoureuſe, il mourut. De plus
je n'avois pas beſoin de la diſgrace de Vol-
ſey *pour donner une idée plus affreuſe de la ſévérité de Henri VIII.* Les deux Hiſtoriens que j'ai rapportez ci-devant, montrent clairement qu'il a été un des plus méchans Princes du ſiécle paſſé; & quand ils n'en auroient pas parlé de cette ſorte, on n'a qu'à lire les Auteurs qui lui ſont le plus dévoüez, pour voir que depuis quatre cens ans il n'y a point eu de Roi qui ait fait mourir hors de la guerre & de la révolte, un plus grand nombre de ſes ſujets que lui.

Quant à l'Ecrivain de ſa vie, ſon ſilence n'eſt tout au plus qu'un Argument négatif, qui ne ſçauroit rien valoir contre le poſitif que je viens de rapporter; & d'ailleurs ſi l'on exa-

minoit

minoit cet Auteur, on trouveroit infailliblement qu'il a mieux aimé favoriser Henri que Volsey, suivant la coûtume de ceux qui s'attachent à écrire l'Histoire des Courtisans disgraciez, dont il n'y a pas eu jusqu'à present un seul que l'on n'ait pris plaisir à mal-traiter aprés sa mort.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

NOtre Auteur dit que ce fut Anne Boleyn qui éleva Cranmer à la dignité de premier Ministre, & que c'étoit un des plus scelérats & des plus dangereux hommes d'Angleterre. Il ne conservoit guéres, ajoûte-t-il, que l'extérieur de la Religion Chrêtienne, parce qu'il n'en pouvoit accorder l'intérieur avec l'ambition & la vie voluptueuse qu'il menoit. Il étoit fin, turbulent, hardi & capable de toutes sortes d'intrigues. Il avoit beaucoup étudié en Allemagne, où la curiosité l'avoit attiré; mais il y avoit aussi pris l'Hérésie de Luther, dont il ne faisoit néanmoins aucune profession. Il y avoit séduit une belle fille qui l'avoit suivi en Angleterre, où il la garda en qualité de Concubine jusqu'à ce que le Roi lui permit de l'épouser. Il avoit long-temps servi d'Aumônier dans la maison de Boleyn, lorsque l'Archevêché de Cantorberi vint à vaquer, auquel il fut presenté par Anne Boleyn.

C'est ici que M. Varillas suit sa maxime dans toute son étenduë; car il est difficile de verser

en ſi peu de mots plus de venin, & de dire un ſi grand nombre de fauſſetez. Cranmer ne ſe mêla jamais des affaires d'Etat, bien loin d'être premier Miniſtre. Tout autre que M. Varillas auroit ſçû que ce fut Cromwel, qui ſuccéda dans le Miniſtére à Volſey. Pour Cranmer il étoit ſi peu ambitieux, qu'il a paſſé la plus grande partie de ſa vie dans la retraite. Il étoit en Allemagne, lors que l'Archevêché de Cantorberi vint à vaquer, & lorſqu'il eût appris que le Roi penſoit à l'élever à cette Dignité, il s'excuſa autant qu'il pût, & differa ſon retour en Angleterre de quelques mois, afin que le Roi eût le temps de changer de penſée. Il étoit ſi éloigné d'être turbulent, hardi, & propre à toutes ſortes d'intrigues, que ſa ſimplicité le rendit mépriſable à ſes ennemis, juſques à ce qu'ils apperçuſſent qu'il avoit avec cette ſimplicité une conduite trés-ſage. C'eſt par là, & en ne ſe mêlant d'aucune ſorte d'intrigues, qu'il ſe conſerva dans l'eſtime du Roi. Il n'alla point en Allemagne pour y étudier, mais Henri l'y envoya, auſſi bien qu'en Italie, pour s'informer du ſentiment des Sçavans dans chaque Univerſité, touchant le divorce. Il ſe maria à la verité en Allemagne, mais bien loin d'en obtenir permiſſion du Roi, il fut obligé de renvoyer ſa femme pour quelque temps en Allemagne, à cauſe d'un Edit ſévére que le Roi fit contre les Eccleſiaſtiques mariez. Cependant lorſque le Roi lui demanda s'il avoit une femme, il l'avoüa ingénûment; & jamais on n'a formé le moindre ſoupçon contre ſa chaſteté, ſi ce n'eſt à l'égard de ſon mariage, où ſelon nous il n'y a pas une ombre d'impudicité.

Cran-

Cranmer n'a jamais été Chapelain dans la famille de Boleyn, mais il vivoit en son particulier à Cambrige, quand le Roi en entendit parler, & résolut de l'employer dans l'affaire de son divorce. Lorsqu'Henri pensa en suite à l'élever à l'Archevêché de Cantorberi qui étoit vacant, Cranmer étoit en Allemagne, si bien qu'on ne peut pas dire que ce fut Anne Boleyn, qui le presenta au Roi. On voit presentement que Monsieur Varillas a le secret de mettre dans une période autant de fausſetez qu'il en faudroit à d'autres pour en répandre dans tout un Livre: mais il y a un certain Ordre au monde qui possede admirablement bien cette adresse, & chez qui M. Varillas a autant profité qu'il se peut.

Il dit en suite que le Roi accepta Cranmer, à condition de prononcer en Angleterre la Sentence de divorce entre leurs Majestez Angloises, en cas que le Pape ratifiât leur mariage; & que ce fut par une voye si peu canonique, que Cranmer parvint à l'Archevêché.

Il n'étoit point néceſſaire d'exiger de semblable promeſſe de Cranmer, car il s'étoit ouvertement déclaré là-deſſus, & avoit témoigné qu'il croyoit que le mariage du Roi avoit été inceſtueux & illégitime, de sorte que son sentiment étoit déja connu. M. Varillas fait bien voir qu'il ne sçait pas de quelle maniére Cranmer fut promû à l'Archevêché, lorsqu'il dit que son élection n'a pas été canonique, puis qu'il fut élû par le Chapitre des Chanoines, & qu'il eut sa Bulle de Rome. Quoi que cela ne soit point canonique, selon les Canons de l'ancienne Egliſe, néanmoins M. Varillas ne peut pas y trouver à redi-

re ſelon les Canons de l'Egliſe Romaine d'aujourd'hui.

Il ajoûte que Cranmer devenu Archevêque par cette voye ſi peu canonique, s'inſtala par une ruſe qui l'étoit encore moins. Lorſqu'il fut queſtion, dit-il, de prêter ſerment au Pape, il appoſta un Notaire, qui lui donna atteſtation que c'étoit contre ſa volonté qu'il alloit promettre à ſa Sainteté l'obéïſſance qu'elle exigeoit de lui, & qu'il ne prétendoit point garder ce ſerment au préjudice du Roi.

Il ne proteſta point qu'il faiſoit ce ſerment contre ſa volonté, mais il fit deux fois une proteſtation publique proche du grand Autel, par laquelle il déclara que par le ſerment qu'il faiſoit au Pape, il n'entendoit s'obliger à quoi que ce ſoit, qui fût contraire à la Loi divine, aux droits du Roi, ou aux Loix du Païs, ni à ne propoſer & à ne conſentir jamais à ce qui regarderoit la Réformation de la créance, le gouvernement de l'Egliſe, & les priviléges du Roi & du Royaume. Il y a une grande difference entre cette conduite, & profeſſer qu'il faiſoit ce ſerment contre ſa volonté: ce qui auroit été ridicule en ſoi-même, & contraire à la ſincérité qu'il a toûjours témoignée.

RE'PONSE.

JE ne trouve point étrange que M. Burnet ſe ſoit principalement emporté contre le Portrait que j'ai fait de Cranmer, parce que cet homme eſt le Héros de ſon Hiſtoire de la prétenduë Réformation. Il ne ceſſe

point

point de le loüer par tout où l'occaſion s'en preſente, & même en pluſieurs endroits où elle ne ſe preſente pas. Pour moi j'avouë ingénûment que lorſqu'il a falu le dépeindre, j'en ai fait un Portrait tout à fait diſſemblable de celui de M. Burnet. Ce ne ſera ni lui ni moi qui jugeront lequel des deux eſt le plus reſſemblant, ce ſera le public qui ne ſera prévenu d'aucun préjugé contraire à la verité. Je n'ai point tiré les traits que je lui ai donnez d'un *certain ordre dans le Monde qui poſſéde ſelon Monſieur Burnet admirablement l'adreſſe de répandre dans une ſeule période autant de fauſſetez qu'il en faudroit à d'autres pour en répandre dans tout un Livre.* Cet Ordre a trop de grands Perſonnages, pour ne pas répondre avec ſuccés à cette calomnie s'il le juge à propos. Mais pour moi je ne dois que rapporter ici pour mon entiére juſtification les paſſages de Florimond de Raimond page 635. que j'avois tranſcrits autant que la diverſité du ſtile me le pouvoit permettre. Le Roi Henri aprés " tant de fatigues s'aheurta davantage à voir " la fin de ce qu'il avoit commencé ; & ayant " délégué Cranmer Archevêque de Cantor- " bie vers Rome pour y tenter quelque cho- " ſe, il cherche d'enveloper les Théologiens " Anglois en même crime que lui, les ſolli- " citant de publier par des Ecrits publics que " le mariage de la Reine Catherine étoit il- " légitime, afin qu'en ce prétexte il plâtrât ſa " malice de quelque couleur, ſi le Pape pro- " nonçoit rien au contraire de ce qu'il deſiroit; "

" &

„ & dans les pages 637. & 638. En même
„ temps Guillaume Warham Archevêque de
„ Cantorbie qui avoit toûjours soûtenu le
„ parti de la Reine, fut appellé de la Ter-
„ re au Ciel. Le Roi qui avoit résolu de
„ ne conférer un si riche Bénéfice à autre
„ qu'à celui qui lui seroit fidéle, & suivroit
„ tout à fait ses volontez, fut prié de Tho-
„ mas Boulen d'en vouloir pourvoir un Prê-
„ tre qui lui avoit long-temps servi d'Au-
„ mônier, lequel il disoit souhaiter infini-
„ ment que ce divorce se fît, & qu'il suivroit
„ tout à fait toutes ses volontez. Anne de
„ Boulen y ajoûta ses priéres, lesquelles fi-
„ rent résoudre le Roi de conférer à ce Prê-
„ tre nommé Cranmer cette grande Arche-
„ vêché, sous cette condition infame & dé-
„ testable. Mais toutes les méchancetez
„ semblent favorables & pleines de gloire à
„ l'ambition qui n'a d'yeux que pour voir
„ son profit. Que bien que le Saint Pere
„ donnât Sentence en faveur de la Reine Ca-
„ therine en ratifiant son Mariage, que lui
„ prononceroit en Angleterre au contrai-
„ re. Cranmer est pourvû de l'Archevêché
„ sous ces pactes: mais Henri n'ayant pas en-
„ core rompu la Communion de l'Eglise,
„ il faloit envoyer en Cour de Rome pour en
„ obtenir la confirmation de sa promotion.
„ Ainsi étant plus affectionné au Roi qu'à l'E-
„ glise, & voyant que le Roi vouloit plûtôt
„ renoncer à l'Eglise qu'à Anne de Boulen,
„ quand ce fut à prêter le serment au saint
„ Siége Apostolique il appose un Notaire
devant

devant lequel il atteſte que c'eſt contre ſa " volonté qu'il fait cette obéïſſance au Pape, " & qu'il ne prétend point garder ce ſerment " au préjudice du Roi, & aprés cela il fit tou- " tes les cérémonies qu'ont accoûtumé de fai- " re les Archevêques. C'étoit un ſcélérat & " dangereux eſprit, homme remuant & hardi, " cauteleux & hérétique, & pour ce au Régne " de Marie, depuis on l'a vû condamné au " feu par lequel il mourut. Il enleva en Alle- " magne une femme laquelle il gardoit avec " ſoi étant Archevêque; & aprés la mort de " Henri, Edoüard régnant, il l'épouſa. "

CRITIQUE
DE M. BURNET.

NOtre Auteur aſſure qu'il y avoit dans le Code d'Angleterre une ancienne Loi, qui défendoit de recevoir & de reconnoître aucune Juriſdiction étrangére, & que le Roi s'aviſa de prétendre que le Clergé d'Angleterre y avoit contrevenu en déférant au Pape ſur les Royaumes d'Angleterre & d'Irlande, une Juriſdiction que les Canoniſtes appelloient mixte, parce qu'elle étoit mélée du ſpirituel & du temporel. Il y avoit, ajoûte-t-il, une infinité de preuves de l'accuſation, mais elle étoit ſi legére que le Clergé s'en fût aiſément purgé, en diſant que ce qu'il en avoit fait, avoit été par le conſentement exprés, ou du moins, tacite des Rois, & que cette Loi ne regardoit pas le ſpirituel.

Les matiéres qui regardent les Loix demandent

dent trop de pénétration, pour être de la portée des gens faits comme M. Varillas. Il nous parle ici d'une ſeule Loi, & encore fort ancienne, & qui regardoit ſeulement le temporel: au lieu que s'il eût eû quelque connoiſſance de nôtre Juriſprudence, il auroit ſçû que nous avons un grand nombre de Loix ſur cette matiére, & faites ſous divers de nos Rois, comme Edoüard I. Edoüard III. Richard II. Henri IV. & Henri V. Toutes ces Loix ſont conçûës en termes exprés contre tous ceux qui apportoient des Bulles & des Proviſions de Rome, pour quelque Bénéfice Eccleſiaſtique.

Il ajoûte au même endroit que les réſolutions du Clergé d'Angleterre ne pouvoient pas être vigoureuſes, parce que Cranmer Archevêque de Cantorberi, & Lee Archevêque d'Yorc étoient deux faux freres, qui concluoient toûjours par une trés-humble ſoûmiſſion au Roi qui déconcertoient tous les deſſeins hardis, qui ſe formoient dans leur compagnie, & la réduiſirent par-là à s'avoüer coupable, à demander pardon au Roi, & à lui offrir quatre cens mille écus, pour réparer une faute qu'ils n'avoient pas faite. Sa Majeſté, dit l'Auteur, les accepta à condition que le Clergé reconnoîtroit par un Acte authentique, qu'elle avoit une puiſſance ſouveraine dans ſon Royaume ſur le Corps des Eccléſiaſtiques, auſſi peu limitée que celle qu'elle exerçoit ſur ſes autres ſujets. Ainſi le Clergé d'Angleterre fournit, ſans y penſer, au Roi le prétexte de ſe dire Chef de l'Egliſe Angloiſe.

Cranmer eût ſi peu de part en tout ceci, qu'il y avoit deux ans paſſez que le Clergé d'Angleterre avoit fait cette ſoûmiſſion au Roi, lors qu'il fut élû

élû Archevêque. C'étoit Varham qui étoit alors Primat d'Angleterre, cette affaire étant arrivée en 1531. *& Cranmer ayant été consacré le mois de Mars en* 1533. *Tant s'en faut que Lee, Archevêque d'Yorc y consentit, qu'il combattit cette résolution, long-temps aprés qu'elle eut passé dans le Synode, où Varham présidoit. Nôtre Auteur croit que ce qui donna prétexte au Roi de se déclarer Chef de l'Eglise Anglicane, fut la reconnoissance que le Clergé fit de l'Autorité du Roi sur les Ecclesiastiques, mais il n'y a rien de plus éloigné de la verité. Tout le Clergé, sans en excepter Fisher, le Héros de M. Varillas, dans l'Acte de la soûmission qui fut signé de tous, appella le Roi en termes formels, Chef suprême de l'Eglise & du Clergé d'Angleterre, autant que la Loi de Jesus Christ le permettoit. On fit cet Acte pendant le ministére de Morus, qui fut encore Chancelier quinze mois aprés cette action.*

REPONSE.

CEtte matiére ne demande point trop de *pénétration pour être à la portée des gens de ma sorte*, & je ne sçai qui de M. Burnet ou de moi a plus étudié en Droit. Il est vrai que je ne parle que d'une Loi, & encore fort ancienne, & qui regardoit seulement le temporel. Mais il n'est pas vrai *que si j'eusse eû quelque connoissance des affaires d'Angleterre, j'aurois sçû que les Anglois ont un grand nombre de Loix sur cette matiére, & faites sous plusieurs de leurs Rois.* J'ai assez montré que je ne les ignorois pas, lors que j'ai prouvé qu'elles avoient été la principa-

principale cauſe du fameux différend entre le Roi Henri Second & Saint Thomas de Cantorberi : mais je n'ai pas voulu rendre mon Hiſtoire obſcure, en entaſſant des choſes qui ne ſervoient de rien à l'éclairciſſement de celles que je traitois. Je n'avois beſoin que de la Loi que les Anglois appellent *præmunire*, & je n'ai parlé que de celle-là. Florimond de Raimond l'avoit écrit devant moi page ſix „cens trente-huit. L'Angleterre a une Loi „qu'ils appellent *præmunire*. Le Roi aſſem„blant un Conſeil à ſa poſte & à ſa diſcretion, „accuſa le Clergé pour avoir quelque cou„leur de lui courir ſus, d'avoir contrevenu à „cette Loi, ayant reconnu la puiſſance ex„terne du Pape & de ſes Légats, & ainſi tous „leurs biens furent acquis & confiſquez au „Roi. Le Clergé abandonné des plus grands „Archevêques, de Cranmer, & de Lejus „Primat d'Yorc, qui avoient délibéré de „joüer cette Tragédie, fut aiſément vaincu „& accablé du faix de ces accuſations, qui „fut l'entrée du reſte des maux qui ſuivirent „bien-tôt. Le Clergé obéiſſant au temps, & „voulant ſe delivrer de ces calamitez conni„vant aux volontez du Roi, tous d'un com„mun accord ſuppliérent le Roi de leur vou„loir remettre cette offenſe, & recevoir en „ſatisfaction quatre cens mille écus : ce qu'ils „confeſſoient qu'il pouvoit faire ayant ſeul „une ſouveraine Puiſſance en ſon Royaume „ſur le Clergé, de même que ſur tous ſes au„tres ſujets. Ce furent les mots ſur leſquels „comme ſur un frivole & bien leger appui,

on

on fonda depuis la grandeur de ce titre superbe & glorieux pour un Roi, de souverain Chef de l'Eglise Angloise.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

Monsieur Varillas dit que lors que Morus se démit de cette dignité, le Roi remit ses Sceaux entre les mains d'un Ecclesiastique qui ne lui étoit pas moins dévoüé que Cranmer. Ce fut, dit-il, Thomas Audley, qui n'avoit ni naissance, ni bien.

Audley n'étoit pas Ecclesiastique, mais seulement Jurisconsulte, comme Morus qui venoit d'être Chancelier; & l'on sçait que les personnes de ce caractére, s'élévent uniquement par leur mérite & non par leur naissance, de sorte que l'on ne doit pas remarquer sa basse extraction, comme une chose fort extraordinaire.

RE'PONSE.

Monsieur Burnet se trompe doublement dans sa conjecture. En premier lieu lors qu'il soûtient que je ne *devois pas parler de la basse origine d'un Chancelier*, comme si ceux qui ont écrit l'Histoire des Chanceliers des Rois de l'Europe avoient oublié d'en faire mention lors qu'elle étoit basse; & que par exemple Monsieur du Chesne eût passé sous silence celle d'Arnaud de Corbie Chancelier de France. En second lieu quand

il

il écrit que *j'euſſe pû me diſpenſer de toucher à l'origine d'Audley.* Cependant je ne le pouvois pas, puis qu'il étoit néceſſaire pour l'inſtruction de mon Lecteur de le convaincre que ç'avoit été une politique de Henri VIII. de mettre les Sceaux entre les mains d'un homme de baſſe naiſſance; parce que ſi cet homme faiſoit tout ce que Sa Majeſté Angloiſe deſiroit elle y trouveroit ſon compte, & s'il ne le faiſoit pas elle le pourroit dépoſer auſſi facilement qu'elle l'avoit élevé à la premiére Magiſtrature d'Angleterre. Florimond de Raimond l'a dit avant moi, page ſix cens „trente-neuf. Thomas Morus relevé en ſça„voir, en dignité, & en vertu, demande con„gé au Roi, & lui remet entre les mains le „Sceau que le Chancelier garde. En ſa pla„ce le Roi y mit un homme de bas lieu & de „petite fortune, les moyens duquel il au„gmenta d'une belle Abbaye qui étoit dedans „Londres. Ce Chancelier s'appelloit Tho„mas Audley.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

NOtre Auteur dit dans la même page, que le Roi d'Angleterre perſuadé que l'intention de Clément VII. avoit été d'empêcher un mariage clandeſtin de Sa Majeſté avec Anne Boleyn, réſolut par dépit de le contracter. Que le jour ayant été pris, un ſimple Prêtre nommé Roland, choiſi pour faire la cérémonie, lors qu'il fut revêtu

tu des habits Sacerdotaux, au lieu de commencer la Messe, se tourna du côté du Roi, & lui dit qu'encore qu'il ajoûtât une entiére foi à Sa Majesté, qui l'assuroit d'avoir la Bulle du divorce, le devoir de sa Charge l'obligeoit pourtant de la lire à haute voix, & que le Roi jura qu'elle étoit dans son Cabinet; & que rien ne l'empêchoit de l'envoyer chercher, que la crainte de retarder la cérémonie.

Cet endroit est si mal tourné, que M. Varillas auroit dû ici faire usage de son zéle pour sa Religion, afin de rendre plus vrai-semblable ce qu'il avance. Tout le monde sçavoit si bien que le Pape étoit alors tout à fait uni d'intérêts avec l'Empereur, que Roland Lee ne pouvoit pas croire qu'on eût accordé au Roi aucune Bulle semblable. Outre cela il étoit d'un naturel si complaisant, qu'il ne falloit point d'artifice pour l'obliger à faire une chose d'où dépendoit son avancement. Nôtre Auteur represente encore contre toute sorte de vrai-semblance, Henri comme un simple Gentilhomme, qui regarde ses Papiers dans son Cabinet, & qui est obligé de les aller querir lors qu'il en a besoin. Mais cela étoit nécessaire, pour faire commencer le mariage du Roi par un faux serment. Quoi qu'il ait fallu pour cela sacrifier à une fiction & la verité & le décorum, ce n'étoit pas une chose à faire de la peine à un Auteur de l'humeur de M. Varillas, lui qui ne fait pas de difficulté de dire que le Roi épousa Anne Boleyn, seulement pour faire dépit au Pape. Un plus habile faiseur de Romans que lui, auroit tourné d'une maniére plus galante la conclusion d'une Amourette, qui avoit duré plus de 7. ans.

RE'

RE'PONSE.

„ JE n'ai encore été là que l'écho de Flori-
„ mond de Raimond, page ſix cens trente-
„ neuf. Le Pape Clément VII. ayant
„ été averti de tout ce qui ſe paſſoit en Angle-
„ terre ; & ayant appris que le Roi Anglois
„ étoit paſſionné d'Anne de Boulen pour la-
„ quelle il rompoit ce Mariage, n'ayant tenu
„ compte de tant de priéres qu'il lui avoit fai-
„ tes par ſes Lettres particuliéres, ſe délibére
„ de lui envoyer un Bref; le priant, ſous peine
„ d'excommunication, de n'accomplir point
„ ce nouveau Mariage tandis que l'autre ſe-
„ roit encore diſputé. Henri à qui rien ne
„ plaiſoit de ce qui retardoit ſes deſſeins, &
„ venoit au contraire de ſes affections, ſe
„ moque de tous ces Brefs. Il pourſuit plus
„ fort Anne, qui lui dénioit ce qu'il deman-
„ doit s'il ne l'épouſoit : lui donne le Marqui-
„ ſat de Pembruk, & le vingt-deux de No-
„ vembre de l'an mil cinq cens trente-un, ſe
„ délibére de l'épouſer à Cachetes, dautant
„ que le divorce n'étoit pas encore jugé ni à
„ Rome ni en Angleterre. On envoye cher-
„ cher un Prêtre, lequel étoit nommé Ro-
„ land. Le Roi qui depuis lui en donna l'Evê-
„ ché de Leichefeld ; lui dit qu'il avoit reçû ſa
„ Diſpenſe de Rome, & avoit puiſſance d'é-
„ pouſer une ſeconde femme ; & qu'il l'a vou-
„ lu tant honorer, que de l'appeller à cette
„ belle action. Roland lui rend graces ; &
„ croyant qu'un Roi qui a la force en main, &

lequel

lequel peut commander, n'eut point menti, " commence à se vêtir pour dire la Messe. " Enfin il lui dit, Sire, je croi que vous ayez " bien la Bulle du Pape : mais nôtre charge " nous contraint de la voir, voire de la lire " en public, afin que personne n'en prétende " cause d'ignorance. Le Roi lui jure qu'il l'a ; " mais qu'elle est dans un lieu secret, & qu'il " ne seroit pas seant de sortir hors pour lui al- " ler montrer. Roland peu avisé se contente " de cela, & épouse Henri & Anne, sans que " la Reine Catherine fut répudiée, ni qu'il y " eût aucune Sentence prononcée contre le " premier Mariage, voire sans Dispense s'ac- " couple avec la sœur de celle dont il avoit " honteusement soüillé la couche.

La maniére dont Monsieur Burnet attaque ce passage est contre le bon sens. Cet endroit n'est pas *mal tourné, & cet usage de ma Religion* dont parle mon Critique est un galimatias. Il n'est pas vrai *que le Pape fût alors uni d'intérest avec l'Empereur ;* & il est vrai au contraire que sa Sainteté qui ne s'étoit accordée avec ce Prince que pour élever la Maison de Médicis à la Souveraineté de Florence, n'eût pas plûtôt obtenu ce qu'elle prétendoit, qu'elle jetta les yeux du côté de la France pour négocier le Mariage de Catherine de Médicis avec le second fils de François Premier. Je ne dis rien en cela dont tous les Auteurs Contemporains ne conviennent ; & quand le Prêtre Roland l'auroit crû, il n'auroit pas été si mal instruit des affaires du monde que M. Burnet le

prétend. *La complaiſance qu'il lui attribuë* n'eſt pas un caractére fort honnête pour lui; & s'il étoit capable de commettre toutes ſortes de crimes pour *ſon avancement*, c'eſt une marque que Henri VIII. avoit peine à trouver des gens qui vouluſſent bien favoriſer ſon amour illégitime, puis qu'il jetta les yeux ſur lui pour la cérémonie de ſes épouſailles avec Anne de Boulen. Je ne *repreſente point contre toute ſorte de vrai-ſemblance Henri VIII. comme un ſimple Gentilhomme conſervant ſes papiers dans ſon cabinet, & les y allant prendre quand il en a beſoin.* Cette conduite bourgeoiſe eſt tout à fait éloignée du génie de ce Prince. Mais il eſt certain que le Prêtre Roland avoit lieu de croire que ſi Henri aprés avoir ſollicité la diſpenſe de ſon mariage durant ſept ans, comme l'écrit Monſieur Burnet, l'avoit enfin obtenuë, il devoit la regarder comme la choſe la plus précieuſe qu'il eût au monde, puis que c'étoit elle qui devoit lui procurer la jouïſſance de ſa Maîtreſſe, & que par conſéquent il l'avoit enfermée dans une caſſette de ſon cabinet. Je n'aurois eu garde de prétendre *que Sa Majeſté Angloiſe eût commencé ſon Mariage par un faux ſerment*, ſi je ne l'avois trouvé dans un Auteur digne de foi, contre lequel les Anglois ne ſe ſont point inſcrits en faux. Je n'ai pas *ſacrifié la verité & le* decorum *comme M. Burnet*, qui dans ſon Hiſtoire de la prétenduë Réformation, & même dans la Critique que j'examine, fait paſſer pour un Héros Cranmer le plus ſcélé-

rat

rat des Anglois, & il m'accuſe mal à propos d'avoir dit que Henri VIII. épouſa Anne de Boulen ſeulement pour faire dépit au Pape. J'ai marqué plus d'une fois dans mon Livre, qu'il aimoit cette Courtiſanne long-temps avant que l'envie lui prit de faire dépit à ſa Sainteté; & qu'il ne lui fit dépit, que parce qu'elle lui refuſoit la permiſſion de ſe ſatisfaire dans les formes. J'ai ſeulement dit qu'il ſe maria clandeſtinement pour donner du chagrin à Clement VII. & il n'y a rien en cela qui ne ſoit ordinaire aux Amans, qui ne pardonnent jamais aux perſonnes qui traverſent leur contentement. Enfin M. Burnet en travaillant à me rendre ridicule, autoriſe ſans y penſer ce que j'ai écrit; puis que ſi j'avois eu deſſein de faire un Roman, j'aurois *tourné d'une maniére plus galante la concluſion d'une amourette, qui avoit duré plus de ſept ans.* Au lieu que ne m'étant attaché qu'à la verité, j'ai raconté le fait ſelon elle, qui eſt le caractére de l'Hiſtoire; & non pas ſelon la vrai-ſemblance, qui eſt le caractére du Roman.

CRITIQUE

DE M. BURNET.

MAis pour nous faire voir qu'il n'eſt pas néanmoins tout à fait épuiſé d'inventions, il fait paroître l'amour & la jalouſie ſur la ſcene, & nous dit que la jalouſie de deux ſœurs fut

la veritable cauſe de la précipitation du Roi. C'eſt que Marie Boleyn ſœur aînée d'Anne, bien loin de ſe réjouir de la fortune de ſa cadette, en étoit devenuë envieuſe; & ne s'étoit pas ſoucíée d'avoüer que le Roi avoit couché avec elle, pourvû qu'elle empêchât ſa Majeſté d'épouſer cette même ſœur. La cadette au contraire irritée de voir ſa ſœur dans des tranſports, dont eut été capable la plus dangereuſe rivale, s'étoit emportée à ſon tour, & pour lui faire tout le dépit qu'elle pouvoit, s'étoit réſoluë d'accorder au Roi la faveur qu'il lui demandoit il y avoit ſi long-temps, c'eſt à dire, de l'épouſer en ſecret, à condition que ſa Majeſté rendroit dans deux mois le mariage public.

Les fictions des Vieillards, auſſi bien que leurs vers, lors qu'ils entreprennent de parler d'intrigues amoureuſes, ſe ſentent un peu de leur âge. N'eſt-ce pas une choſe admirable de voir nôtre Auteur repreſenter une jeune Dame, qui a bien la réſolution de devenir Reine pour ſe vanger de ſa ſœur? Un autre auroit crû que l'éclat d'une Couronne étoit aſſez ſuffiſant pour la faire accepter, ſans qu'il s'y mêlât d'autres conſiderations. Pour ce qui regarde la jalouſie & l'indiſcretion de Marie Boleyn: c'eſt une circonſtance que nôtre Auteur a l'honneur d'avoir inventée, car je ne la trouve dans aucun autre Hiſtorien. C'eſt pourquoi je lui rends toute la juſtice qu'il peut ſouhaiter, en reconnoiſſant de bonne foi qu'il eſt l'unique inventeur de cette Hiſtoire. Mais s'imaginer que le Roi ne voulut pas perdre ce moment favorable, de peur que l'éclat d'une Couronne ne fut pas capable de toucher Anne Boleyn, ſi le dépit ne s'en mêloit, eſt une penſée

trop

trop peu digne d'un Auteur, qui prétend avoir tant de connoissance du cœur de l'homme.

RE'PONSE.

LA plus importante qualité d'un homme qui prétend se joüer impunément de la verité, est d'avoir de la mémoire. Monsieur Burnet avoit dit au commencement de sa Critique qu'il ne me manquoit aucune des qualitez pour écrire l'Histoire, excepté la verité; & presentement il me conteste la principale des qualitez nécessaires pour l'Histoire, qui est celle de décrire les intrigues des Grands en matiére d'Amour. Si cela est ceux qui loüent principalement mes Ouvrages en ce point, sont bien abusez. Mais M. Burnet lui-même est-il capable de me faire correction là-dessus, puis qu'il ne sçait pas que plus une amourette est bizarre, mieux elle mérite d'être écrite? La jalousie des deux sœurs de Boulen est de cette nature, & il ne me reste que de prouver que je ne l'ai point inventée. La voici en termes exprés dans Florimond de Raimond, page six cens trente. Henri desireux d'avancer ses affaires en- " voye par même moyen au Saint Pere une " Lettre écrite & signée de sa main, en la- " quelle il le supplioit de le dispenser d'épou- " ser la sœur de celle qu'il avoit connuë " charnellement. Anne de Boulen avoit une " sœur nommée Marie. Henri avoit couché " avec Marie sœur d'Anne, comme Marie " même envieuse de la grandeur de sa sœur "

Anne le diſoit publiquement. Je n'ai donc point *l'honneur d'avoir inventé cette circonſtance :* puiſqu'un autre Auteur l'a dite avant moi ; & Monſieur Burnet doit paſſer pour le plus téméraire des hommes, en alléguant pour toute raiſon *qu'il ne l'a trouvée dans aucun Auteur.* Il faudroit pour cela deux choſes. L'une qu'il eût lû tous les Livres imprimez & manuſcrits. L'autre qu'il n'eût rien oublié de ce qu'il y auroit lû, & ce ſont-là deux choſes qui ne ſe trouvent dans aucun homme ſans miracle.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

IL dit là-deſſus que Cranmer eut ordre de ſe tranſporter avec une ſuite d'Evêques, & d'Officiers de Juſtice corrompus, à Dunſtable ; qu'il inſtruiſit en quinze jours le procés du divorce, & mit les parties en liberté de ſe marier, nonobſtant le refus que faiſoit la Reine de le reconnoître, & les proteſtations au contraire qu'elle renouvelloit à chaque formalité.

On n'avoit que faire de corrompre aucun Officier de Juſtice en cette rencontre, où il n'y en eut point d'employé. Un grand nombre d'Evêques accompagnerent Cranmer, & l'aſſiſterent dans ce Jugement, quoi que la Sentence fût prononcée en ſon ſeul nom. On montra que ç'avoit été la doctrine conſtante de l'Egliſe, que les défenſes de ſe marier dans les degrez marquez dans la Loi de Moïſe, étoient des préceptes moraux,

raux, qui obligent les Chrêtiens. On le prouva par les decrets de divers Papes, par les Canons de divers Conciles, par les témoignages de presque tous les Peres Grecs & Latins, par le consentement des modernes, des Scholastiques, des Canonistes, & des Casuistes. Si c'est dans la Tradition qu'on doit chercher la veritable explication de l'Ecriture, & la doctrine de l'Evangile; on ne peut pas douter que le Mariage du Roi ne fût incestueux, de sorte que selon les principes de l'Eglise Romaine, il étoit manifestement illégitime. On prouva encore par les mêmes autoritez que le Pape ne peut pas dispenser des Loix divines; & que le Clergé d'Angleterre étoit le Juge naturel & légitime de ce qui arrivoit en Angleterre. C'étoit-là proprement l'état de la question, & presque toutes les Universitez de l'Europe, sans en excepter celle de Bologne qui dépend du Pape, s'étant déclarée en faveur d'Henri, on ne peut pas être surpris que Cranmer ait donné Sentence sur ces fondemens.

REPONSE.

FLorimond de Raimond le raconte en ces propres termes dans la page six cens quarante. Cranmer Archevêque de Cantorberi par le commandement du Roi accompagné de quelques Evêques, Procureurs, Avocats, & Notaires, s'en alla à Donstable, non guéres éloigné d'Amptile, lieu auquel se tenoit la Reine; où l'ayant fait citer & ayant attendu quinze jours, il prononça la Sentence contre elle.

Monſieur Burnet eſt ici merveilleux, quand il prouve par la tradition de l'Egliſe que le Mariage de Henri & de Catherine étoit illégitime, lui qui eſt d'une Religion qui rejette abſolument la Tradition. Il ajoûte qu'il y avoit des degrez défendus; & l'on en demeure d'accord avec lui, puis qu'ils ſont marquez dans l'Ecriture ſainte. Mais la même Ecriture ne dit pas qu'il n'y eut point dans l'Egliſe une autorité capable d'en diſpenſer. Le paſſage de Cajetan que j'ai cité, montre clairement qu'elle y étoit; & la choſe eſt d'autant vrai-ſemblable que Dieu ayant diſpenſé de cette Loi dans le cas qu'un frere aîné mourût ſans laiſſer de Poſtérité, il y a apparence qu'il avoit permis aux Souverains Pontifes d'en diſpenſer auſſi pour des raiſons qui n'étoient pas moins importantes que celle qu'un Juif ne mourut point ſans laiſſer des enfans qui fuſſent en effet de lui, ou qui paſſaſſent pour en être.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

NOtre Auteur forme comme il lui plaît une harangue qu'il fait faire au Cardinal du Bellay, où l'on ne remarquera qu'une choſe. Il dit qu'il repreſenta à Henri que ſa Majeſté réüſſiroit ou non, dans le deſſein de ſeparer ſes Sujets de la Communion de l'Egliſe Romaine. Que ſi elle réüſſiſſoit outre qu'elle ſe mettroit en état

état de damnation, il n'y auroit plus de sureté en aucun lieu pour sa personne sacrée contre les attentats des Catholiques zélez, qui croiroient en se défaisant d'elle sauver l'ancienne Religion. Que si elle ne réüssissoit pas, elle étoit assurée de perdre dans une révolte générale, la Couronne & la vie.

Monsieur Varillas est presentement agité d'un mouvement tout different de ceux que nous avons vû. Il y a dans les accés de fiévre du froid & du chaud; & il semble que comme quelques-uns des transports religieux de nôtre Auteur lui ont fait oublier la verité, celui-ci la lui a fait dire. Mais s'il avoit eu quelque expérience dans la maniére secrette dont la Cour de Rome, ou les Jesuites conduisent leurs affaires, il auroit sçû qu'encore qu'il ait été permis à un Cardinal du Perron d'avancer des maximes aussi hardies que celle-là pendant la minorité d'un Roi, ou à la Sorbonne de se déclarer pour de semblables sentimens, pendant les confusions d'une guerre civile, il faut soûtenir tout le contraire, sous un Régne tel qu'est celui du Roi qui régne aujourd'hui, & dans la conjoncture presente des affaires. Peu de gens auroient crû que dans un temps, comme celui-ci, on traitât un Clement & un Ravaillac tout simplement de zélez Catholiques. Mais nôtre Auteur nous fournit par-là une idée complette de ceux à qui l'on peut donner cet éloge. Ce sont des gens qui ne se mettent pas en peine, si ce qu'ils disent est vrai ou faux, & qui ne font pas difficulté de commettre quelque crime que ce soit, pourvû qu'il puisse servir à la défense de leur Religion. Si un

Prince pense à changer de Religion & à se séparer de la Communion de l'Eglise Romaine, il faut qu'il s'attende ou à une révolte générale, qui ne finira que par la perte de sa Couronne & de sa vie, ou s'il trouve moyen d'empêcher cette révolte, qu'il se dispose à périr par la main des Catholiques zélez, qui le poursuivront par tout, & qui ne lui donneront aucun relâche qu'ils ne l'ayent immolé à l'intérêt de leur Religion. C'est là le plus horrible crime que le plus grand ennemi de l'Eglise Romaine lui puisse objecter; & M. Varillas a si peu de jugement que de le faire avoüer à un Cardinal. Mais il n'y a pas encore long-temps qu'il a une pension, & son Noviciat n'est pas fini, ou peut-être qu'il est trop vieux pour apprendre tous les raffinemens que lui voudroit enseigner M. Maimbourg, qui est son modéle. Autrement il auroit sçû que dans un Royaume, tel qu'est celui de France, la Religion doit être une doctrine toute pleine de principes d'obéïssance & de soûmission. Mais peut-être que quelqu'un a dit à M. Varillas que l'on voyoit dans les derniers Articles du Clergé une disposition à se séparer de la Cour de Rome, de sorte qu'il a crû qu'il étoit bon de faire connoître au Roi à quel danger il s'exposeroit en faisant encore quelques démarches dans cette affaire, ou en entreprenant de réformer quelque chose dans la Religion. Il est vrai qu'on a fait depuis peu en France beaucoup de bruit de cette Réformation; mais il est visible que ce n'a été que pour séduire ceux qui ont bien voulu se tromper eux-mêmes, & qui ont fait naufrage dans la foi & dans la bonne conscience.

RE-

REPONSE.

MOnsieur Burnet donne encore ici un tour malicieux à ma pensée pour avoir prétexte de la censurer. Il feint d'ignorer qu'il y a de faux zélez aussi bien que de veritables; & c'est constamment des faux zélez Catholiques que j'ai fait parler le Cardinal du Bellay, puis que le mot d'attentats que je leur ai attribué ne peut convenir en aucune maniére aux Catholiques veritablement zélez. Quant à ce qu'ajoûte M. Burnet, la chose est tellement horrible que la seule idée en fait trembler. Il n'est rien échappé de semblable à la Sorbone, ni au Cardinal du Perron; & les gens de bien ne regarderont jamais que comme des pestes du genre humain, les Auteurs de cette sorte de propositions. Mais ce qui marque davantage la mauvaise foi de M. Burnet, est qu'il n'y a rien dans le raisonnement du Cardinal du Bellay, dont il n'y ait une infinité de preuves dans le Calvinisme depuis son établissement. S'il y avoit lieu d'user ici de récrimination à l'égard de M. Burnet, je lui répondrois que les Calvinistes qui vivoient au temps du Cardinal du Bellay étoient dans l'abominable principe qu'il impute aux Catholiques; & que le second Duc de Guise ayant appris de la propre bouche d'un d'entre eux, qu'il avoit résolu de l'assassiner parce qu'il étoit contraire à la Religion Prétenduë Réformée, ce Prince lui répondit en des termes héroïquement Chrêtiens. Vous voulez

me tuer, parce que je ſuis Catholique, & je vais vous montrer que ma Religion eſt meilleure que la vôtre. Je pourrois vous faire mourir, mais je vous pardonne. La clemence du Duc de Guiſe n'empêcha pas qu'un autre Calviniſte nommé Poltrot, ne le tuât quelque temps aprés. Mais s'il y avoit à redire au raiſonnement du Cardinal du Bellay, il n'y auroit point de gens au monde qui euſſent moins lieu de s'en plaindre que les Calviniſtes Ecoſſois, puis que l'Hiſtoire de la Reine Eliſabeth par Candem eſt toute pleine des conjurations fauſſes ou veritables des Catholiques zélez contre la Perſonne & l'Etat de cette Reine: comme l'Hiſtoire de Blacuod eſt remplie des Conſpirations des Calviniſtes Ecoſſois contre la malheureuſe Reine d'Ecoſſe Marie Stuard. Au reſte je vois que Monſieur Burnet eſt auſſi mal informé de mes affaires que de mes ſentimens, *puiſqu'il écrit que depuis peu l'on me donne Penſion.* Il a de mauvais mémoires, & j'aurois ici lieu ſi je voulois l'imiter, d'aſſûrer à mon tour qu'il prend ſes imaginations pour des veritez.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

MOnſieur Varillas dit que l'eſperance que le Cardinal du Bellai avoit de réüſſir dans ſa négociation, étoit principalement fondée ſur l'inconſtance d'Henri, qui n'avoit

voit eu de l'attachement pour Anne Boleyn, que durant les premiéres ardeurs de son mariage. Qu'il étoit devenu inconstant, & peu aprés amoureux de Jeanne Seimour fille d'honneur d'Anne Boleyn : de sorte que l'étrange attachement pour celle-ci ayant ainsi cessé, & ce Prince n'étant retenu de la quitter, que par la honte de la renvoyer aprés l'avoir si solemnellement épousée, un peu de patience & de douceur le disposeroit infailliblement à reprendre la Reine Catherine.

Pour un faiseur de Roman, c'est peu connoître les effets de l'amour, que de croire qu'un nouvel attachement disposeroit le Roi à reprendre la Reine, qu'il avoit abandonnée depuis si long-temps. Le temps du refroidissement du Roi pour Anne Boleyn n'est pas non plus celui qu'il marque, puis qu'il se passa presque deux ans & demi avant qu'on remarquât que le Roi commençât à se dégoûter d'Anne Boleyn, & à aimer Jeanne Seimour. Mais voici la veritable Histoire de la négociation, que le Cardinal du Bellai entreprit à Marseille. Le Pape avoit promis à François Premier, que si Henri vouloit remettre l'affaire en sa disposition, & envoyer un Procureur à Rome, il décideroit en sa faveur contre la Reine, étant persuadé de la justice de sa cause. Là-dessus on envoya en Angleterre le Cardinal, pour porter le Roi à se soûmettre au jugement du Pape : mais le Roi ne voulut pas sur une simple promesse de bouche faire une démarche de si grande consequence. Il promit néanmoins que si on lui en donnoit des assurances sures & en bonne forme, il envoyeroit à Rome une soûmission telle qu'on la desiroit, & que d'abord que

le

le Cardinal auroit tiré ces assurances de la Cour de Rome, il ne manqueroit pas d'y envoyer l'Acte que l'on demandoit. M. Varillas ayant supprimé la verité de cette affaire, il a fallu remplir ce vuide par quelque chose de son invention. Mais comme toutes les liqueurs prennent ordinairement quelque goût des vaſes où on les tient, ce que M. Varillas avance de son chef se ressent si fort de son imagination déréglée, qu'il ne peut rien dire de semblable, sans faire connoître au Lecteur, qu'il a aussi peu de jugement que de sincérité

RE'PONSE.

IL n'y eut jamais de raisonnement mieux fondé que celui du Cardinal du Bellai, qu'il plaît à Monsieur Burnet de censurer; & je m'en rapporte au jugement de toutes les personnes desintéressées, qui me feront l'honneur de lire mon Livre. Henri avoit passé toute sa vie dans l'amour volage d'une infinité de Maîtresses, sans ressentir aucune autre affection pour elles que celle qui regardoit la joüissance. Il ne s'étoit arrêté à Anne de Boulen, que parce qu'elle n'avoit voulu s'abandonner à lui qu'aprés le mariage; & c'étoit pour cette unique raison, que sa Majesté Angloise avoit répudié la Reine Catherine. Il y avoit deux ans qu'il avoit épousé secrettement cette fille, & c'étoit plus de temps qu'il n'en faloit à Henri pour s'en dégoûter. Ainsi le Cardinal du Bellai prévoyoit judicieusement que la premiére inclination du Roi d'An-

d'Angleterre l'obligeroit à se remettre bien avec la Cour de Rome, & à reprendre la Reine Catherine; non pas pour garder la chasteté conjugale avec elle, comme prétend Monsieur Burnet, mais pour la traiter comme il avoit accoûtumé de faire depuis dix ans, c'est à dire, pour n'avoir point d'autre femme qu'elle, & pour continuer cependant à corrompre les Dames qui lui donneroient de l'amour.

M. Burnet m'accuse à tort de n'avoir pas donné le loisir à Henri de se refroidir pour Anne de Boulen, & soûtient que l'amour de ce Prince dura prés de deux ans & demi aprés son Mariage. Je n'ai pas dit le contraire, puis que le mariage secret de sa Majesté Angloise fut en mil cinq cens trente-un, & que le Cardinal du Bellay ne se mêla de la racommoder avec la Cour de Rome qu'en mil cinq cens trente-trois. Ainsi l'on me fait un procés sur un pied de mouche. M. Burnet raconte d'une autre maniére que moi la négociation de ce Cardinal, & veut en être crû sur sa foi. Mais je puis dire sans l'offenser que cette maniére est sans comparaison plus romanesque que la mienne. Ceux qui connoissent tant soit peu l'esprit de la Cour de Rome ne s'empêcheront jamais de se moquer de Monsieur Burnet, quand ils trouveront dans son Livre que le Roi d'Angleterre demanda à cette Cour *une assûrance seure & dans les formes qu'elle jugeroit en sa faveur, avant que de la reconnoître pour Juge.* Aucun Pape avoit-il agi de cette

cette ſorte avant Clement, & aucun Pape a-t-il agi de même aprés lui. Il faut être bien hardi pour abuſer juſqu'à ce point de la patience de ſes Lecteurs. Mais ſi le Cardinal du Bellay avoit négocié d'un air ſi bizarre, il ne s'en ſeroit pas tû durant tout le reſte de ſa vie, & il lui en auroit échappé quelque trait en tant Lettres qu'il écrivit depuis. Monſieur de la Moignon Avocat Général en a un grand nombre d'originales dans ſa Bibliotéque, je les ai toutes lûës ; & je ſoûtiens qu'il n'y en a pas une qui inſinuë le moins du monde, que le Pape Clement VII. ſe ſoit voulu relâcher, juſqu'au point que marque Monſieur Burnet.

CRITIQUE

DE M. BURNET.

IL dit dans la même page que le retardement du Courier que l'on envoyoit de Rome en Angleterre, ne vint que de ce que les Miniſtres de l'Empereur firent en ſorte qu'on lui rendit les chemins difficiles.

Mais cela eſt ridicule. On avoit marqué un jour pour le retour du Courier, qui arriva deux jours aprés ; & comme c'étoit en hyver, & qu'il falloit paſſer deux fois la mer, il n'étoit nullement beſoin de chercher d'autre cauſe d'un retardement de deux jours. Mais on remarque que ceux qui ont contracté l'habitude de ne pas dire la verité, la déguiſent même lorſque rien ne les

les y engage. M. Varillas eſt ſi accoûtumé à mêler ſes viſions dans toutes les Négociations dont il parle, qu'il ne dit pas la moindre choſe, ſans l'embellir de conſidérations politiques.

RE'PONSE.

LA mauvaiſe foi de M. Burnet eſt encore ici toute évidente. Il ſuppoſe que j'aye dit des choſes auſquelles je n'ai point penſé, pour avoir lieu d'exercer à mes dépens ſa bizarre Critique, & je n'ai point dit que le Courrier du Cardinal du Bellai ne fut arrêté que par les Miniſtres de l'Empereur. Voici les propres termes dont je me ſuis ſervi. Le Courrier du même Cardinal qui étoit allé porter à Londres la réſolution déciſive du Pape, & devoit rapporter à Sa Sainteté celle du Roi d'Angleterre, n'arriva pas préciſément le jour qu'il avoit promis ; & comme les Miniſtres de Charles-Quint avoient eû l'adreſſe de tirer une promeſſe que les cenſures ſeroient fulminées dés le lendemain, ils preſſérent tellement l'execution de la parole qu'on leur avoit donnée, que la Cour de Rome ne crût pas s'en devoir diſpenſer. Il y a bien de la difference entre donner parole, que ſi le Courrier n'arrivoit pas préciſément le jour qui lui avoit été marqué, le Pape fulmineroit les cenſures dés le lendemain, & retarder ce même Courrier. J'ai dit le premier avec tous les Auteurs qui ont écrit de cette matiére ; & je n'ai pas dit un mot du ſecond, que Monſieur Burnet

Burnet m'attribuë. Mais quand je l'aurois dit, je n'aurois fait que ſuivre les meilleures Relations de ce temps-là, qui portent que le Courrier ne fut pas arrêté par les obſtacles des hommes, mais par celui du mauvais temps; & qu'il employa trois jours, non pas à paſſer le trajet de Mer qui ſepare la France de l'Angleterre, mais à traverſer le Po qui étoit alors plus débordé qu'on ne l'avoit vû de mémoire d'homme.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

IL dit qu'aprés que le Pape eut fulminé l'excommunication contre Henri, ce Prince aſſembla ſon Parlement le 24. d'Avril en 1534. où il ſe fit connoître Chef des Egliſes d'Angleterre & d'Irlande, & où ſon ſecond mariage fut autoriſé, & le premier paſſa pour non légitime, auſſi bien que la Princeſſe qui en étoit ſortie, ſurquoi la Reine plus touchée de l'infortune de ſa fille que de la ſienne, mourut de regret.

M. Varillas ne dévroit pas ſe haſarder à marquer les dattes de ces faits ſi publics, puis que de deux il en marque ordinairement une à faux. Le Parlement où ces Loix paſſérent, fut ouvert le 15. de Janvier, les ſéances furent remiſes & le Parlement prorogé au 29. de Mars, la Sentence d'excommunication ayant été donnée à Rome le 23. du même mois. La verité eſt qu'Henri ne s'attendoit pas qu'on y agiroit de bonne foi avec lui, & qu'il regardoit les derniéres Propoſitions qu'on lui

lui avoit faites, comme de pures illusions, seulement pour l'empêcher de faire passer dans le Parlement, les Actes qu'il avoit dressez. Il résolut de passer outre dans la pensée qu'il ne lui seroit pas difficile de faire révoquer ces Actes, en cas que le Pape lui accordât ce qu'il demandoit. La Reine Catherine vécut encore deux ans après ceci; de sorte qu'encore qu'il y ait bien de l'apparence que le chagrin qu'elle en eut abregea ses jours, c'est outrer le Roman que de la faire mourir d'abord après que ce Parlement eut été renvoyé.

REPONSE.

MOnsieur Burnet me fait encore dire ici ce que je n'ai jamais pensé. Voici mes termes page 396. Il assembla son Parlement le vingt-quatre d'Avril mil cinq cens trente-quatre. Il s'y fit reconnoître Chef des Eglises d'Angleterre & d'Irlande. Son second Mariage y fut autorisé ; & le premier passa pour illégitime, aussi bien que la Princesse qui en étoit sortie. J'en étois demeuré là ; & parce que mon dessein étoit d'écrire en général l'Histoire des Protestans, & de ne m'arrêter qu'aux faits d'importance, j'avois passé sous silence tout ce qui étoit arrivé dans l'Angleterre durant les deux années qui avoient suivi la Convocation de ce Parlement. J'avois commencé non seulement une autre période, mais encore une autre alinea, & voici comment.

La Reine plus touchée de l'infortune de sa fille que de la sienne mourut de regret.

Qu'a

Qu'a fait M. Burnet pour me convaincre d'avoir écrit que la Reine Catherine étoit morte immédiatement aprés la Convocation du Parlement, de mes deux périodes il n'en a fait qu'une. Il a ſupprimé l'alinea; & parce qu'il n'y auroit point eû de liaiſon dans mon diſcours, il a ajoûté de ſon chef les mots de *ſur quoi.* Cette ſupercherie auſſi bien que les autres que j'ai négligé de réfuter ci-deſſus, quoi que je les aye rapportées, eſt ſi baſſe, qu'elle ne ſeroit pas même pardonnable au dernier des Grammairiens, bien loin d'être ſoufferte dans un homme qui prétend avoir rafiné ſur les meilleurs Auteurs du ſiécle paſſé pour ce qui regarde la Théologie & l'Hiſtoire.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

NOtre Auteur aſſure que le Roi averti de l'impudicité d'Anne Boleyn, crût d'abord que c'étoit une calomnie, mais qu'enfin il en eût des preuves qui n'étoient que trop convaincantes, ſur quoi il ne chercha plus que le prétexte d'éclater.

Ceci ne s'accommode pas trop bien avec ce que nôtre Auteur a dit à la page deux cens quatre-vingt-ſept, que le Roi étoit dégoûté d'Anne Boleyn. Ce dégoût lui auroit fait croire facilement tout ce qu'on lui auroit rapporté d'elle, car il n'y a rien qui donne tant de diſpoſition à la jalouſie que le dégoût. Il fait que l'on croit aiſément le mal,

mal, que l'on entend dire de ceux que l'on n'aime pas. Mais il est certain qu'Henri ne prétendoit point avoir vû aucune chose qui pût deshonorer Anne de Boleyn. Pour ce qu'ajoûte M. Varillas d'un Tournoi, qui se fit à Grenwich, c'est un conte trop mal inventé pour en persuader son Lecteur. C'étoit une faveur trop publique, que de jetter son mouchoir à un Cavalier; & il n'est pas croyable qu'Anne Boleyn ait pû commettre une imprudence de cette nature, particuliérement si l'on suppose avec nôtre Auteur qu'elle sçavoit que le Roi commençoit à se dégoûter d'elle. Encore quand cela seroit vrai, ce n'étoit pas une chose si énorme, qu'elle dût causer sa perte.

RE'PONSE.

MOnsieur Burnet continuë ses supercheries en disant que j'assure que le Roi averti de l'impudicité d'Anne de Boulen, crût d'abord que c'étoit une calomnie: mais qu'enfin il en eût des preuves qui n'étoient que trop convaincantes, sur quoi il ne chercha plus que le prétexte d'éclater. M. Burnet supprime encore ici plus de la moitié de mon passage, pour le réfuter impunément aprés l'avoir défiguré. Mais le voici tout entier page trois cens quatre-vingt-dix-sept. Il est moralement impossible de cacher longtemps des infidélitez redoublées aux yeux d'un mari qui régne, quoi qu'il ne soit point jaloux; & Anne de Boulen s'étoit attirée trop d'ennemis, pour n'avoir pas d'espions. Le Roi fut averti de son impudicité, & crût d'abord

bord que c'étoit une calomnie. Mais la multitude des dénonciateurs lui donna depuis du ſoupçon ; & enfin le deſſein d'épouſer Jeanne Seimer, augmenta la curioſité qu'il avoit de s'éclaircir de la verité. Il en eût enfin des preuves qui n'étoient que trop convaincantes. Il en fut effrayé : Il admira la malice de ſa femme ; & il ne cherchoit plus que le prétexte d'éclater, lors qu'elle le donna ſans y penſer. Y a-t-il rien là qui mérite la moindre cenſure. M. Burnet ajoûte *que ceci ne s'accommode pas fort bien avec ce que j'ai dit dans la page deux cens quatre-vingt-ſept, que le Roi étoit dégoûté d'Anne de Boulen, & que ce dégoût lui auroit fait croire facilement tout ce qu'on lui avoit rapporté d'elle, car il n'y a rien qui donne tant de diſpoſition à la jalouſie que le dégoût. Il fait que l'on croit aiſément le mal que l'on entend dire de ceux que l'on n'aime pas. Mais il eſt certain qu'Henri ne prétendoit point avoir vû aucune choſe qui pût deshonorer Anne de Boleyn.* Il eſt vrai que la difficulté qu'avoit Henri de croire l'impudicité d'Anne de Boulen, ne s'accorde pas avec le dégoût qu'il avoit pour elle dans la Critique de Monſieur Burnet, & dans les paſſages tronquez qu'il rapporte de moi. Mais ces deux choſes s'accordent admirablement dans mon neuviéme Livre & dans mes paſſages entiers. Car comme Henri avoit demeuré pluſieurs années avec la Reine Catherine, quoi qu'il eût du dégoût pour elle, il n'auroit pas ſi-tôt rompu avec Anne de Boulen, s'il n'eût été averti de ſon impudicité, mais il reçût dans

dans la suite un avis certain qui fortifia son dégoût. Il crût pourtant d'abord que c'étoit autant de calomnies : mais la multitude des dénonciateurs lui donna depuis du soupçon, & voilà une troisiéme démarche. La quatriéme fut sa nouvelle inclination pour Jeanne Seimer qui augmenta la curiosité qu'il avoit de s'éclaircir de la verité. Ne voilà-t-il pas assez de degrez pour faire passer le plus violent des Rois, de l'amour à la jalousie. Cependant j'en ai encore ajoûté cinq autres que j'ai tirez des preuves qu'il eut de l'infidélité d'Anne de Boulen qui n'étoient que trop convaincantes. Il en fut effrayé : il admira la malice de sa femme ; & il ne cherchoit plus que le prétexte d'éclater, lors qu'elle le donna sans y penser. Monsieur Burnet m'impose encore en soûtenant que j'ai dit que Henri ne prétendoit point avoir vû aucune chose qui pût deshonorer Anne de Boulen. Je ne l'ai ni pensé, ni dit, ni écrit, & l'on ne le trouvera dans aucune page de mes Livres.

Monsieur Burnet dit que le Tournoi qui se fit à Grenwich est un conte trop mal inventé pour en persuader mon Lecteur. Que c'étoit une faveur trop publique que de jetter son mouchoir à un Cavalier ; & qu'il n'est pas croyable qu'Anne de Boulen ait pû commettre une imprudence de cette nature, particuliérement si l'on suppose avec moi qu'elle sçavoit que le Roi commençoit à se dégoûter d'elle. Qu'encore que quand cela eût été la chose n'étoit pas assez énorme pour causer sa ruine. Le Tournoi qui se fit à Grenwich n'est point *un conte trop mal inventé pour persuader*

mon

mon Lecteur; & ſi M. Burnet avoit lû l'Hiſtoire de Naples, il y auroit trouvé quelque choſe de ſemblable. Mais comme il n'eſt pas obligé de m'en croire ſur ma parole, je veux bien lui montrer l'endroit où je l'ai appris. C'eſt dans Florimond de Raimond page ſix cens cinquante, où la diſgrace d'Anne de „ Boulen eſt repreſentée par degrez. Le Roi „ Henri qu'un objet ne pouvoit contenter „ long-temps, s'ennuye des embraſſemens „ d'Anne de Boulen, la dédaigne, & la mé„ priſe. Il jette les yeux ſûr Jeanne de Seimer „ Dame d'honneur d'Anne, & ſimple De„ moiſelle, la beauté de laquelle l'amorça tel„ lement qu'il ne fait plus compte que d'elle, „ & ne chériſſoit point Anne, laquelle reſſen„ tit bien-tôt en ſon ame les ronces & les épi„ nes de la jalouſie, qui lui donnérent infinies „ allarmes & inquiétudes, leſquelles agitoient „ ſon imagination de tant de différentes pen„ ſées & d'irréſolutions, qu'elle ne ſçavoit à „ quel parti ſe réſoudre. Anne étoit enceinte; „ & c'étoit ce qui ſervoit un peu de bride au „ Roi: mais au lieu de donner au monde „ quelque fruit bien-heureux, elle n'enfante „ qu'un miſérable avorton. Le Roi ne ſou„ haitoit qu'un fils pour Héritier. Anne con„ noiſſoit les affections du Roi, & l'amour „ qu'il portoit à Seimer, eſpérant que ſi elle „ pouvoit avoir un fils, cela romproit coup „ à toutes ces recherches, ſe délibére de ten„ ter autres moyens d'en avoir que du Roi. „ Elle avoit un frere duquel elle recherche „ les embraſſemens, croyant que ſon crime ſe-

roit

roit plus caché & moins soupçonneux que " des autres, mais elle se voit frustrée de son " attente. Elle continuë pourtant, & s'aban- " donne à plusieurs Gentilshommes. Noresc, " Weston, & Bruerton la possédérent, si pro- " stituée que même Marc le Musicien du Roi " en eut sa part. Le Roi le sçait : s'en ap- " percevant en est effrayé, admirant la ma- " lice de cette femme, & crevoit de rage " de se voir trompé par celle qui l'avoit forcé " à tant de violences. Il ne fait point semblant " d'en sçavoir rien. Etant à Grenwich à quel- " ques joûtes, il s'apperçût qu'Anne avoit jet- " té un mouchoir à quelque Seigneur pour es- " suyer son visage. Cela le mit en furie, & l'al- " larma davantage. Il sort de là, & monte à " cheval sans dire mot à personne. Toute la " Cour s'étonne de ce départ. Anne transit de " peur, & le suit bien-tôt pour faire la bonne " mine. Elle se met sur la Riviére de la Tami- " se : mais elle n'étoit point à mi-chemin de " Londres, que les Officiers du Roi qui l'at- " tendoient la saisirent, & la mirent dans la " Forteresse qui étoit sur le bord de la Ri- " viére. "

CRITIQUE
DE M. BURNET.

Notre Auteur dit que son propre Pere fut de ses Juges, & que quoi qu'elle se défendit en personne qui cherchoit à chicaner sa vie, elle fut condamnée à perdre la tête avec son frere, &

ſes quatre autres adultéres. Il parût, ajoûte-t-il, plus de fierté que de veritable grandeur d'ame dans l'air dont elle affronta la mort. Elle mourut auſſi exactement dans les maximes Stoïques, que ſi elle les eût étudiées.

C'eſt une opinion ſi commune que ſon Pere fut de ſes Juges que je n'ai garde de charger M. Varillas de cette faute. J'ai crû moi-même, emporté par le conſentement de tous les Hiſtoriens, que cela étoit veritable; mais ayant vû l'Original de ſon Procés, j'ai trouvé que c'étoit une fauſſeté, & j'ai corrigé cette faute à la fin de mon premier Volume; d'où je puis aſſurément conclure que M. Varillas n'a jamais lû mon Hiſtoire, quoi qu'il le veüille faire croire. On fit le Procés à Anne Boleyn d'une maniére aſſez étrange, on ne lui confronta aucun témoin, de ſorte qu'elle fut condamnée ſur de ſimples dépoſitions écrites, ce qui eſt manifeſtement contraire à nos Loix. Pour ce qui regarde la maniére dont elle mourut, elle étoit fort éloignée des maximes Stoïques, puis qu'elle témoigna beaucoup de joye. Le Lieutenant de la Tour, qui ſçavoit mieux comme elle mourut que qui que ce fût, nous en a fait un portrait bien different, dans la Lettre qu'il en écrivit à la Cour. Il dit qu'elle parût pleine de joye, & d'une grande dévotion, qu'elle proteſta pluſieurs fois qu'elle étoit innocente, le matin qui précéda ſa mort, & lors qu'elle communia, & qu'elle eut toûjours un Aumônier avec elle, depuis deux heures aprés minuit. Il aſſure qu'elle donna diverſes marques de joye en mourant. Tout cela ne s'accommode guéres avec les maximes de la Philoſophie Stoïque, & il ſemble que M. Varillas ne ſçait pas non plus

trop

trop ce que c'étoit que cette Philosophie. Autrement il n'auroit pas donné une indolence & une fermeté Stoïque à une femme, qu'il avoit décrite comme d'un tempérament extraordinairement amoureux, à moins qu'il n'ait oublié le tableau qu'il en a fait, en commençant à parler d'elle. Mais cette catastrophe est digne de toute la piéce.

RE'PONSE.

IL y a bien de la présomption dans ce que dit M. Burnet *que je n'ai pas lû son Histoire, quoi que je le veüille faire accroire*; & sa raison est que si je l'avois lûë, j'aurois été desabusé que le Pere d'Anne de Boulen fut de ses Juges. Il faut avoir étrangement bonne opinion de soi-même, pour croire que l'on doive être préféré à tous les Auteurs qui ont écrit sur cette matiére : cependant Monsieur Burnet demeure d'accord qu'ils sont tous de mon sentiment. N'apprehende-t-il pas que je ne lui conteste par droit de represaille, la sincérité des Actes du procés dont il parle : mais je ne suis pas d'humeur à imiter mes Adversaires dans leurs égaremens. Monsieur Burnet acheve sa Critique aussi mal qu'il l'avoit commencée. Il ne peut souffrir que j'aye dit qu'Anne de Boulen mourut en Stoïque ; & prétend me convaincre de fausseté, en citant *un Officier qui dit qu'elle témoigna beaucoup de joye en mourant.* Je lui pardonne de bon cœur, parce qu'il n'entend pas nôtre Langue, & que le Dictionnaire de Messieurs de l'Académie n'est pas

encore imprimé. S'il l'étoit, M. Burnet y apprendroit que l'on dit en François qu'une perſonne eſt morte en Philoſophe ou en Stoïque, lors qu'étant obligé à finir par le dernier ſupplice, elle témoigne de l'inſenſibilité ; ou bien lors qu'on n'apperçoit en elle que des marques de joye, au lieu de celles de la douleur & de la triſteſſe qui ſeroient naturelles, & par conſéquent plus conformes à l'état où elle ſe trouve. Si j'avois écrit en Grec ou en Latin, M. Burnet auroit occaſion de me reprendre là-deſſus, & je pourrois m'excuſer par les paradoxes de Ciceron : mais comme j'ai écrit en François, il faloit avant que de me reprendre avoir une connoiſſance plus exacte de ma Langue que n'en a M. Burnet.

CRITIQUE
DE M. BURNET.

IL faut que j'avouë que je commence à être auſſi las de critiquer les fautes de M. Varillas, qu'aucun Lecteur pourroit l'être de les lire, ou que M. Varillas lui-même le ſera aprés avoir parcouru cette Critique. Je ſuis bien-aiſe de n'être plus obligé de feüilleter un ſi méchant Livre, puis que dans l'examen du plus court des dix Livres de M. Varillas, j'ai trouvé un ſi grand nombre de fautes groſſiéres, la plûpart renfermant diverſes bévûës dans une ſeule Période, de quelle confuſion ne ſera-t-il pas couvert, ſi ceux qui s'intéreſſent en ce qu'il dit dans les autres Livres, les examinent avec le même ſoin ? Pour moi je ne demande autre choſe de lui, ſi ce n'eſt qu'il regarde la honte que lui cauſera la publication de ſes fautes, comme une juſte punition que lui font ſouffrir les Hérétiques,

rétiques, & qu'il se serve de cette occasion pour faire augmenter sa pension. Mais on croira avoir beaucoup fait, si quelqu'un peut apprendre à ses dépens à écrire avec plus de sincérité & de jugement.

Le dessein de toute la révélation est d'élever à une plus grande perfection les semences de probité, d'honnêteté & de vertu, qui sont dans nôtre nature. Je ne ferai pas même difficulté de dire qu'il vaudroit mieux pour les hommes, qu'il n'y eût point du tout de Religion révélée, & qu'ils fussent abandonnez a leur propre nature, que s'ils avoient tous une Religion qui étouffe tous les principes de la Vertu: qui au lieu de rendre sincére, apprend à mentir, & au lieu d'inspirer à ceux qui l'embrassent de la miséricorde, & de la charité, les enflamme de cruauté & de fureur, contre ceux qui n'entrent pas dans leurs sentimens. M. Varillas entendra sans peine de quelle Société je parle. Il mérite bien d'être au moins un des Freres Laics de cet Ordre, s'il n'est pas même digne de remplir la place de M. Maimbourg. L'Ordre ne perdra pas beaucoup au change, puis qu'il trouvera en lui presque toutes les qualitez essencielles que l'on peut demander en un bon Jesuite, lesquelles donnerent occasion à quelque chose d'assez plaisant, qui arriva comme on m'a dit, il y a environ vingt ans à Amiens.

Toutes lês Confrairies des Métiers choisissent dans l'Eglise Romaine un Saint pour leur Patron; & plusieurs Métiers nouveaux ont bien mis en peine des Evêques pour leur donner quelque Saint qui leur fût propre. Cela a produit des choix ridicules, comme celui des Rôtisseurs, qui ont l'Assomption pour leur Fête, parce que les deux premiéres syllabes signifient rôti, en Latin; & comme lors que les Faiseurs d'Aiguilles de Paris demanderent un Patron au Cardinal de Gondy, qui ne pouvant trouver un Saint qui eût quelque rapport avec leur Métier, leur donna la Toussaints, parce qu'il paroissoit difficile qu'il n'y eût pas quelque Saint qui eût fait des aiguilles. C'est ainsi que l'Evêque d'Amiens donna Ignace Loyola

pour Patron aux Emballeurs, parce que ce mot, outre sa signification ordinaire se prend quelquefois pour un Charlatan. Les Emballeurs satisfaits de leur Patron, ne manquerent point de faire une Procession le jour de Saint Ignace. Les Jesuites irritez de voir leur Saint Patron d'un métier si mépriſable, firent un procés aux Emballeurs qui se défendirent sur ce qu'ils avoient reçû ce Patron de l'Evêque. Quand on demanda à ce Prélat la raiſon de son choix, il dit en faiſant alluſion à la seconde ſignification du mot, qu'il avoit remarqué que tous les Emballeurs de l'Europe reconnoiſſoient ce Saint pour Patron. Mais on ne peut pas conclurre néceſſairement de là, que M. Varillas ait quelque droit d'être ſous la protection d'Ignace Loyola, parce qu'encore qu'il paroiſſe avoir de fort bonnes inclinations, il n'a pas aſſez d'adreſſe pour entrer dans une Société qui se conduit avec tant de fineſſe. Il en a coûté cinquante ans à M. Maimbourg, pour faire son Noviciat. Il ne faut pas tant de temps pour apprendre un métier ordinaire; mais il n'en faut pas moins pour acquerir la hardieſſe & la mauvaiſe foi qui ſont neceſſaires pour s'aquitter des Emplois conſidérables de cet Ordre.

RE'PONSE.

CE dernier Article de la Critique de M. Burnet eſt ſi ridicule, que la meilleure maniére d'y répondre eſt de le mépriſer. Car outre qu'il ne me regarde preſque point, & que c'eſt un épanchement de bile, qu'il eſt bon de pardonner à un homme qui ne ſçait plus ce qu'il dit, les contes qu'il y fait ſont à plaiſir. Il ne cite ni les Livres d'où il les a tirez, ni les perſonnes dont il les tient; & je ne puis aſſez admirer que lui qui m'a ſouvent repris dans cette Critique d'avoir avancé pluſieurs faits de

mon

mon chef, ne produiſe aucun garand pour tant de Fables qu'il raconte; & ſur tout pour un Ordre des plus conſidérables de l'Egliſe, & pour deux grands Prélats dont le dernier eſt mort depuis peu, qu'il déchire d'une maniére tout à fait ſatirique. Comme il ne pouvoit plus mal finir ſon Libelle que par cet endroit, je n'ai garde de ſuivre ſon exemple en m'arrêtant plus long-temps à le réfuter; & je me contente de l'abandonner à la cenſure du Public & de la Poſtérité, qui n'aura pas autant d'indulgence pour lui que j'en ai.

ADDITIONS.

I. *A la page 232. M. Varillas prétend que le Parlement d'Angleterre fit une requête pour le mariage de Henri VIII. au Pape Alexandre VI. laquelle il cite à la marge pour ſon garand. Mais voici une preuve inconteſtable, que ſes citations ne ſont que des impoſtures. On a examiné les Regiſtres de nos Parlemens, où l'on a trouvé que le Parlement ne ſe mêla jamais de cette affaire, & cela étoit tout à fait impoſſible pendant la vie d'Alexandre VI. puis que depuis la mort du Prince Artus juſqu'à la mort de ce Pape, il ne ſe tint aucun Parlement en Angleterre.*

II. *A la page 249. où il parle de la race des Tudors. Dans le Regiſtre public qu'on garde à la Tour ſur l'année 29. d'Edoüard premier, il eſt marqué qu'un Tudor a rendu hommage entre les principaux de la Nobleſſe du Pais de Gales à Edoüard de Caernavan. Cette Famille étoit auſſi fort diſtinguée dans le temps du Roi Henri Trois, & Matthieu Paris en fait mention quoi que ſous un autre nom. Quand Henri VII. donna une commiſſion pour examiner l'antiquité de cette Race, on fit un rapport par lequel on la faiſoit deſcendre des anciens*

Rois

Rois Bretons. Je ne fais pas beaucoup de fond là-deſſus, car les Souverains trouvent aſſez de gens qui élévent leur race auſſi haut qu'ils ſouhaitent. Cependant il eſt inconteſtable que la race des Tudors, que M. Varillas veut mettre entre les Roturiers, étoit des plus Nobles du Pais de Galles. Il écrit toûjours Tither, & je ne puis m'imaginer où il a pris cette ortographe, car nos Auteurs écrivent conſtamment Theodor, Tudor, ou Tuder. Il eſt vrai que dans un ſi grand nombre de fautes d'Hiſtoire, on ne dévroit pas s'arrêter à celles d'ortographe. Il n'eſt pas cependant hors de propos de remarquer celles-ci, puis qu'elles font voir que M. Varillas n'a point du tout feüilleté nos Auteurs.

III. *Nôtre Auteur dit page 230. qu'Henri VIII. ſouffrit avec tant de peine qu'on donnât en mariage ſa ſœur aînée au Roi d'Ecoſſe, que la violence qu'il ſe fit pour n'en pas témoigner du reſſentiment, lui cauſa pluſieurs accés de fiévre.*

Mais on fit ce mariage en 1503. au mois d'Août, & Henri n'avoit pas alors douze ans. Un Poëte même n'oſeroit repreſenter un Prince de cet âge, prenant ſi fort à cœur des affaires d'Etat, que ſa ſanté en fut altérée. Mais comme les Légendes des Saints diſent quelquefois qu'ils étoient en extaſe, avant qu'ils fuſſent ſortis de l'enfance, nôtre faiſeur de Roman a cru pouvoir repreſenter Henri VIII. encore enfant agité d'une violente paſſion pour des raiſons d'Etat. Je crains que je ne donne ici trop de peine à nôtre Auteur, qui n'a pas examiné la vie de Henri avec aſſez de ſoin pour ſçavoir ſeulement ſon âge. Mais auſſi il a tort de n'avoir pas toûjours devant les yeux des Tables Chronologiques.

IV. *Touchant la mort de Sanders, on en a fait des recits bien différens. Phil. Oſullevan Hiſt. Cath. Hib. tom. 2. l. 4. c. 16. dit qu'il mourut de diſſenterie, qu'il reçût l'Extrême-Onction de l'Evêque de Killaloë, qu'il fut enterré ſecrettement, & que ſon Pere étoit preſent. Miloyd Burley, en ſon Execution de Juſtice,*

page

page 24. dit qu'il mourut sans secours dans les montagnes d'Irlande enragé & phrénétique. Camden sur l'an 1583. dit qu'il mourut de faim, étant tombé en phrénésie, & il est suivi par la foule des Auteurs. Pitseus qui étoit neveu de Sanders, dit seulement qu'il mourut trés-saintement, sans parler de la maniére, ce qui fait croire qu'il y a quelque chose de honteux dans le genre de sa mort, autrement il auroit pris soin d'en donner les circonstances: & Risheton, qui a donné au public son Histoire du Schisme aprés sa mort, dit qu'il fut réduit à de grandes extrêmitez qui la causerent. Voilà bien des Auteurs qui parlent de cette affaire, & puis M. Varillas en a fait le recit tout autrement, c'est une marque qu'il n'a lû de nos Auteurs, ni les bons, ni les méchans.

V. *J'ai enfin trouvé les Oeuvres du Cardinal Cajetan, & je suis confirmé dans ce que je n'avois fait que conjecturer. Il est difficile même qu'une conjecture soit fausse, lors qu'elle se trouve opposée à ce que dit M. Varillas; & les raisons qu'il met dans la bouche du Cardinal Cajetan, ressentent si fort le peu de connoissance & de jugement de nôtre Auteur, que je ne doutois point qu'elles ne fussent de son invention. Mais je n'ai osé l'assurer positivement, jusqu'à ce que j'aye pû voir les Oeuvres de Cajetan, où j'ai reconnu que ma conjecture étoit bien fondée. Le Volume dans lequel il propose son sentiment touchant les degrez dans lesquels les Loix du Levitique défendent de se marier, a été publié long-temps avant l'affaire du Divorce d'Henri & de Catherine, car il est dédié à Leon X. Au lieu des impertinences que M. Varillas lui fait dire, & dont on ne peut être capable sans avoir aussi peu de connoissances que lui. Cajetan dit que quoi que Thomas d'Aquin ait crû que les défenses dans les degrez marquez dans le Levit que, étoient des défenses morales, & qui obligeoient les Chrêtiens aussi bien que les Juifs, il est pour lui d'un autre sentiment. Il est vrai que pour le prouver,*

prouver, il se sert d'une étrange méthode, mais qui s'accommode assez avec les ténébres du siécle auquel il écrivoit. Il prouve que ces défenses ne sont pas morales, seulement parce que le Pape qui ne peut pas dispenser des Loix morales, en a souvent dispensé. Il donne pour exemple, le mariage du Roi de Portugal, à quoi il ajoûte ces mots. * *La Reine d'Angleterre d'à present avoit consommé son premier mariage avec le frere du Roi son Epoux. On voit par là que Cajetan n'est entré dans ce sentiment que pour justifier la pratique de la Cour de Rome: & qu'on croyoit à Rome comme une verité indubitable, que le premier mariage de la Reine avec le Prince Artus avoit été consommé. Après cela il n'en faut pas davantage pour comprendre jusqu'où va la hardiesse de nôtre Auteur, qui fait dire au Cardinal Cajetan ce qu'il ne pensa jamais. Il étoit bien éloigné de parler d'une Flotte de Vaisseaux Chrêtiens qui allât bloquer le Port de Constantinople. Mais M. Varillas qui connoit peu l'Histoire des siécles passez, & qui s'imagine que les choses alloient comme elles vont presentement, a eu dans l'esprit le miserable état où est aujourd'hui l'Empire Ottoman, ou peut-être la maniére dont on a depuis peu bombardé Genes. C'est sur ce pied-là qu'il a inventé que les Rois d'Angleterre & d'Espagne songeoient, il y a cent quatre-vingt ans à aller bloquer le Port de Constantinople; pensée aussi peu convenable à Cajetan, qu'elle s'accommode admirablement avec les rares connoissances de M. Varillas.*

* Moderna quoque Regina Angliæ consummaverat prius matrimonium cum olim fratre istius Regis Angliæ mariti.

REPONSE.

MOnsieur Burnet a mal nommé Additions les cinq Articles imprimez immédiatement aprés sa Critique. Il devoit les nommer répétitions s'il vouloit parler

parler correctement, puis qu'ils ne contiennent rien qui ne soit dans la même Critique. Ce défaut de mémoire est tout à fait bizarre: mais je ne ressemble pas assez à mon Adversaire, pour me mettre en devoir d'en profiter. J'aurai plûtôt fait de l'abandonner à la dureté & aux autres irrégularitez de son stile. Aussi bien quand j'entreprendrois de l'en corriger, il n'est plus en état de profiter de mes avis. J'ai répondu exactement à ce qu'il a dit contre moi dans ces mêmes Additions, lors que j'ai examiné les endroits qu'il lui plaît de retoucher. Comme je ne dois pas ennuyer mon Lecteur en lui redisant plusieurs fois les mêmes choses, il ne trouvera pas mauvais que je le renvoye aux endroits où j'en ai déja parlé; & que je l'avertisse que j'ai reparti au premier Article de l'Addition qui est celui du Parlement d'Angleterre, dans la page 124. & suivantes de ce Livre, & dans la page 145. Au second Article qui parle de la race des Tithers dans la page 42. & suivantes. Au troisiéme Article qui est celui des Rois d'Ecosse, dans la page 140. & suivantes. Au quatriéme Article qui regarde la mort de Sander dans la page 81. & suivantes; & enfin au cinquiéme dans lequel M. Burnet persiste dans son erreur en croyant que le Cardinal Cajetan n'a point composé d'autres ouvrages que celui de son Commentaire sur la Somme de Saint Thomas, dans le page 224. & suivantes. Je n'ai pas tant de temps à perdre que lui; & le grand nombre d'Ouvrages qui me reste à donner au Public, ne me permet

met pas de vaquer inutilement à d'autres choſes.

D'ailleurs je viens d'apprendre dans les Auteurs des Nouvelles de la République des Lettres, que le même M. Burnet a commencé de chanter la Palinodie à mon ẽgard; & qu'il a déja paſſé condamnation en ma faveur, pour tout ce qu'il avoit écrit contre moi ſur le Cardinal Cajetan. S'il eſt honnête homme; & que les fâcheuſes affaires qu'il a preſentement ſur les bras ne le détournent pas de vaquer à nôtre conteſtation, j'eſpére que la lecture de ma Réponſe l'obligera de ſe rétracter de même dans tout le reſte; & s'il ne l'eſt pas, je me contenterai de le plaindre, & j'attendai en paix du jugement du Public le gain de ma cauſe.

F I N.